Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

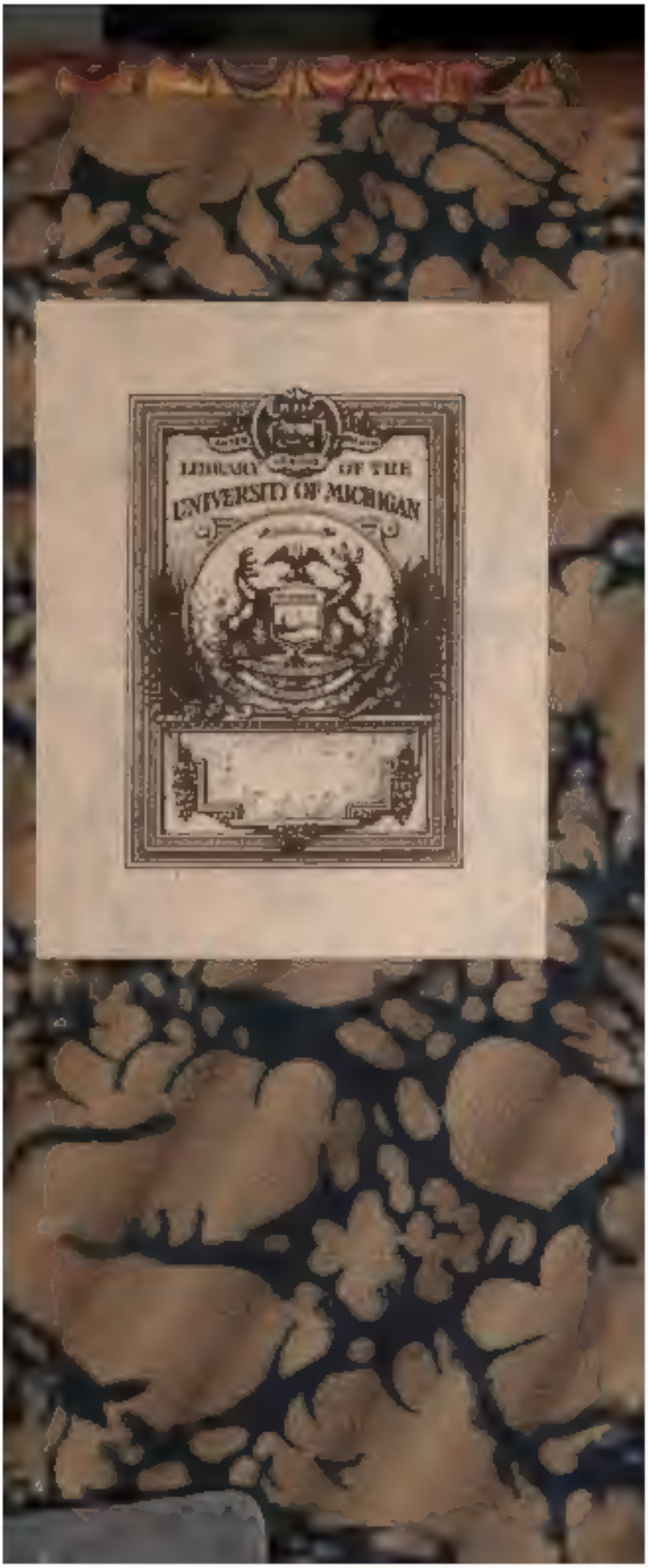
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

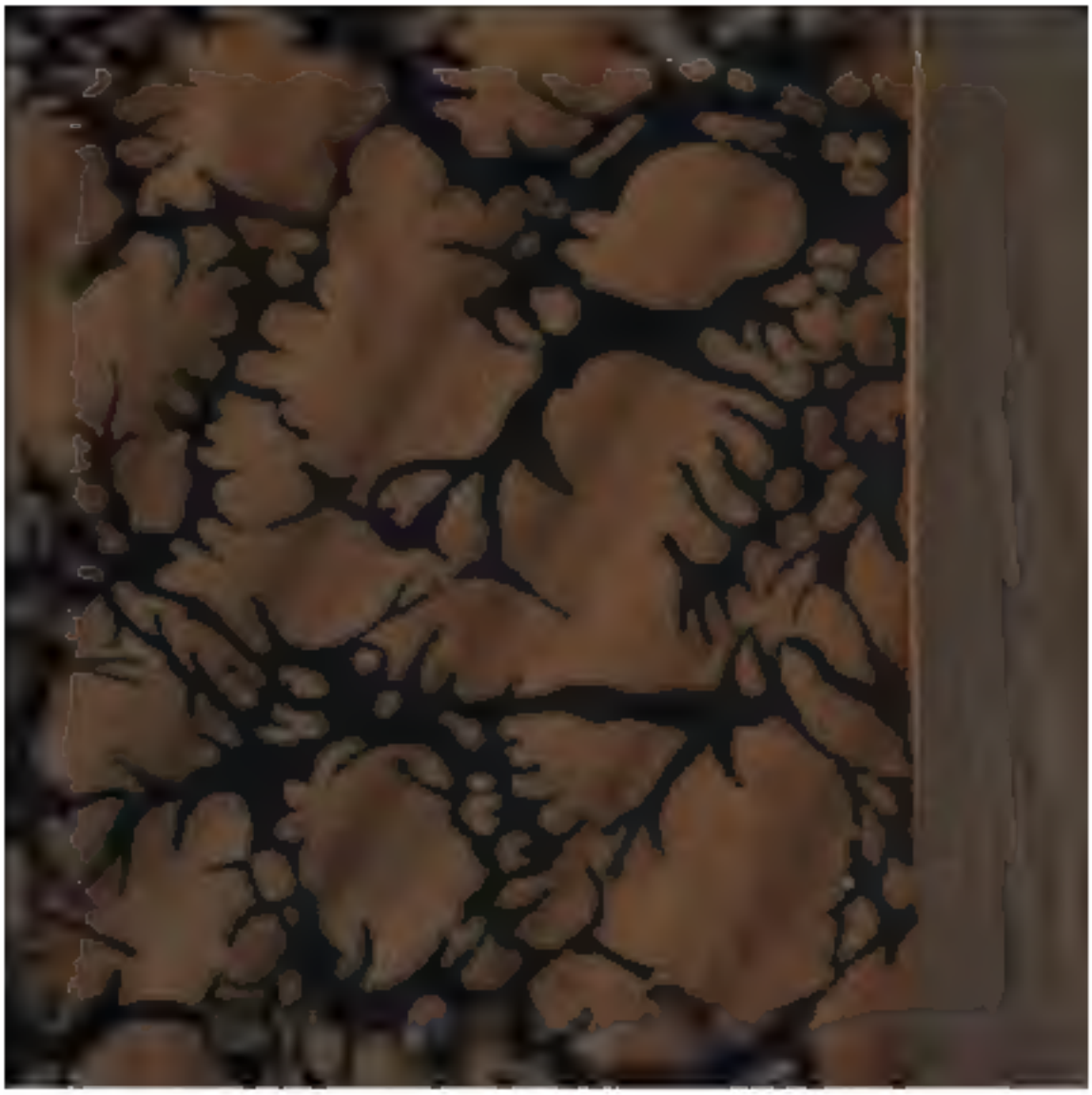

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXXXI;

AVRIL.

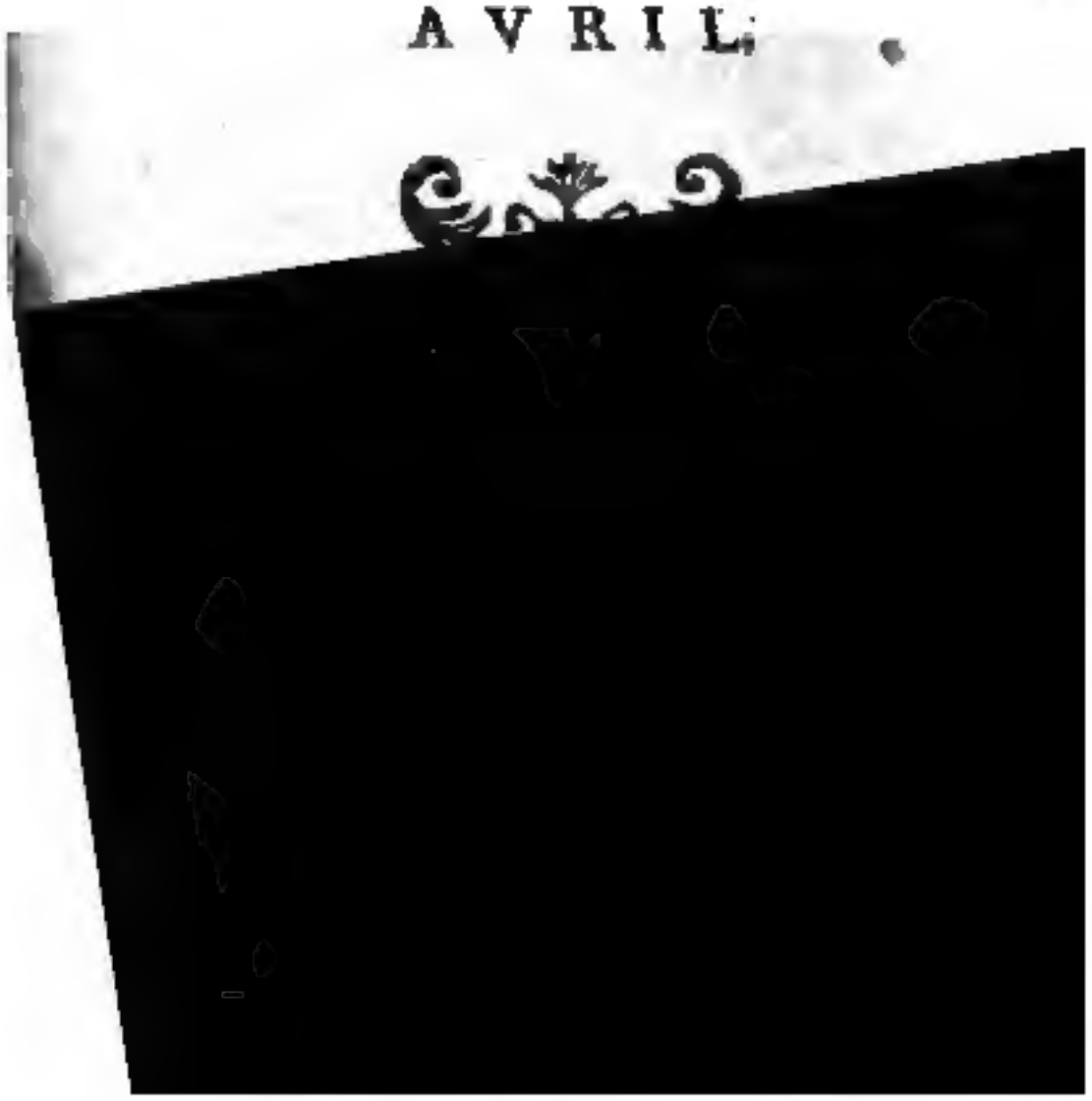

LE JOURNAL DES SÇAVANS

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXXXI

AVRIL.

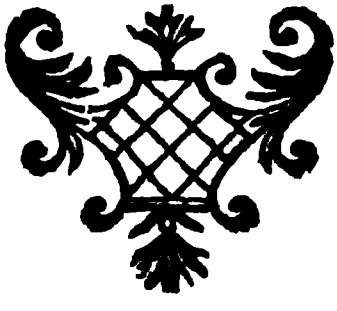

A PARIS;

Au Bureau du Journal de Paris, rue de Gren
S. Honoré, près celle du Pélican.

M. DCC. LXXXI.

AVEC PRIVILÈGE DU ROI.

AVIS.

On s'abonne pour le Jo
des Sçavans au Bureau
nal de Paris, rue de Gr
Honoré; & c'eſt à l'adreſſ
recteur de ce Journal qu'il
voyer les objets relatifs à
Sçavans. Le prix de la Sou
de l'année eſt de 16 liv. pou
& de 20 liv. 4 ſ. pour la P
ſoit in-12 *ou* in-4°. *Le Jo*
des Sçavans eſt compoſ
zorze Cahiers; il en paroît
que mois, & deux en Juin &
embre.

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

Lib. Comm. Champion 10-17-23

AVRIL. M. DCC. LXXXI.

HISTOIRE universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent; composée en anglois par une Société de Gens de Lettres; nouvellement traduite en françois par une Société de Gens de Lettres; enrichie de Figures & de Cartes. Tomes XX, XXI & XXII. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine,

de Madame & de Madame la Comteſſe d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. 3 vol. *in*-8°. Le premier de 544, le ſecond de 556, le troiſième de 608 pages.

CES trois nouveaux volumes contiennent la ſuite de l'hiſtoire Romaine qui commence dès le dix-huitième, ce qui fait déjà cinq volumes entiers pour cette partie. Dans le premier de ceux dont il s'agit actuellement, c'eſt-à-dire, dans le vingtième on donne la ſuite de cette grande hiſtoire depuis la fin de la ſédition des Gracques juſqu'à la dictature perpétuelle de Sylla. Dans le vingt-unième, l'hiſtoire, depuis cet évènement juſqu'à la fin de la révolte des Légions de Pannonie & de Germanie, ſous Tibère, & on la continue dans le vingt-deuxième, juſqu'à l'embraſement de Rome par Néron. Il y en aura encore plus

ſieurs autres, puiſque les Auteurs anglois terminent cette partie de leur Ouvrage à la priſe de Conſtantinople par les Turcs. Ainſi, quoique cette hiſtoire Romaine faſſe partie d'un très-grand Recueil, elle ne doit point être conſidérée comme un abrégé, mais plutôt comme un morceau très-étendu & très-intéreſſant. Les Auteurs anglois ſont entrés dans de grands détails, & n'ont pas négligé les diſcuſſions en tout genre; mais nous l'avons déjà dit dans les extraits des volumes précédens, nous croyons devoir ne pas nous étendre beaucoup ſur cet Ouvrage. Il ne doit être queſtion, pour ainſi dire que d'annoncer la publication de chaque volume, parce d'abord, l'Ouvrage eſt déjà connu très-avantageuſement par la première édition, enſuite parce que l'hiſtoire Romaine en particulier juſques dans ſes plus petits détails, n'eſt ignorée de perſonne. Il eſt donc inutile d'en préſenter ſous les yeux les principa-

les circonſtances & les évènemen
les plus importans, puiſque ce ſon
ces évènemens qui ſont les plus con
nus. Nous allons ſeulemenr tranſcrir
quelques obſervations particulières
A l'occaſion du Conſulat de Cœlir
Caldus, qui étoit un homme nou
veau, on remarque que dans l'hi
toire on trouve ſouvent une diviſio
des Romains en *nobiles*, *novi* &
ignobiles. Celui qui pouvoit expoſe
aux yeux du public les portraits &
les ſtatues de ſes ancêtres s'appelloi
nobilis; celui qui ne pouvoit pro
duire que ſa propre ſtatue ou ſo
portrait étoit cenſé *homo novus*
enfin, celui qui n'avoit aucune re
préſentation ni de lui ni de ſes an
cêtres, portoit le nom d'*ignobilis*
deſorte que le *jus imaginis* étoit che
les Romains ce que le droit d'avoi
des armoiries eſt parmi nous.

Au ſujet des Livres Sibyllins qu
furent réduits en cendres deux an
avant la dictature de Sylla, les Au
teurs *anglois* font des recherches ſu

s, d'Ilion, &c. pour retrouver
copies ou du moins des fragmens
ces Livres. Ces Quindecemvirs
irent alors une nouvelle collec-
plus considérable, mais moins
ientique que les Livres originaux
on avoit conservés à Rome de-
le règne de Tarquin le Superbe
qui venoient d'être brûlés.
Les Anciens ne sont pas d'accord
le nombre de ces Sibylles. Suidas
compte quatorze, Elien quatre,
n trois, d'autres n'en admettent
deux, Varron & le plus grand
ibre des Sçavans les fixent à dix;
n il y en a qui les réduisent à
seule qui porte différens noms

pies furent multipliées dans la
part des villes de la Grèce, de l
lie & de l'Asie, & ces Livres fu
regardés comme les arrêts du
Quelques Pères de l'Eglise ont
que Dieu avoit donné à ces Sib
le don de prophétie comme une
compense de leur chasteté. En g
ral leurs prédictions étoient con
en termes ambigus. Les diffé
fragmens dont les Quindecem
composerent leur nouvelle comp
tion, ne contenoient que des err
ridicules. Quant aux Livres qui
sent présentement pour être l'ouv
des Sibylles, les plus habiles C
ques, disent les Auteurs angl
conviennent qu'ils sont au moins
partie une production de quel
Chrétien du second siècle. Plusi
Pères de l'Eglise ont cité plus d'
fois les Livres de ces Sibylles en
veur de la Religion chrétienne, d
le nom de Sibyllistes, par lec
Celse désigne les Chrétiens; n
Origene & S. Augustin ont touj

parlé de ces Livres Sibyllins avec mépris. Stilicon, ſous le règne d'Honorius, fit réduire en cendres la compilation qui avoit été faite ſous Sylla. Le ſçavant Hyde, choqué des contradictions dont les Payens ont chargé l'hiſtoire des Sibylles, cherche l'origine de ces Prophêteſſes chez les Orientaux. Il obſerve que dans la conſtellation appellée *la Vierge* il y a une étoile brillante que les Perſes nommoient *Sounboulé*, & remarque que ce peuple, qui étoit fort adonné à l'Aſtrologie judiciaire, regardoit le ſigne de la Vierge comme plus propre qu'aucun autre à découvrir l'avenir. Il penſe que les Grecs, qui ont emprunté toutes leurs connoiſſances des peuples orientaux, ont adopté ces idées fabuleuſes, &, ſuivant leurs coutumes, les ont embellies de leurs fictions. Leurs Poëtes imaginèrent une Sibylle vierge, par alluſion au mot *Sounboulé*, lui firent parcourir différens pays & jouer le rôle de Prophêteſſe. Cette

conjecture de M. Hyde, propoſé par les Sçavans anglois, ne nous paroît point aſſez appuyée. Il faut rappeller que les premiers Livres de Sibylles exiſtoient à Rome dès le tems de Tarquin le Superbe, qui étoit contemporain de Cyrus. Il nous paroît donc difficile de ſuppoſer que dès-lors cette doctrine Perſanne ait pu paſſer juſqu'à Rome Nous nous bornons à cette ſeule réflexion, quoiqu'il ſoit facile d'y en ajouter d'autres.

Sertorius, après ſa défaite par Annius, paſſa le détroit de Gibraltar & aborda auprès de l'embouchure du Bétis. Il trouva en cet endroit quelques Navigateurs qui venoient des Iſles Atlantiques ou Fortunées. Le récit que ces hommes lui firent de la beauté & des délices de ce pays le charmèrent tellement, qu'il réſolut d'aller fixer ſes jours dans ce lieu agréable. Mais ſes ſoldats ne voulurent point y conſentir. Les *Auteurs anglois* obſervent que, ſuiv-

Plutarque, ces Iſles n'étoient
nombre de deux, ſéparées
de l'autre par un canal étroit,
loignées de la côte d'Afrique
iron mille ſtades. La deſcrip-
qu'il en donne, diſent ils, s'ac-
parfaitement avec ce que nous
ſur ce ſujet dans le 4e. Livre
Odyſſée. Mais cette conformité
les deux deſcriptions ne nous
pas connoître quelles ſont les
que les Anciens ont déſignées
le nom d'Atlantiques Platon
it un tableau magnifique dans
Timée, & leur donne une ſi
de étendue, qu'Ortelius & San-
les ont priſes pour l'Amérique.
avant M. Rudbeck perſonne,
-ils, n'avoit imaginé que l'A-
ique de Platon fût la Scandi-
Charmé des belles gelées de
ys, cet Auteur allegue juſqu'à
deux argumens pour ſoutenir
opinion, & trouve que certaines
peu éloignées d'Upſal ont pré-
ment la même ſituation & les mê-

mes dimenſions que la capitale de l'Atlantique. La conjecture de Kircher qui prétend que les Iſles fortunée ou atlantiques ſont les Canaries, paroît aux Sçavans anglois plus vraiſemblable.

Les Preteurs avoient rendu différentes plaintes, & le plus ſouvent ſans effet, contre la licence des Hiſtrions. Cet état n'étoit pas mépriſé parmi les Grecs; mais il n'en étoit pas de même chez les Romains. Les Acteurs de profeſſion ne pouvoient être incorporés dans aucune Tribu, & étoient par conſéquent privés du droit de voter dans les aſſemblées du peuple; l'entrée aux charges, tant civiles que militaires, leur étoit abſolument interdite. S'il étoit arrivé ſeulement une fois à un Sénateur de faire le perſonnage d'Acteur ſur un théâtre, il auroit été dégradé, & un Chevalier Romain, en pareil cas, auroit perdu tous ſes priviléges. Une Actrice étoit réputée infâme & ſujette aux mêmes loix que les Proſti-

tuées. Mais les Acteurs des Atellanes n'étoient pas compris dans cette loi, parce que les jeunes Romains jouoient ces ſortes de Pièces entre eux. Si un de ces Acteurs ne jouoit pas bien ſon rôle, le peuple ne l'obligeoit pas à ſe démaſquer ainſi qu'il en agiſſoit à l'égard des Acteurs de profeſſion. Tibere informé de la licence des Hiſtrions en fit ſon rapport au Sénat : « ils tiennent, diſoit-il, des propos » ſéditieux dans le Public ; ils per- » vertiſſent les mœurs dans l'inté- » rieur des maiſons ; les farces des » Oſques, les mêmes que les Atel- » lanes, qui, chez nos ancêtres, » amuſoient à peine la populace, » ſont aujourd'hui ſi fort en crédit » & ſi dépravées, qu'il ne faut rien » moins que l'autorité du Sénat pour » les réprimer. » Sur ces plaintes de l'Empereur, les Baladins & les Farceurs furent chaſſés de l'Italie avec défenſe, ſuivant Dion Caſſius, d'exercer leur profeſſion dans aucun endroit de l'Empire.

C'étoit une ancienne coutume parmi les Romains d'ériger les effigies des grands Hommes dans leurs temples & dans d'autres endroits. Ils appelloient ces effigies des *Boucliers*, parce qu'elles étoient gravées en or, en argent ou en cuivre ſur des plaques façonnées comme des boucliers. C'eſt-là le ſentiment ordinaire ; cependant, ſuivant quelques Auteurs, ces effigies ne doivent point être appellées *clypei*, mais *clupea*, comme qui diroit *ouvrage de gravure*, de l'ancien verbe *cluere* qui ſignifie *graver*. Pline rejette cette étymologie. Tite-Live ſemble l'adopter, puiſqu'il les appelle *clupea*. C boucliers ce tenoient quelquefoi uniquemen nom des perſonnes par qui ou l'honneur de ls étoient e ſacrés. Que t honneur étoit rendu rticulie ordre du

Tacite,

conviennent

lettres à l'i

nous ſont connues, ſçavoir le digamma éolique & l'antiſigma. La première de ces lettres étoit un F renverſé ⅎ & avoit le ſon du V. La ſeconde tenoit lieu du ⋔ des Grecs & s'écrivoit ↃC. On ne connoit point la troiſieme ; les uns ont dit que c'étoit une figure qui exprimoit la diphtongue *oi* ; d'autres qu'elle ſervoit à adoucir le ſon trop rude de la lettre R. Quoi qu'il en ſoit, Claude, dans le tems qu'il n'étoit encore que ſimple particulier, publia un Livre ſur la néceſſité de faire uſage de ces lettres. Devenu Empereur, il en fit une loi ; mais à peine fut-il mort, qu'on ceſſa de s'en ſervir.

Ces détails ſuffiſent pour faire voir que les Sçavans anglois, non contens d'expoſer les évènemens qui concernent l'hiſtoire, s'arrêtent encore ſur ceux qui ſouffrent des difficultés, ſur les lieux peu connus, ſur les mœurs, les coutumes, les uſages ; qu'ils éclairciſſent les textes des Auteurs, portent un jugement ſur les

différens Ecrivains, entrent dans des détails géographiques qui servent à faire connoître la situation des différens peuples; en un mot qu'ils ne négligent rien de ce qui peut éclaircir leur sujet, & qu'ils le font avec beaucoup d'érudition. Il reste encore pour completter cette partie de l'histoire Romaine environ deux volumes de l'édition *in-4°.*, c'est-à-dire les tomes X & XI.

[*Extrait de M. de Guignes.*]

RÉPONSE de M. Dupuy à la Lettre de M. Brunck, insérée dans le Journal du mois de Février de cette année.

MONSIEUR,

APRÈS avoir lu dans le J des Sçavans la lettre que vo dressez, si je gardois le silen doute vous le trouveriez & peut-être seriez-vous

tribuer à une cauſe bien éloignée de mon cœur. Cependant à quoi me réduiſez-vous ? Déjà, ſoit dans des lettres particulières, ſoit dans le compte que j'ai rendu de vos éditions de quelques Pièces grecques, j'ai témoigné avec quelle *peine*, avec quel *regret* je voyois beaucoup de mots intrus trop licentieuſement dans le texte, avec quel chagrin je préſſentois les juſtes reproches qu'on ne manqueroit pas de vous faire ; & ce ſentiment étoit d'autant plus vrai & plus vif, qu'il étoit proportionné à l'eſtime que je fais de vos lumières & de vos talens, *ſagacité*, *ſçavoir*, *goût*, *tact fin*, *connoiſſance peu commune de la Poéſie grecque*, qualités précieuſes auxquelles j'ai pris plaiſir à rendre un hommage public. Aujourd'hui toute l'amertume de ce ſentiment ſe renouvelle pour moi ; & tandis que voulant juſtifier la liberté que vous avez priſe, vous annoncez que peu facile à contenter, vous ne vous décidez que *ſur des rai-*

le texte qu'il publie de nouvelles *çons, s'il n'y eſt autoriſé par de b* *manuſcrits.* Voilà ma *thèſe*, & c une vérité que je ne dois pas m tacher à prouver, puiſque vous rendez hommage, & que ſouv vous blâmez ceux qui s'en écarte Voici d'ailleurs vos termes. « Tc » tes les règles de critique que vc » établiſſez ſont anciennement cc » nues, & généralement vraies; il » reſte qu'à décider ſi l'applicati » en eſt juſte. » *Application!* (n'eſt pas le mot; vous deviez di *exception*, *reſtriction.* Car une règ générale a ſon application partout ſinon où les exceptions ſont permi ſes & autoriſées. Or, ces règles vous les violez, vous les tranſgrel ſez; c'eſt un point décidé par le fa & par vos aveux; vous vous croyc donc le droit de vous en affranchir mais ſur quoi l'établiſſez-vous? J'a beau lire & relire votre lettre, je nc trouve rien.

D'abord vous commencez par dirc

Que vous avez rétabli & juſtifié à-
peu-près autant d'anciennes leçons
Que vous en avez introduit de nou-
velles *ſur de ſimples conjectures*. Cet
peu-près n'eſt pas mal-adroit, mais
Pourquoi cette égalité de nombre,
ait-elle exacte? y étiez-vous auto-
ſé; car c'eſt de quoi il s'agit uni-
quement.

Vous avez été moins réſervé que
. Valckenaer qui n'avoit mis que
ns une note une leçon que vous
z encadrée dans le texte; & vous
bjectez qu'ailleurs ce Sçavant y
uit de ſa ſeule autorité quelques
gemens. J'eſtime & je reſpecte
iment M. Valckenaer; mais on
droit de lui demander ce-

ennes & générales de la critique
voilà justement le danger iné-
ble dont j'avo s parlé ; c'est qu
mple des Editeurs du premie
te, parmi lesquels vous deve
r place, ne peut que nous faire
ndre de voir à l'av[illegible] autant de
s essentiellement [illegible] ens, d'un
en Ecrivain, qu'il [illegible] trouvera
liteurs.

y a pourtant une [illegible] ction sur
elle vous n'êtes pa[illegible] l'avis de
Valckenaer, & v[illegible] présumez
probablement *je n[illegible] ngerai d*
parti ; car vous con[illegible] utez p
ienne leçon. Si j'ép[illegible] ise
, ce sera uniquemen[illegible]
laissez le texte tel q[illegible]
e que vous combattez p
ne leçon qui pourroi
se. Vous voudriez sç
que vous l'ayez b
ndue ; & c'est un
t étranger à celui
& qui nous occ
ent.

Vous affectez ſouvent de parler avec dédain de ce *reſpect* qu'on montre pour les anciennes leçons, & toujours vous ſuppoſez que cet attachement eſt fondé ſur un ſentiment d'approbation. Permettez-moi, M., d'obſerver que la mépriſe eſt un peu forte ; car je n'imagine pas que vous vouliez donner le change. Ce reſpect ne conſiſte qu'à exiger, ſuivant les loix d'une critique ſage ; que ces leçons reſtent à leur place, à moins que de bons manuſcrits n'autoriſent à en ſubſtituer d'autres. Mais il ſe peut faire qu'elles ſoient très-fautives, très-mauvaiſes, quoiqu'elles aient paru bonnes à tous les Editeurs, comme vous le remarquez. Il en eſt pluſieurs, dans différens textes d'anciens Auteurs, qui me ſont très-ſuſpectes, quoique juſqu'ici perſonne n'ait douté de leur légitimité. Je conclus donc avec vous que l'accord général des Editions & des Commentateurs n'eſt pas toujours une bonne preuve de l'intégrité d'une leçon. Mais

s'enſuit-il qu'un nouvel Editeur a
droit de l'expulſer du texte, & (
ſubſtituer une autre qu'il aura i
ginée de ſa tête, ſans l'aveu d'au
manuſcrit digne de confiance ? N
aſſurément : ce ſeroit une *four.*
de ſa façon. Voilà le cas où c
dénomination a lieu.

Mais, dites-vous, & c'eſt ici v
grand argument, le texte, ſoit
imprimés, ſoit des manuſcrits
nous avons, eſt ſouvent inintelligil
ou préſente des choſes abſurdes,
dicules, &c. Eh bien, qu'en c
cluez vous ? Qu'il vous eſt permis
lé réformer en le farciſſant de c
rections conjecturales ? Où av
vous donc pris cette logique ? Qu
vous ne voyez pas que cette mani
de raiſonner eſt ce que les Dialec
ciens appellent *pétition de princi*
parce que c'eſt alléguer en pre
préciſément ce que vous avez à pr
ver ? Si jamais ces règles *ancien*
& généralement vraies de critiq
doivent êtres obſervées, c'eſt ſurt

di

dans les endroits importans dont il eſt ici queſtion ; & cette importance même eſt pour vous une raiſon de les tranſgreſſer. Eſt-il rien de plus inconſéquent ? Reſpectez-les, M., & vous ſçaurez ce que vous deviez faire, non-ſeulement à l'égard du vers d'Euripide dont vous parlez, mais encore dans bien d'autres cas pareils. « Il faut de trois choſes l'une, » dites-vous, ou laiſſer le vers cor- » rompu, ou admettre ma conjec- » ture, ou en propoſer une meil- » leure. » Sans contredit il falloit laiſſer le vers dans l'état d'altération où le texte le préſente, ſans y toucher, & dire en ſtile de Commentateur, comme vous le dites vous-même, *locum hunc* IN MENDO CUBARE *neceſſe eſt donec meliores reperiantur codices.* Votre conjecture, ou celle de tout autre, quelque nom qu'il ait dans la Littérature, ne peut trouver place que dans une note : dans le texte c'eſt une *fourrure.*

En vérité, M., on diroit que

vous assimilez le travail d'un E
à celui d'un Artiste chargé d
taurer une antique mutilée.
devez pourtant bien sentir q
différence n'est pas petite.
mêle d'excellent vin à un vi
diocre, ce qui résulte de cette
tion n'en est pas moins du vin
frélaté. On veut du vin d'u
crû ; après le mêlange il se
de deux crûs différens. Voilà
sément l'état d'un texte réforn
des corrections conjecturales.
avoir été ainsi tourmenté, tra
peut-être vaut-il mieux que da
état primitif, & tel qu'il est so
mains de son Auteur ; mais e
est *frélaté*, & déplaît au goût
saine critique.

Vous me demandez *si je pui*
prendre quelque chose dans le
chantes, Tragédie d'Euripide
que l'a publiée Barnès, ou l'E
d'Oxford, sans consulter les
& vous ajoutez : « vous la lire
» mon Edition aussi facileme

» vous liſez une Tragédie de Vol-
» taire ; & dans toutes les autres, ce
» n'eſt à-peu près qu'un logogriphe. »
Je demande à mon tour. Eſt-ce donc à force de conjectures *fourrées* dans le texte que vous avez rendu cette Tragédie très-intelligible ? Alors je vous réponds que j'entends fort bien *votre* Pièce imprimée, mais que je n'entends pas pour cela la vraie Tragédie d'Euripide. Celle-ci reſte dans le même degré d'obſcurité où elle étoit auparavant, parce qu'on n'a aucune certitude que ce que vous preſentez ſoit la production de l'Auteur, la ſeule qu'on deſire connoître. Or, vous entendre facilement, & entendre Euripide, ce ſont deux choſes bien différentes, même dans la ſuppoſition que vous poſſédiez la langue grecque auſſi bien & mieux que le Poëte grec. Un habit rapetaſſé avec de riches lambeaux n'eſt pas l'habit ſorti des mains du tailleur. Pourſuivons.

« Un de mes plus grands étonne-

» mens, dites-vous, c'eſt que nous » ayons un ſeul Poëte grec que l'on » puiſſe lire; » & auſſi-tôt vous vous déchaînez à-la-fois & contre les manuſcrits & contre les imprimés. Nos plus anciens manuſcrits remontent à peine à 700 ans; c'eſt l'époque de l'ignorance & de la barbarie. « L'homme de Conſtantinople qui ſçavoit » le mieux le grec alors, ne le ſçavoit certainement pas auſſi bien que » M. Ruhnken [1] & M. Valckenaer » le ſçavent aujourd'hui. » Soit ignorance, ſoit avidité pour le gain, les Copiſtes faiſoient *en copiant preſqu'autant de fautes qu'ils écrivoient mots*, & ces fautes ſe multiplioient dans d'autres copies. « La p

[1] Ce Sçavant, digne de la r
eſtime, a bien voulu m'envoyer
plaire de l'*Hymne d'Homere*
a publié depuis peu, & d
compte. Je ſuis charmé de
ici un témoignage public
ſance,

» des premières Editions imprimées » ont été faites ſur un manuſcrit uni- » que, ſouvent peu correct. » Ce n'eſt pas, ajoutez vous, qu'à l'aide des manuſcrits on ne puiſſe corriger un grand nombre de fautes, mais quelle ſagacité ne faut-il pas pour y découvrir les bonnes leçons; d'ailleurs, « quel remède apportera-t on » aux altérations antérieures aux ma- » nuſcrits que nous avons? Reſpec- » tera-t-on des abſurdités manifeſtes, » parce qu'elles ſont conſignées dans » des copies infidèles? &c. »

Sans diſcuter ces exagérations, critique qui ſeroit ici déplacée, il ſuffit de dire d'abord qu'on ſçait à quoi ſe borne le *reſpect* dont vous préſentez une fauſſe idée. Je ſçais de plus, que l'art de découvrir de bonnes leçons, & même de véritables variantes, eſt très-rare, & donné à peu de perſonnes. Mais à quoi tend cette tirade? Voudriez-vous donc nous faire entendre que vous méditez de faire un furieux ravage dans

la Littérature grecque ? Certainement vous allez trouver en votre chemin une foule conſidérable de paſſages ou ſuſpects, ou évidemment altérés. Eh bien, *le flambeau de votre critique* dans une main, allez-vous tout ſabrer de l'autre, auſſi-tôt que les imprimés & les manuſcrits vous laiſſeront ſans ſecours ? Déjà vous nous prévenez que « tout homme qui a du jugement & du goût, » préférera toujours une conjecture » ingénieuſe, élégante, qui reſtitue » à un Auteur une leçon digne de » lui, à une abſurdité autoriſée par » l'erreur d'un Copiſte ignorant des » tems de la barbarie. » C'eſt aſſez clairement que la liber vous aurez priſe d'interpo ſcrupule les textes par vo tures, ne pourra être bl par des perſonnes *ſans j ſans goût.* C'eſt votre r naire.

Mais, Monſieur, o donc ces règles de c

tiennes, ſi généralement vraies, que vous faites ſemblant de reſpecter ? Vous vous en jouez donc dans le fond du cœur, & pour vous elles ſont ſans *application.* Déjà cependant il vous eſt arrivé de les violer en altérant un texte par des corrections conjecturales, & enſuite de vous en repentir, *re penſiculatiùs conſideratâ ;* qui nous ſera garant que cela ne vous arrivera plus ?

Direz-vous que vôtre intention n'eſt point de porter la licence de vos conjectures à l'excès révoltant que je viens de repréſenter ? En ce cas abjurez donc les principes ſur leſquels portent vos raiſonnemens, & qui juſtifient à vos yeux le procédé que vous tenez en maniant les textes anciens. Ou votre dialectique eſt en défaut, ou elle vous conduit néceſſairement à une licence ſans bornes. Auſſi n'héſitez-vous pas de vous expliquer rondement ſur ce point. *Quand je trouverai dans un vers tragique un mot barbare qui ne ſignifie*

rien, une abſurdité ; quand je verr les regles certaines de la verſificatic ou du langage violées, je ne balan cerai pas à imputer ces défauts l'ignorance des Copiſtes, & en m'a dant de l'analogie, je rétablirai texte par des conjectures tantôt év dentes & tantôt probables. Voilà c votre part une déclaration auſſi étei due que préciſe. Nous devons dor nous attendre déſormais à voir ſorti de votre fabrique de conjectures une foule de textes interpolés, refo dus, reſtaurés à votre manière ; c. vous trouverez je ne ſçais combie d'endroits où ce qu'on lit, ſoit dai les imprimés, ſoit dans les manu crits, *n'a pas le ſens commun*, poi me ſervir de vos expreſſions. Alor pour vous excuſer, vous direz cou me aujourd'hui, *quel ſi grand to ai-je fait*, en préſentant des leçor *dont la penſée eſt raiſonnable ?* Dé votre anathême eſt porté contre tou Critique qui oſera s'élever contr vous : il eſt ſans jugement & ſar

goût, *naſum non habet.* Cependant, avant de vous permettre une qualification auſſi fauſſe que peu décente, il falloit vous demander à vous-même quel droit vous avez de vous arroger une licence proſcrite par les ſages loix de la critique, quel pouvoir vous autoriſe à les fouler aux pieds, enfin quel privilége particulier vous en affranchit ? Le moindre examen vous eût convaincu que vous n'avez ni moyen ni prétexte pour vous juſtifier. Dans tout ce que vous avez allégué pour cet effet, il n'y a rien, abſolument rien qui ne ſe diſſipe & ne s'évapore dans les airs à la plus petite lueur du flambeau de la dialectique.

Et ce qui aggrave votre tort, c'eſt que perſonne ne vous refuſe la liberté de faire, au défaut des imprimés & des manuſcrits, tant de conjectures qu'il vous plaira pour éclaircir, rétablir des paſſages altérés, tronqués, inintelligibles, pourvu que vous ne les enchaſſiez pas

ans le texte, & que vous les rele-
uiez dans les notes, le ſeul endroit
ui leur convient. Dès que vous vous
:arterez de cette méthode, le vrai
oût & la ſaine critique, vous rap-
ellant aux règles que vous êtes forcé
e reconnoître, & qui vous con-
amnent, croiront en vo re langage,
cum hunc in mendo c. bare neceſſe
t.

Avant de finir, je dois vous re-
ıercier de la juſtice que vous m'avez
ndue, lorſque vous avez déclaré
ue ſûrement je n'ai pa eu l'inten-
on de vous offenſer ni de vo
ıire. L'intérêt ſeul de la vérité
: la Littérature m'a mis, mo
oi, la plume à la main. Je n'
ois pas qu'un motif pareil f
ıble de vous offenſer, ni qu'
ellement vous devenir nu
a toute apparence, ajou
ue vous garderez votre op
oi la mienne. Pour ce
urde, je ſuis en général
ié à mon opinion, q

ſent vous ne l'avez pas attaquée,
n opinion; & vous ne pouviez le
e, puiſqu'elle eſt fondée ſur un
icipe vrai, inconteſtable, avoué
ous-même; rien par conſéquent
n'oblige d'y renoncer. Quant à
ôtre, ſi vous y reſtez attaché, ſi
s adoptez toutes les conſéquences
en découlent néceſſairement,
ſerai fâché; mais après tout,
votre affaire. J'ai rempli ma tâ-
, je puis même dire les fonctions
confrère & d'ami, dès que je
s ai montré évidemment, que
n'avez rien allégué qu'il vous

pour en faire découv
desire bien sincerem
siez les plus mûres ré
nature, sur les consé
dangers inévitables
que vous vous propo
& ce desir est assorti
respectueux avec lesq

Monsieur,

Voti
&
6 Fév. 1781. S

P. S. Permettez-
flexions étrangères à l
tée dans cette Lettre.

1°. La première
ὡς ἂν. Que cette expr
d'une prépositon *cau*
si commun; mais de
tendent que, chez l
a quelquefois la forc
de tems. A ce sujet v
» n'y a qu'une langu

» meurée telle qu'elle eſt ſortie de la » Tour de Babel, où le même mot » pût ſignifier *ut*, *afin que*, & *do-* » *nec*, *juſqu'à ce que*. » Mais le même mot ὡς ne ſignifie t-il pas, tantôt *afin que*, tantôt *après que*, *auſſitôt que*, ſans parler d'une multitude d'autres ſignifications ? N'a-t-il pas cela de commun avec mille autres mots, en quelque langue que ce ſoit ? Que fait donc ici la *Tour de Babel* ?

Sans prendre aucun parti, j'ai rapporté, dans l'Extrait, comment vous réfutiez ceux qui penſent que les Poëtes ont employé quelquefois ὡς ἄν dans le ſens de ἕως ἄν, *donec*. Ils peuvent citer trois exemples ; que leur répliquez-vous ? Que ces paſſages ſont corrompus ; ſur quoi j'ai obſervé qu'à l'aide d'une logique qui fournit de pareils expédiens, on ne doit jamais ſe trouver dans l'embarras. La remarque n'eſt-elle pas juſte ?

J'ajoute maintenant que, ſi quelquefois les Poëtes ont employé ὡς ἄν

où les Proſateurs ſe ſervent de ἕως ἄ
je n'en ſuis pas plus étonné que c
voir dans l'Odyſſée XVII. 358 ,
ὅτε dans le ſens de ἕως ὅτε, *donec*
comme le remarquent le Scholiaſ
& Euſtathe. Homère eſt peut-être
ſeul Poëte chez qui ſe remarque ur
ſeule fois cette ſingularité. Vou
déplaît-elle ? jamais vous n'aure
trouvé une ſi belle occaſion de ſou
tenir qu'un texte eſt altéré.

2°. J'avois obſervé que pour in
ſérer votre conjecture dans un paſ
ſage, il vous avoit *ſuffi* qu'elle fû
aſſez probable. C'eſt, dites-vous
que vous avez eu la modeſtie de n
pas affirmer que le mot inſéré fû
préciſément celui qu'avoit employ
Euripide ; vous concluez que j'a
trouvé mauvais que vous ayez ét
modeſte, & que vous ne le ſere
plus, ſi vous donnez une nouvell
édition, parce que vous prononce-
rez, dans une note, que votre *con-
jecture eſt d'une vérité inconteſtable.*
Puiſſe-t-on ne jamais dire que vo

expliquez les paſſages des Anciens comme vous expliquez la phraſe de mon texte. Moi, Monſieur, vous avoir reproché de la modeſtie! Reliſez donc, voyez, & jugez. Pouvais-je deviner que ce que vous doniez pour une conjecture aſſez probable, n'en étoit pas moins, dans votre tête, une vérité inconteſtable, & qu'il n'y avoit de modeſtie que dans vos expreſſions?

POEME ſur la Mort de l'Impératrice-Reine Marie-Thérèſe d'Autriche. Par M. de *Rochefort*, de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1781. *in*-4°. 16 pages, très-belle édition.

M. DE VOLTAIRE, en 1742, adreſſoit ces vers à Marie-Thérèſe d'Autriche:

Fille de ces Héros que l'Empire eut pour Maîtres,

Digne du trône auguſte où l'on vit t
cêtres,
Toujours prêts de leur chûte & to
affermis;
Princeſſe magnanime,
Qui jouis de l'eſtime
De tous tes ennemis.
Le François généreux.... Inonde to
pire,
Te combat & t'admire,
T'adore & te pourſuit.

Dans cette auguſte Impératrice,
cette grande Reine, dernier re
de tant de Monarques & de H
les ames douces & tendres pleur
long-tems une Princeſſe amie
paix, qui s'attachoit à la main
dans l'Europe, qui lui donn
derniers vœux & ſes derniers ſou
la Princeſſe aimable dont l'u
ambition étoit de régner ſu
cœurs, & qui cherchoit à plaire
me un Conquérant cherche à
ou nuit par ſes conquêtes même
de Rochefort devoit la célébr

vertus touchantes ont des droits ſur ſon ame.

Il n'invoque d'abord que la Vérité, mais en Poëte, qui ſe permet enſuite quelques fictions légères.

Je n'implore que vous, puiſſante Vérité,
Prêtez à mes diſcours confondus dans mes larmes
Ce touchant interêt qui préſide à vos charmes!

Il prend Marie-Thérèſe à la mort de l'Empereur Charles VI ſon père :

Mais où ſont-ils ces Rois formés par l'infortune,
Qui mépriſant l'éclat d'une vertu commune,
Au-deſſus de leur rang qu'ils ſçavent dédaigner,
Apprennent à ſouffrir pour apprendre à régner?
Thérèſe les attend, & ma voix les appelle.

L'Electeur de Bavière eſt fait Empereur :

L'Empire veut un Chef & cet auguſte
Qui tient de ſes égaux l'éclat qui l'
ronne,
Qui ſoumet dix Rivaux au pouvoir
leur doit,
Et leur prête à ſon tour l'appui qu'
reçoit;
Ce trône antique & ſaint leur dema
un Maître;
Le Bavarois s'avance, il eſt digne de l'
Il l'eſt.

Mille ennemis aſſiégent Théréſe

Combien ils rougiront de cette erreur fa
Combien la France un jour doit chér
Rivale!

L'Empereur actuel venoit de naî
l'Auteur lui fait adreſſer cette p
diction:

« C'eſt peu de recueillir un immenſe h
» rage.
» Votre ame & votre eſprit mûriront a
» l'âge.....

Vous aurez pour régner deux grands ti-
» tres de plus :
La gloire d'une mère & vos propres ver-
» tus. »

faut voir dans l'Ouvrage même
deſcription de ce beau moment,
i Marie-Thérèſe préſente aux Hon-
ois cet enfant précieux & le met
us leur garde. On y trouve ſurtout
ux vers qui rappellent un peu dans
ur forme la manière de Corneille.
'Auteur repréſente la Reine en-
urée de Soldats pleins de valeur &
zèle :

pendant ſur leur front de vieux reſſenti-
mens
montroient même encore en ces der-
niers momens.

détail des bienfaits de Marie-
héréſe & de ſes bontés auguſtes &
milières, offre cet autre vers tres-
li, très-heureux & fait pour être
enu :

iquette s'enfuit & la Dignité reſte.

x-ci méritent encore d'être rete-
, par leur douceur aimable, leur
venance & leur vérité :

ve d'un tendre Epoux, Mère de ſes Su-
s,
cœur s'eſt conſolé par ſes nouveaux
enfants.....
reuſe d'être Reine, heureuſe d'être
ère,
vit du bonheur qu'elle a fait ſur la
rre.

étoit parvenue à couronner ſ
i Empereur, & ce morceau r
niroit encore de beaux ve
s pouvions donner plus d'ét
xtrait de ce petit Poëm
mble les diverſes beau
opée, des fictions, de
tableaux, des compara
fictions, &c. La Poé
Rochefort nous paroî
: les jours plus de dou
:e & de ſimplicité.

L'Auteur fait le mot *Vienne* de deux ſyllabes, ſans l'*e* muet de la fin ; nous croyons l'uſage abſolument contraire. M. de Voltaire a dit :

Ah ! n'effrayez que *Vienne*, & raſſurez Paris.

[*Extrait de M. Gaillard.*]

ISAAC & REBECCA, ou *les Nôces Patriarchales*, Poëme en proſe en cinq Chants. Nouvelle édition. A Londres ; & ſe trouve à Paris, chez la veuve Ducheſne, rue S. Jacques ; la veuve Tilliard, rue de la Harpe ; Quillau l'aîné, rue Chriſtine ; Eſprit, au Palais Royal. 1780. *in*-12 260 pages.

CE Poëme eſt d'un amateur de la Poéſie allemande ; mais quoique M. Wieland ait traité à-peu-près le même ſujet dans le Poëme intitulé : *l'Epreuve d'Abraham*, celui-ci n'en eſt pourtant ni une tra-

duction, ni même une imitation excepté dans un petit nombre de détails. Le Poëme *d'Isaac & Rébecca* dont l'Auteur eſt M. le Suire, eſt diviſé en cinq Chants comme la *Mort d'Abel*, du célèbre M. Geſſner, & forme de même, non-ſeulement par cette diviſion, mais par la manière dont il eſt traité, une eſpèce de Drame Epique, en cinq actes. Le nœud qui ſe forme au troiſième, conſiſte en ce que l'Auteur a placé le Sacrifice d'Abraham après le mariage d'Iſaac, & au moment où il vient d'épouſer Rebecca, dont l'Auteur le fait très-amoureux & très-ardemment aimé. L'Auteur, pour réunir plus de cœurs dans les mêmes ſentimens, mais avec des nuances différentes qui animent & varient le tableau, ramène pour les nôces d'Iſaac, Agar & Iſmaël; celui-ci devenu un Prince puiſſant, & conſolé à ce prix d'avoir été chaſſé autrefois de la maiſon paternelle, y revient *en ami*, en fils ſoumis, en frère ten-

dre; Agar & Sara oublient leur ancienne rivalité, car l'Auteur, toujours dans la même vue de multiplier les perſonnages intéreſſans & intéreſſés à l'action, prolonge la vie de Sara juſqu'après le mariage de ſon fils, quoique la Génèſe rapporte le Sacrifice d'Abraham dans le 22e. chapitre, la mort de Sara dans le 23e, & le mariage d'Iſaac dans le 24e. ſeulement. Ce mariage ſe fit trois ans après la mort de Sara. L'Auteur n'a pas cru que ces antichroniſmes, qui pouvoient répandre de l'intérêt ſur ſon Poëme, lui fuſſent défendus, & il s'en eſt permis bien d'autres, dans le premier Chant, lorſqu'il fait Abraham contemporain tout à-la-fois de Fohi, de Brama, de Zoroaſtre, du grand Thaut, & qu'il le fait converſer avec tous ces Sages & tous ces Légiſlateurs. Au ſecond Chant, Rebecca rend compte d'un voyage qu'elle a fait autrefois à Babylone à la Cour de Sémiramis. Ce récit dont l'Auteur tire l'avantage d'oppoſer la

tableau des cour pomp
mœurs des grandes vill
cence champêtre & à la fin
mœurs patriarchales ce
coup d'intérêt & n'est p
ceau le moins agréable
vrage. Le mélange de c
grandeur qui caractérise S
offre déjà un contraste aff
la séduction qui entre
dans l'ame de la jeune Re
gré les avis de son pere
des charmes & de la m
de Babylone, est un trait
nance, qui ne devoit pa
à l'Auteur; la profonde l
succède à cette courte p
lorsque les vices cachés
dehors brillans étalent l
mité aux yeux de cette je
si pure & si vertueuse, es
dépeinte. Le troisième C
mence par l'arrivée d'Ag
rnaël, contient le mariage
de Rebecca, & finit par l'
ble que reçoit Abraham

Isaac; le trouble que cet ordre apporte dans la famille d'Abraham suffit à l'intérêt du quatrième Chant & y suffiroit même sans quelques fictions que l'Auteur y a jointes, & qui ne sont pas toujours d'assez bon goût. M. Gessner, dans *la mort d'Abel*, a donné à M. le Suire un exemple que celui-ci a cru devoir suivre, celui de mettre du merveilleux où la Nature seule suffisoit, & de faire intervenir un esprit de ténèbres, un très-inutile Alaciel pour produire des effets que la situation produisoit d'elle-même. La Nature n'a-t-elle donc pas assez d'énergie pour accabler Abraham de douleur après l'ordre qu'il a reçu; pour que son silence, son accablement & le mystere sinistre répandu sur ses démarches jettent l'inquiétude & la crainte dans l'ame de Sara & de Rebecca; Isaac arraché dès la première nuit de ses nôces aux empressemens d'une jeune épouse, aimante, aimable & aimée, pour faire les préparatifs d'un sacri-

fice dont il doit être la victime; l
les ſentimens qui naiſſent d'une t
ſituation, ſont-ils ou aſſez ſurna
rels, ou aſſez illégitimes pour
pouvoir être inſpirés que par un
prit malin & ennemi de la Divini
En rendant compte dans le tems
Poëme de M. Geſſner, nous av
dit combien cette inutile interv
tion des Puiſſances infernales ou
leſtes, combien ce froid merveill
glaçoit l'intérêt au lieu de l'échauf
nous ne répétetons point ici la th
rie que nous expoſâmes alors & qu
peut retrouver dans nos Mémoi

On conçoit aiſément quel c
être l'intérêt du cinquième Ch
où tant de conſternation fait pl
tout-à coup à une joie univerſe
L'arrivée de Sara & de Rebecca
moment du ſacrifice, ſembleroit
voir en augmenter l'intérêt, & l'
teur en a jugé ainſi; cependan
nous ſemble qu'elle fait longue
& qu'elle eſt comme un épiſode d
un coup de théâtre, dont rien

doit trop préparer ni ſurtout ralentir la vivacité.

En général, ce Poëme, quoiqu'en proſe, nous paroît réunir beaucoup d'agrémens & de mérites différens; nous le croyons fait pour être lu avec plaiſir & avec attendriſſement, même après *la mort d'Abel*, quoiqu'il ait moins de pathétique, & qu'il ſoit en tout moins original.

[*Extrait de M. Gaillard.*]

DESCRIPTION de la Lor
& du Barrois, Par M. *Du*
l'aîné. A Nancy, chez la
Leclerc, Imprimeur de l'I
dance. 1778 & 1779. Avec
probation & Privilége du R
vol. *in*-4°. d'environ 400
chacun. Ce livre ſe vend à P
chez Gogué & Née de la Roc
Libraires, rue du Hurepoix
du Pont S. Michel. Prix, 1
broché; 24 liv. relié.

ON ne peut que donner un
tice de cet Ouvrage, & on
peut donner une notice plus e
que celle qu'en donne l'Auteur
même. C'eſt tout à-la-fois d'
lui & d'après l'examen que
avons fait du Livre que nous a
en parler.

Le Tome premier commenc
une Introduction hiſtorique, c
nuée juſqu'à la mort de Staniſl
à l'entière réunion de la Lorrai
du Barrois à la France.

La Lorraine & le Barrois faiſoient partie de la Belgique ſous les Romains, de l'Auſtraſie ſous la première Race de nos Rois, du Royaume de Lorraine ſous une partie de la ſeconde Race; la Lorraine fut gouvernée, pendant le 9e. ſiècle & une partie du 10e., par des Ducs bénéficiaires, c'eſt-à-dire, qui tenoient leur pouvoir ou des Rois de France ou des Empereurs d'Allemagne, enfin par des Ducs héréditaires. Après un précis de leur hiſtoire, on trouve ce qui concerne « la géographie du » pays, ſa diviſion, ſes avantages » naturels, ſes differentes productions, le climat, la température, » la population, les habitans de » toutes les claſſes, leurs mœurs, la » religion, les diocèſes, les loix, la » juſtice, le gouvernement, l'adminiſtration, les ſciences, les arts, » les métiers. »

Dans le ſecond Tome, la Lorraine & le Barrois ſont diviſés en Bailliages royaux. L'Auteur marque

la ſituation & l'étendue de ch
Bailliage, la nature du ſol, ſes
ductions ; « les coutumes qui l
» giſſent, les meſures qui y ſo
» uſage, de quels diocèſes il ſe
Les lieux principaux & les plu
marquables, dont la deſcriptio
roit occupé trop de place da
Table alphabétique & topogr
que, forment dans ce ſecond vo
des articles ſéparés. On ne né
point de rapporter les traits hor
bles aux grandes Maiſons &
Hommes illuſtres.

Le troiſième Tome contien
Table générale, alphabétique &
pographique de toutes les « vi
» bourgs, villages, hameaux, ce
» uſines, châteaux, fiefs, coll
» abbayes, rivières, principaux
» ſeaux, étangs. » M. Henr
avoit déjà publié cette Tabl
1775 ; il en avoit formé le ſe
tome de ſon *Abrégé chronolo*
de l'hiſtoire de Lorraine, ſans ou
d'en faire honneur à l'Auteur.

toire, de Mercator, d'Ortelius,
'hierri Alix, de la description
a Lorraine & du Barrois impri-
dans l'*Etat de la France* de M. le
te de Boulainvilliers, avec les
s descriptions des différentes
ralités, faites d'après les ordres
ouis XIV pour l'instruction du
de Bourgogne; du Pouillé du
èse de Toul, par le P. Benoît
d, Capucin; des Mémoires du
is, de M. de Maillet; du Re-
des Ordonnances & Règle-
de Lorraine; du Dictionnaire
ique des Ordonnances & des
maux de la Lorraine & du Bar-
par M. de Rogeville, du No-

ESSAI sur les Réformes à fa dans notre Législation crimine Par M. *V****, Avocat au Pa ment de Paris. A Paris, chez I monville, Imprimeur-Libraire l'Académie Françoise, rue Ch tine. 1781. Avec Approbation Permission. Un vol. *in*-12 de pages. Prix, 1 liv. 16 sols.

PREMIER EXTRAIT.

L'OUVRAGE que nous annc çons aujourd'hui, & dont no allons tâcher de donner une idé est le fruit des réflexions d'un bc Citoyen pénétré des vues du bie public, d'un homme très-instru des loix & d'un ami du bon ord & de l'humanité, & qui propose s gement des moyens de faire qu'il pense qui pourroit être mie dans la Législation criminelle. So motif nous paroît très-louable ; quand dans le nombre de ces moyer

arrivent à quelque inconvé-
ou à quelque inconvénient ac-
l'Auteur auroit toujours pour
e qu'il nous ſemble, l'amour
public & l'intention pure &
de rendre ſervice à l'hu-

rouve à la tête de l'Ouvrage
de l'Editeur très-court, dans
'Auteur rapporte un paſſage
cure de France du 15 Oc-
780, où l'on dit entre au-
oſes que ni les Anciens ni
dernes n'ont encore eu la
le ſe donner un bon Code

s'arrêter quelquefois au
ſon ouvrage pour renforce
de ſes vues, l'impartialité
prit, & cette vigilance c
cience d'un homme de bi
ſouvent le retenir dans ſ
comme dans ſes actions.
ſez longues réflexions, l'
cet article du Mercure lo
ciété de Philoſophes qui,
offert, il y a trois ans, ur
celui qui propoſeroit ur
utile dans notre Légiſlatio
n'eſt pas encore adjugé,
faut du tems ainſi que de
lens pour le mériter; ap
finit par exhorter ſa Patri
cuper ſérieuſement.

Notre Auteur termine
diſant très-modeſtement
» Juriſconſulte, dans les
» quel ce Journal eſt tomb
» cances dernières, a cru
» cette invitation publiqu
» devoir monter à la tribu
» propoſer ſes réflexions ſ

» pénales, avec la modeſtie qu'im-
» poſe l'importance d'une pareille
» matière; c'eſt aux lecteurs éclairés
» de juger ſi elles peuvent être auſſi
» utiles que le motif qui les a pro-
» duites eſt louable. »

Au ſurplus, le paſſage dont nous venons de rapporter quelques lignes, n'a vraiſemblablement pas ſervi de modèle à notre Auteur; il n'a fait que lui rappeller les idées générales qu'il avoit ſur notre Légiſlation criminelle, & l'a mis dans le cas, par ce ſouvenir, d'employer à une recherche très-ſçavante & au plus utile de tous les objets puiſqu'il intéreſſe la vie & la liberté des hommes, un tems deſtiné à ſe repoſer de ſes travaux, & à prendre de nouvelles forces pour ſe livrer à de nouvelles occupations. Quoi qu'il en ſoit, nous croyons que ceux qui liront avec réflexion cet important Ouvrage y verront le Juriſconſulte profond qui penſe, d'après lui-même & d'après ſon expérience & ſes réflexions, l'Au-

teur modeſte qui propoſe,
toyen qui s'occupe du b
l'human té, ou du moins c
de diminuer ſon malheur
force de penſer, a ſçu fair
ouvrage très-court, & y j
ſemble deux qualités qu'o
aſſez rarement, la grand
ſans nuire à la clarté des

Son Ouvrage eſt divi
Parties ; la première, qu
quatorze Chapitres ſubdi
ragraphes, traite des Dé
Peines.

La ſeconde, en huit
traite de chaque nature
applicables à chaque eſpèc

La troiſieme enfin, de
à faire dans notre Legiſla
nelle.

La première de ces tr
eſt précédée d'une Intr
dans laquelle l'Auteur s
prouver la néceſſité d'un
dans nos loix pénales. O
la ſeconde page de cette

tion, par le point de vue général qu'elle préſente, que l'Auteur a ſaiſi, à ce qu'il nous ſemble, ſon ſujet, & dans ſon enſemble, & qu'il s'eſt pénétré de l'eſprit de la Légiſlation. Nous croyons, pour mettre nos Lecteurs à portée d'en juger, devoir en rapporter quelques paſſages.

« Pour remplir une tâche ſi noble, » il faut connoître les droits de » l'homme ſocial, le principe qui le » fait agir; diriger la pente de ſon » intérêt perſonnel vers le bien pu- » blic; apprécier les actions qui ſont » vraiment utiles ou contraires aux » intérêts de la ſociété; punir les » actions préjudiciables pour empê- » cher de nouveaux troubles; em- » ployer le genre de peine le plus » réprimant par ſon oppoſition avec » le genre de vices qui les aura pro- » duits; n'infliger de peines ſévères » que dans l'inſuffiſance reconnue de » peines moins rigoureuſes; aſſurer » dans une inſtruction ſage la juſtifi- » cation de l'innocence avec autant

» de zèle que la conviction c
» me ; marquer le terme où l
» liberté civile & où com
» l'oppreſſion ; concilier enſ
» égards dûs au Citoyen avec
» tection due à la ſociété. »

Après ce court expoſé de ſo
& des moyens de le bien ren
l'Auteur parcourt rapidement
giſlation des différens peuple
nus, qu'il trouve avec raiſo
plus imparfaite que la nôtre,
examine enſuite.

Pourquoi la peine de mort, (
ſe trouve-t-elle auſſi fréquen
ordonnée dans notre Légiſla
Les notions de la morale ne ſ
fondent-elles pas dans l'eſpri
multitude, lorſqu'elle voit d
mes ſi différens réprimés par le
genre de ſupplice ? La peine d
d'ailleurs n'eſt-elle pas tirar
quand elle n'eſt pas juſtifiée
néceſſité ? N'eſt-elle pas co
même à l'intérêt de l'Etat
prive de pluſieurs de ſes men

ſi l'on peut encore les lui rendre utiles en les condamnant à des travaux qui tournent à l'avantage de la choſe publique? De cette réflexion l'Auteur tire la conſéquence, qu'il réſulte de l'extrême rigueur, l'inexécution de pluſieurs de nos Loix; comme par exemple, contre les banqueroutiers frauduleux; les dépoſitaires de deniers royaux qui abuſent de leur caiſſe & quelques autres, qu'au mépris de la Loi on ne punit preſque jamais de mort. Il s'élève enſuite avec autant de nobleſſe que de chaleur contre la peine d'infamie dans certains cas. « Pourquoi, » dit-il, noter d'infamie des coupa» bles qu'on laiſſe en liberté? N'eſt» ce pas les mettre dans la néceſſité » d'en faire un abus plus dangereux » que celui qui a déjà mérité l'animad» verſion de la Juſtice? Quand un ci» toyen n'eſt pas aſſez dangereux pour » le retrancher de la ſociété, il ne faut » pas lui enlever le pouvoir d'effacer » ſes torts par une conduite plus régu-

» lière. Si la Juſtice imprime
» front le caractère de l'infan
» gens de bien doivent le
» alors ce malheureux rangé
» claſſe des êtres les plus mépri
» & ne pouvant devoir ſa ſub
» à l'honnêteté, eſt obligé de
» cher dans de nouveaux cri
» l'infamie au contraire ne
» pas l'effet qu'on en doit att
» dans l'opinion des hommes
» n'eſt plus reſpectée & le
» devient plus grand encore.

» Parmi les condamnation
» mantes ſe trouve le banniſ
» hors du Royaume; mais c
» droit envoyons-nous chez l'
» ger des ſujets pervers? Si c
» exiſte ici, les nations voiſin
» vent uſer de repréſailles,
» gagnerons-nous à de pareils
» ges?

L'Auteur, après ce morceau
fait voir combien nous pouvo
flatter de l'eſpoir d'avoir dan
Légiſlation criminelle des m

ıaut la ſervitude dans les terres de
ɔn domaine, en abrogeant la peine
e mort contre les déſerteurs, en
reſcrivant les réformes néceſſaires
ans nos priſons & en ſupprimant
s horreurs de la queſtion préparaɔire, impuiſſante contre le ſcélérat
ɔbuſte, & meurtrière à l'égard de
ınnocence trop foible pour réſiſter
la douleur.

On ſent aſſez, pour le peu que
ɔus venons de dire, l'importance
: l'Ouvrage dont nous venons de
ire connoître l'objet ; nous la
oyons aſſez grande pour exiger un
cond extrait dans lequel nous nous
opoſons de parcourir une partie

les obſtacles que de longs uſages d'anciens préjugés lui oppoſent mais la nobleſſe & l'importance de vues le ſoutiennent & l'enhardiſſe

[*Extrait de M. Coqueley Chauſſepierre.*]

TRAITÉ des Droits appartena aux Seigneurs, ſur les biens po ſédés en rôture ; avec l'applic tion des Coutumes, des Déc ſions, du Conſeil & des Arrê de la Cour; la manière d'intent les actions qui ont rapport à cet matière, & d'y défendre, le to ſuivant le Droit commun & Juriſprudence actuelle. Par M *Preudhomme*, Avocat en Parle ment. A Paris, chez Froullé, L braire, Pont Notre-Dame, vis à-vis le quai de Gêvres. 178 Avec Approbation & Privilég du Roi. Un vol. *in*-4°. 616 page

L'OUVRAGE dont on vient d lire le titre, nous paroit d l'utilité la plus grande & même d'un

censitaires. L'abondance de la
tière; la quantité de cas dans les-
ls on se trouve à chaque instant,
mis l'Auteur dans la nécessité de
ser son Traité en tant de Parties.
l n'est pas possible de le suivre
s les détails de son plan, ni de
ner sans l'affoiblir un extrait de
Ouvrage.

Nous nous contenterons d'exhor-
nos Lecteurs à jetter les yeux sur
préface qui le précède; ils y trou-
ont le plan de l'Auteur parfaite-
t bien analysé, & ils en verront
coup-d'œil les divisions, qu'une
le des chapitres leur rendra en-
plus sensible par l'ordre très-fa-

noiſſance du Cens & Ceuilloirs ; la Saiſie cenſuelle, du Retrait cé ſuel, du Champart & du Fran Alleu ; & chacun de ces Livres e diviſé en chapitres tous très-inſtru tifs. Toutes les déciſions rapporté dans cet Ouvrage ſont appuyées d autorités les plus reſpectables. On cite les nouveaux Réglemens qui ont rapport, ainſi que les Arrê des Cours ſupérieures du Royaume & l'on y préſente la Juriſprudenc particulière qui s'obſerve dans cha que Province en interprétation de coutumes qui le régiſſent.

Les recherches très-conſidérable auxquelles s'eſt livré l'Auteur de ce Ouvrage, ne peuvent que faciliter beaucoup le travail des Juriſconſulte qui auront à traiter la matière im portante des Droits ſeigneuriaux. I a ſçu réunir avec beaucoup d'exac titude tout ce qui ſe trouve épar & mêlé avec d'autres queſtions dans un nombre conſidérable de volumes, que tous les Seigneurs & leurs gens

t. Enfin on trouve dans ce nou-
. Traité tous les articles des Cou-
:s, dont la plupart contiennent
:rentes dispositions au sujet du
; & de ses priviléges.
est facile de concevoir, d'après
, qu'il sera très-utile, nous osons
que dire nécessaire, aux Seigneurs
veulent veiller eux-mêmes à la
ervation de leurs intérêts; à
: à qui ces Seigneurs accordent
confiance; à leurs Officiers,
connoître l'étendue de leur pou-
; aux Arpenteurs, pour se bien
luire dans le mesurage général
atticulier du domaine du Sei-
r & de celui du Censitaire, aux

domiciliés hors du territoire d
gneur de la mouvance où ſont
leurs immeubles; aux Eccléſ
ques, Fabriques, Corps & C
munautés ſéculières, régulière
laïques; aux Bénéficiers, pour
ſon des biens attachés à leurs Bé
fices; aux rôturiers qui poſſèdent
fiefs; aux Adjudicataires par dé
ou autrement; aux Tuteurs &
miniſtrateurs; & enfin à tous
Propriétaires, Poſſeſſeurs & Acq
reurs de biens fonds.

[*Extrait de M. Coqueley Chauſſepierre.*]

DICTIONNAIRE Univerſel
Sciences, morale, économique
politique & diplomatique: ou B
bliothèque de l'homme d'Etat
du citoyen, mis en ordre & p
blié par M. *Robinet*, Cenſe
Royal. Au Tems & à la Véri
Tome XIVe. A Londres, ch
les Libraires aſſociés; & ſe trou
à Paris, chez l'Editeur, rue d

la Harpe, à l'ancien Collége de Bayeux. 1780. 683 pages *in*-4°.

Ce nouveau Volume, d'une collection intéreſſante, commence au mot *Conſervation*, & finit par celui de *Curlande*. Les mots de *Corruption*, *Corſe*, *Corvée*, *Crédit*, *Crime*, *Croiſade*, ſont les plus étendus; mais au mot *Contrôle Général*, on trouve une notice fort détaillée de ceux qui ont occupé cette place juſqu'à M. Necker.

Après les Maires du Palais, en France, le Grand Tréſorier avoit de plus l'adminiſtration des Finances. L'hiſtoire des Miniſtres d'Etat nous apprend, dit l'Auteur, que ſous Philippe-le-Bel, Enguerrand de Marigny étoit *Surintendant des Finances*, & par conſéquent, ajoute l'Auteur, Capitaine & Châtelain du Louvre, Château de force deſtiné à la Garde du Tréſor des Rôis.

Après la mort de François d'O, Surintendant des Finances, Henri

IV les fit adminiſtrer par un conſ
de cinq ou ſix perſonnes; *mais*
trouvant point ſon compte av
cette multitude mal d'accord, d
Florimond de Rapine, dans ſon Re
cueil des Etats de Paris de l'an 1614
il rétablit la Surintendance & la
donna à M. de Roſni de Sully.

Cette charge a ſubſiſté ſeule ou
diviſée juſqu'en l'an 1661, que
Louis XIV jugea à propos de la
ſupprimer & d'en attribuer preſque
toutes les fonctions au Contrôleur
Général des Finances, qui exiſtoit
dès 1554, pour contrôler les ac-
quis de recette & de dépenſe. M.
Pelletier ſuccéda à Colbert. M. de
Chamillard, M. Deſmarets, M.
Law, M. Pelletier de la Houſſaie,
M. d'Odun, M. Desforts, M. Orry
& M. de Machault, &c. ont rem-
pli ſucceſſivement cette place. On
trouve ſous le miniſtère de M. de Ma-
chault, le préambule de l'Edit par
lequel il entreprit, en 1751, de
faire donner par le Clergé des dé-
clarations

clarations des biens qui composent les Bénéfices. On y rappelle auſſi l'Edit de Janvier 1751, portant création de l'Ecole Royale Militaire, & la remiſe de trois millions ſur la taille de 1752.

Cet article finit par quelques réflexions ſur la diverſité des eſprits & des caractères de ceux qui, depuis Sully, ont régi les Finances de la France; ſur la variété de principes & de préjugés qu'ont dû apporter dans ce miniſtère, des hommes pris dans des claſſes de citoyens abſolument diſſemblables; ſur le changement continuel de régime qui en réſulte; la foule d'inconſéquences occaſionnées par cette inſtabi-

toires & à tant d'opérations m
neuses.

L'article *Corruption*, qui a
pages, traite principalement de
corruption publique & des moye
d'y remédier. C'est surtout dans l'hi
toire Romaine que l'Auteur exami
les causes & les suites de la co
ruption. Il établit d'abord qu'
peuple généralement dépravé,
irréformable, & il indique les moye
qui paroissent être propres à arrêt
la corruption des autres. Vous q
voulez qu'on aime la vertu, dit
n'employez d'armes que les sienne
soyez indulgens, persuasifs, bie
faisans comme elle, qu'on voie
vous, non des despotes superbe
qui commandent le bien comme
tyrans commandent les crimes, ma
des pères prudens & tendres, q
tremblans des dangers dont leur
mille est menacée, ou gémissans
ses malheurs, ont cherché avec
plus vif intérêt les moyens d'éc

:s ; ouvrez s'il le faut les
la patrie ; ouvrez celles du
:ier, toutes confirmeront
)es & dépoſeront en votre

l eſt en effet le ſiècle,
la ville & le peuple où
:, le travail, l'économie,
)our la religion, pour la
)our les loix, n'aient amené
r, & où le mépris de
levoirs n'ait enfanté les
ds revers ? Monteſquieu
ce grand homme n'a ja-
dit de plus vrai, ni de
« Ce n'eſt point la fortune
le monde, c'eſt la vertu : »

précipice; c'eſt la vérité de tous l
tems & de tous les lieux; c'eſt a
le ſujet d'un diſcours de M. de
Lande, qui remporta le Prix de l'
cadémie de Marſeille, en 17
L'eſprit de juſtice aſſure la glo
& la durée des Empires.

Les ménagemens, la circonſp
tion que l'on doit avoir dans le
tranchement des abus; les amu
mens utiles, ſubſtitués à ceux q
ſont dangereux; les précautions p
diminuer l'inégalité, l'honneur
taché à la vertu; le ridicule atta
au vice, ſont des moyens que l'A
teur détaille & qu'il appuye par
exemples.

L'Iſle de Corſe y eſt décrite
au long: on y détaille ſurtout ſe
ductions; ſa richeſſe principale,
l'huile, qu'elle peut exporter en
grande quantité. Si nous ſçavi
profiter de nos conquêtes, dit l'A
teur, nous devrions voir dimin
chez nous le prix de cette denr
& conſéquemment celui des ſavo

ſatisfaction. Quelle ſource
ſſe pour cette nation que la
des mûriers? Nos manu-
de ſoie conſervent encore
ériorité dans l'Europe; nous
drions plus de nous les voir
ſi au lieu de tirer nos ſoies
nous ſçavions nous en pro.
uſſi belles en Corſe & à plus
. A peine ſçait-on en Corſe
c'eſt qu'un orage; c'eſt un
id bien pour la culture des
ie.
ouve en Corſe des bois d'o-
limoniers, citroniers. L'a-
, le figuier y ſont très-com-
e noyer, le palmier, le ju-

ſons où tous ces arbuſtes ſe
vant fleuris en même-tems, l'o
qu'ils exalent devient ſi forte p
quantité de ces arbres réunis,
lors elle ceſſe de plaire, & po
la tête.

Les vins de Corſe, s'ils éto
bien faits, ſeroient recherchés.
dit qu'avec peu de ſoins, tous
du Cap-Corſe qui ſont liquor
ſeroient vendus ſous le nom de
pre ou Malaga. Ceux des Pi
de Mariani & de Campoloro,
roient pas beſoin d'emprunter
nom étranger pour avoir de l
putation. Les vins pourroient e
néral y être très-bons, & l'o
recueilleroit une grande quanti
n'y a pas de raiſin plus délicieux
celui du Cap-Corſe & dont
grains ſoient auſſi gros.

On ne ſçauroit douter que
Iſle ne renferme beaucoup de mi
il y en a de fer; on en connoi
cuivre; on aſſure qu'il y en a

article dit y avoir vu des veines de ſouffre, des carrières d'ardoiſe; on y trouve de très-beau granite. La ſuperbe chapelle qui renferme à Florence les tombeaux des Grands Ducs eſt incruſtée en partie de jaſpe tiré de Corſe; elle eſt auſſi ornée d'un marbre précieux tiré du Nebbio, & nommé marbre verd de Corſe.

Tous les quadrupèdes, en Corſe, ſont généralement plus petits qu'en France. Les bœufs, vaches, chevaux, ânes, mulets, y ſont ſi mal nourris qu'ils ſont d'une maigreur à faire pitié. Preſqu'aucun d'eux n'a un abri contre le froid de la nuit ou l'intempérie de l'hiver. Ceci fait voir où en eſt l'Agriculture dans ce pays-là, puiſqu'on n'y ſonge pas à former des engrais qui pourroient y doubler le produit des terres.

Les loups & les lapins, eſpèces deſtructives, y ſont inconnus; on croit qu'il n'y a point d'animaux venimeux; les ſcorpions y ſont cependant très-communs, & j'ai vu, dit

l'Auteur, deux hommes qui, après avoit été piqués par une araignée, enflèrent preſque ſur le champ d'une manière étonnante. Les renards y ſont nombreux & aſſez grands; le cerf y eſt plus petit qu'en France, & a été décrit par M. de Buffon; le ſanglier y abonde, & ſa chair eſt excellente; le cochon, qui y eſt encore plus commun, y eſt auſſi très-bon. On en trouve de ſauvages ainſi que des bœufs, vaches, &c. Un animal plus remarquable en Corſe, eſt le muſſeli, que M. de Buffon a décrit ſous le nom de mouflon, animal ſauvage duquel, ſuivant M. de Buffon, ſont iſſues toutes les races des brebis domeſtiques, & qui a du poil au lieu de laine.

La perdrix y eſt très-commune; elle eſt pour l'ordinaire rouge & très-belle; mais ſa chair eſt ſèche & ſouvent impregnée de l'odeur des plantes fortes dont elle ſe nourrit. La bécaſſe y eſt un peu meilleure; mais rien n'égale la bonté des grives &

ſurtout des merles de cette Iſle. Le lièvre n'eſt pas rare, & généralement il eſt aſſez bon. On y trouve des cailles, des pigeons, &c. enfin le gibier abonde dans l'Iſle, & déformais y ſera plus commnn encore par la défenſe qu'on a faite aux habitans, ſous peine de la vie, à cauſe des révoltes, de porter ou de garder chez eux des armes à feu.

C'eſt dans cette Iſle, ainſi qu'au de-là des Alpes, que pendant les nuits d'été, on voit dans l'air étinceler par millions une mouche phoſphorique. Les Italiens la nomment luciola; elle rend une lumière beaucoup plus vive que celle de notre ver luiſant. La luciola a quatre lignes de long, le corcelet rougeâtre, le deſſous du corps jaune; le corps ou l'étui de ſes ailes noirâtre; on en trouve la deſcription dans le *Voyage d'Italie de M. de la Lande*; mais aucun Naturaliſte n'a obſervé ſa métamorphoſe.

On fait monter la population de

ſe à 122 mille habitans. Bi
Ajaccio, Bonifacio, Ca
, San-Fiorenzo, ſont les vi
incipales; les François, po
ranquilles poſſeſſeurs de
, ſe propoſent de conſtruir
itadelle à Carregia, près d
oloro. Ils occuperont ain
& San Fiorenzo aux deu
nités du Cap, Corte au centr
le, Bonifacio à l'autre bou
plus grand diamètre, Calv
rregia au deux extrémités d
lus petit côté. Avec ces fi
de défenſe, il ſeroit difficil
put la ſurprendre.

chemins étoient impratica
n Corſe, pour toute eſpèce d
es. Tous les tranſports s'y fai
à dos de mulet. Les François y
vert de grandes routes de tou
és pour aſſurer & faciliter le
unications; ces chemins n
pas la choſe la moins curieuſ
le. On a coupé des montagnes
fait des travaux immenſes. On

a cherché autant que l'on a pu les les lieux les moins élevés, les moins rapides, pour y faire paſſer des routes. Ainſi elles ne traverſent preſque aucun village, parce qu'ils ſont tous dans des endroits eſcarpés. Ces nouvelles routes ſont tracées pour pouvoir laiſſer paſſer pluſieurs voitures. Mais d'ici à long-tems l'uſage n'en ſera guère commun; en effet, les habitans ne pouvant arriver par les grandes routes juſques chez eux, il faudroit, pour ſe ſervir de voitures, qu'ils s'arrêtaſſent au pied de leur montagne. Autant vaudroit-il y deſcendre ſoi-même & y transférer ſon habitation.

C'eſt à ces difficultés de communication que tient la civiliſation d'un pays. Voilà pourquoi généralement les montagnards ſont plus groſſiers & plus féroces que les autres hommes.

Quant aux mœurs des Corſes, l'Auteur dit que c'eſt le peuple le plus barbare de l'Europe. Mais il

eſpère que cela changera; [illegible]
femmes ceſſeront peu à peu d'
claves; que cette fureur de ven
qui ſemble née avec le Co
calmera peut-être, en ſentan
tribunal & des loix peuvent
ger mieux. Si les Corſes
jouir de la paix que la Franc
de leur donner, on peut eſp
voir ſortir des hommes diſti
peut-être de grands Généraux
tout après des tems d'efferve
peut-être que ſes malheurs
préparé le germe de ſa gloire.

On voit par cette eſquiſſ
Corſe, combien elle mériteroi
Sçavant la viſitât attentive
combien elle pourroit four

ſre aux yeux que des ruines & des monumens de miſère & d'ignorance.

La Corſe, qui avoit été regardée d'abord comme un fief de l'Égliſe, fut cédée aux Piſans par le Pape Urbain II, comme on le voit dans les Mêlanges de M. d'Orbeſſan. Mais les Génois ayant écraſé les Piſans en 1289, ſe regardèrent comme maîtres de la Corſe; un Gouvernement tyrannique ayant aliené l'eſprit des Corſes, des guerres continuelles, dont on trouve ici l'abrégé, rendirent la réconciliation impoſſible. La France vouloit encore en 1768, négocier la paix; mais les Génois aimèrent mieux lui céder l'Iſle par un traité du 19 Juin 1768; & Paoli, à la tête des Corſes, réſolut de s'enſevelir ſous les ruines de la patrie.

La première campagne des François en Corſe ne fut pas d'un bon augure pour eux. Ils n'eurent que de foibles ſuccès, & furent battus à Caſina & à Borgo; mais celle de 1769 leur ſoumit la Co-

peu de tems. M. le Comte de Vaux fit cette conquête, mais Paoli lui échappa. Ce brave Défenseur de la liberté des Corſes, enveloppé avec environ 500 hommes par toute l'armée françoiſe réunie qui l'avoit fait retrograder de poſte en poſte juſqu'à Vivario, ſortit pourtant des débouchés de Ghiſoni, & gagna, avec beaucoup de peine, un Cap à ſix milles de Porto-Vecchio, où il s'embarqua ſur une felouque qui mit d'abord à la voile. En même-tems un bâtiment anglois qui étoit à l'ancre à Porto-Vecchio, appareilla auſſi ſur les ſignaux convenus, & eut joint la felouque en pleine mer. Le Général Corſe ſe rendit à ſon bord & arriva heureuſement à Livourne le 16 de Juin. De Livourne il s'embarqua pour Florence, d'où il paſſa en Hollande & de-là en Angleterre. Son frère Clément, & pluſieurs autres Chefs, quittèrent auſſi leur patrie qu'ils ne pouvoient ſauver.

ſeraineté du Roi de France

reconnue par toutes les Pieves. Le Vainqueur de la Corſe, convoqua à Corte tous les Chefs & Podeſtats pour y renouveller, dans une aſſemblée générale, le ſerment de fidélité qu'ils avoient prêté chacun en particulier.

Ainſi la Corſe paſſa ſous la domination françoiſe au moment qu'elle alloit devenir une nation conſidérable & jouer un rôle approchant de celui des Provinces-Unies depuis qu'elles ont ſecoué le joug de l'Eſpagne. Cet article eſt tiré d'un Eſſai ſur la Corſe, par M. de Pommereul, qui eſt encore manuſcrit. Il eſt terminé par un Edit du mois de Mai 1771, concernant l'adminiſtration municipale des Communautés de cette Iſle.

L'article *Corvée* occupe 51 pages. L'Auteur parle d'abord des corvées des Romains, & paſſe enſuite à celles des Ponts & Chauſſées. On n'a déjà que trop éprouvé en pluſieurs endroits qu'une corvée languiſſante

[illegible] un fardeau immense sur les particuliers, & une servitude dans l'état, qui, sans produire le fruit que l'on avoit en vue, fatiguoit sans cesse les peuples & gênoit, pendant un grand nombre d'années, la liberté civile des citoyens. La perfection de la conduite des corvées doit consister à faire le plus d'ouvrage possible dans le moins de tems, d'où il s'ensuit qu'il faut de toutes les voies choisir la plus prompte & la plus expéditive, comme celle qui doit être la meilleure.

Les Economistes soutiennent que la corvée en nature est un des plus grands obstacles à l'Agriculture, & par conséquent un préjugé des plus grossiers & des plus funestes au bonheur des pays où elle s'exerce. C'est un impôt, disent-ils, qui, détournant les Cultivateurs de leurs travaux productifs, anéantit avant leur naissance les productions qui auroient été le fruit de ces travaux, & q[illegible] par cette déprédation, par cet ané[illegible]

tiſſement forcé de productions, coûte aux Cultivateurs, aux Propriétaires & à l'Etat cent fois peut être la valeur du travail des Corvoyeurs.

Nos enfans auront peine à ſe le perſuader, ajoutent-ils; mais il n'eſt malheureuſement que trop vrai, que dans ce ſiècle lettré, il y a encore très-peu de Propriétaires aſſez inſtruits pour ne ſe pas croire léſés, ſi, en ſupprimant les corvées, on établiſſoit & repartiſſoit aujourd'hui ſur eux, l'impoſition néceſſaire à la conſtruction & à l'entretien des chemins.

Ces conſidérations, adoptées par M. Turgot, Contrôleur Général des Finances en 1776, produiſirent un Edit du mois de Février 1776, par lequel le Roi ſupprima les corvées & ordonna la confection des grandes routes à prix d'argent.

On trouve enſuite l'extrait d'un Mémoire ſur les Corvées, préſenté aux Etats de Bretagne, par M. le Vicomte de Touſtain. L'objet de ce

Mémoire eſt d'expoſer aux Etats un projet pour le payement de la corvée. L'Auteur le conſacrant à l'utilité des trois Ordres de l'Etat, le dédie à trois citoyens, dont un Eccléſiaſtique, un Noble, un Rôturier; en vous le préſentant, dit-il, je crois l'offrir aux lumières, au patriotiſme & à l'amitié.

Mais le Parlement de Paris n'approuvant point la ſuppreſſion des corvées, crut devoir faire au Roi des remontrances ſur ſon Edit du mois de Février 1776. Le grand principe ſur lequel ſont fondées ces remontrances contre les corvées, c'eſt qu'en leur ſubſtituant une impoſition territoriale & univerſelle, on confond tous les ordres des citoyens : le Noble n'eſt plus diſtingué du Rôturier, le Seigneur du Payſan. Ces remontrances eurent leur effet ſous M. de Clugny, qui ſuccèda à M. Turgot dans la place de Contrôleur-Général des Finances, & dès le mois d'Août de la même année 1776, une Déclaration

ration du Roi rétablit, du moins *par proviſion*, les corvées ſur l'ancien pied ; il y a cependant des provinces où la ſuppreſſion des corvées a toujours lieu.

L'article *Crime* contient 20 pages. L'Auteur partage tous les crimes en quatre claſſes : ceux de la première choquent la Religion ; ceux de la ſeconde, les mœurs ; ceux de la troiſième, la tranquilité ; ceux de la quatrième, la ſûreté des citoyens. En conſéquence, les peines que l'on inflige ſeront tirées de la nature de chacune de ces eſpèces de crimes. Les crimes contre la Religion doivent être punis par la privation de tous les avantages qu'elle donne : ceux qui ſont contre les mœurs, par les amandes, la honte, l'infamie publique ; la punition des crimes de la troiſième claſſe ſera la priſon, l'exil & les autres peines qui font rentrer les eſprits inquiets dans l'ordre établi. Et enfin, ceux

de la quatrième ſeront punis par la mort.

L'Auteur entre dans le détail des moyens ſur leſquels on doit juger de la grandeur des crimes, & ſur la peine de mort établie pour les différentes eſpèces de crimes capitaux. Il établit l'utilité de prévenir les crimes plutôt que de les punir, & cela en formant des loix qui ſoient préciſes, claires, ſimples & ſoigneuſement exécutées, en faiſant enſorte que les Juges ſoient intéreſſés à les obſerver; que l'éducation ſoit perfectionnée; que les lumières s'étendent; enfin, que la vertu ſoit récompenſée.

Mais les loix de toutes les nations modernes décernent des peines contre les crimes, & ne propoſent point de récompences pour les bonnes actions. Le Code offre beaucoup de loix pénales & pas une loi rémunératrice. Si l'on a cru devoir fortifier par la crainte des ſupplices, l'hon-

OPUSCULES *Mathématiques*, ou Mémoires, sur différens sujets de Géométrie, de Méchanique, d'Optique, d'Astronomie, &c. Par M. *d'Alembert*, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Françoise, des Académies Royales des Sciences de France, de Prusse, d'Angleterre & de Russie; de l'Institut de Bologne, & des Sociétés Royales des Sciences de Turin, & de Norvege. Tomes VII & VIII. A Paris, chez Jombert, fils aîné, rue Dauphine près le Pont-Neuf. 1780. 2 vol. petit *in*-4°. Le premier, de 397 pages; le second, de 399, avec dix Planches en taille-douce.

LORSQUE M. d'Alembert eut donné des traités complets sur la Mécanique, les Fluides & le Système du Monde, il fut obligé de rassembler dans des Recueils tous les Mémoires que ses grands ouvra-

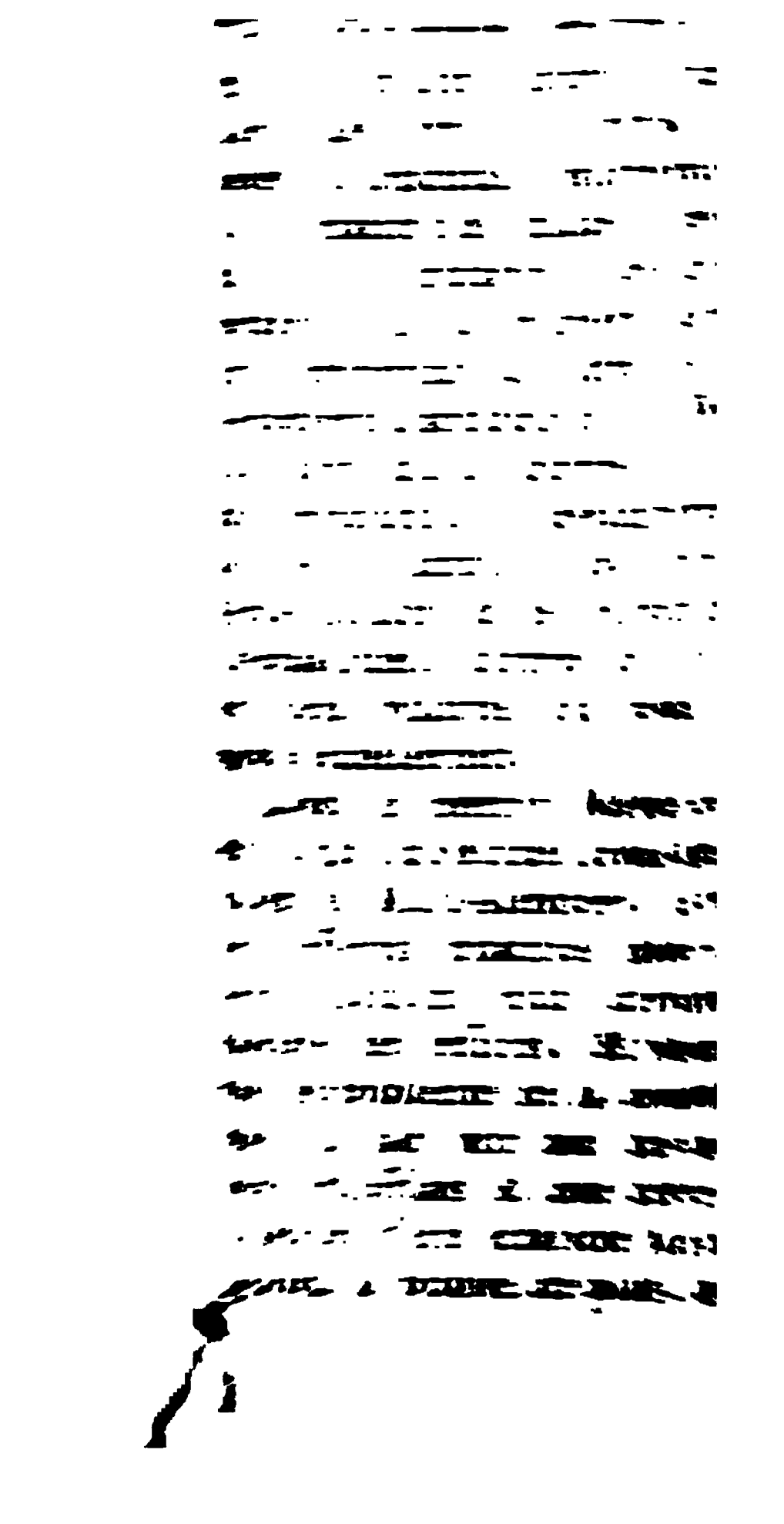

ges lui avoient donné occaſion de faire. Dès 1761, il publia un volume d'Opuſcules mathématiques, où il traitoit des fluides, des comètes, de la nutation, des cordes vibrantes, & de pluſieurs autres objets importans & difficiles de la Géométrie appliquée à la Phyſique. Les ſoins qu'il a donnés à l'Académie Françoiſe, le dérangement même de ſa ſanté, n'ont point empêché la ſuite de ſes recherches mathématiques, comme on le voit par les deux volumes que nous annonçons actuellement.

Dans le premier Mémoire, qui eſt le 52e. du Recueil total des Opuſcules de M. d'Alembert, il examine les différens principes dont on s'eſt ſervi juſqu'ici pour démontrer la théorie des reſſorts, & pour réſoudre le problême de la *courbe élaſtique*; il fait voir que ces principes ſont inſuffiſans & que cette théorie a beſoin d'être éclaircie ſur pluſieurs points. Il prouve de plus, qu'en admettant

mettant même cette théorie, les ſolutions données juſqu'ici du problême de la courbe élaſtique laiſſent encore quelque choſe à deſirer ; & il termine ſes recherches par différentes remarques ſur la tenſion & le mouvement des reſſorts.

Il paſſe enſuite à la théorie des Probabilités, ſur laquelle il avoit déjà écrit un Mémoire dans le premier volume des Opuſcules, & dont il s'eſt encore occupé dans les volumes ſuivans ; il ajoute ici de nouvelles objections contre les principes admis juſqu'à préſent en cette matière par les Mathématiciens ; & il propoſe, d'après ſes vues particulière, une manière de réſoudre le fameux problême de Petersbourg ſur le jeu de *croix & pile*, de laquelle il tire un réſultat plus vraiſemblable que celui des autres ſolutions.

Dans le 3e. Mémoire M. d'Alembert réſout divers problêmes ſur les différentielles réductibles aux arcs de ſections coniques ; & ajoute de nou-

velles recherches à toutes c
avoit déjà données ſur ce
Dans le 4e. l'Auteur trai
veau, & fort en détail, d
tion des ſphéroïdes elliptiq
il s'étoit déjà fort occupé
6e. volume. Il démontre en
manières, tant analytique
thétiques, un très-beau
de M. Maclaurin ſur cet
tion; théorême que M. d'
avoit d'abord révoqué e
enſuite il propoſe différen
de ſimplifier le calcul de l'
des ſphéroïdes elliptiques,
& même de parvenir, s'il
ble, à l'intégration des for
expriment cette attractio
auſſi différentes remarques
gure de la terre, & donne d
très-ſimples d'exclure un gr
bre de figures qui ne peuv
ter dans le cas de l'équili
l'homogenéité du fluide.

Le 5e. Mémoire a pour
férentes recherches d'opt

d'Alembert y démontre d'abord, par de nouvelles conſidérations, ce qu'il avoit déjà établi dans le volume précédent ſur l'inſuffiſance de la réfutation, que M. Klingenſtierna avoit donné de la loi de refrangibilité ſuppoſée par Newton ; il donne enſuite la ſolution très-ſimple de quelques problêmes ſur la réfraction des rayons à trayers les priſmes, & termine ce Mémoire par des recherches très-curieuſes & très-nettement expoſées ſur l'eſpace occupé par le foyer des lentilles, ſur les couleurs qui doivent ou qui peuvent s'y trouver, & ſur l'aberration des rayons au fond de l'œil. A cette occaſion il fait différentes obſervations ſur le ſpectre ſolaire, ſur les couleurs primitives & ſur la loi de la réfraction.

L'objet du dernier Mémoire de ce volume eſt de démontrer ce que l'Auteur avoit avancé dans l'hiſtoire de 1771, ſur les mouvemens des corps peſans qui, en conſéquence de la rotation de la terre, ne doivent

pas retomber au même point d'où ils ont été lancés; il termine le volume, 1°. en démontrant, d'une manière très-simple, un théorème de M. Euler sur la rotation des corps de figure quelconque : 2°. en proposant aux Géomètres la solution de deux problêmes de méchanique, l'un sur la charge que supportent les différens appuis sur lesquels un corps pesant peut porter à-la-fois, l'autre sur la loi de l'équilibre d'un corps traversé d'une manière quelconque d'un fil attaché par ses deux bouts; et le long duquel le corps peut d'ailleurs couler : 3°. en exposant une méthode par laquelle on peut trouver, dans plusieurs cas, l'intégrale de plusieurs équations différentielles où l'inconnue ne monte qu'au premier degré.

Le huitième volume commence par des recherches sur les loix de l'équilibre des fluides. M. d'A[illegible] déjà prouvé, il y a long-[illegible] loix d'équilibre qui av[illegible]

loix de cet équilibre d'une part,
e l'étendue, & de l'autre toute la
ction dont elles ſont ſuſcepti-
Ses recherches ſont terminées par
ques réflexions ſur la loi de la
preſſion de l'atmoſphère.
n trouve à la ſuite de ce Mé-
e des conſidérations ſur les *an-*
s; conſidérations d'où il réſulte
y auroit de l'avantage pour
rumteur à acquitter les annuités,
au bout de chaque année revo-
mais au bout d'une fraction
ée; par exemple de la moitié
rs, &c. Cela ſuppoſe le cas de
rêt compoſé, car l'hypothèſe

mouvement des fluides principalement dans des vaſes. L'Auteur, à qui cette théorie doit déjà ſes plus grands progrès, qui en a donné le premier les vrais principes, ajoute ici pluſieurs remarques à tout ce qu'il avoit déjà donné ſur cette matière dans les volumes précédens. Les remarques ont principalement pour objet, 1°. le mouvement du fluide au premier inſtant, mouvement qui doit s'étendre, comme le prouve M. d'Alembert, à toute les parties du fluide, ſans qu'il y en ait aucune de ſtagnante, au moins ſi l'on fait abſtraction de l'adhérence des parties : 2°. l'examen de l'hypothèſe du paralleliſme des tranches horizontales, admiſe juſqu'à préſent par la plupart des Auteurs d'hydrodynamique : 3°. de nouvelles recherches ſur la contraction de la veine fluide, & ſur les effets qui doivent en réſulter par rapport à la viteſſe : 4°. des recherches phyſiques & analytiques très-générales ſur la loi du mouve-

ment du fluide dans ſes différens filets verticaux, & dans les différentes courbes que ſes particules doivent décrire; ſur la preſſion qu'il exerce en différens ſens contre les parois du vaſe; ſur les modifications qu'on doit apporter au principe de la conſervation des forces vives dans le mouvement des fluides; ſur les différentes manières de déterminer le mouvement d'un fluide qui ſort d'un vaſe plongé dans un autre, ou traverſé de pluſieurs diafragmes; ſur les endroits où peut ſe ſéparer un fluide qui coule dans un vaſe, problême que l'Auteur avoit déjà réſolu, & qu'il préſente ici d'une manière nouvelle & plus ſimple; enfin ſur la réſiſtance des fluides, qui fournit encore à M. d'Alembert le ſujet de pluſieurs remarques intéreſſantes.

Le dernier Mémoire renferme un grand nombre d'objets ſur leſquels l'Auteur réſout différentes queſtions, ou propoſe des vues utiles, & dont nous nous contenterons d'annoncer

les principaux points. M. d'Alembert approfondit de nouveau la théorie des perturbations des comètes, & il examine à cette occaſion d'après les principes qu'il a donnés ailleurs, ſi une comète peut devenir ſatellite de la planète attirante; il fait voir enſuite que l'attraction des planètes perturbatrices peut quelquefois déranger conſidérablement l'orbite de la comète, & que la maſſe inconnue de la même comète peut auſſi altérer très-ſenſiblement le réſultat des calculs dans lequel on fait abſtraction de cette maſſe; il propoſe quelques réflexions ſur la queſtion ſi une comète, & ſurtout celle de 1680, qui a tant approché du ſoleil, peut tomber dans cet aſtre à ſon retour; ce qui lui paroît très-incertain, & même peu vraiſemblable. Mais, ajoute-t-il, il ſera facile aux Géomètres de pouſſer plus loin, s'ils le jugent à propos, l'eſſai de recherches que nous venons de faire ſur ce ſujet.

On trouve enſuite différentes remarques ſur la figure de la terre, ſur la manière de déterminer certaines fonctions inconnues, ſur celle d'évaluer l'effet des frottemens dans les machines, & ſurtout aux points d'appui des leviers ; ſur les cas où l'uſage des fonctions diſcontinues peut être permis ou ne l'être pas, ſur les courbes que l'Auteur appelle à courbure *triple*, *quadruple*, &c. & ſur d'autres objets moins importans dont quelques-uns même ſont purement élémentaires, mais qui fourniſſent tous des obſervations dignes d'un auſſi grand Géomètre. Ce Mémoire eſt terminé par des additions aux recherches ſur la *cauſe des vents*, publiées par l'Auteur en 1746. Ces additions ont principalement pour objet le mouvement de l'air renfermé entre une chaîne quelconque de montagnes, ou gêné par d'autres obſtacles, & des conſidérations ſur les modifications eſſentielles que le frottement & la preſ-

ſion peuvent apporter au mouvement d'un fluide quelconque couvrant la ſurface de la terre & attiré par le ſoleil ou par la lune.

On trouve à la fin de chacun de ces deux volumes un appendice deſtiné à un grand nombre d'éclairciſſemens ſur les divers objets que l'Auteur a traités dans les Mémoires que nous venons d'indiquer & dans tous les volumes précédens.

Nous voyons avec regret que l'illuſtre Auteur de ces Mémoires ſe flatte à peine de pouvoir en donner d'autres; quarante-cinq années d'un travail auſſi pénible & auſſi fatiguant ont épuiſé les forces qu'il avoit en entrant dans cette belle carrière; mais il nous a ſemblé par la lecture des deux volumes que nous venons d'annoncer, que l'on ne doit point encore déſeſpérer de ſon courage né de ſes forces.

[*Extrait de M. de la Lande.*]

SÉANCE publique de la Faculté de Médcine de Paris, tenue le 9 Décembre 1779, dans les Ecoles extérieures de Sorbonne. A Paris, de l'Imprimerie de Quillau, Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue du Fouarre. 1780 *in*-4°. de 135 pages.

CE Recueil intéressant commence par le rapport fait à la Faculté, par M. de *l'Epine*, ancien Doyen & l'ancien des Commissaires de cette Compagnie, des Dissertations qui lui ont été adressées sur la question proposée en 1778, pour le Prix de la Séance de 1779, fondée à perpétuité, par feu M. *Maloüin*, Docteur de la Faculté, Lecteur Royal, Membre de l'Académie des Sciences de Paris, &c. &c. La question étoit: *Quels sont les avantages de l'alaitement des enfans par leurs mères, dans l'ordre physique, dans l'ordre moral, dans l'ordre po-*

litique, tant pour les enfans que pour les mères elles-mêmes ? L'Epigraphe du Mémoire couronné eſt : *vir & uxor liberos communiter procreant, non item communiter educant. Sed in eis propria ſunt, hujus & illius, adjumenta. Alere matrum eſt, erudire patrum. Libr. œconom. cap. 7.*

M. de l'Epine, après avoir dit de très-belles choſes ſur ce beau ſujet, fait l'éloge du Mémoire couronné, & expoſe les raiſons pour leſquelles la Faculté n'a pas donné même d'*accéſſit* aux trois autres pièces qui avoient été envoyées au concours ; la principale, c'eſt que les Auteurs n'avoient pas bien ſaiſi l'eſprit des queſtions & s'étoient beaucoup écartés du ſujet.

La ſeconde pièce du Recueil, dont nous rendons compte, eſt un diſcours de M. *le Vacher de la Feutrie*, alors Doyen, dans lequel l'Auteur annonce & expoſe le ſujet du Prix pour l'année ſuivante, ainſi que les motifs qui ont déterminé la

Faculté à le propoſer. Ce ſujet eſt, 1°. *y a-t-il des ſignes certains de la préſence des vers, ſoit dans l'eſtomac, ſoit dans le canal inteſtinal?* 2°. *Quels ſont ces ſignes?* 3°. *Quand la préſence de ces inſectes eſt-elle dangereuſe?* 4°. *Quels ſont les moyens curatifs dans les différentes circonſtances?*

Ce Diſcours eſt ſuivi de *l'expoſé des jugemens portés par la Faculté ſur les rapports de ſes Commiſſaires, par M.* DESESSARTZ, *Ex-Doyen & Cenſeur.* Les objets qui ont fait la matière de ces rapports ſont au nombre de huit, ſçavoir: 1°. la machine & les réſervoirs pour la filtration & l'épurement de l'eau priſe à la pointe de l'iſle S. Louis qu'elle a approuvé: 2°. une infirmerie publique au Gros Caillou, où l'on ſe propoſoit de recevoir & de traiter des malades à un prix modique pour chaque jour, la Faculté a accueilli & approuvé ce projet.

3°. Un Mémoire renvoyé par M.

le Prevôt des Marchands à la Faculté, contenant les plaintes de pluſieurs particuliers, voiſins de la pompe à feu de MM. Perrier, près la grille de Chaillot. Ces particuliers appréhendoient que leur ſanté ne ſouffrît de la fumée du charbon de terre qu'on doit brûler continuellement pour faire aller cette pompe. Sur le rapport des Commiſſaires qui ont examiné le local, la Faculté a jugé que les inconvéniens qu'on appréhendoient n'étoient point à craindre.

4°. Une poudre préſentée par le ſieur Fowler, anglois, comme propre pour arrêter les hémorragies externes; cette poudre a été approuvée après que diverſes expériences en eurent été faites avec ſuccès, par les Commiſſaires ſur des animaux & même ſur des hommes. M. Deſeſſartz obſerve que ce jugement de la Faculté a été confirmé par un ſuccès complet de l'uſage de cette poudre ſur un malade auquel on avoit été obligé de couper la jambe à l'hôpital de la

muniquée à ſes Commiſſaires.
Les peaux de chien préparées
ſieur Robert, dont un citoyen
avoit éprouvé les bons effets,
acheté la recette, dans le
généreux de la rendre pu-
Cet ami de l'humanité vou-
aſſurer de la fidélité de la re-
lont il faiſoit l'acquiſition, a
Faculté d'en faire faire les épreu-
lles ont prouvé aux Commiſ-
chargés de cette vérification,
baume dont ces peaux ſont
es étoit véritablement celui
ſieur Robert tenoit de M.
, Membre de la Faculté, pre-
Médecin de Louis XIV. Et pour

la préparation & la vente de ces compositions doivent être combiés.

6°. Dans une ville considérable du Royaume, il s'étoit élevé des soupçons que les brasseries pouvoient être dangereuses pour leurs voisins. M. Deslandes fait observer avec raison que ces craintes viennent des expériences que les Chimistes modernes ont faites sur les gas, & qui se sont répandues dans ces derniers tems même parmi le peuple. Comme les animaux exposés au gas de la bierre en fermentation périssent très-promptement, il étoit naturel de regarder ces vapeurs comme très-malfaisantes. Mais ce que le peuple ne sçait pas, c'est que cette même vapeur qui peut faire périr en un instant les hommes & les animaux quand elle est pure, ne leur fait pas le moindre mal lorsquelle est mêlée avec une quantité d'air ordinaire suffisante pour entretenir la respiration; or, comme dans le voisinage des brasseries & dans les brasseries

même lorſquelles ne ſont pas trop exactement fermées, le gas de la fermentation eſt toujours mêlé d'une quantité d'air continuellement renouvellé & plus que ſuffiſante pour la reſpiration, il s'enſuit qu'il n'y a rien à craindre du voiſinage des braſſeries, des celliers où fermentent le vin, le cidre & autres matieres. C'eſt auſſi le jugement très-bien fondé que la Faculté a porté d'après le rapport de ſes Commiſſaires.

7°. Un étamage pour les vaiſſeaux de cuivre, préſenté par la dame Dumazis que la Faculté a adopté, d'après beaucoup d'épreuves & de comparaiſons, comme plus avantageux que ceux qu'on a employés juſqu'à préſent.

8°. Un alliage métallique dans lequel le zinc eſt la partie très-dominante, préſenté par le ſieur Doucet, Fondeur à l'Aigle, pour faire des caſſeroles & autres uſtenciles de cuiſine. Ce métal auquel l'Académie des Sciences avoit refuſé ſon appro-

bation pour les vaiſſeaux ſervant à la préparation des alimens [1], a obtenu celle de la Faculté pour le même uſage.

A la ſuite de cet écrit de M. Deſeſſartz, ſur les jugemens de la Faculté, on en trouve un autre du même Auteur, qui contient un extrait fort intéreſſant & fort bien fait de la plupart des thèſes ſoutenues par les Bacheliers pendant le cours de leur licence; nous ne feſons que l'indiquer pour dire un mot des pièces ſuivantes.

Les premières ſont les éloges de M. Joſeph Juſſieu, par M. *le Preux*; de M. Hazon & de M. Michel, par

[1] L'Académie a refuſé ſon approbation à ces vaiſſeaux, 1°. parce que, lorſqu'ils ſont échauffés, ils ſe caſſent au moindre choc: 2°. parce que les liqueurs acides, à l'uſage de la cuiſine, fourniſſent avec le zinc un ſel métallique d'un goût déſagréable, qui peut altérer les ragoûts & peut-être la ſanté.

Deſſarts. Ces éloges ſont bien
its & ſeront lus avec plaiſir &
êret, quoique d'un ſtyle fort dif-
ent.

On ſçait que M. Joſeph Juſſieu,
ſième frère d'Antoine & de l'il-
re Bernard, partit fort jeune pour
Pérou, avec les autres Académi-
ns qui y alloient pour meſurer un
é du méridien ſous l'équateur;
s une abſence de quarante ans,
revenue en France, privé abſo-
ent de mémoire & des biens
la fortune; voici ce que M. le
ux dit à ce ſujet : *Je ne veux me*
ettre aucune conjecture ſur la
ſe de l'infortune de M. Joſeph
ieu; je ferai ſeulement obſerver
il exerça avec diſtinction pendant
arante ans la pratique de la Mé-
ine, dans un pays riche & où l'on
ît être reconnoiſſant; que ſans le
indre avis il fut embarqué, tranſ-
é enſuite à Paris, & dépoſé chez
frère, (*M. Bernard Juſſieu*)
yant ni papiers ni effets, avec

le ſimple bagage du vrai Philo
c'eſt à-dire, portant ſur lui-
toute ſa garderobe, & encor
elle d'une modeſtie à affliger
gards.

Nous ne rapporterons, d
ges faits par M. Deſeſſartz,
cauſe de la mort de M. M
parce qu'elle eſt fort extraord
& qu'elle prouve combien
eſſentiel de ne jamais march
précaution, comme le font
tous les gens jeunes & diſ
jouiſſoit, dit M. Deſeſſartz,
plus belle ſanté. Un faux pa
poſa à un danger évident. L'effo
lent qu'il fut obligé de faire po
mener l'équilibre & ſe garantir
chûte, excita, dans toute la
chine, une vive commotion,
bien tôt ſuivie d'une fièvre
avec les ſimptômes les plus
Le coup mortel étoit porté; l'
put rien, & cet infortuné jeun
ne ſuccomba le ſixième jour.

Après les éloges, viennent, d

Recueil dont nous rendons compte, est un rapport sur les moyens d'élever les enfans trouvés, spécialement sur la nourriture & les alimens qui peuvent leur convenir au défaut du lait de femme, les extraits des différens Mémoires, avec une Consultation de la Faculté sur le même sujet. Nous nous contentons de citer ces pièces importantes parce qu'il ne faut rien supprimer, rien abréger dans un objet comme celui-ci, dans lequel les plus petits détails, quelque minutieux qu'ils puissent paroître, sont d'une extrême conséquence. Le reste du Recueil est formé de plusieurs Mémoires intéressans sur différens sujets; le premier, est une Dissertation de M. *Majault*, sur l'effet du vinaigre qu'on avoit annoncé comme propre à remédier aux effets meurtriers de l'arsenic. M. Majault rend compte, dans ce Mémoire, d'un grand nombre d'expériences chimiques, faites en société, avec M. de Blanche, Docteur de la Faculté

Il réſulte de ces expériences que le vinaigre appliqué à l'arſenic blanc, diſſout à l'aide de la chaleur une certaine quantité de ce minéral; que par le refroidiſſement, il ſe ſépare de cette diſſolution des criſtaux, qui ſont de l'arſenic tout pur, tel qu'il étoit avant d'avoir été diſſous; c'eſt la portion d'arſenic, qui n'a été diſſoute que par la partie aqueuſe du vinaigre, & qui n'eſt pas plus altéré par conſéquent que de l'arſenic qui n'a été diſſous que par de l'eau pure; que par l'évaporation du reſte de la liqueur & ſa réduction à un douziéme, il s'eſt formé une maſſe ſaline coagulée dans laquelle on reconnoiſſoit néanmoins des parties criſtalliſées : que cette dernière matière eſt le compoſé qui réſulte de l'union de la partie acide du vinaigre avec l'arſenic ; mais que la diſſolubilité, l'âcreté, l'impreſſion nauſéabonde que fait dans la bouche ce dernier mixte acéto-arſenical, indiquent aſſez que l'acide du vinaigre n'a pas

la propriété de dompter la caus-
cité de l'arsenic, & tous les Chi-
mistes & Médecins concluront, as-
surément, avec M. Majault, « que
» jusqu'à ce que l'utilité des acides
» végétaux dans l'empoisonnement
» par l'arsenic soit appuyée sur des
» faits décisifs & mieux établis, nous
» sommes en droit de nous en mé-
» fier, comme d'une arme très-im-
» puissante contre un ennemi très-
» redoutable; & que le contenter
» d'un tel moyen, lorsque le poison
» produit les plus grands ravages,
» c'est perdre en vains efforts un
» tems précieux, qu'il est possible
» d'employer plus utilement. »

Le Mémoire suivant est de M.
Mallet, Docteur-Régent de la Fa-
, & a pour objet le quinquina
la Martinique, connu sous le
de *Quinquina Piton*. Ce nom
lui vient des endroits où il
ce sont les sommités nom-
Pitons, des hauteurs ou mor-
nos isles. M. Mallet nous ap-

prend que c'eſt à M. *Badier*, Voyer, & habitant de la Guadeloupe que nous ſommes redevables de la connoiſſance de celui qui croît à la Martinique, qui, le premier, en a apporté en France, qui en a donné à M. Mallet une branche & une petite quantité de l'écorce, pour en faire l'analyſe & répéter les expériences propres à conſtater ſes propriétés.

Le détail de l'examen botanique de ce quinquina qu'on trouve dans le Mémoire de M. Mallet, a été fait par M. *Deſcemet*, Docteur de la Faculté de Paris, bien connu par ſon ſçavoir en Botanique. Cet examen prouve que le quinquina Piton eſt un vrai quinquina fort ſemblable à celui du Pérou. L'analyſe chimique de ce nouveau quinquina, & ſa comparaiſon avec celle du quinquina du Pérou, ont été faites par M. de la Planche; les expériences très exactes de M. de la Planche ſont rapportées en détail dans le Mémoire de M. Maſſet. Il en réſulte qu'à

qu'à quelques différences près les produits de l'analyſe chimique des deux quinquinas ſe reſſemblent beaucoup.

Mais ce qu'il y a de plus important, c'eſt que les obſervations de pluſieurs Médecins, & en particulier celles que rapporte M. Mallet & qu'il a faites lui-même, démontrent, 1°. « que le quinquina Piton, pris en décoction à la doſe » de deux gros dans une chopine » d'eau & à la doſe d'un gros en » bol, même de demi-gros, eſt vomitif & purgatif.

» 2°. qu'il guérit les fiévres intermittentes récentes; qu'il ſuſpend » celles qui ſont anciennes & qui » ont réſiſté long tems à l'action du » quinquina du Pérou, & qu'il eſt » même à préſumer, (continue M. » Mallet, dont nous rapportons les » paroles), qu'il les auroit guéries » toutes radicalement, s'il m'eût été » poſſible d'en faire prendre encore » deux doſes aux malades que j'ai

» traités & qui n'ont pas voulu en
» continuer l'uſage.

» 3°. Que ſon action eſt très-
» prompte.

» 4°. Enfin, que la propriété
» qu'il a de faire vomir & de pur-
» ger eſt un avantage précieux qui
» doit même lui aſſurer la préférence
» ſur le quinquina du Pérou, dans
» le traitement des fiévres intermit-
» tentes, puiſqu'il réunit à lui ſeul
» la faculté d'évacuer copieuſement
» les malades & celle de guérir la
» fiévre .....

» Si nous conſidérons maintenant,
» dit M. Mallet, en terminant ſon
» Mémoire, le quinquina Piton ſous
» des vues politiques, nous croyons
» qu'indépendamment des avantages
» dont nous venons de parler, il
» mérite celui de fixer l'attention du
» Gouvernement, en ce qu'il peut
» devenir pour la France une nou-
» velle branche de commerce très-in-
» téreſſante. »

Cette Diſſertation intéreſſante [illegible]

ſuivie d'un Mémoire ſur le châtaignier, par M. *Deſcemet*, que nous venons de citer & dans lequel l'Auteur prouve que *Linné* a réuni mal-à-propos le genre du châtaignier, ou *caſtanea* de Tournefort, avec le hêtre ou *fagus* du même Auteur, & que ces deux genres doivent être ſéparés. Ce Mémoire eſt rempli de détails d'une Botanique ſçavante que nous ne pouvons qu'indiquer.

Le Mémoire qui termine le Recueil a pour objet l'uſage de l'opium dans les fiévres intermittentes, par M. *Moriſſot des Landes*, Docteur-Régent de la Faculté.

Pluſieurs Médecins anciens & quelques modernes avoient obſervé de très-bons effets de l'opium ou de ſes préparations, adminiſtrés avant le friſſon des fiévres intermittentes; mais il faut ſe garder d'en conclure que ce ſoit un remède ſpécifique, convenable dans tous les cas & qu'on puiſſe adminiſtrer ſans méthode; il n'y a point & il ne peut y

avoir de pareils remèdes en médecine ; c'eſt ce que prouve bien facilement M. Moriſſot des Landes : ce Praticien éclairé & prudent, expoſe qu'il a obſervé lui-même dans pluſieurs circonſtances d'excellens effets de l'opium ; mais il inſiſte, avec raiſon, ſur le traitement méthodique qui doit accompagner ce remède, de même que le quinquina, & en général les médicamens, de quelque eſpèce qu'ils ſoient.

L'expoſé très ſommaire que nous venons de faire des objets qui ont rempli la ſéance publique de la Faculté de Médecine, peut faire juger de l'abondance & de l'importance des objets, dont ce Corps reſpectable eſt ſans ceſſe occupé pour le bien public. Son zèle a toujours eu la même activité ; mais avant le parti qu'il a pris de faire connoître à ſes concitoyens les travaux utiles auxquels il ſe livre, ils en retiroient tous les avantages ſans preſque ſçavoir

combien la Faculté de Médecine méritoit leur eſtime & leur reconnoiſſance.

[*Extrait de M. Macquer.*]

EXTRAIT d'une Lettre du R. P. FABRICY, [1] *à M. l'Abbé MERCIER, Abbé de S. Leger de Soiſſons, &c.*

Rome, le 23 Avril 1780.

VOTRE première queſtion roule ſur le *Detor Puellarum*..... Notre exemplaire de la Caſanate,

[1] Le P. Gabriel *Fabricy*, Dominicain françois, né à S. Maximin en Provence, eſt depuis long-tems établi au Couvent de la Minerve, à Rome, où il a publié différens Ouvrages remplis d'une érudition immenſe. On ſe contente de citer ici ſes *Recherches ſur l'époque de l'Equitation & de l'uſage des chars équeſtres chez les Anciens*, Impr. à Rome, chez Durand, en 1764 & 65, 2 parties en un volume *in*-8°. & *ſes Titres primitifs de la Révélation* ou *Conſidérations critiques ſur la pureté & l'inté-*

qui eſt très-complet & bien
ſervé, n'a réellement que 117
lets d'impreſſion. La ſouſcripti
pographique de Nicolas Je
finit au dernier feuillet *recto*;
fait en tout 253 pages, ain
l'avoit aſſuré, avec raiſon, l
Boze. Sans doute le bel exemp
cité par le ſieur Debure, (n°.
de ſa Bibliographie) avoit un
let double; ou peut être ce L.
n'a t il pas compté les feuillet
aſſez d'attention.... Quoi q
ſoit, il eſt conſtant que notre
plaire n'a que 117 feuillets,
quelques-uns doubles qui pour
completter d'autres exemplai
fectueux; mais que la Cafan
céderoit pas, à quelque prix
fût, parce que ces feuillets d
relèvent le prix & la rareté du
qui contient, en outre, la

grité du Texte original des livres de l'
Teſtament. 2 vol. *in* 8°. imprimés à
en 1772, & qui ſe trouvent à Pari
la veuve Delaint.

Mulierum, dont le titre eſt tel que le donne Debure, (au n°. cité) ſans avertir que ce petit livre eſt de 15 feuillets entiers ou de 30 pages. Quoique la reliure de ces deux Ouvrages, (*Decor Puellarum*, & *Gloria Mulierum*) ſoit moderne, il eſt ſûr que dans l'ancienne reliure, le *Decor* précédoit la *Gloria*. Dans celui-ci on ne trouve ni le lieu ni la date de l'impreſſion ; mais comme il eſt imprimé avec les mêmes caractères que l'autre, je préſume & je crois même qu'ils ſont ſortis tous deux des preſſes de Nicolas Jenſon, Imprimeur françois établi à Veniſe une dixaine d'années ou environ après le milieu du 15e. ſiècle. Le détail que je viens de vous préſenter, prouve que l'exemplaire de M. Gaignat n'eſt point *unique* ; outre le nôtre, M. Crevenna en poſſède un troiſième qui eſt auſſi parfaitement entier.

Votre ſeconde queſtion, Monſieur, eſt plus difficile à réſoudre ;

mais votre conjecture ſur l'identité d'Auteur des deux Opuſcules précédens eſt très-fondée. Le ſtyle de ces deux livres, l'uniformité du Dialecte Vénitien y annoncent un ſeul & même Ecrivain; & l'on ne voit pas que dans le même tems il y eût à Veniſe quelqu'un plus en état de traiter de pareils ſujets de moralité, que Dom *Jean de Dieu*, Chartreux & intime ami de l'Imprimeur Nicolas Jenſon C'étoit le ſeul Sçavant qui ſe diſtinguoit alors à Veniſe. Nous ſavons d'ailleurs que le P. Jean de Dieu, compoſa pluſieurs Ouvrages de piété aſſez conformes à l'objet du *Decor Puellarum* & de *Gloria Mulierum*. Il eſt vrai que ni les Bibliographes italiens, que je ſache, ni les Chartreux eux-mêmes ne donnent preſque aucune lumière ſur le véritable Auteur de ces deux Opuſcules & de quelques autres, tels que le *Lætitia* & *le Luctus Chriſtianorum*, au ſujet deſquels je n'ai rien pu découvrir. Voici

e que rapporte Dom Benoît
bi, (*Storia critico-cronologica*
matica del Patriarca S. Bru-
e del ſuo ordine Carthuſiano,
Napoli, 1779. Tom. IX., Lib.
d annum 1480, pag. 112)
oſo parimente eraſi reſo il P.
tio: da Dio Monaco e procura-
della Certoſa di Venezia co i
libri pieni tutti di ſacra un-
e. Scriſſe egli della immenſa
à di Dio: della *povertà di*
to oſſia umiltà interiore, *della*
pazienza; della *preparatione*
n morire (en note: *ſimul in*

deux éditions qu'il cite des Opuſcules de Jean de Dieu.

La première édition (*in*-4°. petit format, bon papier, belles marges, ſans chiffres au haut des feuillets & ſans reclames, avec ſignatures) renferme d'abord le *Noſce Te ipſum*, ſans aucun titre; le premier feuillet blanc eſt ſans ſignature; le feuillet *a* 2 contient les Approbations de quelques Docteurs; la dernière, de Gabriel Brunus, eſt datée de Veniſe, les Kalendes de Février 1480. Vient enſuite une déclaration de l'Auteur ſur l'objet moral de ſon Ouvrage diviſé en trois livres; le premier intitulé, *Mitra Sponſalis*; le ſecond, *Virga Nuptialis*, & le troiſième, *Monile Sponſarum*. Les ſignatures vont juſqu'à la lettre *Oij*; de ſorte qu'y compris le premier feuillet blanc, tout l'Opuſcule eſt de 115 feuillets; ſur ce 115°. feuillet *recto*, on lit la ſouſcription ſuivante : *Actum hoc opus ex inclyta*

atque famoſa Officina Nicolaï Jenſon Gallici, Olympiadibus Dnicis anno videlicet M. CCCC. LXXX. (1480) *qrtas Klẽdas Julias.* On ne voit nulle part, dans ce premier Opuſcule, le nom de ſon Auteur.

Le ſecond, intitulé, *Liber corona Senum*, eſt de 24 feuillets dont le premier eſt blanc; ſur le dernier, on lit: *Actum quoq; hoc opus ex inclyta..... Officina Nicolai Jeſon* (pour Jenſon) *Gallici. Anno M. CCCC. LXXX. Quintas nonas Julias.*

Le troiſième Opuſcule eſt de huit feuillets; il a pour titre: *Frater Joannes ad Fratres ſuos Chartuſienſes patavinæ Cartuſiæ habitantes de humilitate interiori & patientiâ veră;* ſur le *recto* du huitième feuillet on lit: *Actum quoq; hoc opus Venetiis ex inclyta famoſa Officina Nicolai Jenſon Gallici anno Dominice nativitatis M. CCCC. pridie nonas Julias.*

Les derniers chiffres ont été omis dans cette souscription.

Le quatrième Opuscule, composé de douze feuillets, dont le premier est blanc, a pour titre, au second feuillet, *Ad Fratres suos Cartusienses .... de immensa charitate Dei.* A la fin on lit : *Actum quoque est hoc opus Venetiis ex..... Officina Nicolai Jenſon* (pour Jenson) *Gallici. Anno Dominice nativitatis M. CCCC. LXXX. Nonas Julias.* Cette date *1580* au lieu de *1480* est remarquable.

Ces quatre Opuscules de Jean de Dieu ont été réimprimés à Heidelberg en 1489, *in*-4°. petit format, caract. gothiques; édition qui diffère, 1°. par l'addition d'un cinquième Traité de Jean de Dieu intitulé *Libellus in præparatione infirmorum & in dispositione morientium qui flos vite interpretatur*, Traité de vingt-six feuillets, qui commence au soixante-quinzième du volume :

2°. parce que l'on y a changé l'ordre des Opuſcules, en plaçant le troiſième de la première édition, après le quatrième. Comme en tête de cette ſeconde édition, on lit un *Tetraſtichon Jodoci Galli Rubiatenſis*, quelques Bibliographes inattentifs ont attribué l'Ouvrage à ce Joſſe Gallus, qui n'en eſt que l'Editeur; d'autres ont dit cette édition faite à Heidelberg en 1480, parce que l'on y retrouve les Approbations dont l'une eſt datée de cette année 1480; mais la ſouſcription que je ne copie pas à cauſe de ſa longueur, finit par ces mots : *Vale ex Heidelberga ſexta Julii anno M. CCCC. LXXXIX.* (1489), ce qui ne laiſſe aucun doute ſur la vraie date de cette édition d'Heidelberg. Dans le paſſage que je vous ai cité *de Dom Trombi*, vous avez vu que cet Ecrivain indique clairement le cinquième Opuſcule ajouté à la ſeconde édition; ſans doute Jean de Dieu ne l'écrivit que depuis 1480, raiſon

pour laquelle il n'est pas dans l'édition de cette année-là; mais Dom *Tosti* a tort de dire que ces Opuscules parurent à Venise en 1482 chez Jenson; il devoit dire en 1480, & ajouter que cette première édition ne contenoit pas le cinquième Opuscule.....

Le P. *Audifredi*, Bibliothécaire de la Casanate, travaille fortement à un Ouvrage sur la *Typographie Romaine*... Il est déjà fort avancé; ce sera un bon *in-4°.* écrit en latin; peut-être s'imprimera-t-il dans le courant de cette année, &c. &c.

COSMOGRAPHIE Elementaire divisée en parties Astronomique & Géographique. Ouvrage dans lequel on a tâché de mettre les vérités les plus intéressantes de la Physique céleste, à portée de ceux même qui n'ont aucune notion de Mathématiques. Avec des Planches & des Cartes. Dédiée à Mon-

par M. *Mentelle*, Hiſtoriographe de Monſeigneur le Comte d'Artois. 450 pages *in*-8°. A Paris, hôtel de Mayenne. Prix, 5 liv. broché.

Le grand Traité de Géographie comparée que nous avons annoncé dans le dernier Journal de 1780, & dont M. Mentelle a déjà donné pluſieurs volumes, exigeoit une introduction relative au Syſtême du Monde & à la Coſmographie générale. C'eſt ce qu'il exécute dans l'Ouvrage que nous annonçons. La premiêre partie a pour objet le Syſtême du Monde, tel qu'il eſt en lui-même; & la ſeconde, traite de la Géographie générale.

On trouve dans le premier chapitre le ſyſtême ou l'arrangement des corps céleſtes. M. M. y préſente, avec beaucoup de préciſion & de clarté, ce que les obſervations ont appris de plus remarquables ſur le ſoleil, *les planètes* & leurs ſatelli-

tes, les comètes & les étoiles fixes.

Dans le ſecond chapitre il eſt queſtion de la cauſe phyſique des phénomènes céleſtes. L'Auteur parle d'abord de la peſanteur en général & de ſes principaux effets; après avoir donné des notions très-juſtes ſur la peſanteur à la ſurface de la terre, il prouve, d'après Newton, que c'eſt la même force qui retient la lune dans ſon orbite, & que cette force diminue en raiſon inverſe du carré de leur diſtance au centre de la terre; il fait voir que c'eſt en vertu de la peſanteur vers le ſoleil que les planètes & les comètes ſe meuvent dans des ellipſes, conformément aux loix de Képler, & il en conclud que la peſanteur a lieu généralement entre les plus petites parties de la matière, enſorte qu'à la ſurface du globe le plus petit que l'on puiſſe imaginer, il exiſte comme à la ſurface de la terre une force de peſanteur proportionelle à ſa maſſe, & qui diminue en raiſon réciproque

du carré des distances à son centre. De cette loi générale de la nature il déduit les rapports des masses du Soleil & de la Terre, de Jupiter, de Saturne, & les principaux phénomènes de la pesanteur à leur surface. Il donne ensuite les perturbations que les planètes, leurs satellites & les comètes éprouvent en vertu de leur action mutuelle, & à cette occasion il parle de la diminution de l'obliquité de l'écliptique, & il la suppose de 51 secondes par siècle; mais par de nouvelles recherches, M. de la Lande a prouvé qu'elle n'est pas de plus de 33 secondes.

Les effets dont nous venons de parler, dépendent des attractions des corps célestes considérés en masse; il en existe plusieurs qui tiennent à la différence des attractions de leurs parties. Leur explication termine ce second chapitre. L'Auteur y fait voir comment la pesanteur se forme des attractions de toutes les parties de la terre; il présente, au-

tard qu'il eſt poſſible de le faire ſans calcul, les principaux réſultats de la théorie de Newton, ſur la figure de la terre, la préceſſion des équinoxes & la nutation de l'axe terreſtre. Il donne auſſi une idée du flux & reflux de la mer; au ſujet de ce dernier phénomène, nous croyons pouvoir annoncer un Traité conſidérable ſur cette matière, qui eſt actuellement ſous preſſe, & dont le plan a été lu à la rentrée publique du Collége Royal, le 13 Novembre 1780, par M. de la Lande.

Dans le troiſième chapitre, l'Auteur traite des apparences que les corps céleſtes préſentent à un Obſervateur placé ſur la ſurface de la terre. Ces apparences ſont de deux eſpèces; les unes ſe rapportent au mouvement des corps céleſtes, & les autres à leur lumière. En conſidérant les premières, l'Auteur explique tout ce qui eſt relatif au mouvement diurne des corps céleſtes, à l'inégalité des ſaiſons, aux rétrogradations des

planètes & à l'aberration de la lumière des étoiles; il donne des idées exactes ſur la longitude & la latitude des lieux de la terre, ſur les différentes manières de les déterminer, ſur la parallaxe, &c. La conſidération des apparences relatives à la lumière des corps céleſtes, le conduit à parler des phaſes de la Lune & de Vénus, des éclipſes, des paſſages de Vénus & de Mercure ſur le Soleil, & des apparences de l'anneau de Saturne. Enfin, il termine ce chapitre en parlant des atmoſphères du Soleil, de la Terre, & des réfractions aſtronomiques.

M. Mentelle a fait ainſi un tableau raccourci de ce que les Ouvrages des Aſtronomes offrent de plus intéreſſant, plus court & moins détaillé, mais auſſi moins abſtrait que les Elémens de M. de la Lande. Tout y eſt préſenté avec exactitude & avec clarté, de manière à être entendu de ceux même qui n'ont que peu de notions des mathématiques. Pour

[illegible] M. Mentelle [illegible] dans un [illegible] le progrès de cette science & les [illegible] dont elle est redevable aux grands hommes qui s'en sont occupés dans les différens [illegible] enfin, [illegible] la description de quelques machines dont on fait usage pour expliquer les phénomènes célestes.

L'Auteur cite, avec reconnoissance, dans sa préface, un des Membres de l'Académie des Sciences qui l'a beaucoup aidé dans cette exposition, mais qui n'a pas permis à l'Auteur de le nommer; nous croyons faire plaisir à M. M. & donner une nouvelle confiance à ses lecteurs en disant que c'est de M. de la Place dont il s'agit.

Cette Cosmographie faite avec soin sera utile pour l'éducation de la jeunesse & même pour les gens du monde, en leur donnant des notions justes sur les découvertes que

l'on a faites en Aſtronomie. La manière dont elles ſont expoſées dans cet Ouvrage doit le faire lire avec intérêt, & il nous paroît très-propre à répandre des vérités importantes qui ne ſont pas encore bien généralement connues, quoique tous les gens d'eſprit en ſoient curieux.

Après la Partie aſtronomique de 244 pages, vient la Partie géographique, d'environ 200 pages; ſçavoir, les diviſions de la ſurface du globe, & les notions générales des quatre parties du monde, avec des cartes; à chaque partie on trouve des articles mathématiques, phiſiques & politiques.

Nous donnerons une idée des réflexions de l'Auteur, en rapportant ſon ſentiment ſur les Américains. « Il eſt probable, dit-il, que les » premiers habitans y vinrent d'Aſie » par mer : on n'en ſçait ni l'époque » ni l'occaſion.

» On a prétendu qu'ils étoient im-

» berbes ; cela n'eſt pas, au moins » pour un très-grand nombre.

» On les a quelquefois peints » comme étant inférieurs en intelli- » gence aux peuples d'Europe & » d'Aſie. J'ai entendu ſoutenir le » contraire des Sauvages du nord de » l'Amérique. Mais je ſçais, de très- » bonne part, que, dans l'Améri- » que méridionale, il y a des na- » tions ſauvages qui, pour les facul- » tés phyſiques & morales, ne va- » lent pas le moindre des Européens.

» Quant à leur couleur, qui eſt » cuivreuſe, & non pas noire, on » peut en attribuer la cauſe à la » diſpoſition phyſique de l'Amérique, » & à la différence qui ſe trouve » entr'elle & l'Afrique. Toute la » partie de l'Afrique, qui eſt ſous » la Zone-Torride, eſt un terrein ſa- » bloneux, ſec & bas ; les habitans » de la côte occidentale ſont les plus » noirs, parce que les vents n'arri- » vent chez eux qu'à travers des ſables

brûlans. Ces vents au contraire ſe rafraîchiſſent ſur la mer avant d'arriver aux côtes orientales de l'Amérique ; & quant à la partie » occidentale, elle eſt fort élevée, » remplie de hautes montagnes, & » ſi rafraîchie quelquefois, que l'on » y cherche à ſe vêtir chaudement. » Je ne donne ceci d'ailleurs que » pour des opinions : ce ſont les » miennes ; c'eſt tout ce que je puis » dire. »

On trouve avec plaiſir dans cet article les noms des treize Etats-Unis de l'Amérique ſeptentrionale, devenus ſi recommandables depuis quelques années, avec les noms de leurs capitales ; ils ſont aſſez chers à la France & cependant aſſez peu connus juſqu'à préſent pour que nous puiſſions les rapporter ici.

Noms des Provinces.	*Capitales.*
1. Le New-Hampshire	Portſmouth.

Noms des Provinces.	*Ca*
2. Maſſachuſet's Bay.	Boſton.
3. Rodiſland	Newpo
4. Connecticut	Hart-F
5. New-Yorck	New-Y
6. New-Jerſey	Burling thaw
7. Penſylvanie . . .	Philade
8. La Delaware . . .	Newca.
9. Le Maryland . . .	Annapc
10. La Virginie . . .	Willian
11. La Nort-Caroline	Edento
12. La South-Caroline	Charle
13. La Georgie . .	Savana

M. M. ajoute : ces Eta
nus libres par la France, c
l'abolition du droit d'Au
une Déclaration du Roi,
Verſailles, le 26 Juillet
enregiſtrée au Parlement,
de la même année.

Nous ajouterons quelq
cet article de Géographie,
pour les circonſtances ac
ſer

tion qui a produit cette ré-
des Etats Unis ſemble da-
1769 : on imprima pour
ettres d'un Fermier de Pen-
, par M. Dickinſon de Phi-
:, par laquelle il excitoit le
s'oppoſer aux nouvelles im-
; ce livre fit tant d'effet
, fit juſqu'à trente éditions
que; la réſiſtance des Amé-
evint en effet plus ferme ;
ère britannique prit le parti
rce ; les inſtructions de la
Malden à ſon Député au
s'expriment en ces termes.
jet déteſtable d'aſſervir l'A-
e s'eſt manifeſté le 19 Avril
jour de la bataille de Lexing-

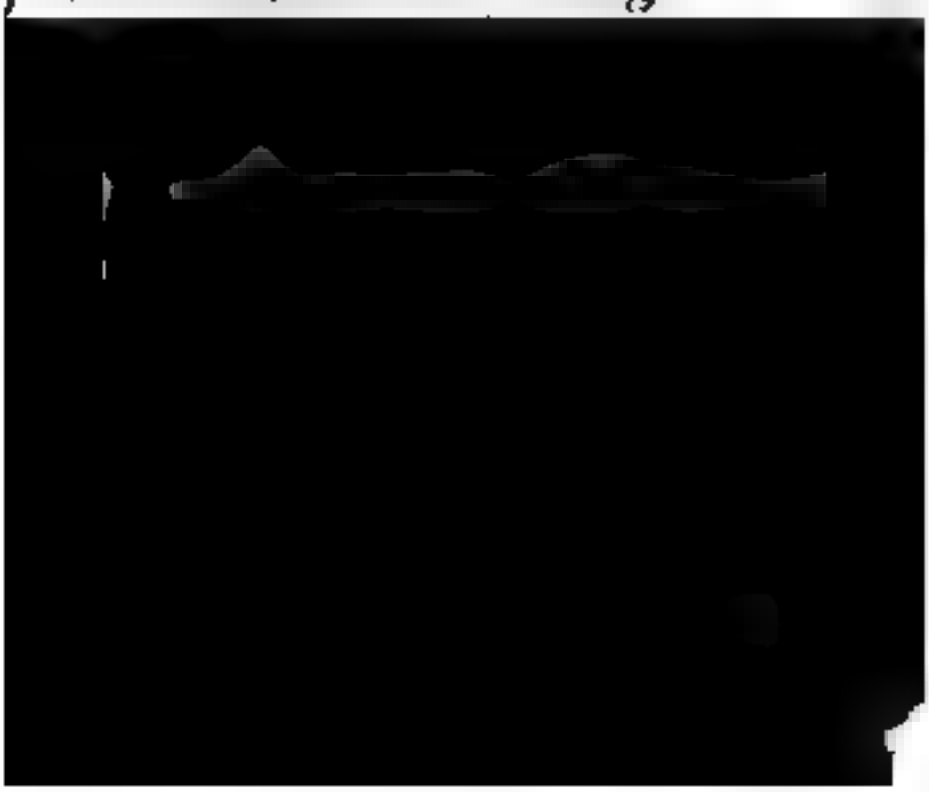

13 Mars 1778, le départ d
taing, le 13 Avril suivan
bat entre la belle-Poule &
du 17 Juin, sont les prem
ques de la guerre ; que n
desirer de voir bientôt ter

L'Ouvrage de M. M. fin
notice assez étendue de la

Ce livre est très-bien exé
la Typographie.

L'Auteur offre la remise
quième aux Souscripteurs
graphie comparée. Il fait
remise pour ses *Elémens d*
Romaine & *sa Géogra*
cienne de la Grèce.

[*Extrait de M. de la L*

EXTRAIT *des Observations Météorologiques faites à Montmorency, par ordre du Roi, pendant le mois de Janvier 1781, par le R. P. Cotte, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences.*

LA température de ce mois a été fort variable ; la gelée a duré depuis le 3 jusqu'au 16, sans être bien forte ; ce jour le dégel s'est déclaré par un brouillard & une humidité extraordinaire ; il n'a cependant été bien décidé que le 21. A ce dégel ont succédé des grands vents & des pluies abondantes, annonce infaillible d'un vrai dégel. La [illegible]
re a prod[illegible]

différens points lunaires. Le 2, (*Equin. ascendant & P. Q.*) nuages, froid, *changement marqué.* Le 6, (4e. *jour avant le P. L.*) nuages, froid Le 9, (*lunistice boréal.*) *idem*, vent. Le 10, (*P. L.*) *idem.* Le 14, (4e. *jour après la P. L. & périgée.*) beau & froid. Le 15, (*équinoxe descendant*) *idem.* Le 17, (*D. Q.*) couvert, brouil. bruine, dégel, *changement marqué.* Le 20, (4e. *jour avant la N. L.*) couvert, brouillard, pluie, froid. Le 22, (*lunist. austral.*) couvert, pluie, froid. Le 24, (*N. L.*) couvert, pluie, grand vent. Le 28. (4e. *jour après la N. L. apogée.*) beau, doux. Le 29, (*équinoxe ascendant.*) *idem.*

Température de ce mois dans les années où les lunes tomboient les mêmes jours qu'en 1781. Quantité de pluie. En 1693, 2 $\frac{1}{2}$ lignes. En 1705, 5 $\frac{1}{2}$ lig. En 1724, 8 $\frac{1}{2}$ lig. En 1743, 5 $\frac{1}{2}$ lig. En 1762, *température douce & humide. Bleds*

chaleur, 8, 5 d les 21 & 29. *Plus grand froid*, 3, 5 d de condenſation le 26. *Chaleur moyenne*, 3, 4 d.

Plus grande élévation du mercure, 28 po. 6, 0 lig. le 29. *Moindre élévation*, 27 po. 0, 0 lig. le 12. *Elévation moyenne*, 27 po. 7, 5 lig. le 12. *Nombre des jours de pluie*, 5. De *neige*, 1. De *brouillard*, 5. De *grand vent*, 3.

En 1780, *vents dominans*, oueſt, ſud oueſt & nord-eſt. Les deux premiers furent violens les 21, 23, 24, 25, 26 & 30. *Plus grande chaleur*, 9, 3 d. le 21 à 1 ½ h. *ſoir*, le vent ſud-oueſt fort & le ciel couvert. *Plus grand froid*, 5, 5 d de condenſation, le 13 à 7 ¼ h. *matin*, le vent nord & le ciel ſerein, avec brouillard dans la vallée. *Différence*, 14, 8 d. *Chaleur moyenne du mois*, 2, 3 degrés.

Plus grande élévation du mercure, 28 po. 3, 2 lig. le 6, à 9 h. *ſoir*, le vent oueſt & le ciel couvert. *Moindre élévation*, 27 po. 2, 7 lig.

le 24 à 9 h. *ſoir*, le vent ſud-oueſt & le ciel couvert. *Différence*, 12, 7 lig. *Elevation moyenne*, au *matin* & à *midi*, 27 po. 10, 10 lig.; le *ſoir*, 27 po. 11, 3 lig. Du *jour*, 27 po. 11, 0 lig. *Marche du baromètre*. Le premier, à 8 h. *matin*, 27 po. 10, 5 lig. Du premier au 2, *baiſſé* de 2, 5 lig. Du 2 au 6, *monté* de 7, 9 lig. Du 6 au 8, *baiſſé* de 2, 0, lig. Du 8 au 10, *monté* de 1, 11 lig. Du 10 au 19, *baiſſé* de 7, 11 lig. Du 19 au 20, *monté* de 5, 8 lig. Du 20 au 24, *baiſſé* de 10, 3 lig. Du 24 au 25, *monté* de 5, 11 lig. Du 25 au 26, *baiſſé* de 4, 10 lig. Du 26 au 27, *monté* de 8, 4 lig. Du 27 au 30, *baiſſé* de 3, 10 lig. Du 30 au 31, *monté* de 2, 4 lig. Le 31, à 9 h. *ſoir*, 28 po. 2, 6 lig. On voit qu'il a beaucoup varié, ſurtout en *montant* les 3, 19, 22, 25, 26 & 27, & en *deſcendant* les 1, 11, 18, 20, 21, 22, 23, 24 & 26.

Plus grande ſechereſſe, 21, 2

le 6, à 1 ¼ h. *soir*, le vent oueſt & le ciel en partie couvert. *Plus grande humidité* 0, 8 d au-deſſous du terme de l'humidité extrême au point de la congélation, le 18 à 7 ¼ h. *matin*, le vent ſud & le ciel couvert avec brouillard épais. *Différence*, 21, 9 d. *Etat moyen*, 10, 2 degrés.

Plus grande déclinaiſon de l'aiguille aimentée, 20 d 0′ les 23 & 31. *Moindre déclinaiſon*, 19 d 48′ les 2 & 30. *Différence*, 12′. *Déclinaiſon moyenne au matin*, 19° 54′ 52″; à *midi*, 19° 57′ 43″; au *ſoir*, 19° 54′ 38″. Du *jour*, 19° 55′ 44″. Sa variation Diurne a été un peu troublée les 2, 22, 25, 26 & 30, ſurtout le 30. Ce jour à 1 h. *ſoir*, mon aiguille retrogradoit vers le nord, mouvement fort rare à cette heure là; elle continua ainſi de varier juſqu'à 3 heures. J'annonçai une *aurore boréale* pour le ſoir, & en effet on vint m'avertir à 5 ½ *ſoir*, que la partie nord-eſt du ciel étoit teinte

d'une couleur rouge, & plus brillante qu'à l'ordinaire; je reconnus une *aurore boréale tranquille* qui se faisoit appercevoir à travers les nuages dont le ciel étoit couvert; elle étoit assez forte pour que la lumière de la lune ne l'effaçât pas. Elle dura jusqu'à 9 h. *soir*. L'aiguille aimantée parut encore agitée entre 6 & 7 h. du *soir*; elle se fixa ensuite à 19° 55′ où je la retrouvai le lendemain à 4 h. du *matin*. Le vent étoit assez fort, le baromètre élevé & en train de monter, le thermomètre se soutenoit entre 6 & 7^{d} de dilatation. Je soupçonne que cette aurore boréale a duré toute l'après midi du 30, & que nous n'en avons vu que la fin lorsque l'absence du soleil nous a permis d'appercevoir cette lumière.

Nous avons eu de la *pluie* les 8, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 & 30, & de la *neige* en petite quantité les 7, 8, 25 & 26. L'une & l'autre ont produit 14, 10 lig. d'eau. L'*évaporation* a été de 12 lignes.

Les douleurs de rhumatiſmes ont été communes pendant ce mois. Il y a eu beaucoup de fluxions de poitrine dans nos environs.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

DE VRNISE.

LETTERE Odeporiche d'Angelo Gualandris, in Venezia 1780. 372 pages *in*-8°.

Ces Lettres ſont le réſultat d'un voyage fait par ordre de la République de Veniſe, aux frais de l'Univerſité de Padoue, en Italie, en Suiſſe, en France, & en Angleterre; elles contiennent diverſes remarques ou indications phyſiques, ſur les mines, les pierres de chaque pays, les jardins de botanique, les cabinets & autres objets dignes de l'attention d'un Naturaliſte. La plupart

[illegible] des Sçavans,

[illegible] simplement [illegible]
[illegible] Ouvrage peu
[illegible] dein
[illegible] même so
[illegible] de ces [illegible]
[illegible] qui auroient éch
[illegible]

DE PARME.

[illegible] Jean Batiste Bodoni, D
[illegible] Royale de
[illegible] une Lett
[illegible] Octobre, p
[illegible] les amateu
[illegible] préparoit à
[illegible] du
[illegible] Maria Pacifaud, Bibli
[illegible] Royale, &
[illegible] de l'Ordre de M
[illegible] de *Memorie de* [illegible]
Maestri dell' Ordine di San Gi
di Gerusalemme. Dans ces Mém
l'Auteur trace l'Histoire de beau
d'évenemens peu exactement [illegible]
[illegible]

S. Jean de Jéruſalem, à l'aide de pluſieurs monumens conſervés dans différentes Archives. On annonçoit que l'Ouvrage ſeroit enrichi de Cartes Géographiques, & des Plans de villes & d'autres monumens curieux, avec toute l'élégance & la richeſſe typographiques. M. Bodoni ſe propoſoit d'en donner deux éditions. Une *in*-4°. qui devoit bientôt s'exécuter, & un autre *in-folio*, qui devoit ſurtout ſe diſtinguer par les ornemens de Typographie dont on vient de parler. Il n'ouvroit point de ſouſcription pour l'*in*-4°.; mais il ne devoit entreprendre l'édition *in-folio* qu'après être aſſuré d'un nombre ſuffiſant de Souſcripteurs auquel ſeroit exactement conforme celui des exemplaires. L'argent ne devoit être délivré qu'à meſure que les volumes ſeroient retirés. Le prix de la petite édition étoit fixé à un ſequin de Florence, *detto* GIGLIATO, celui de la grande à trois.

On nous apprend que l'Ouvrage

a éprouvé quelque retard, quoiqu'il y ait déjà deux volumes d'imprimés, qui ſe diſtribueront à Paris, chez la veuve Tilliard & fils, Libraires, rue de la Harpe.

HOLLANDE.

DE FLESSINGUE.

Prix de l'Académie de Fleſſingue.

Les Directeurs & Membres de la Société Zélandoiſe des Sciences, établie à Fleſſingue, ont tenu leur Aſſemblée générale le 9 d'Août 1780, & y ont jugé les différens Mémoires qui leur étoient parvenus ſur la perfection des écoles publiques. L'Auteur du premier Mémoire auroit remporté la Médaille d'or s'il n'étoit pas Membre de de la Société. C'eſt pourquoi la Société a ſeulement réſolu en imprimant ſon Mémoire, de lui donner le premier rang, avec les éloges que mérite l'Auteur, également

ſçavant & laborieux, qui, à l'ouverture du billet, s'eſt trouvé être M. *Hermannus Johannes Krom*, Paſteur & Profeſſeur d'Hiſtoire Eccléſiaſtique à *Middelbourg*. La Médaille a été donnée à M. *Corneille Vander Palm*, Maître de l'Ecole françoiſe & flamande, à *Delfshaven*.

La Société fera auſſi parvenir une Médaille d'argent à l'Auteur du Mémoire, portant pour deviſe : « *La* » *Nature nous montre la différence* » *infinie que la culture met entre* » *deux terres, d'ailleurs aſſez ſem-* » *blables* ; » s'il trouve à propos de faire connoître, dans ſix ſemaines, ſon nom & ſon domicile.

La Société a déjà propoſé par ſon Programme précédent pour y répondre avant le premier Janvier 1781, la queſtion ſuivante : — « Comme les Etats de Zélande, pour » prévenir la diſette des eſpèces, » ont jugé devoir, il y a plus de » cent ans, hauſſer le denier de com- » merce, connu ſous le nom de

» ducat d'argent ou rixdale de 50
» à 51 ſols, & que depuis ce tems-
» là ils ont mis ce denier de com-
» merce dans leur Province au cours
» de 53 ſols : quels ſont les moyens
» de prévenir le dommage conſidé-
» rable qu'on eſtime en général que
» les habitans de la province de Zé-
» lande ſouffrent par le cours dé-
» ſavantageux du change, en parti-
» culier depuis la dernière augmen-
» tation, ſans expoſer cette Pro-
» vince au danger d'éprouver une di-
» ſette d'eſpeces, mais de maniere,
» qu'au contraire elle demeurât en
» état de monnoyer les nouvelles
» eſpèces néceſſaires ? Et par quel
» moyen pourroit-on réuſſir à met-
» tre les eſpèces ſur le même pied,
» quant au titre & à l'évaluation
» dans la République entière, en
» ſorte que dans tous les hôtels des
» monnoies, on pût monnoyer les
» eſpèces tant d'or que d'argent, ſe-
» lon le titre & l'évaluation établi
» ou à établir ? »

La Société promet auſſi une Médaille d'or, pour le même tems, à l'Auteur du meilleur « Mémoire chronologique de tous les Auteurs & Ecrits, ſoit de ce pays, ſoit d'ailleurs, qui ſervent à éclaircir l'Hiſtoire & les Antiquités des Pays-Bas, depuis le commencement du Gouvernement des Comtes juſqu'à préſent. »

Quoiqu'il y ait des Ouvrages ſur diverſes parties du *Droit public & belgique*, faits par pluſieurs Auteurs renommés, cependant il manque encore une introduction ſuccinte qui ſerve à la vraie intelligence de cette utile ſcience, & par laquelle la jeuneſſe puiſſe être conduite, pour s'en former une juſte idée. La Société a réſolu de promettre la Médaille d'or à celui qui aura fourni, avant le premier Janvier 1782, l'abregé. « Le plus complet du *Droit public des ſept Provinces Unies*, indiquant les *ſources* où l'on pourroit puiſer de plus amples connoiſſances tou-

[illegible]

» [illegible] d'habillement &
» [illegible] — sur la meilleure
» manière de faire, conserver &
» apprêter les provisions de bouche
» sur terre & sur mer ; — les boif-
» sons d'un usage journalier qui sont
» les plus salutaires, pour prévenir
» le scorbut & les autres maladies
» qui régnent sur les vaisseaux, avec

» les préceptes & les meſures néceſ-
» ſaires ; —l'amélioration du biſ-
» cuit pour l'équipage du vaiſſeau ;
» la meilleure manière de tenir pro-
» pres les navires & les lits qu'on y
» emploie ; —la ſéparation de ceux
» qui ſe portent bien d'avec les ma-
» lades, tant ſur les navires à pont
» ouvert, que ſur ceux à trois ponts;
» —& ce qui peut y avoir rapport. »

Les Auteurs obſerveront de dreſſer ce Mémoire de manière qu'il puiſſe ſervir de manuel à tous ceux qui ont quelque relation avec la Compagnie des Indes Orientales, ou de pareilles Sociétés, & ſurtout à ceux qui ſe trouvent en mer, tant Officiers que Chirurgiens. La Société demande de tous ceux qui écriront là-deſſus, qu'ils faſſent un uſage exact & judicieux de toutes ſortes d'Auteurs & d'Ecrits, tant des Pays-Bas, que d'ailleurs, ſurtout de ceux qui ſe ſont fondés ſur l'expérience.

C'eſt une vérité connue, que l'intérêt du commerce qui ſe fait par

le moyen de la navigation, exige que les navires, autant qu'il se peut, puiſſent être chargés de beaucoup de marchandiſes, & en même tems faire voile avec une vîteſſe ſuffiſante, ſoit avec le vent en poupe, ſoit avec le vent contraire, quand la mer eſt calme ou quand elle eſt orageuſe. Les Conſtructeurs ſçavent que ces deux qualités, une grande charge, & en même-tems la rapidité, ou la lenteur à avancer avec toute ſorte de vents & de mers, dépend ſpécialement de la conſtitution de la partie des vaiſſeaux qui s'enfonce dans l'eau, tant par la propre peſanteur du navire, que par celle de ſa charge; on ſçait auſſi par expérience, qu'un navire compoſé d'arcs peu courbes eſt bien propre pour fendre la mer, & marcher rapidement dans un tems modéré & une mer calme, mais que ceci n'a pas lieu, quand le vent eſt fort & la mer orageuſe, parce que le petit arc, qui forme l'avant vaiſſeau, n'eſt pas ſuffiſant pour em-

pêcher que le navire, tant par ſa peſanteur, que par celle de ſa charge, comme auſſi par l'impreſſion des voiles, ne s'enfonce profondément.

Outre cela, l'expérience a appris qu'un vaiſſeau compoſé d'arcs peu courbes, doit faire en virant vent devant ou vent arrière, un arc beaucoup plus grand que ne fait un vaiſſeau compoſé d'arcs plus courbes, en ſorte que ce dernier vire en moins de tems que le premier, dont les arcs ſont moins courbes. Mais les Conſtructeurs diffèrent encore eu égard au choix des différentes figures.

En conſéquence, la Société Zélandoiſe propoſe, pour celle de Batavia, cette double queſtion pour y répondre avant le premier Janvier 1783.

1°. « De quelle grandeur doit être « *l'arc de l'avant* ou la *proue*, pour » être propre à fendre aiſément la » mer, afin d'avancer promptement » pour prevenir le trop grand en» foncement du vaiſſeau & de ſa

» charge par l'impreſſion de ſe
» voiles ?

» 2°. De quelle grandeur doit être
» *l'arc de tout le corps du vaiſſeau*
» ſur la ligne d'eau en charge, pour
» faciliter à virer le vaiſſeau promp-
» tement de bord, ſoit vent *avant*,
» ſoit vent *arrière* ? »

Comme l'expérience fait voir les ſuites funeſtes des fièvres de l'arrière ſaiſon, qui, ſurtout après des étés chauds & ſecs, règnent dans les Garniſons de la Flandre hollandoiſe, & qui font périr un nombre conſidérable de ſoldats; la Société, à la réquiſition & aux frais d'un ami de l'humanité, propoſe la queſtion ſuivante, avec promeſſe d'une Médaille d'or, à celui qui, avant le premier Janvier 1782, y aura répondu de la manière la plus ſatisfaiſante : « Quelles ſont les véritables
» cauſes & les marques des fièvres
» qui, dans l'arrière ſaiſon, règ-
» gnent dans les places des Garni-

» ſons de la Flandre hollandoiſe ?
» Et quels ſont les meilleurs remè-
» des qu'on peut employer pour les
» prèvenir & pour les guérir, ſur-
» tout parmi les ſoldats ? »

Les réponſes à toutes ces queſtions doivent être liſiblement écrites en flamand, latin ou françois, avec une ſeconde copie & un billet cacheté, & envoyées franches de port à M. *Juſte Tjeenk, Secrétaire de la Société Zélandoiſe des Sciences, à Fleſſingue.*

D'AMSTERDAM.

Sterrekundige Tafelen, &c. c'eſt-à-dire, Tables Aſtronomiques du Soleil, de la Lune, des Planètes, des Satellites & des Etoiles, par M. *de la Lande*, avec l'explication traduite en hollandois, par M. Strabbe, à Amſterdam, chez Jean Morterre, Libraire, 1780. 544 pages *in*-8°.

C'eſt ici le dernier volume de la

entrepriſes par la nouvelle Académie de Manheim; elle demande des Correſpondans pour travailler de concert avec des inſtrumens ſemblables, & offre, de la part du Prince Palatin, Fondateur de cette Académie, de fournir ces inſtrumens à ceux qui voudront s'occuper avec aſſiduité de ces Obſervations comparables; on ne pouvoit rien faire de mieux pour le progrès de la Science Météorologique. M. Toaldo à Veniſe, M. Gauſſen à Montpelier, M. Cotte à Montmorency, M. Van-Swinden a Franeker, M. le Chevalier des Hayes à S. Domingue, & tous ceux qui s'occupent aſſidument de ces Obſervations ne pourront manquer de profiter d'une correſpondance auſſi intéreſſante.

FRANCE.

DE MONTPELLIER.

La Société Royale des Sciences de

de Montpellier, tint ſa Séance publique le 27 Décembre dernier, en préſence des Etats Généraux de la province de Languedoc. Pluſieurs Mémoires de ſciences y furent lus par divers Académiciens, ainſi que l'extrait de la Diſſertation qui venoit de remporter le Prix, & dont l'Auteur eſt M. Bertholon. Le ſujet de cet Ouvrage intéreſſant étoit de la plus grande difficulté, & exigeoit des connoiſſances peu communes dans la Phyſique & dans la Chimie; il s'agiſſoit de *déterminer par un moyen ſimple, fixe & à la portée de tout Cultivateur, le moment auquel le vin en fermentation dans la cuve, a acquis toute la force & toute la qualité dont il eſt ſuſceptible.* Un aſſez grand nombre de Mémoires ont été reçus au concours; mais aucun n'a rempli auſſi parfaitement les vues de l'Académie que celui de M. Bertholon, par les obſervations juſtes & particulières qu'il renferme, & dans lequel l'Auteur, après avoir

établi les principes relatifs à ſon
jet, diſcute les méthodes uſitées
qu'à préſent, en propoſe une
paroît être celle de la Nature, &
l'expérience répétée dans les con
où l'on connoît le mieux l'art
faire le vin, a conſtaté de la
nière la plus authentique. M.
tholon décrit enſuite trois inſtr
tres ingénieux, ou inſtrumens
pres à connoître, d'une manière
le point précis où la fermenta
ſpiritueuſe eſt parfaite, & plu
figures placées à la fin du Mém
ſervent à en rendre la conſtruc
plus facile.

Aſſemblée publique de La So

Eloges de M. Linnæus & de M. le Cardinal de la Roche-Aymon. Un Mémoire de M Gouan, ſur les tayes des yeux. Des Obſervations, ſur le Worabie, oiſeau d'Abiſſinie, par M. le Baron de *Faugens*; ſur la régénération des os plats, par M. *Vigarous*; ſur les naiſſances & les morts à Montpellier, par M. *Mourgue*; (il trouve qu'il eſt mort une perſonne ſur 26) ſur l'avantage du lait des animaux pour nourrir les enfans trouvés, par M. *Brun*; ſur la cauſe électrique des tremblemens de terre, par M. *Bertholon*; enfin, ſur la circulation de l'air dans les mines, par M. de *Genſſane* fils.

DE DIJON.

Opuſcules chimiques & phyſiques de M. T. Bergman, Chevalier de l'Ordre Royal de Vaſa, Profeſſeur de Chimie, à Upſal, de l'Académie Impériale des Curieux de la Nature, de la Société Royale d'Up-

sal, de celles de Stockholm, de Londres, de Gottingue, de Berlin, de Gothembourg & de Luden, & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, &c. Recueillis, revus & augmentés par lui-même. Traduits par M. de *Morveau*, avec des notes. Tome premier. A Dijon, chez L. N. Frantin, Imprimeur du Roi. 1780. in-8°. de 416 pages & les Préliminaires 31.

Ceux qui sont au courant des Sciences connoissent la rapidité étonnante des progrès que fait maintenant la Chimie : ces progrès sont dus en grande partie aux travaux du très-sçavant & très-laborieux M. Bergman, dont nous avons déjà fait connoître un grand nombre de Dissertations intéressantes. C'est le recueil de ces Mémoires, revus par l'Auteur, que M. de *Morveau* publie maintenant en françois, avec des notes au grand avantage de tous nos Chimistes. On sçait que ce sça-[illegible] partage, à juste titre

la gloire de ſon illuſtre Auteur, par ſon zèle preſque ſans exemple, par ſes travaux perſonnels & par ceux de ſes dignes coopérateurs de l'Académie de Dijon. Nous reviendrons ſur ces Opuſcules de M. Bergman, principalement pour faire connoître les notes de M. de Morveau.

DE PARIS.

Théorie de l'intérêt de l'argent, tirée des principes du Droit naturel, de la Théologie & de la Politique, contre l'abus de l'imputation de l'uſure. A Paris, chez Barrois l'aîné, Libraire, quai des Auguſtins. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-12 p. 306. Prix, 2 liv. broché, 2 liv. 10 ſ. relié.

La controverſe ſur l'intérêt de l'argent a exercé tant d'eſprits, & enfanté tant de volumes, qu'il eſt naturel d'attribuer, comme l'Auteur, à quelque mal-entendu, la diverſité de ſentimens qu'on remar-

que ici parmi des hommes célèbres par leur pénétration & leurs lumières. Pour parvenir à un point de réunion, il faut donc se fixer à des termes clairs & univoques, ne présenter que des idées nettes, remonter aux premières notions, au principe décisif, & n'en tirer que des conséquences qu'il soit impossible de désavouer. C'est la méthode qu'employe l'Auteur de cet Ouvrage, qui réduit tout à cette question unique, sçavoir si, suivant les idées essentielles de la justice commutative, la stipulation de l'intérêt de l'argent est intrinsequement criminelle & injuste de sa nature. Après avoir présenté des notions générales au sujet de l'usure; & une idée sommaire des principes qu'il se propose de combattre; après avoir donné un précis historique de la controverse sur l'usure, & des divers point de vues sous lesquels elle a été envisagée; après avoir exposé les sentimens de l'Auteur

jet du prêt à intérêt, & les fauſſes idées d'Ariſtote ſur cet objet, l'Auteur prouve l'équité naturelle de ce prêt, en montrant l'abſurdité & les mauvaiſes équivoques des argumens qu'on lui oppoſe, tirés du droit naturel, de la ſtérilité de l'argent, & de la propriété qu'en acquiert l'acquéreur. Il met enſuite en évidence l'erreur des Scholaſtiques & de quelques Caſuiſtes ſur cette matière, & leur reproche leur témérité, pour avoir oſé conteſter à l'autorité ſouveraine le pouvoir de légitimer l'intérêt de l'argent, ſans lequel le commerce ne peut ſubſiſter. Il expoſe de plus les avantages qu'eſt capable de produire une nouvelle loi pour légitimer cet intérêt, ſoit relativement au bien public, ſoit à la paix des citoyens, ſoit à la conſidération dont doit jouir la profeſſion du commerce.

Nous avons déjà eu quelquefois l'occaſion de faire preſſentir quelle eſt notre manière de penſer ſur cette

matière, en rendant compte de certains Ouvrages où elle a été traitée; & nous exhortons ceux qui s'y intéreſſent à lire celui-ci, où elle nous paroît préſentée dans un jour propre à éclairer les eſprits qui ont beſoin de lumières.

Obſervations ſur la nature & le traitement de la Rage; ſuivies d'un Précis hiſtorique & critique des divers remèdes qui ont été employés juſqu'ici contre cette maladie. Par M. *Portal*, Médecin Conſultant de MONSIEUR, Lecteur & Profeſſeur de Médecine au Collége Royal de France, de l'Académie Royale des Sciences, de celles de Bologne, de Harlem, de Montpellier, d'Edimbourg, &c. Profeſſeur Adjoint & en ſurvivance d'Anatomie & de Chirurgie au Jardin du Roi. Seconde Edition. A Yverdon; & ſe trouve à Paris, chez P. Fr. Didot le jeune, quai des Auguſtins; & Méquignon l'aîné, rue des Cordeliers. 178[illegible] 401 pages in-12.

Cette [illegible] [illegible] [illegible] près la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour y faire des augmentations [illegible] que l'expérience [illegible] [illegible] [illegible] publiés sur le même [illegible] [illegible] [illegible] fournies.

On y trouve aussi un Abrégé de sept à huit pages contenant [illegible] règles [illegible] [illegible] [illegible] articles, & que [illegible] [illegible] [illegible] ou avoir sous les yeux [illegible] [illegible] [illegible] exposé à en avoir besoin. [illegible] [illegible] articles sont ensuite [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] dans autant de chapitres détaillés. On y trouve le traitement par les sangsues, l'emplâtre vésicatoire, les [illegible] [illegible], les bains, les [illegible] [illegible]. L'Auteur se [illegible] [illegible] [illegible] contre l'usage d'[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la rage, comme on l'a fait pendant plusieurs siècles dans toute l'Europe, & comme M. Portal l'a vu faire même à Paris il n'y a pas bien long-temps.

Pour les animaux qu'on veut préſerver de la rage, il propoſe les ſcarificatrons, le cautère, les véſicatoires, les ſangſues, des priſes de turbith minéral, des bains, des frictions, une boiſſon d'eau de ſon avec du vinaigre, des lavemens avec l'eau de ſavon. Le traitement doit durer au moins cinq ſemaines. On doit empêcher la communication avec les autres animaux, & les tuer dès qu'il paroît le plus léger ſigne de la rage.

Œuvres complètes d'Iſocrate, auxquelles on a joint quelques Diſcours analogues à ceux de cet Orateur, tirés de Platon, de Lyſias, de Thucydide, de Xénophon, de Démoſthène, d'Antiphon, de Gorgias, d'Antiſthène & d'Alcidamas; traduites en françois par M. l'Abbé *Auger*, Vicaire-Général du Diocèſe de Leſcar, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de [illegible]

loquence dans [illegible]
Paris, [illegible]
Théophile [illegible]
Augustins grands [illegible]
400 pages chacun.

Le Traducteur [illegible]
Démosthène nous [illegible]
[illegible] d'Isocrate [illegible]
d'Ouvrage [illegible]
& aimer la belle [illegible]
n'ayons [illegible]
vant & laborieux [illegible]

Réflexions [illegible]
rigine de la [illegible]
moyen de [illegible]
entraîne. Par M. [illegible]
cat. Quatre [illegible]
que Cahier [illegible]
& de [illegible]
franc de port. [illegible]
crire pour [illegible]
Belin, Libraire, rue S. [illegible]
près celle du Plâtre. Il les fera par-
venir aux demeures indiquées. On
adressera les Mémoires & Observa-

tions à l'Auteur, rue de la Verrerie, vis-à-vis la rue du Coq.

Eloge de Monſeigneur le Dauphin, Père du Roi. A Amſterdam; & ſe trouve à Paris, chez Berton, rue S. Victor; Nyon aîné, rue du Jardinet; Mérigot fils, jeune, quai des Auguſtins; Morin, Imprimeur, rue S. Jacques. 1780. *in*-8°. 68 pag. & les Préliminaires 10.

Nous ne pouvons, quant à préſent, rien dire de cet Ouvrage, ne l'ayant pas encore lu; mais nous pouvons dire au moins qu'il nous paroît ſupérieurement imprimé.

Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque. Lettre M. De la Lecture des Livres françois. Seconde ſuite de la ſeptième Partie. Romans du ſeizième ſiècle. Sect. 5. A Paris, chez Moutard, Imprimeur de la Reine, &c. rue des Mathurins, hôtel de Cluny. *in*-8°. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Œdipe chez Admète, Tragédie; par M. *Ducis*, Secrétaire ordinaire de MONSIEUR, l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe. Repréſentée, pour la première fois, par les Comédiens François ordinaires du Roi, le vendredi 4 Décembre 1778. A Paris, chez P. Fr. Gueffier, Libraire-Imprimeur, au bas de la rue de la Harpe, à la Liberté. 1782. Brochure *in*-8°. 88 pages, & les Préliminaires 4.

Traité des Négations de la Langue françoiſe.

Convenit verbo cui apponitur..... Nisi aliquid efficitur, redundat.

QUINTIL. L. I. cap. 5.

A Paris, chez Guillot, Libraire, à l'ancien Collége de Beauvais, rue de la Harpe. 1780. Avec Approbation & Permiſſion. *in*-12. 64 pages.

Etrennes du Parnaſſe. Choix de Poéſies.

Erat quod tollere velles. HORAT.

[illegible]

[illegible] Loix, [illegible] Précédée [illegible], de [illegible] &c. & [illegible] des Grecs [illegible] modernes. [illegible] de l'Acad. [illegible] & Arts [illegible] Villefranche [illegible] Rome. A Rouen, [illegible], Libraire; à Paris, chez Durand neveu, Libraire, rue Galande; & Morin, Libraire, rue S. Jacques. Avec Ap-

probation & Privilége du Roi. Ouvrage dédié à M. le Marquis de Miroménil, Garde des Sceaux de France, qui ſe trouve encore à Lyon, chez Roſſet; à Genêve, chez Chirol; à Amiens, chez Caron, Imp. chez Penchio, Libraire à Abbeville; chez Porquier, Libraire, à Beauvais; chez Joubert, Imprimeur, à Coutances, chez le Roi, Imprimeur, à Caen; chez Dubuc, à Dieppe. 4 vol. *in*-12.

L'Auteur, dans les volumes qui paroiſſent, s'eſt attaché à mettre ſon lecteur en état de ſe former une juſte idée de la nation grecque, depuis ſes premiers commencemens, juſqu'au tems de la guerre de Troie. Son Cenſeur, M Houard, dont le ſçavoir eſt connu, ayant remarqué dans l'Ouvrage une méthode excellente de préſenter les objets, & des réflexions auſſi conformes aux maximes de la plus exacte morale qu'aux principes de la plus ſaine critique,

fait deſirer la continuation de cette importante production.

Hiſtoire univerſelle depuis le commencement du monde juſqu'à préſent; compoſée en anglois par une Société de Gens de Lettres; nouvellement traduite en françois par une Société de Gens de Lettres; enrichie de Figures & de Cartes. Tomes XXIII & XXIV. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame & de Madame la Comteſſe d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 3 vol. *in*-8°.

Deſcription de la France, &c. La cinquième livraiſon a paru à la fin de Décembre 1780. Elle contient: deux Vues de Dijon, une Vue des reſtes de l'ancien Théâtre d'Autun, une de la Ville & de l'Abbaye célèbre de Cluny à quatre lieues de Mâ-

con. Deux Vues de Beaune, une de la Porte neuve, une Vue de l'Egliſe Paroiſſiale de S. Pierre de Beaune. Trois Vues de Nolay & une du Château de Rochepot; les Portraits des quatre derniers Ducs de Bourgogne, de la Branche Royale des Valois; & deux Vues perſpectives du Chœur de la Chartreuſe de Dijon, & des Tombeaux des Ducs Philippe-le-Hardi & Jean-ſans-Peur, qui ſont à la Chartreuſe de Dijon. Cette maiſon, fondée en 1383, eſt un monument de la piété & de la généroſité de Philippe-le-Hardi. L'on y admire la boiſerie de l'Egliſe, des tableaux de Crants, Peintre allemand, de Carle-Vanloo, de Dom René, Chartreux, & ſon Elève; pluſieurs oratoires des Ducheſſes, ſculptés très-délicatement & bien conſervés; l'autel portatif des Ducs, le tréſor, &c.

Cette Egliſe renferme ſurtout les tombeaux des Ducs de Bourgogne; celui de Philippe-le-Hardi eſt de

Claux-Sluter ; la figure du Prin
eſt d'albâtre, placée ſur une gran
pièce de marbre noir de douze pie
de long ſur huit de large, tirée d
Dinan. La baſe eſt ornée d'un gra
nombre de figures de marbre blan
iſolées, qui expriment le deuil
la douleur par différentes attitude
& qui ſont travaillées avec be
coup de ſoin. Tout cela eſt dans
goût des tombeaux de la Maiſon
Savoye, qui ſont à l'Egliſe de Bro
près Bourg en Breſſe, dont nou
avons annoncé la deſcription il y
quelques années, & dont il y a u
Vue dans une des précédentes l
vraiſons.

Le tombeau de Jean-ſans-Peur
de la Ducheſſe ſa femme, eſt
Jean de la Verſa, Sculpteur arrag
nois. Les ſtatues du Duc & de
Ducheſſe ſont auſſi d'albâtre ; la ba
eſt ornée, comme celle du préc
dent, de figures ſi eſtimées, qu'
en enlevoit de tems en tems que
ques-unes, & que, pour les conſe

les Chartreux ont été contraints
ire entourer les deux mauſolées
grillage que le Deſſinateur a
pour rendre les figures plus
ètes.

première partie du texte de
Deſcription étoit entièrement
imée à la fin de Décembre ; la
cation n'étoit retardée que par
avure de la vignette & par la
des Souſcripteurs.

Art d'eſſayer l'or & l'argent ;
au comparé de la coupellation
ubſtances métalliques, par le
n du plomb & du biſmuth :
dé pour obtenir l'or le plus pur

de Lyon, dans lequel on traite
l'électricité de l'atmoſphère, de ſ
influence & de ſes effets; ſur l'éc
nomie animale, &c. &c. Par
l'Abbé *Bertholon*, de S. Lazar
des Académies Royales des Scienc
de Montpellier, Beziers, Lyo
Marſeille, Nîmes, Dijon, Roue
Toulouſe, Bordeaux, Rome, Heſ
Hombourg, &c. &c. A Paris, ch
P. F. Didot le jeune, Libraire qu
des Auguſtins. 1780 *in*-12 de 54
pages. Prix, 2 liv. 10 ſ. broché.

Cet Ouvrage eſt intéreſſant. No
le ferons connoître par un extrait

*Hiſtoire de la Chirurgie, depu
ſon origine juſqu'à nos jours.* P
M. *Peyrilhe*, Profeſſeur Royal
Chimie au Collége de Chirurgie
Paris, Conſeiller de l'Académ
Royale de Chirurgie, Docteur
Médecine en l'Univerſité de To
louſe, de l'Académie de la mêm
ville & de celle de Montpellie
Tome ſecond. A Paris, de l'Impr

merie Royale, 1780. Vol *in*-4°. de 794 pages, la Préface 15 & la Table 38.

Ce livre ſe trouve chez l'Auteur, rue & vis-à-vis le cul de ſac du Paon, à côté des Ecoles de Chirurgie; chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Auguſtins; chez Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, quai des Auguſtins & chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers. Prix, broché, 12 liv.

Eſſai ſur l'action de l'air dans les maladies contagieuſes, qui a remporté le Prix propoſé par la Société Royale de Médecine. Par N. J. J. *Menuret*, aſſocié régnicole de la même Société, &c. A Paris, rue & hôtel Serpente. 1781. *in*-12 de 112 pages & la Préface 24. Prix, 1 liv. 10 ſ. broché.

Hiſtoire de la Chine, Tome XI. Les Souſcripteurs de l'Hiſtoire générale de la Chine ſont avertis que

le XIe. volume étant prêt, ils peuvent le faire retirer chez MM. Pierres & Clouſier, rue S. Jacques, & envoyer le dernier coupon de leur Souſcription avec la ſomme de douze livres ſpécifiée deſſus. A l'égard du XIIe., comme il ſouffrira encore quelque retard, on leur donnera une nouvelle ſoumiſſion ſignée de MM. les Editeurs, de le leur fournir franc lorſqu'il ſera imprimé.

TABLE

5 ARTICLES CONTENUS lans le Journal du mois de d'Avril 1781.

ISTOIRE univerſelle depuis le commencement du monde u'à préſent. 579
éponſe de M. Dupuy à la Lettre . Brunck. 592
oëme ſur la Mort de l'Impéra- - Reine Marie-Thérèſe d'Autri- Par M. de Rochefort. 615

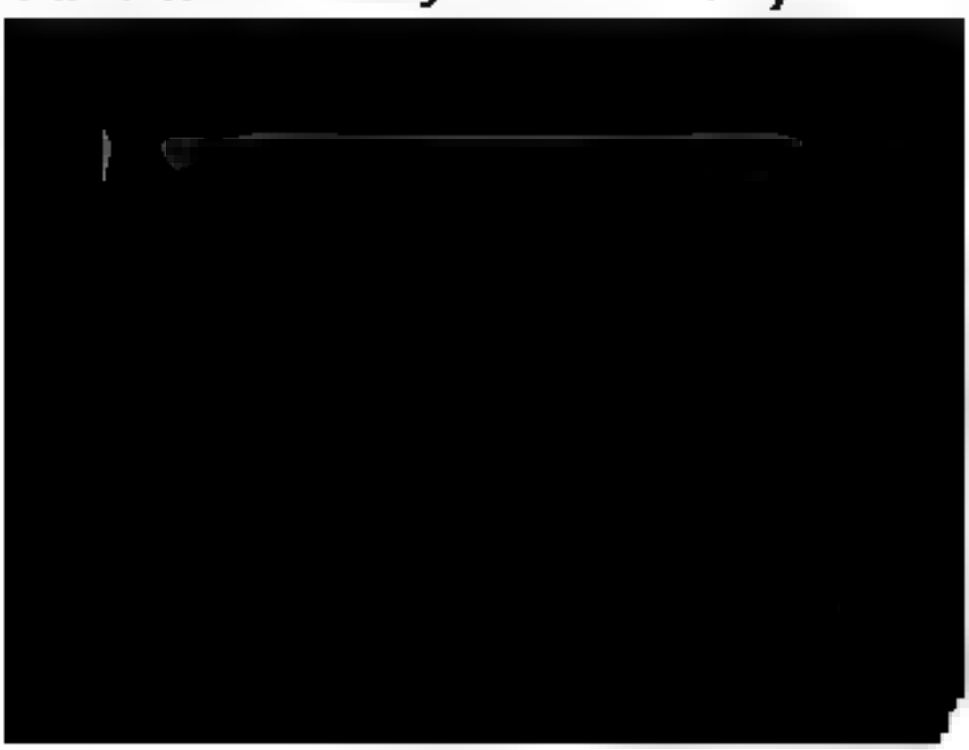

Dictionnaire universel des Sciences, morale, économique, politique & diplomatique. 646

Opuscules mathématiques. Par M. d'Alembert. 671

Séance publique de la Faculté de Médecine de Paris. 683

Extrait d'une Lettre du R. P. Fabricy à M. l'Abbé Mercier. 701

Cosmographie élémentaire. 710

Extrait des Observations Météorologiques. 723

Nouvelles Littéraires. 729

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXXXI.

MAI.

A PARIS;

Au Bureau du Journal de Paris, rue de Grenelle S. Honoré, près celle du Pélican.

M. DCC. LXXXI.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

AVIS

On [illegible] JOURNAL [illegible] Paris, [illegible] Province, [illegible] Le JOURNAL [illegible]

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

MAI. M. DCC. LXXXI.

ADDITION néceſſaire au Recueil intitulé : Pièces intéreſſantes & peu connues pour ſervir à l'Hiſtoire. *A Bruxelles, 1781.*

On lit dans ce Recueil, pages 220, 221, 222, l'Anecdote ſuivante, qui a beſoin des Eclairciſſemens que nous allons y joindre.

ANECDOTE.

« LA terre de Courſon appartenoit à un Gentilhomme nommé de Fargues. »

ECLAIRCISSEMENS.

[illegible] il peut [illegible] Gentilshommes de ce [illegible] prouver que l'Auteur de l'Anecdote, quel qu'il soit, n'a [illegible] ce de Fargues, & n'a connu ni la nature de son affaire, ni la cause, ni le genre, ni l'époque de son supplice.

Balthazar de Fargues fut condamné par Arrêt du 27 Mars 1665, non pas à être *décapité*, comme le dit l'Auteur de l'Anecdote, mais à être pendu ; non pas pour *un meurtre*, comme le dit le même Auteur, mais *pour malversations par lui commises au fait de la fourniture du pain de munition par lui faite pendant plusieurs années, à la garnison de Hesdin, & autres troupes qui ont passé audit lieu.*

Il se qualifie *Major de Hesdin* dans dix quittances & décharges de la fourniture du pain de munition,

données pendant treize ans, à compter de 1645, jusques & compris 1657.

Dans un acte de 1648, il eſt dit *Employé dans l'Etat Major, comme Major dans le Régiment de Belle-Brune.*

On voit d'ailleurs qu'il étoit l'aſſocié des Entrepreneurs des Vivres; l'acte par lequel il s'aſſocie avec les ſieurs Pollard, Cazette & Jacques, au Traité général des munitions de l'année 1654, acte écrit de ſa main, eſt rapporté dans ſon procès.

Il fut jugé, non pas par le Parlement, comme les titres *de Premier Préſident & de Procureur-Général* employés dans l'Anecdote, ſans aucune explication, pourroient le faire croire, mais par une Commiſſion ſiégeante à Abbeville, compoſée de la Sénéchauſſée & ſiége Préſidial de cette ville, & préſidée par M. de Machault, Intendant d'Amiens.

Le Procureur-Général pareillement établi par commiſſion, étoit

le ſieur Guignerel, Avocat du Roi au même Préſidial.

Le procès criminel de de Fargues étoit auparavant pendant *pardevant deux Officiers du même Préſidial*, ſavoir le Lieutenant-Général & un Conſeiller, comme *Subdélégués de la Chambre de Juſtice*, établie en 1661. Le Roi, par un Arrêt du Conſeil du 18 Février 1665, avoit évoqué cette affaire, & l'avoit renvoyée devant l'Intendant de la Province, & devant le Préſidial entier d'Abbeville. Ainſi c'étoit une affaire totalement étrangère au Parlement, & ſur laquelle le titre de Premier Préſident ne donnoit aucune influence.

L'arrêt condamne Balthazar de Fargues à être pendu, *enquête faite*, eſt-il dit, *par le Viguier, Juge & Lieutenant-Criminel de Narbonne, de l'extraction dudit de Fargues ;* ce qui n'annonce pas un Gentilhomme.

ANECDOTE.

» où il avoit joué un rôle contre la » Cour, l'amnistie publiée, il s'étoit » retiré dans sa terre, où il vivoit » tranquille, aimé & estimé de tous » ses voisins. »

ÉCLAIRCISSEMENS.

Dans quelle Histoire, dans quels Mémoires du tems voit-on le sieur de Fargues *jouer un rôle contre la Cour* au milieu des troubles de la Fronde ? Il est évident que l'Auteur n'a point su du tout qui étoit cet homme. Il y a preuve au procès que de Fargues n'a cessé d'être au service du Roi & avant la Fronde, & pendant la Fronde, & après la Fronde; qu'il n'a point été condamné pour avoir servi contre le Roi, mais pour avoir malversé & prévariqué dans son service.

ANECDOTE.

« Le Comte de Guiche, le Mar- » quis, depuis Duc du Ludes, Var- » des & Lauzun, s'étant égarés la

» nuit à un retour de chaſſe, & » cherchant un aſyle, la lumière » qu'ils appetçurent les guida vers le » lieu d'où elle partoit, qui étoit » Courſon, où ils demandèrent re- » traite juſqu'au jour. De Fargues » les reçut avec joie, leur ſervit à » manger, & les combla de poli- » teſſes. De retour à la Cour, ils » contèrent au Roi leur aventure, » & ſe louèrent beaucoup de de Far- » gues. »

ÉCLAIRCISSEMENS.

Comme le récit de l'Auteur eſt ſans aucune date, il eſt impoſſible de dire ſi cette aventure de chaſſe s'accorde avec des époques connues: par exemple, avec le ſéjour que le Comte de Guiche fut obligé de faire en Lorraine en 1662, avec le voyage de Pologne qui ſuivit ce ſéjour en Lorraine; avec la rupture qui, au retour du Comte de Guiche, ne tarda pas à éclater entre lui & le Marquis de Vardes; avec le nou-

veau voyage que le Comte de Guiche fut forcé de faire en Hollande en 1664; enfin, avec tous les évènemens du tems. En général, il y a lieu de soupçonner ici de l'anachronisme, quoiqu'on ne puisse le vérifier, parce qu'il manque pour cela deux bases essentielles; l'époque de la prétendue partie de chasse, & celle où le sieur de Fargues fut mis sous la main de la Justice.

ANECDOTE.

« A ce nom qui réveilla dans le » cœur du Roi le ressentiment de la » Fronde : Comment, dit-il, ce » coupable-là est dans le royaume, » & si près de moi ! »

ÉCLAIRCISSEMENS.

Ce ressentiment, quant à la Fronde, ne peut avoir eu lieu, puisque de Fargues n'avoit point été Frondeur, du moins dans sa conduite.

Quant à ses malversations dans l'administration des vivres, il est

peu vraiſemblable qu'elles fuſſent parvenues juſqu'à Louis XIV avant le procès.

ANECDOTE.

« Il manda le Premier Préſident » de Lamoignon, & lui ordonna de » faire rechercher toute la vie de » de Fargues. »

ÉCLAIRCISSEMENS.

Voilà un ordre que Louis XIV n'a certainement point donné, voilà une commiſſion dont le Premier Préſident de Lamoignon ne ſe ſeroit certainement point chargé. Quel intérêt eût pu animer ainſi contre un ſimple particulier un grand Roi qui laiſſoit en paix à ſa Cour tant de Frondeurs illuſtres? D'ailleurs, ſoyons juſtes envers les Rois comme envers les autres hommes: quand a-t-on vu Louis XIV violer ainſi par paſſion une amniſtie ſolemnelle? Oſons qu'il en étoit incapable.

Quant à M. de Lamoign

que le moment où on tente ſi gratuitement & ſi vainement de le diffamer, ſoit peut-être le moment de le louer, contentons nous de dire que toute ſa vie dément cette calomnieuſe Anecdote, dans laquelle il n'eſt pas poſſible de reconnoître le Magiſtrat ſenſible & courageux, qui oſa défendre contre toutes les préventions de Louis XIV, contre toute l'animoſité de Colbert, l'infortuné Fouquet, ſon ennemi perſonnel, qu'il jugeoit coupable, mais qu'il voyoit perſécuté. Sur cette réputation de vertu qu'a laiſſée M. le Premier Préſident de Lamoignon, & que ſes deſcendans regardent comme leur plus précieux héritage, nous

[illegible] pour prix de sa condescen-
[illegible] desirs du Roi. Nous n'au-
[illegible] de peine à persuader, qu'un
[illegible] scandaleux & si in-
[illegible] toutes loix protectrices de
[illegible] ni dans les
[illegible] Louis XIV, ni dans celles
[illegible] Lamoignon : mais, pour
[illegible] dans ce qui est ex-
[illegible] allegué, l'ordre donné
[illegible] XIV, le motif de cet or-
[illegible] recherches faites en consé-
[illegible] M. de Lamoignon, le
[illegible] des recherches, toute
[illegible] en un mot, est démentie
[illegible] très formels.

[illegible]ECDOTE.

[illegible] heureusement, il se trouva
[illegible] d'un meurtre : (les cri-
[illegible] n'avoient pas dû être fort rares
[illegible] dans des tems de trouble.)

ÉCLAIRCISSEMENS.

Encore un coup, il ne s'agissoit
dans son affaire, ni de meurtre

ces crimes que les tems de trou-
: font naître ; mais de malversa-
on dans la fourniture du pain des
oupes.

ANECDOTE.

« Et le Procureur-Général eut or-
dre de poursuivre l'Accusé. »

ÉCLAIRCISSEMENS.

Nul autre Procureur - Général
eut ordre de poursuivre l'Accusé ;
: le sieur Guignerel, Avocat du
i au Présidial d'Abbeville, nom-
Procureur-Général de la Com-
sion, & dont à ce titre le devoir
t de poursuivre de Fargues ; mais
arlant

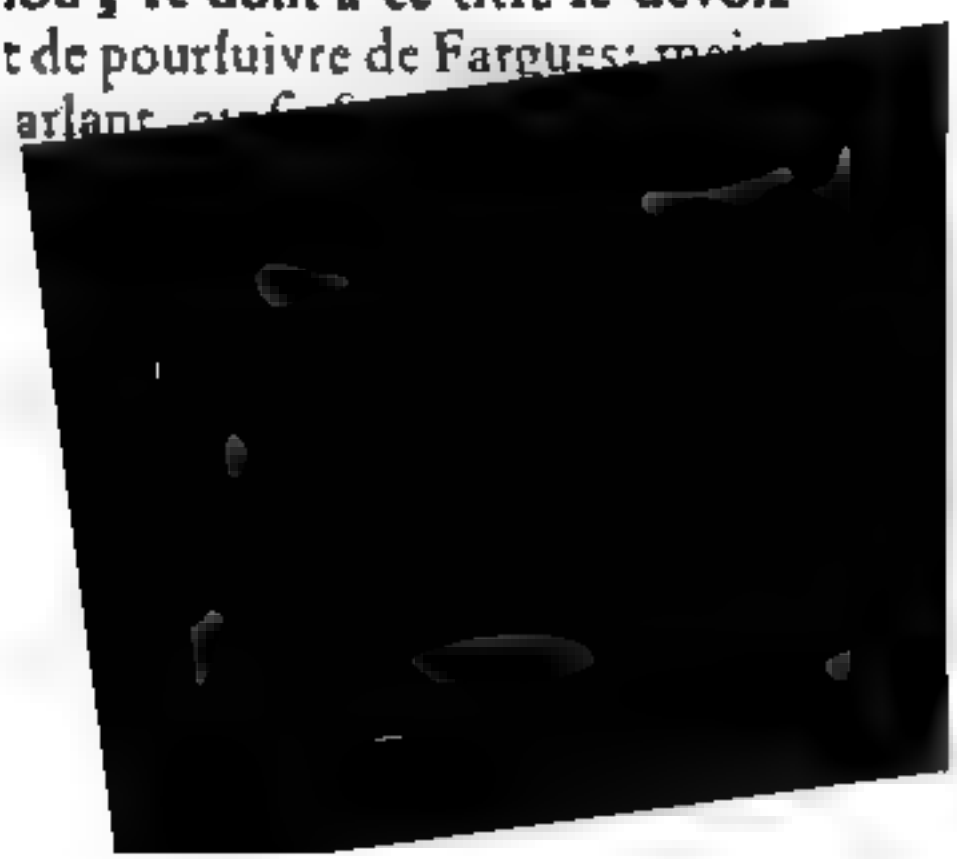

mier Président, qui eut la confiscation.

ANECDOTE.

« Qui fut arrêté, condamné & » décapité. »

ÉCLAIRCISSEMENS.

Il fut pendu.

ANECDOTE.

« Malgré l'amnistie, qui sembloit » avoir dû effacer tout ce qui étoit » arrivé. »

ÉCLAIRCISSEMENS.

Il n'y avoit point d'amnistie pour son crime.

ANECDOTE.

« Quoi qu'il en soit, ses biens » furent confisqués; & le Roi donna » la terre de Courson au Premier » Président. »

ÉCLAIRCISSEMENS.

Voilà l'unique fondement de tout

cette [illegible] de Fargues [illegible] Arrêt du [illegible] Mars [illegible] Seigneurs [illegible] Courtois [illegible] & [illegible] terre [illegible] cation [illegible] *terres & [illegible] dans [illegible] leurs [illegible]* [illegible] le Premier Président [illegible] comme ayant la Chatellenie [illegible] Lhery, Henri de Bullion [illegible] de Fourcenal, Charles de [illegible] gneur de [illegible] & Pierre [illegible] Seigneur de Saint-Maurice.

Mais l'Arrêt qui avoit [illegible] de Fargues [illegible] *confisqués* [illegible] *particulière* [illegible] *sommes* [illegible] *ter* [illegible] *voie par de Fargues* [illegible] *taire* [illegible]

Or, [illegible] restitution [illegible]

[illegible]

droits, abſorboit tous les biens de de Fargues & tous les droits des contendans, même du Premier Préſident, qui étoient les plus apparens.

Le Roi depuis long-tems vouloit récompenſer les ſervices de M. de Lamoignon, & corriger ſa fortune, qui ſouffroit de ſon déſintéreſſement, & du fardeau d'une nombreuſe famille [1]. Il ſaiſit cette occaſion, & le ſubrogea en tous ſes droits par ſes Lettres du 30 Juillet, qui furent *regiſtrées, tant au Parlement qu'à la Chambre des Comptes, Bureau des Finances & Chambre du Tréſor. Les autres contendans jugeant alors qu'il n'y avoit plus matière à conteſtation*, firent, le 27 Janvier 1668, avec le Premier Préſident, une Tranſaction, par laquelle ils reconnurent la ſupériorité de ſes droits, qui étoient ceux du Roi, & ſe déſiſtèrent de leurs prétentions; & M. de Lamoi-

[1] Il y avoit pour lors dix ans qu'il étoit Premier Préſident.

gnon, de ſon côté, promit *de ſervir & de rendre les devoirs & reconnoiſſances ordinaires* pour les portions de la terre de Courſon qui relevoient de ces autres Seigneurs. M. de Lamoignon n'avoit nulle raiſon de s'oppoſer à cette libéralité du Roi qui ne coûtoit rien au peuple, & qui ne faiſoit que rendre au Seigneur de Mont-Lhéry des droits réels, mais abſorbés par des droits ſupérieurs [1].

Voilà ſur quoi toute l'Anecdote

[1] De cet arrangement, il réſultoit un avantage pour les héritiers de de Fargues, puiſque les reſtitutions auxquelles il avoit été condamné, avoient été liquidées, par des Arrêts du Conſeil des 28 Mai & 14 Juin 1666, à une ſomme de cinq cens mille livres qui ſe trouvoit toute employée ſur la ſeule terre de Courſon, achetée en 1655 par ledit de Fargues, pour 7800 liv. de rente; enſorte que le ſurplus des biens dudit de Fargues ſe trouvoit libre de confiſcation & de reſtitution.

est bâti. De Fargues avoit été pendu, & sa terre avoit passé à M. de Lamoignon. M. de Lamoignon étoit chef du Parlement; de Fargues étoit son voisin & son vassal : donc ce Magistrat avoit été le Juge ou le dénonciateur de de Fargues pour avoir sa confiscation. De Fargues étant assez intéressant, & le Premier Président odieux, on n'eut plus qu'à orner le roman; il fallut que de Fargues fût un Gentilhomme vivant tranquillement dans sa terre, aimé, estimé de ses voisins, un citoyen paisible, autrefois Frondeur, rendu maintenant au devoir & à la vertu, pas entièrement innocent, (car l'imputation d'avoir fait périr un innocent eût été trop grave & trop peu vraisemblable) mais coupable seulement d'un crime confondu dans la foule des crimes du tems, excusé par les circonstances, couvert par une amnistie, & que le Premier Président fit revivre pour obtenir la confiscation de de Fargues.

gnon, de ſon côté, promit *de ſervir & de rendre les devoirs & reconnoiſſances ordinaires* pour les portions de la terre de Courſon qui relevoient de ces autres Seigneurs. M. de Lamoignon n'avoit nulle raiſon de s'oppoſer à cette libéralité du Roi qui ne coûtoit rien au peuple, & qui ne faiſoit que rendre au Seigneur de Mont-Lhéry des droits réels, mais abſorbés par des droits ſupérieurs [1].

Voilà ſur quoi toute l'Anecdote

[1] De cet arrangement, il réſultoit un avantage pour les héritiers de de Fargues, puiſque les reſtitutions auxquelles il avoit été condamné, avoient été liquidées, par

eſt bâtie. De Fargues avoit été pendu, & ſa terre avoit paſſé à M. de Lamoignon. M. de Lamoignon étoit chef du Parlement ; de Fargues étoit ſon voiſin & ſon vaſſal : donc ce Magiſtrat avoit été le Juge ou le dénonciateur de de Fargues pour avoir ſa confiſcation. De Fargues étant ainſi rendu intéreſſant, & le Premier Préſident odieux, on n'eut plus qu'à orner le roman ; il fallut que de Fargues fût un Gentilhomme vivant tranquillement dans ſa terre, aimé, eſtimé de ſes voiſins, un citoyen paiſible, autrefois Frondeur, rendu maintenant au devoir & à la vertu, pas entièrement innocent, (car l'imputation d'avoir fait périr un innocent eût été trop grave & trop peu vraiſemblable) mais coupable ſeulement d'un crime confondu dans la foule des crimes du tems, excuſé par les circonſtances, couvert par une amniſtie, & que le Premier Préſident fit revivre pour obtenir la confiſcation de de Fargues.

Nous le demandons : eſt-il une réputation, eſt-il une vérité hiſtorique à l'épreuve d'une telle licence de conjecturer & d'imaginer ?

Finiſſons par quelques réflexions générales ſur les conſéquences de cette licence. On ne peut ſans doute ouvrir trop de portes à la vérité, ni trop lui faciliter les moyens de paroître dans tout ſon éclat, & de diſſiper tous les preſtiges. Malheur à ceux qu'elle bleſſe ! Le tems ni les intérêts particuliers ne preſcrivent point contre elle ; elle eſt éternelle, & l'intérêt public eſt qu'elle ſoit connue.

Mais, par la même raiſon, la calomnie ne peut être trop réprimée. Les Loix la puniſſent quelquefois quand elle attaque les vivans ; mais on ſe la permet trop aiſément contre les morts, ſoit par malignité, ſoit par légéreté, ſoit ſurtout par l'amour du paradoxe. Cependant, ſi on enlève aux hommes la douce aſſurance que la conſidération dont ils jouiſ-

[illegible] ; & [illegible] dans la postérité, on [illegible] un puissant aiguillon. [illegible], si une diffamation pos[illegible] ne peut toucher une [illegible], peut-elle être indifférente à ceux que les liens du sang & [illegible] attachent à la mémoire des morts que l'on attaque ? N'est-ce pas pour eux un devoir comme un intérêt de la défendre ? La gloire des pères est le patrimoine des enfans. Encore un coup, l'intérêt de la vérité, mais de la vérité seule, devroit l'emporter même sur ces considérations, & il seroit juste qu'une réputation usurpée fût détruite. Mais comment vient-on, après plus d'un siècle, sans preuves, sans autorités, sans citations, sans dates, sans aucune connoissance des personnages ni des faits, confondre, par un récit apocryphe, toutes les idées, dénaturer les caractères, & flétrir des réputations consacrées ? MM. de Lamoignon sont assez heureux pour

pouvoir détruire, par des titres formels, la fable qui concerne le Premier Préſident : mais il pouvoit arriver que ces titres, qui vont être imprimés à la ſuite de cet écrit, comme Pièces juſtificatives, échappaſſent à leurs recherches, & reſtaſſent enſevelis dans la pouſſière d'un greffe ou dans des archives ignorées ; alors on n'auroit eu, pour repouſſer la calomnie, que des inductions tirées du caractère de M. de Lamoignon, & qu'une dénégation générale fondée ſur le défaut abſolu de preuves, ce qui ſuffit dans tous les Tribunaux de Juſtice, mais ce qui ne ſuffit pas toujours au tribunal de l'opinion.

N. B. Il nous reſte à prévenir le Public ſur un point. Les Anecdotes contenues dans le Recueil intitulé *Pièces intéreſſantes, &c.* ſont, dit-on, tirées pour la plupart de Mémoires manuſcrits très-célèbres, & que beaucoup de perſonnes connoiſſent, quoiqu'ils n'aient point en-

core été publiés ; ils le feront ſans doute un jour, & l'anecdote du ſieur de Fargues y reparoîtra vraiſemblablement : mais en quelque tems & dans quelque ouvrage qu'elle reparoiſſe, elle ne reparoîtra du moins que completement réfutée d'avance par les Pièces qu'on va voir, & qui ſont dépoſées à la Bibliothéque du Roi.

JUGEMENT

DE

BALTHAZAR DE FARGUES.

Du 27 Mars 1665.

ENTRE le Procureur du Roi, commis par Arrêt rendu au Conſeil d'Etat, Sa Majeſté y étant, le 18 Février 1665, Demandeur & Accuſateur, d'une part ; & Balthazar de *Fargues, priſonnier* ès priſons de

Ville d'Abbeville, Défen-
cuſé, d'autre.

Nous Louis de Machault,
du Roi en ſes Conſeils,
Requêtes ordinaire de ſon
parti par Sa Majeſté de la
d'Amiens, pays d'Artois
& places frontières de Pi-
ie Arrêt du Conſeil d'Etat
18 Février 1665, & Com-
r icelui du même jour, à
eſſant, ſigné LOUIS,
s, PHELYPAUX, *ſcellé*
ſceau de cire jaune, par
a Majeſté auroit évoqué à
ſondit Conſeil, le procès
endant contre ledit de Far-
complices, pardevant les

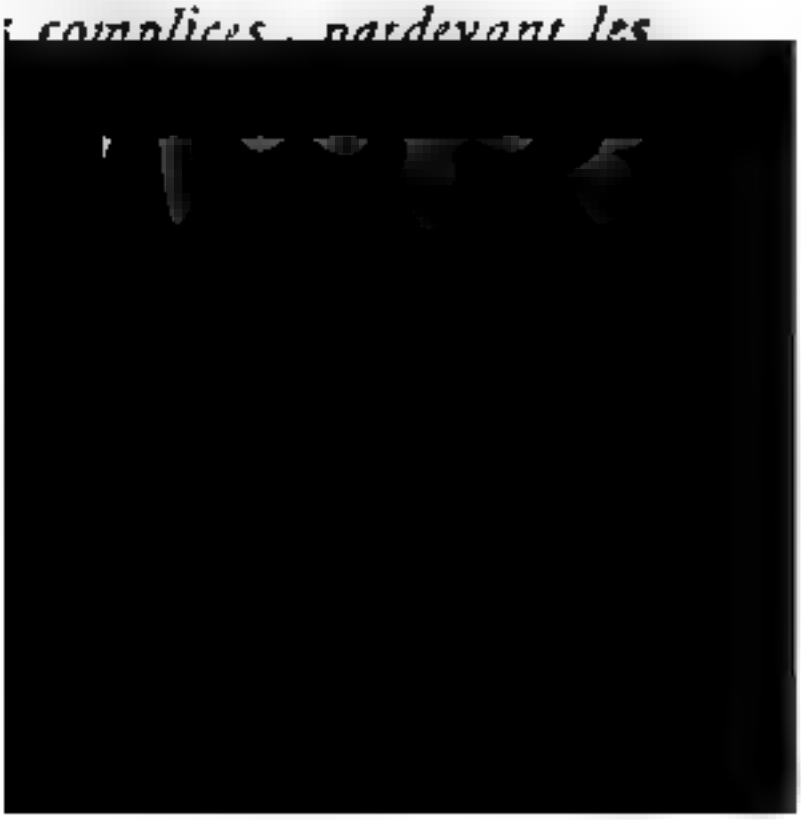

les Officiers dudit Preſidial ; notre Ordonnance du .... dudit mois de Février, par laquelle, en conſéquence du pouvoir à Nous donné par ledit Arrêt, Nous aurions commis & ſubdélégué leſdits ſieurs Papin & d'Avreſt, pour continuer ladite inſtruction ſur les pourſuites & requiſitions du ſieur Gaugneret, Avocat du Roi en même Siége, & commis par Sa Majeſté par ledit Arrêt pour faire les fonctions de ſon Procureur en ladite commiſſion ; les charges & informations faites par leſdits ſieurs Papin & d'Avreſt en ladite qualité de Subdélégués de la Chambre de Juſtice, en vertu de l'Arrêt d'icelle du 15 Octobre dernier, des 13, 14 & 15 Janvier ; le décret de priſe de corps décerné ſur icelles, contre ledit de Fargues & Mathurin ſon valet, & d'ajournement perſonnel contre Marie Rouſſel veuve, & Marie Pinte, femme du ſieur de la Rivière, du 17 dudit mois ; Arrêt de ladite Chambre, portant que ledit de Fargues ſera

ransféré des prisons du Fort-l'Evê-
ue ès prisons du Château de Pon-
hieu, pour son procès être fait &
arfait par lesdits Subdélégués jus-
ues à Sentence définitive inclusive-
nent, sauf appel; l'interrogatoire
ludit de Fargues, fait par lesdits
ieurs Papin & d'Avrest, Subdélégués, portant les causes de récusation
ontre eux proposées, du 4 Février;
entence sur icelles, du 5 dudit mois;
utre interrogatoire dudit Accusé,
ludit jours 5; interrogatoire de la-
lite Marie Roussel, du même jour 5
Février; ampliation d'informations
aites par lesdits sieurs Subdélégués,
les 4, 6, 7, 8, 9, 11, 16, 19,
12, 24 & dernier dudit mois de Fé-
vrier; autre ampliation & continua-
ion d'informations faites par lesdits
ieurs Papin & d'Avrest, nos Sub-
lelégués, du 3 de ce présent mois de
Mars; autres informations faites ès
villes de Calais, Dunkerque & Gra-
velines par le sieur Feramus, Lieute-
nant-Général audit Calais, en qua-

[illegible] Commissaire Subdelegué par [illegible] Chambre de Justice, des 14, [illegible], 23 & 24 dudit mois de [illegible] jointes audit procès par Ordonnance du 4 audit mois de Mars; [illegible] dudit Accusé, faits par [illegible] Subdelegues, des 2, 3, 4 & [illegible] suivans; continuation dudit [illegible] par Nous fait audit de [illegible] accusé, le 8 dudit mois; [illegible] Ordonnance pour recoller & [illegible] les temoins, du 9 du même [illegible]; interrogatoire de ladite [illegible] au lit malade, du [illegible]; recollemens & con[illegible] de temoins audit accusé, [illegible] 14, 15, 16, 18, 19 & [illegible] mois; autres informa[illegible] à Hesain, en vertu d'Ordonnance audit jour 14 Mars, tou[illegible] les exactions commises par le[illegible] Accusé, au bas desquelles est l'Ordonnance portant que ledit Accusé [illegible] interrogé sur les faits résul[illegible] des faites informations; interrogatoire du lendemain 15; Ordon-

nance dudit jour, portant que les témoins ouïs esdites informations seront récollés en leurs dépositions & confrontés audit Accusé; récollemens & confrontations des 15 & 16 dudit mois; onze extraits des comptes rendus à la Chambre, de la fourniture du pain de munition pour différens quartiers des années 1645, 1646, 1647, 1649, 1650, 1653, 1654 & 1656, représentés audit Accusé, dont il n'auroit voulu convenir lors de son interrogatoire dudit jour 8 Mars; traités faits au Conseil du Roi aux particuliers y dénommés, pour la fourniture du pain de munition des armées & Provinces pour les années 1646, 1647, 1648, 1649, 1653, 1655 & 1656, en date des 2 Septembre 1645, 26 Septembre 1646, 9 Décembre 1647, 5 Décembre 1648, 12 Mars 1655 & 8 Mars 1656, portant la qualité du grain & du bled qui devoit être employé pour la fourniture dudit pain, & à quels Officiers ledit pain devoit

& à lui repréſentées ſuivant le procès-verbal du 20 Mars, portant la dénégation de ſon ſeing; Ordonnance du 21 dudit mois, portant que leſdites décharges ſeront vérifiées pardevant deux Notaires & deux Ecrivains nommés d'office; procès-verbal de vérification du même jour; dix autres quittances & décharges de ladite fourniture, baillées par ledit Accuſé & par lui ſouſſignées, des 19 Mars & 11 ..... 1646, dernier Avril & dernier Octobre 1647, dernier Décembre 1649, 15 Novembre & dernier Décembre 1650, dernier Novembre 1655, dernier Mars & Décembre 1657, à lui repréſentées le 24 & vérifiées pour être ſouſcrites de ſa main par les mêmes experts, par acte du 25 Mars; copie d'un compte rendu à la Chambre, de la ſolde de la garniſon de Heſdin pour l'année 1648, par lequel ledit de Fargues eſt employé dans l'Etat-Major, comme Major dans le Régiment de Belle-Brune; compte du revenant-bon au-

dit sieur de Belle-Brune entre le sieur Levasseur & ladite Pinte, de 1665; enquête faite par le Viguier, Juge & Lieutenant-Criminel de Narbonne, de l'extraction, vie & mœurs dudit de Fargues; Conclusions définitives du Procureur du Roi, auquel le ou a été communiqué; & après que ledit de Fargues, prisonnier & accusé, a été mené & conduit en la Chambre du Conseil de la Sénéchaussée & Siége Présidial d'Abbeville, & qu'il a été oui & interrogé sur la sellette: Nous, par Jugement souverain & en dernier ressort, de l'avis des sieurs Officiers de ladite Sénéchaussée & Siége Présidial d'Abbeville, assemblés en ladite Chambre du Conseil au nombre de seize, avons déclaré & déclarons ledit de Fargues duement atteint & convaincu des crimes de péculat, larrins, faussetés, abus & malversations par lui commises au fait de la [illegible]niture du pain de munition p[illegible] faite pendant plusieurs années [illegible] [illegible]ison de Hesdin & autres [illegible]

qui ont paſſé audit lieu ; pour
ıration deſquels, nous l'avons
damné & condamnons à être
du & étranglé à une potence qui
ı, pour cet effet, dreſſée en la place
marché de cette ville ; avons dé-
é tous & chacun ſes biens acquis
:onfiſqués au Roi, ſur leſquels
. néanmoins fait diſtraction par-
ılière au profit de Sa Majeſté,
ſommes auxquelles ſe trouvera
nter ce qui a été induement pris
ıolé par ledit de Fargues dans la
: fourniture, *ſuivant la liquida-*
ı qui en ſera faite par le Commiſ-
e à ce député, & en outre de la
ıme de trois mille livres, appli-
le en œuvres pies, & de celle de
x mille livres aux réparations du
lais dudit Siége, comme auſſi des
is du procès. Fait & arrêté en la-
: Chambre du Conſeil, le vingt-
tième Mars mil ſix cent ſoixante-
q. Collationné & ſigné CHENU-
AU, avec paraphe. Et au bas,

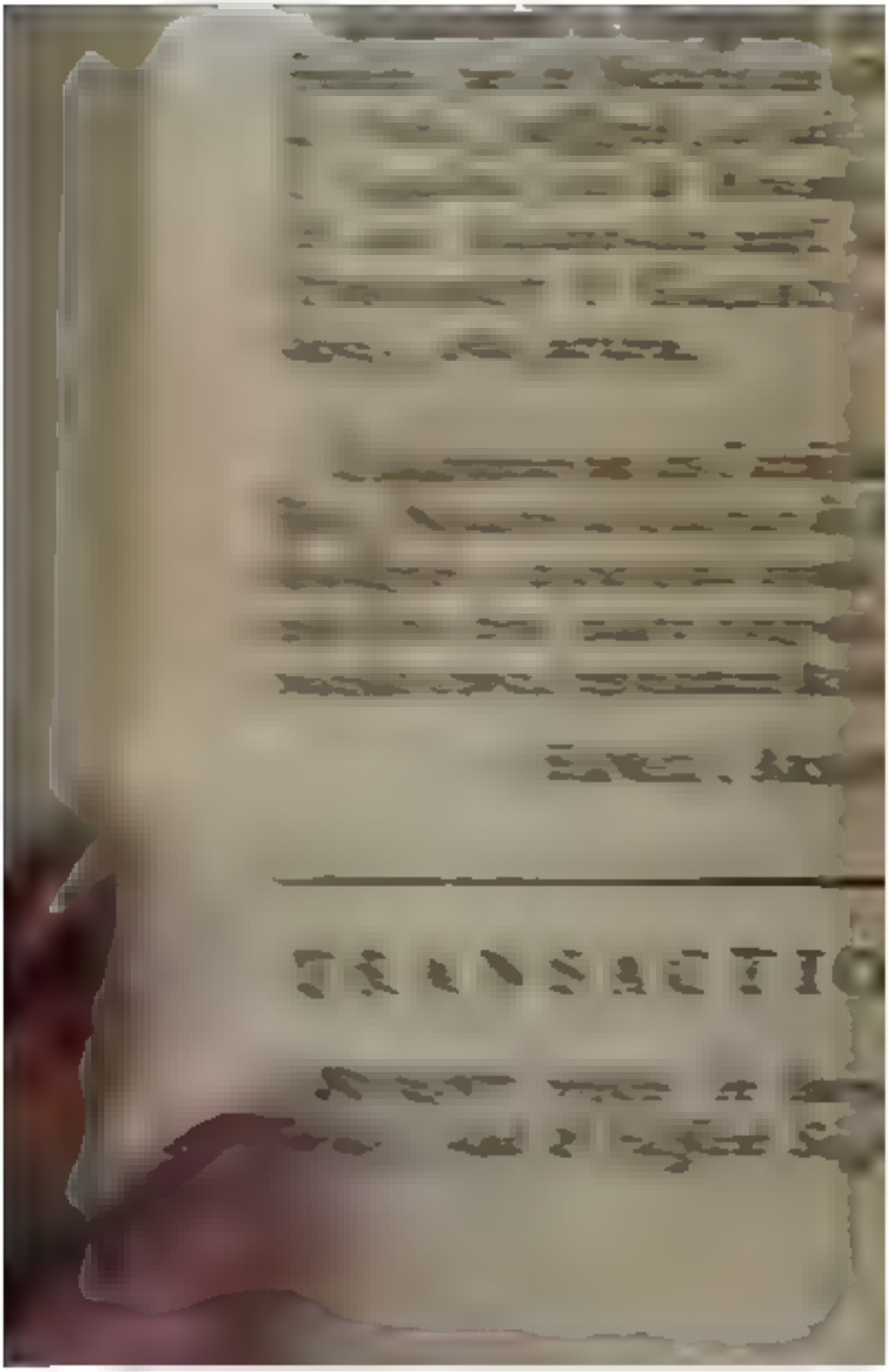

Meſſire Guillaume de Lamoignon, Chevalier, Seigneur de Baville, Baron de Saint-Yon, Boiſſy & autres lieux, Conſeiller ordinaire du Roi en tous ſes Conſeils, Premier Préſident en ſa Cour de Parlement, demeurant en ſon Hôtel en la Cour du Palais, Paroiſſe de la Sainte-Chapelle baſſe; d'une part.

Meſſire Henri de Bullion, Comte de Fontenay, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils & en ſadite Cour de Parlement, demeurant rue Haute Feuille, Paroiſſe S. Benoît;

Meſſire Charles de Fitte, Chevalier, Seigneur de Soucy & autres lieux, demeurant au château dudit Soucy, étant de préſent à Paris, logé rue Saint-Julien-le-Pauvre, en la maiſon du Chariot d'Or;

Et Meſſire Pierre Pecquot, Seigneur de Saint Maurice, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Secrétaire de Sa Majeſté, Maiſon-Couronne de France & de ſes Finances, Garde des rôles des Offices de France, de-

[illegible] tenans [illegible]

[illegible] ledit sieur [illegible]

[illegible] estendue

[illegible] de sa part

[illegible] Fontenay, [illegible] fief de

[illegible] droit de

[illegible] & [illegible] ledit lieu, &

[illegible] dixme terre

[illegible] de Fontenay, [illegible] chargés

[illegible] d'eschange fait autrefois

entre les autheurs & Seigneurs desdi-

[illegible] terres; de la part dudit sieur de

[illegible]cy, la quantité de dix-sept ar-

pens ou environ en plusieurs piéces, tant terres labourables, que bois & broussailles, vingt-six livres dix sols & deux chapons de rente, dus par Pierre Gasselin à la Roussière; vingt livres, faisant moitié de quarante livres de rente, dues par Claude Gasselin au même lieu; trois livres douze sols de rente, dus par François Guinechart, & neuf livres, aussi de rente dues par les héritiers Caillet, trois livres dues par la veuve Jacques Brasley; & à l'égard dudit sieur de Saint-Maurice, une pièce de sept quartiers de prés, située dans la prairie de Saint-Maurice, proche le moulin de Folleville; une autre piece d'un quartier & demi de pré en la prairie de Vaurevoul, & la quantité de vingt-huit arpens de terres labourables en plusieurs pièces, & dépendans de la ferme de Moutlon: desquelles terres, prés & rentes, lesdits sieurs de Fontenay, de Soucy & de Saint-Maurice avoient pris possession, comme en ayant droit par ladite confis-

leſdits Seigneurs ne pouvoient
prétendre en ladite confiſcation,
le Roi, dont il avoit le droit
fût payé auparavant de la ſomm
trois cent cinquante mille livres
laquelle ſe trouvent monter les r
tutions dont ledit de Fargues eſt t
ſuivant ledit Jugement du Préſ
d'Abbeville, & Arrêts du Conſe
27 Mars 1665, 28 Mai & 14
1666, & de la ſomme de cent
quante mille livres de taxe ordo
par la Chambre de Juſtice, leſqu
ſommes abſorboient pareillement
les biens, dont la confiſcation
acquiſe au Seigneur Prèmier

meure audit Seigneur de Lamoig
Premier Président, comme su
aux droits du Roi, & en fa
dispose comme il avisera bon êt
la charge néanmoins des droi
mouvance & teneur censuelle
Justice, que chacun desdits fie
Fontenay, de Soucy & de S.
Maurice a sur les biens, les
droits leur demeurent entiers
promettant le Seigneur de Lamoi
de leur en rendre les devoirs & r
noissances ordinaires. Car ain
accordé entre les Parties, promett
obligeant chacun en droit soi, re
çant. Fait & passé à Paris, ès
son des Parties, & pour les s
Avocats, en la Salle du Palai
vingt-troisième jour de Janvier, a
midi, l'an mil six cent soixa
huit; & ont les Parties & le
sieurs Avocats, signé la présente
nute. Signé DE LAMOIGNON,
FITTE, DE BULLION, P
QUOT, AUZANET, DE M
THOLON, ROBERT; avec l

: & GALLOIS, *Notaires*,
raphe.

lé lesd. jour & an. ℞. *ix sols.*

an mil sept cent quatre vingt-
le six Mars, collation des
ntes a été faite par les No-
à Paris, soussignés, sur leur
te, étant en la possession de
Jourdain; l'un desdits Notai-
comme successeur aux office &
que de Me. Toupet, qui l'étoit
Me. Caillet, successeur dudit
Gallois. »

é huit mots comme nuls.

BIVREN, JOURDAIN.

1°. Que l'Auteur de l'Anecdote n'a pas ſu qui étoit de Fargues.

2°. Que l'avanture de de Fargues eſt abſolument étrangère à M. le P. Préſident de Lamoignon, puiſqu'aucun des Auteurs qui ont connu de Fargues & qui en ont parlé, n'a mêlé à ſon hiſtoire le nom de ce Magiſtrat.

Au reſte, de Fargues, par ſon caractère & par ſa deſtinée, nous a paru mériter d'être connu, & c'eſt ce qui nous engage à donner ce Supplément. La révolte de Heſdin, qui fut ſon ouvrage, n'eſt pas un fait indifférent dans notre hiſtoire; il en eſt parlé dans les Mémoires du Vicomte de Turenne, Liv. III, année 1658; dans ceux du Duc d'York, Liv. II, même année; dans ceux du Marquis de Monglat, Tome IV, depuis la page 168 juſqu'à la page 174, & nous avons ſous les yeux un manuſcrit aſſez curieux qui a pour titre: *Relation de ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable au tems de la ré-*

e de de Fargues. L'Auteur paroît
: inſtruit des faits qu'il raconte ;
tout de ceux qui ſe ſont paſſés à
obeville & à Heſdin ; il nomme
ous les perſonnages, décrit leur
gure & leur taille, indique leurs
emeures & charge ſon récit de
outes ces circonſtances qui ne ſont
ordinairement recueillies que par
des témoins oculaires, à qui tout
paroît important dans ce qu'ils ont
vu.

On peut faire ſervir à l'hiſtoire de de Fargues juſqu'aux faux Mémoires de Bordeaux, en les rectifiant par les autres Mémoires tant imprimés que manuſcrits. Nous ſavons, & nous avons dit dans notre Journal d'Octobre 1760, pages 637 & ſuivantes de l'édition *in*-4°., combien ces Mémoires, fabriqués par Gratien des Courtils, qui en a fabriqué tant d'autres, méritent peu de confiance ; mais ils contiennent un peu de vrai parmi beaucoup de fables & à quelques erreurs près que no

releverons, l'hiſtoire de de Fargu[es] y eſt racontée avec aſſez d'exac[ti]tude, Tome IV, depuis la page 9[5] juſqu'à la page 123, & pages 407, 408, 409, édition de 1758.

Gatien des Courtils a beaucou[p] mieux ſu que l'Auteur de l'Anecdo[te] qui étoit de Fargues & quel fut ſo[n] ſupplice ; car voici ce qu'on lit dan[s] les Mémoires de Bordeaux, Tom[e] IV, page 409.

« Ce qu'il y eut de plus infamant » pour lui, c'eſt que, comme il n'é[-] »toit pas Gentilhomme, il fut con[-] »damné à être pendu, au lieu qu'i[l] »le fût peut-être conſolé, ſi on l[ui] »eût coupé la tête. » Ce qui ſe rap[-]porte parfaitement à l'Arrêt qui le condamne à être pendu, *enquête faite de ſon extraction.* Le manuſcrit que nous avons ſous les yeux, & dont nous allons rendre un compte détaillé, dit que c'étoit un homme de fortune ; qu'il avoit été ſimple ſoldat & enſuite employé dans les Vivres ; ce qui peut arriver à un Gen-

tilhomme, mais ce qui annonce plutôt un Roturier.

De Fargues ne joua aucun rôle dans la Fronde, quoi qu'en diſe l'Auteur de l'Anecdote, mais il s'en dédommagea bien dans la ſuite. Les troubles de la Fronde, commencés en 1648, finiſſent au 3 Février 1653, jour où le Cardinal Mazarin rentre pour la ſeconde fois, & pour toujours, en triomphe dans Paris; or, il eſt prouvé au Procès de de Fargues qu'il n'avoit pas quitté le ſervice du Roi depuis 1645 juſqu'en 1657.

Cette dernière année, poſtérieure de quatre ans à la ceſſation des troubles de la Fronde, eſt l'époque où commence la fatale célébrité de de Fargues. Juſques-là il s'étoit contenté (nous parlons d'après ſon Arrêt) de s'enrichir par des vols obſcurs, alors il voulut devenir puiſſant & redoutable. Voici en ſubſtance ce que contient à ce ſujet le manuſcrit dont nous avons parlé,

& dont nous mêlerons le récit avec celui des Mémoires imprimés.

Louis XIII ayant pris Hesdin le 29 ou 30 Juin 1639, en donna le gouvernement à M. de Belle-Brune, Colonel du Régiment, dans lequel de Fargues fut Major; le sieur de la Rivière, neveu de Madame de Belle-Brune, fut fait Major de la ville de Hesdin. La Rivière & de Fargues avoient épousé les deux sœurs.

M. de Belle-Brune étant mort en 1657, de Fargues sollicita le Gouvernement de Hesdin, & n'ayant pû l'obtenir, il fit croire au sieur de la Rivière, son beau-frère, que c'étoit pour lui qu'il l'avoit demandé; la Rivière, sur sa parole, prit pour lui le refus, & s'associa au ressentiment de de Fargues. On dit dans les Mémoires de Bordeaux que la Riviere & de Fargues, tous deux d'intelligence, demandoient, la Rivière, le Gouvernement, & de Fargues, la place de la Rivière.

Le Gouvernement avoit été donné au Comte de Morez, frère du Marquis de Vardes ; de Fargues, étant encore à Paris, alla lui faire son compliment ; Monglat dit qu'il est un froidement accueilli & qu'il eut lieu de craindre pour lui & pour son beau-frère la perte de leur place, quoiqu'il en soit, lorsque le Comte voulut aller prendre possession de son Gouvernement, de Fargues, qui étoit arrivé avant lui à [illegible], lui fit fermer les portes, & lui envoya dire que la Ville ne vouloit point d'autre Gouverneur que ses Commandans actuels, c'est-à-dire que Fargues & la Riviere qui commandoient en commun, de Fargues avant tout l'ascendant & gouvernant son beau frere : le Comte de Morez voulut avancer malgré cet avis & malgré la menace qu'on lui fit de tirer sur lui ; il trouva les ponts levés, les barrieres fermées, les canons braqués. Il se retira.

On dit, dans les Memoires de

Bordeaux, que ce Gouverneur étoit le Duc de Créquy ; c'eſt une des erreurs ordinaires de Garion des Courtils ; il eſt conſtant que le Duc de Créquy n'eut ce Gouvernement qu'à la paix, & les Mémoires de Retz & ceux de Monglat attribuent cette avanture au Comte de Moret.

Le Cardinal Mazarin, qui aimoit à traiter, voulut entrer en négociation avec de Fargues ; il lui fit offrir ſon pardon & de l'argent. De Fargues répondit, ſuivant les Mémoires de Bordeaux, qu'il avoit ſigné un traité avec M. le Prince, & qu'il ne reconnoiſſoit plus que lui pour Maître. La vérité eſt qu'il n'en reconnoiſſoit aucun & qu'il s'étoit fait Souverain dans Heſdin ſous la protection des ennemis, qu'il trompoit en même-tems qu'il trahiſſoit la France ; il avoit vendu Heſdin à Dom Juan d'Autriche, il en avoit reçu le prix, & lorſqu'en vertu du traité, Dom Juan & le Prince de Condé envoyèrent des troupes pour

prendre poſſeſſion de la ville, Fargues differa d'abord ſous divers prétextes, puis refuſa entièrement de les introduire; elles reſtèrent campées ſous le canon de la place, qui les menaçoit quelquefois de tirer ſur elles, lorſque les Chefs inſiſtoient trop fortement pour être introduits; les Eſpagnols ſe retirèrent mécontens, de peur d'être attaqués par l'Armée Françoiſe & de ſe trouver preſſés entre cette armée & le canon de la place, ſi de Fargues les vendoit à leur tour à ſon premier Maître; Dom Juan eut regret à l'argent qu'il avoit imprudemment donné avant que la ville fût livrée; mais ni lui ni le Prince de Condé n'abandonnèrent de Fargues, parce que c'étoit toujours un ennemi domeſtique à oppoſer à la France; il avoit levé des troupes, il faiſoit contribuer le pays, il raſoit tous les forts qui auroient pu arrêter ſes courſes, il prit & démantela S. Pol, où ſon nom fut long-tems en horreur; il fit une

tte importance devoit naturelle-ent être le maître dans une ville belle; de Fargues lui fit rendre de rands honneurs, mais il appliqua s ſoins à le priver de toute auto-ité, de toute influence. Le Maré-hal, ennuyé du rôle ſubalterne qu'il ouoit dans Heſdin, ſe hâta d'en ortir & d'aller joindre les Eſpagnols; l fut tué en allant reconnoître l'Ar-née françoiſe avant la bataille des Dunes.

Le Marquis de Monglat donne au Maréchal d'Hoquincourt plus d'au-orité dans la ville & plus d'intelli-ence avec de Fargues. Le Vicomte le Turenne aſſure au contraire que e Maréchal n'avoit dans la place ucun pouvoir.

La Relation manuſcrite répréſente le Fargues comme un tyran vicieux & cruel, à qui les maris & les pères ont obligés de cacher leurs femmes & leurs filles, qui empêche toute aſſemblée & toute délibération des Magiſtrats, qui défend, *ſous peine*

[illegible]

[illegible] aucune [illegible] dans la [illegible] gouverne [illegible] [illegible], & [illegible] tous ceux [illegible] [illegible], qui [illegible] une [illegible] toujours [illegible] [illegible], qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] & en leur [illegible] une [illegible] [illegible] [illegible] que nous [illegible] [illegible] [illegible], ne [illegible] [illegible] pour trois [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] condition [illegible] [illegible] en la pré[illegible] [illegible] même [illegible] la Re[illegible] [illegible] Fargues l'éloge [illegible] dans la ville [illegible] & [illegible] [illegible].

A la paix des Pirenées, de Fargues, qui s'étoit attaché plus ou moins, selon les circonstances, au parti du Grand Condé, trouva le moyen, par le crédit de ce Prince,

de faire comprendre dans le Traité les Rebelles de Hesdin ; c'est l'objet du 52e. article, qui contient promesse de pardon & abolition pour ces Rebelles, *pourvu qu'ils ne se trouvent prévenus d'autres délits.* En conséquence de Fargues & la Rivière remirent au Roi la ville de Hesdin : ils sortirent *par la porte neuve.* La Rivière auroit voulu sortir *par la vieille porte*, qui étoit apparemment réputée une sortie plus honorable ; de Fargues se moqua de cette délicatesse : *qu'importe*, lui dit-il, *par quelle porte on sorte en emportant quatre millions ?*

Il se retira d'abord à la terre de Cintehoui ou de Courson, où le manuscrit nous le fait voir prenant les précautions d'un coupable à qui la conscience fait craindre d'être arrêté ; dans la suite, enhardi par l'impunité, il vient à Paris ; il y étale un luxe imprudent qui le fait remarquer, & dont le bruit parvient jusqu'au Marquis de Louvois : « ce

» Coquin est bien hardi, dit le
nistre, de venir se montrer ici
» yeux de la Cour & nous brav
Il se fit instruire plus particu
ment des détails de sa conduit
voici par quelle voie il parvin
perdre sans porter formellemen
teinte à l'amnistie.

Lorsque de Fargues avoit v
se rendre le Maître dans Hesdi
avoit usé moitié d'artifice, m
de violence; il avoit séduit ou
traîné les uns; il s'étoit défai
autres par différens moyens;
des Officiers de la garnison de
redoutoit le plus la fidélité,
avoit chargés d'expéditions au
hors, & à leur retour il leur
fait fermer les portes. Il y avoit
dans le Régiment de Belle-Brun
Officier nommé Sainte-Marie,
intime de de Fargues, & qui
été employé avec lui dans l'a
nistration des Vivres. De Far
crut pouvoir l'attirer à son

le devoir, & n'en ayant pu tirer que des remontrances & des reproches, il l'avoit fait mettre en prison, où il l'avoit laissé jusqu'à la paix. De Fargues, au moment de sortir de Hesdin, l'avoit remis en liberté, ne pouvant plus s'en dispenser; il avoit tâché, mais vainement, de ranimer en lui les sentimens de l'ancienne amitié; la prison de Sainte Marie & les attentats de de Fargues les avoient étouffés. L'usage que Sainte Marie fit de sa liberté, fut d'aller demander au Cardinal Mazarin le prix de ce qu'il avoit souffert pour le Roi. Il fut fait Lieutenant aux Gardes Françoises.

Ce fut par ce même Sainte Marie que Louvois se fit instruire à fond de toute la vie de de Fargues; il apprit de lui que de Fargues s'étoit mêlé de l'administration des Vivres; « que les soldats s'étoient plaints » alors *que le pain étoit pesant &* » *mal-sain & les rendoit malades*,

» qu'on disoit même que plusieurs » en étoient morts. »

De Fargues fut arrêté en sortant des Cordeliers, mis au Fort-l'Evêque, puis transféré à Abbeville & à Hesdin, *où les fers lui furent mis aux pieds & aux mains par Nicolas Loisel, Maître Serrurier, qui les avoit mis quelques années auparavant à bien d'autres par ses ordres.*

Ainsi ce n'est plus, comme le dit l'Auteur de l'Anecdote, Louis XIV, dont le ressentiment implacable poursuit de Fargues au fond de la retraite, c'est M. de Louvois qui s'indigne du faste que de Fargues vient étaler aux yeux de la Cour; ce n'est plus M. le P. Président de Lamoignon qui est chargé par Louis XIV de rechercher toute la vie de de Fargues, c'est le sieur de Sainte Marie qui, ayant beaucoup vécu avec de Fargues, & ayant été employé avec lui dans l'administration des Vivres, dit à M. de Louvois ce qu'il a vu & ce qu'il a connu.

Dans les Mémoires de Bordeaux on donne un autre motif à la détention & au procès de de Fargues. Ce motif fut de mortifier & d'inquiéter le Prince de Condé, dont on cherchoit à ſe venger en lui donnant des dégoûts. « On lui fit peur ; on prit » au ſortir de chez lui Fargues qui » lui étoit allé rendre viſite ; & à » peine lui donna-t'on le tems d'a- » voir les pieds hors de l'hôtel de » Condé, que les ſergens ſe ſaiſirent » de ſa perſonne. Les domeſtiques de » ce Prince, qui, dans un autre tems » n'euſſent pas manqué de prendre » les armes pour ſauver le moindre » priſonnier de leurs mains, n'oſè- » rent le faire, quoique ce fût un » bon ami de la maiſon. M. le Prince, » qui étoit plus ſage & plus prudent » qu'il n'avoit jamais été, leur avoit » recommandé de ne donner aucune » priſe ſur eux, parce qu'on ne de- » manderoit pas mieux que de l'en » rendre reſponſable.... Il répondit » à ceux qui lui parlèrent de cette

» affaire comme d'une choſe qui de-
» voit allarmer tous ceux qui l'a-
» voient ſuivi en Flandre, que Far-
» gues étant revenu en France ſous
» le bénéfice de l'amniſtie générale,
» il étoit à préſumer que Sa Majeſté
» avoit d'autres raiſons que celles
» qui pouvoient faire aux yeux de
» tout le monde, pour ſe ſaiſir au-
» jourd'hui, comme elle faiſoit, de
» ſa perſonne. »

Le même Auteur compare le procès de de Fargues à celui du Maréchal de Marillac ; il croit qu'on prit un vain prétexte, dans l'un pour opprimer l'innocence, dans l'autre pour violer l'amniſtie ; mais les jugemens de cet Ecrivain n'ont pas plus d'autorité que ſes récits.

Le Marquis de Monglat croit de même que le vrai crime de de Fargues étoit d'avoir fait tirer le canon ſur l'armée du Roi : « ce qui piqua
» tellement, dit-il, l'eſprit de ce
» Prince, qu'il s'en reſſouvint de-
» puis, & cela coûta la vie, huit ans

» après, à Fargues, qui fut pendu à » Abbeville pour un ſujet qu'on » chercha tout exprès. »

Que cette idée ſoit exacte ou non, on ſent qu'elle dût être généralement répandue. Les attentats politiques de de Fargues avoient frappé tous les yeux ; ſes malverſations, ſi elles étoient réelles, avoient été ſecrettes & obſcures ; le tems même les avoit preſque effacées dans l'eſprit de ceux qui pouvoient en avoir eu connoiſſance. Tout le monde dut imputer ſa perte à une action auſſi publique, auſſi éclatante que celle d'avoir fait tirer le canon ſur l'armée Royale, & l'Anecdote réfutée dans l'écrit précédent étoit peut-être fondée ſur quelques reſtes de cette ancienne tradition. Il eſt clair cependant que l'Auteur de l'Anecdote n'avoit lu ni les Mémoires de Monglat, ni même ceux de Bordeaux ; car il y auroit vu que de Fargues n'étoit point Gentilhomme ; qu'il ne fut point décapité, mais pendu ; que ce ne fut

[illegible]

[illegible] aussi que les [illegible] pré- [illegible] de [illegible] *sonne & armée*, & [illegible] les [illegible] sur [illegible] capi- [illegible] , [illegible] , dit [illegible] : *Dieu* [illegible] *puisque ces Messieurs le* [illegible] *, car je vois bien qu'il faut*

que je meure. La Relation ajoute qu'on reçut les dépoſitions de ceux *dont on croyoit tirer des charges contre lui*; mais ne fut-ce pas de ceux dont on croyoit tirer des lumières ſur cette affaire? Nous voyons, & même par l'exemple précédent, qu'on recevoit les dépoſitions à décharge auſſi bien qu'à charge. La Relation manuſcrite porte que de Fargues fut confronté *avec les perſonnes qu'il avoit employées à l'achat des bleds & à faire le pain.* N'étoient-ce pas là les témoins qu'on devoit naturellement entendre dans ſon affaire?

Nous voyons qu'on décréta de priſe de corps avec lui Mathurin ſon valet, & d'ajournement perſonnel Marie Pinte, ſa belle-ſœur, femme du ſieur de la Rivière, & une Veuve, nommée Marie Rouſſel, & nous apprenons par la Relation manuſcrite que cette Veuve avoit été ſa Maîtreſſe à Hoſdin, & qu'il en avoit eu deux enfans; on ne craignoit donc

pas d'entendre ceux qui pouvoient lui être favorables : enfin, tout semble annoncer un procès fait avec soin, avec régularité, & où l'on cherche de bonne foi la vérité.

Observons d'ailleurs que les quatre millions avoués par de Fargues lui-même, à sa sortie de Hesdin, n'annonçoient pas des mains bien pures, & si l'on dit qu'il les avoit gagnés pendant sa révolte, & que par conséquent l'amnistie lui en assuroit la possession, nous pouvons répliquer, que, né sans fortune, il avoit acheté la terre de Cincéhour ou de Courson, plusieurs années avant la révolte de Hesdin & dans le tems de son obscurité.

Nous voyons de plus dans l'Arrêt, que de Fargues, qui, en qualité de *Major de Hesdin*, qualité qu'il avoit ou qu'il n'avoit pas, mais qu'il prenoit dans ses quittances, étoit le Contradicteur légitime des Entrepreneurs des Vivres & des [illegible]nnaires, étoit en [illegible]

Aſſocié ; nous y voyons encore qu'il nie d'avoir donné ces quittances aux Munitionnaires, parce qu'apparemment il ne pouvoit indiquer l'emploi des munitions qui lui avoient été remiſes ; que ces quittances, *tirées de la Chambre des Comptes, & à lui repréſentées, ſuivant le Procès-verbal du 20 Mars, portant la dénégation de ſon ſeing, furent vérifiées par devant deux Notaires & deux Ecrivains nommés d'office.*

Nous devons obſerver encore que le jugement, au moins dans la forme, étoit régulier & ne portoit point atteinte à l'amniſtie, puiſque cette amniſtie, aux termes de l'article 4 du Traité des Pirénées, regardoit ſeulement *ce qui s'étoit fait & paſſé à l'occaſion de la guerre.*

D'un autre côté cependant, ſi de Fargues s'étoit ſenti coupable de quelque crime antérieur, ne l'auroit-il pas fait comprendre ſpécialement ou généralement dans l'amniſtie ? Auroit-il laiſſé mettre dans l'article

[illegible] du Livre, [illegible] la [illegible] de [illegible], [illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible] pour [illegible] : *[illegible] qu'ils ne se [illegible] [illegible] d'autres [illegible]* ou [illegible] [illegible] que [illegible] *[illegible]*, c'est-à-dire, *[illegible]* [illegible] [illegible], il ne [illegible] [illegible] à [illegible] [illegible] qu'il [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] dans [illegible] [illegible] ?

La [illegible] de de Forgues [illegible] à Aimeville pendant le procès de son [illegible], & n'épargna rien pour gagner les Juges ; [illegible], ajoute l'Auteur de la Relation manuscrite, *l'or, en [illegible], ne pas faire pencher la balance de Thémis.*

Un jour que la Séance des Juges avoit été plus longue qu'à l'ordinaire, « de Forgues en tira un mau-» vais augure ; il appella le Geo-» lier, qui se nommoit le Guat. *Je* » *vois bien*, lui dit-il, *que je touche* » *à ma fin & qu'il faut que je [illegible]*

[illegible] un aveu de [illegible]

ou un reproche fait à ſes Juges?) *» je veux, avant de mourir, man-» ger une carpe, à quelque prix que » ce ſoit*; il donne en même-tems au Geolier un diamant de prix; la carpe lui fut ſervie, *« mais ſans » l'arrête, de peur qu'il ne s'en ſervît » pour s'étrangler. »*

Les Juges envoyèrent dire à ſa femme de ſortir de la ville dans deux heures pour tout délai; elle partit en caroſſe avec neuf domeſtiques, *« qui avoient, la plûpart, » l'air aſſez effronté, & qui auroient » peut-être été capables de faire quel-» que effort pour ſauver leur maître, » & d'inquiéter les Juges. »* Cette femme, en paſſant, put voir la po-

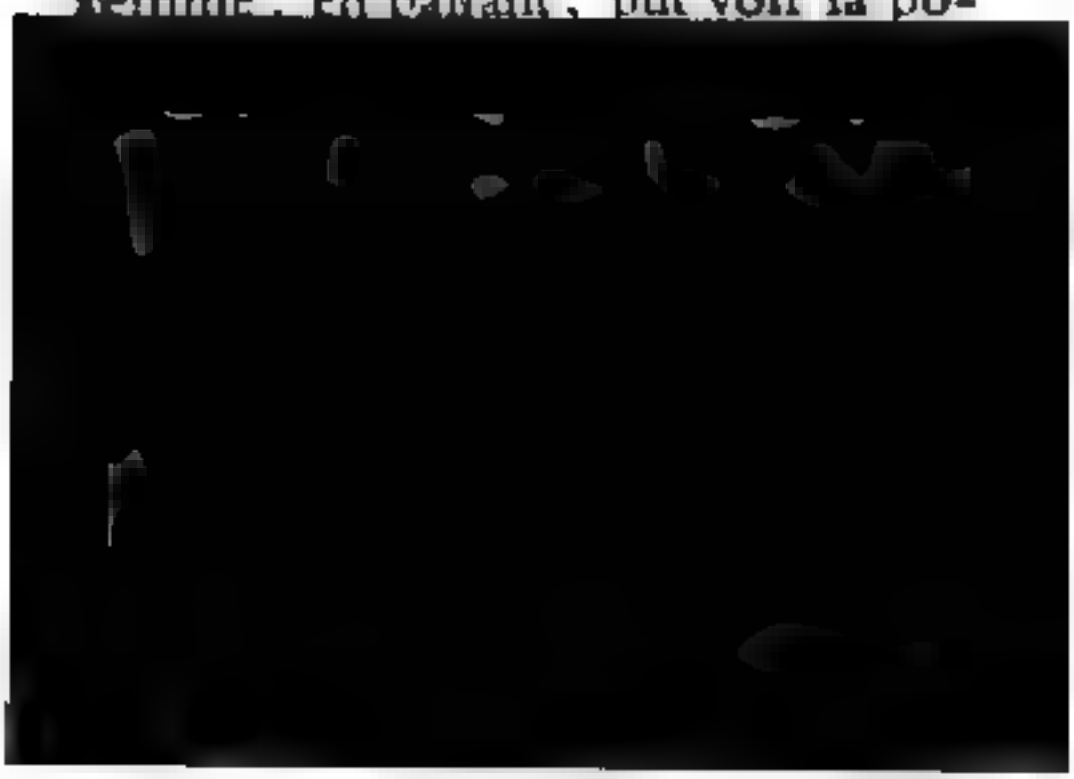

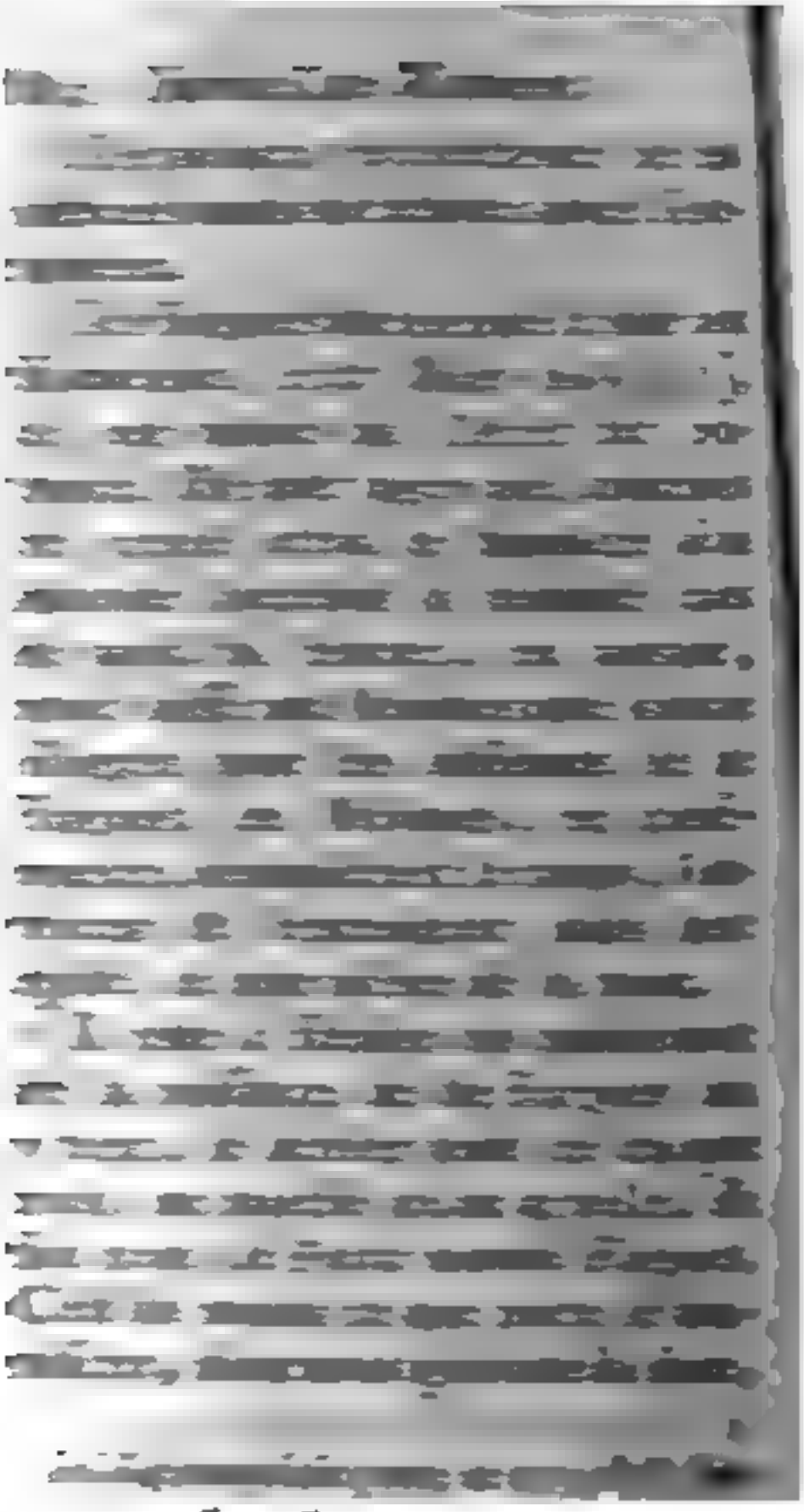

mais qui eſt poſtérieur à 1707, car on y trouve le fait ſuivant.

« Il eſt venu à Heſdin, l'an 1707, » [2] un homme qui ſe diſoit fils de » de Fargues; il ſervoit en Eſpa- » gne. Il demanda des certificats » concernant la vie de ſon père & » les emplois qu'il avoit exercés. Il » alla auſſi à Abbeville, & s'adreſſa » au Préſidial pour retirer les piè- » ces du procès de ſon père; il avoit » un ordre de M. de Chamillard, » alors Miniſtre; mais ces pièces ne » ſe trouvèrent pas; il alla à S. Pol » pour le même ſujet, il y fut in- » ſulté par ceux qui ſe ſouvenoient » encore de ſon père. »

avoit fourni les inſtructions d'après leſquelles on avoit fait le procès à de Fargues, fut fait Capitaine aux Gardes pour récompenſe.

Le Comte de Moret, lorſqu'il avoit été fruſtré par de Fargues, du Gouvernement de Heſdin, avoit eu celui d'Aigues-Mortes ; & lorſqu'à la paix des Pirénées, de Fargues avoit rendu Heſdin, le Duc de Créquy en avoit eu le Gouvernement.

APOLLONII Rhodii Argonautica e ſcriptis octo veteribus Libris, quorum plerique nondum collati fuerant nunc primum emendate edidit Rich. Fr. Phil. Brunck, *Regia Inſcript. & Humanior. Litterar. Acad. Socius Argentorati apud Socios Bibliopolas Bauer & Treuttel.* 1780. *in*-12. pag. 214 pour le Texte, & 243 pour les Notes.

APRÈS avoir vu différentes Piéces d'Eſchyle, de Sophocle, d'Euripide, que le ſçavant Editeur

de fautes, *mendoſiſſimæ*. Celle de Florence, en 1496, & en lettres capitales, eſt très-rare; celle d'Alde, faite en 1521 ſur pluſieurs manuſcrits, comme l'aſſure Franciſcus Aſulanus dans ſa Préface, ne l'eſt pas moins Celle de Paris, 1541, *in*-8°. ſans les ſcholies, n'eſt pas commune. On ſuivit, dans l'Edition de Francfort, celle d'Alde, en corrigeant quelques fautes de typographie, & celles de Florence & d'Alde dans l'Edition de Baſle, grecque & latine 1572, *in* 8°. Henri Etienne, dans l'Edition qu'il donna en 1574, s'écarta peu de la premiére de Paris, ayant ſeulement fait uſage de quelques leçons fournies par les Editions de Florence & d'Alde, ſans employer le ſecours d'aucun manuſcrit. La plus mauvaiſe de toutes, *omnium peſſima*, eſt celle que Jérémie Hoelzlin, (non *Hoelzlin*) publia *in*-8°. en 1641, chez les Elzevir, ſans manuſcrit, avec une traduction latine [illegible]t obſcure & des notes qui ne va-

lent pas mieux. Depuis peu on
reparoître à Oxford par les soin
Jean Shaw, Maître-ès-arts. Si
deux Editeurs ne méritent pas des
éloges, M. Brunck ne leur épargne
pas les épithètes de *ridicule*, de *sot*,
de *souche* : *ridiculus est Hoeltzli-
nus*, &c. *revocavit Batavus stipes*,
& *retinuit alter Oxonienſis* ; *bardus
ille Oxonienſis* ; *præter Jo. Shawium
nemo adeo stipes*..... *nemo adeo
stolidus & vecors*, &c. &c. Les écrits
de ce *Maître* d'Oxford ne lui pa-
roissent mériter d'autre épithète que
celle que Catulle donnoit aux
nales de Volusius.

C'étoit donc, pour ainsi
une étable d'Augias que M.
avoit à nettoyer ; & quelles lo
ne lui sont pas dues, pour a
rendu à un texte chargé d'immon
ces presque tout son éclat primitif,
genuino suo nitori ?

Cinq bons manuscrits du Roi,
cotés 1727, 1846, 1728, 1729,
1845, que M. Brunck a collation-

nés, l'ont mis à portée de réussir dans son entreprise, sans parler des secours que lui ont fournis des amis qui avoient vu d'autres manuscrits. Il avoit déjà poussé aux trois quarts l'Edition du Texte & des notes, lorsqu'il a reçu de Gottingue des Variantes recueillies de deux manuscrits. Pierson avoit déjà publié la partie choisie de celles que donne un de ces manuscrits, savoir celui de Wolfenbutel, (*Verisimil. Lib. II.*). Si M. Brunck les avoit eues plutôt, il dit que son Edition en auroit été meilleure. Mais elles se trouvent dans un *Appendix*, d'où il est facile de les tirer pour les placer en marge aux lieux qui leur conviennent.

Pour connoître la multitude des fautes que M. Brunck a corrigées dans le texte d'Apollonius, à l'aide des manuscrits, il faut nécessairement comparer son Edition avec quelqu'une des précédentes, ou parcourir ses Notes; on en remarquera un très-grand nombre. Il a eu plus

d'une occaſion de reconnoître combien les leçons que préſentent de bons manuſcrits ſont préférables aux conjectures des plus habiles Critiques. *Aliter*, dit-il p. 112, *de hoc loco ſentiebant primarii viri, ſed vide quantum excellentiſſimorum ingeniorum conjecturis præſtent boni codices.* Ailleurs il nous avertit, qu'on ne ſe repentira jamais d'avoir conſulté le plus de manuſcrits poſſible, parce qu'on y trouvera ſouvent des corrections meilleures & plus certaines que les conjectures des plus ſçavans Interprêtes. *Doctiſſimorum virorum conjecturis longe meliora & certiora plerumque dant codices, quorum quam maximum numerum conſuluiſſe neminem unquam pœnitebit*, (p. 104.) N'eſt il pas naturel de conclure que, ſi l'on n'a que des conjectures à préſenter ſur un paſſage altéré ou ſuſpect, il n'en faut inſérer aucune dans le texte, mais attendre du ſecours de quelque bon manuſcrit? Sans cette réſerve, on s'expoſeroit à

[illegible]

[illegible] cur. &

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Editeur s'est-il [illegible] fréquemment au-dessus [illegible] qui, en ce moment, [illegible] Nous n'oublie-[illegible] de rendre justice à ses [illegible] lumieres, à sa sagacité, [illegible] ne cesserons pas non plus de [illegible] la liberté qu'il se donne de farcir souvent le texte, ou de ses propres conjectures, ou de celles d'autres Critiques. Sa Lettre insérée dans notre Journal de Février, fait assez connoître les principes qu'il s'est

c'eſt faits en qualité d'Editeur ; & dans la Réponſe (Journal d'Avril) nous avons aſſez expliqué & juſtifié notre ſentiment ſur cet objet, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'y revenir. Bornons-nous ici à donner quelques exemples de la licence avec laquelle il réforme le texte ordinaire d'Apollonius.

Au vers 8e. du Liv. I, on trouvera une correction que Cuper avoit propoſée par une conjecture excellente, ſelon M. Brunck, *meo judicio optime.*

Ibid, v. 234. C'eſt une correction faite d'après la conjecture de l'Editeur lui-même : *ſic emendo, conjectura ſane quam probabili.*

Ibid, v. 333. Le texte montre une correction de M. Huet : *ſic emendavit Huetius.*

Ibid, v. 494. L'Editeur nous apprend que la leçon qu'il préſente doit néceſſairement être adoptée : *ſic omnino legendum.*

Ibid, v. 586. Leçon que l'Edi-

[illegible] *Journal des Sçavans* ;

[illegible]

[illegible] 133. La leçon vulgaire [illegible]

[illegible] 142. Correction [illegible] *Rob. Bentlei.*

[illegible] 1192. Tous les manuscrits [illegible] : *codd. in hac* [illegible]. Henri Estienne avoit remarqué pareillement qu'il falloit lire [illegible] mais il s'étoit bien gardé d'insérer cette leçon dans le texte.

Liv. II. v. 145. Contre l'autorité des imprimés & des manuscrits, on

voir dans le texte une leçon qu'avoit indiquée le ſçavant M. Ruhnkénius. L'Editeur en propoſe deux autres; & laquelle qu'on choiſiſſe, elle ſera préférable à l'ancienne : *horum quodcumque eligatur, vulgato præferendum erit.*

Ibid. v. 191. La leçon vulgaire eſt altérée, *nihil ſani ;* les manuſcrits ne s'accordant pas, l'Editeur fait des changemens à ſon gré, ſous prétexte que le ſens eſt clair : *ſententia perſpicua, cui facile erat ad græci ſermonis normam verba accommodare,* μὴ ἁ *mutandum in* μὴ ὄτι. Il s'agit ici de l'odeur que rendoient les mets infectés par les harpyes. Or, le ſens qui réſulte de cette cor-

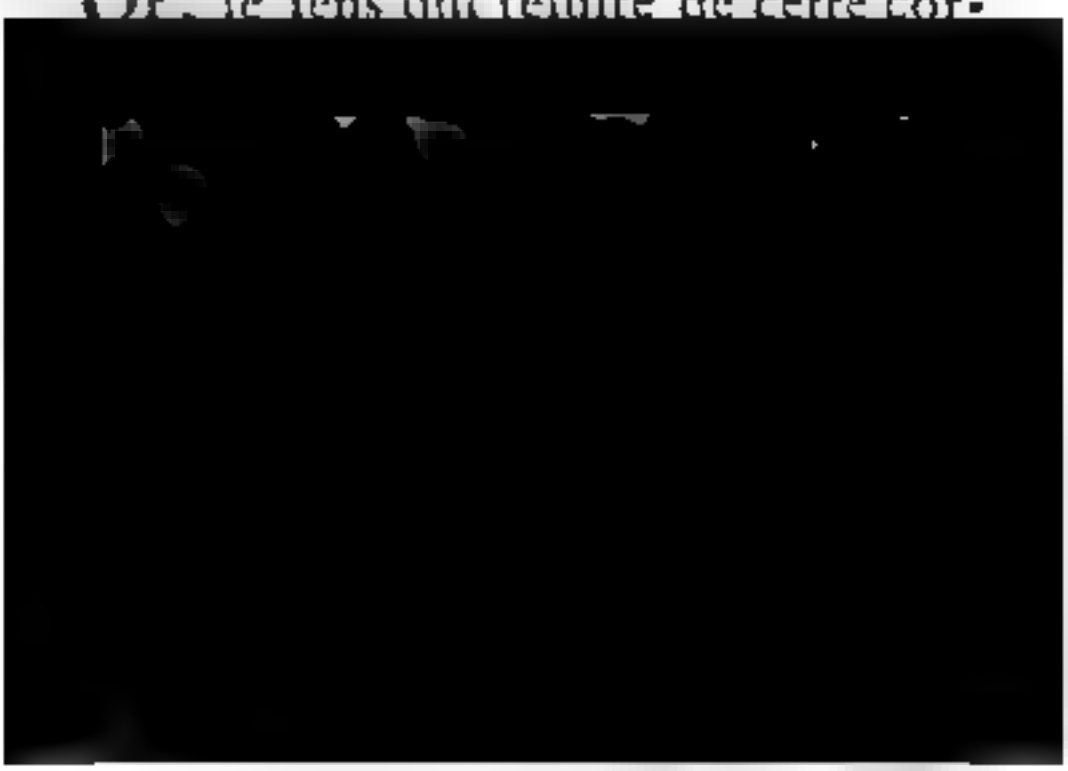

ſez ſingulier que l'éloignement ne pût pas préſerver de l'infection ; auſſi remarquerons-nous, en paſſant, qu'à notre avis, le Poëte veut dire qu'on ne pouvoit s'en garantir qu'en s'éloignant. Il ajoute même un peu plus bas, que, lorſqu'on approchoit, elle faiſoit ſoulever le cœur à celui qui n'en avoit pas un *de diamant.*

Ibid, 232. Il faut avoir un cœur pareil, ſuivant l'Editeur, ſi la leçon ordinaire n'excite pas des naulées. Les manuſcrits varient : un ſeul en préſente une approchante de celle qui lui plaît, & qu'il enchaſſe dans le texte.

Ibid, 244. C'eſt encore une correction propoſée par M. Ruhnkénius : *ſic recte emendavit Ruhnkenius.*

Ibid, 322. La leçon du nouveau texte doit être admiſe malgré les manuſcrits, *ſic invitis codicibus ſcribendum.*

Ibid, 349 & 354. C[illegible] qu'il faut lire, non *d[illegible]*

diſent les manuſcrits d'accord avec les imprimés.

Ibid, 381. Après ce vers, l'Auteur en ſupprime deux. Il y a ici, dit-il, une interpolation qui a exercé inutilement la ſagacité de M. Ruhnkénius. Il imagine donc qu'un lecteur avoit en cet endroit mis à la marge deux vers, placés en leur lieu après le 1016e. du même Livre, dont l'un a enſuite diſparu par l'impéritie des copiſtes, & l'autre s'eſt conſervé. Ces deux vers ont donc enſuite paſſé de la marge dans le texte; & comme ils ne pouvoient pas s'y ajuſter ſans violence, l'interpolateur y a fait, ſuivant l'Editeur, des changemens ſi ineptes & ſi ridicules, qu'ils excitent des nauſées, à moins qu'on n'ait un eſtomac pareil à celui que deſiroit d'avoir Phinée, avant que les Argonautes l'euſſent délivré des harpyes, & à celui de Shaw qui a le bonheur de tout digérer, *non ridicula ſolum ſunt, ſed quæ nauſeam movere poſſint, niſi*

quis stomachum habeat, qualem ante expulsas harpyas habere voluisset Phineus, qualique gaudet beatus ille Shawius qui nihil non concoquit. L'Editeur, qui n'a pas l'avantage de si bien digérer, a donc manœuvré ici, & après le vers 1016e, d'une manière assortie à la foiblesse de son estomac. Ainsi il a expulsé de cet endroit deux vers qui s'y étoient glissés fort mal-à-propos, replaçant un des deux dans un lieu d'où il avoit disparu, & cela guidé par une conjecture, non-seulement probable, mais très-certaine. *Conjectura, si qua alia est, non dicam solum probabili, sed certissima ductus, duos qui vulgo hîc leguntur versus, tanquam addititios & ineptissime interpolatos, expunxi; tum post v. 1016, versum qui exciderat reposui.* Après cette manipulation plus de crudité à craindre, pour parler le langage métaphorique de l'Editeur.

Ibid, 605. M. Brun[illegible] depuis longtems l'idée

velle leçon ; mais il n'oſoit pas l'encadrer dans le texte, parce qu'il ſavoit que les conjectures ne plaiſent pas à bien des gens, *in textu reponere verebar ; multis enim conjecturas non placere ſciebam.* C'eſt hors de leur place, c'eſt à-dire dans le texte même, que les conjectures déplaiſent. Enfin il eſt devenu plus hardi, parce qu'il a découvert que ſa leçon étoit cachée dans celle d'un manuſcrit, & que celle-ci ne pouvoit venir que de la ſienne.

Ibid, 718. Correction que la meſure du vers exige : *ſic ad metri legem ſcribendum.*

Ibid, 851. Autre correction, malgré les manuſcrits qui s'accordent avec les imprimés : *mendoſe codices, ut vulgo, &c.*

Ibid, 882. Leçon inepte remplacée par la vraie, à l'aide d'une conjecture qu'on juge très-certaine, *ſinceram lectionem, certiſſima, ut reor, conjectura, reſtitui. Vulgo inconcinne & ſatis inepte legitur, &c.*

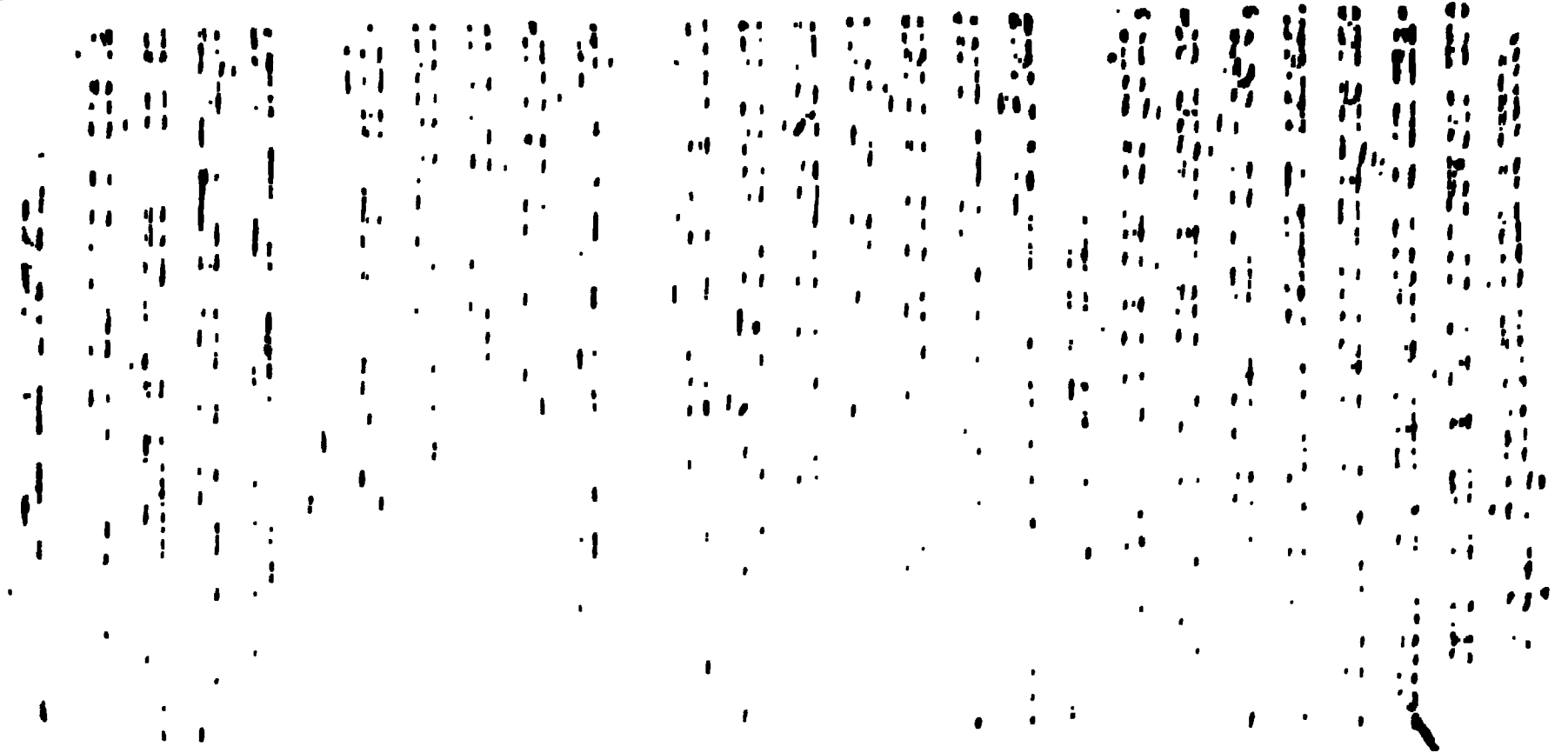

Ibid, 430. La leçon vulgaire eſt confirmée par un manuſcrit ; les autres manuſcrits ne s'accordant point en fourniſſent de différentes. L'Editeur en fabrique donc une de ſa façon, qu'il a cru cachée dans celles de trois de ces manuſcrits.

Ibid, v. 571. Vers éhanché & preſque ſans céſure, *elumbis & omni pæne cæſura carens*. Pierſon lui a rendu ſon intégrité & ſon élégance par une heureuſe conjecture. *Veram & elegantem lectionem felici conjectura reſtituit Jo. Pierſonus.*

Ibid, 715. L'Editeur corrige le texte, en adoptant l'idée de M. Valckenaer, ſans égard pour les manuſcrits qui confirment la leçon vulgaire : *ſic .... lego invitis codicibus qui vulgatum exibent.*

Ibid, 730. Mauvaiſe leçon corrigée par l'Editeur : *ſic pravam vulgarium librorum lectionem emendo.*

Ibid, 739 Le Scholiaſte rapporte ce vers qu'il dit manquer en quelques exemplaires ; l'Editeur le replace ici,

d'après l'avis de M. Ruhnkénius ; mais dans le vers précédent, ce ſçavant Critique avoit propoſé une correction que M. Brunck remplace par une autre de ſa façon.

Ibid, 846. Correction pareille, parce que la leçon de tous les livres eſt fautive, *mendoſa librorum omnium lectio.*

Ibid, 1300. Excellente correction d'après une conjecture de M. Ruhnkénius : *egregiam Ruhnkenii emendationem recepi.*

Ibid, 1384. La leçon vulgaire eſt tout-à-fait inſepte : on auroit pu ſans blâme y ſubſtituer, par conjecture, celle de M. Brunck. Un Editeur eſt un ſot, ſi, pour balayer de pareilles ordures, il attend les ſecours des manuſcrits : *fatuum editorem eſſe arbitror qui ad hujuſmodi ſordes eluendas codicum opem expectet.*

Liv. IV. 97. Excellente correction de la main de Pierſon, *cujus optimam emendationem* recepi.

Ibid, 187. Leçon conjecturale

d'Arnauld, miſe dans le texte, *eruditi veri conjecturam recepi.*

Ibid, 391. Sçavante correction de M. Rubnkénius : *ſic perite emendat.*

Ibid, 405. Excellente & vraie leçon que l'Editeur a formée ſur les mauvaiſes que portoient tous les manuſcrits : *optima hæc & genuina eſt lectio, quam e pravis ſingulorum codicum concinnavi.*

Ibid, 539. Dans les Editions d'Apollonius, après ce vers on en voit un autre qui eſt légitime, mais mal placé. Il manque dans quelques manuſcrits, & n'occupe pas le même lieu dans toutes les Editions. Il eſt le 545e. dans la nouvelle; voici pourquoi. M. Brunck étant tombé par haſard ſur les *Primordia Corcyræ*, *p.* 29, du Cardinal Quirini, y a trouvé les vers d'Apollonius autrement arrangés qu'il ne les avoit jamais vus, & les a placés de même dans ſon Edition. Le Cardinal étoit trop ſcrupuleux & trop modeſte, dit-il, pour qu'on puiſſe le ſoupçonner

[illegible]

[illegible] mais [illegible] trouve [illegible] même [illegible] eût [illegible] quelques, [illegible] comme un [illegible] Cardinal [illegible] passage dont il [illegible] du Va- [illegible] avoit-il trouvé [illegible] C'est ce qu'il [illegible] pas [illegible]

Ibid, 955. La correction de Facius eſt très-certaine ſelon l'Editeur qui lui a donné place dans le texte, *certiſſimam emendationem J. F. Facii recepi.*

Ibid, 1115. M. Brunck a cru que le ſens exigeoit qu'il corrigeât le texte, malgré tous les manuſcrits qui confirment la leçon ordinaire. *Mox* ἐποτρυνέουσα, *flagitante, ut mihi videtur, ſenſu, invitis codicibus edïdi, in quibus etiam ut vulgo* ἐποτρυνόμενα. C'eſt, à notre avis, avoir altéré le texte gratuitement, le ſens de la leçon ordinaire nous paroiſſant très-bon & facile à ſaiſir. Le προέπεμψεν, que M. Brunck voudroit encore ſubſtituer à προσέειπεν, feroit fort mal. Le Hérault ne part pas en ce moment; la Reine lui donne ſes inſtructions & ſes ordres avant de l'envoyer, & on le voit partir après qu'il les a entendus.

Ibid, 1289. Correction très-certaine d'une leçon inepte qui ſe trouve dans tous les livres : *ſic ineptam li-*

brorum omnium lectionem certiſſimè emendo.

Ibid, 1316. Correction abſolument néceſſaire. C'eſt une faute manifeſte que préſentent les imprimés & les manuſcrits : *ſic omnino legendum. Manifeſta mendâ*, &c.

Ibid, 1339. Autre correction également néceſſaire : *ſic omnino legendum.*

Ibid, 1521. Correction de la façon de l'Editeur, parce qu'à ſon avis la leçon ordinaire eſt abſurde : *ſic emendo. Abſurdè vulgò.*

Ibid, 1588. Autre correction de ſa main ; la leçon vulgaire eſt ſi inepte, qu'on ne peut la regarder comme légitime : *adeò otioſum, frigidum, ineptum eſt, ut nemini non ſpurium videri debeat.*

Ibid, 1743. La leçon commune contrarie le ſens. Il falloit donc ici faire une correction très-certaine ; ainſi l'a voulu Pierſon : *emendationem certiſſimam præcepit Jo. Pierſonus.*

M. Brunck eſt tellement accoutumé à la liberté, qu'on lui voit prendre ſur les textes des Anciens, que ſouvent il ne conçoit pas comment d'autres avant lui n'en ont pas uſé. Ainſi, au vers 652 du troiſième Livre d'Apollonius, la leçon vulgaire lui paroît ſi manifeſtement vicieuſe, qu'il eſt tout-à-fait étonné qu'Henri Eſtienne l'ait laiſſée dans le texte, *menda adeo manifeſta, ut ab editoribus ſublatam non fuiſſe ſatis mirari nequeam.* C'eſt que ce Sçavant n'avoit pas, comme M. Brunck, l'autorité de cinq manuſcrits pour réformer le texte, & pour y inſérer ſa conjecture. C'eſt auſſi la remarque qu'il fait lui même, *niſi mea conjectura hunc locum ſanaverit, vix ulla niſi a veteribus codicibus medicina expectanda fuerit.* Il avoit bien vu qu'il falloit ici un verbe tout différent de celui qu'il laiſſoit dans ſon Edition, & le même que les manuſcrits ont fourni à M. Brunck; mais il ne ſe croyoit pas permis de l'y pla-

cer de son autorité. Il n'ap
point non plus ce que po
Edition au vers 163 du mêt
& proposoit, par conject
leçon que M. Brunck a trou
un de ses manuscrits. Il av
jecturé, aussi heureusement
ville, de quelle manière il
de corriger le texte au vers
troisième Livre; mais sans l
d'un manuscrit, tel que cel
Brunck, il avoit cru ne d
expulser l'ancienne leçon.
vers 341 du 4e. Livre, il vo
bien ce qu'exigeoit la constr
la phrase, *non video quom*
tura orationis stare possit, *n*
tur ἐπεί; mais il n'a pas o
les mains sur l'ancienne leço
qu'il n'y étoit pas autorisé p
manuscrits, comme le nou
teur. En un mot il savoi
lecteurs judicieux aiment in
mieux ne rien comprendre
texte d'un ancien, que de
tendre qu'après qu'il a été a

vaillé, reſtauré d'après les idées d'un Moderne. En effet, ils veulent avoir toute la certitude poſſible en ce genre, que ce qu'ils liſent eſt une production originale, non l'ouvrage de l'imagination d'un Critique bien poſtérieur, quelque habile qu'il puiſſe être. Ils le regardent en pitié, quand ils l'entendent prononcer d'un ton magiſtral & confiant; voilà, ſur ma parole, ce que l'Auteur avoit écrit & penſé. Ils ſavent d'ailleurs qu'une ancienne leçon, toute fautive qu'elle eſt, met ſouvent ſur la voie, pour découvrir la véritable.

Nous ne nous permettrons pas d'autres réflexions; il nous ſuffira d'avertir que les conjectures de l'habile Editeur, ou d'autres Critiques, qui dénaturent l'ancien texte où elles ſont enchaſſées, & dont nous avons rapporté une partie, ne doivent pas ſeules fixer l'opinion de nos lecteurs ſur le mérite de la nouvelle Edition d'Apollonius publiée par M Brunck, parce qu'ils y trouveront un plus

grand nombre de passages heureusement corrigés à l'aide des manuscrits qu'il a consultés. En cela il a rendu un vrai service à la Littérature, & à ceux qui voudront entreprendre un nouveau travail sur cet ancien Poëme. Il est seulement fâcheux qu'on ne puisse le lire sans inquiétude dans cette *première Edition correcte*, & sans en avoir une autre sous les yeux, ou du moins sans recourir perpétuellement aux notes, dans la crainte de quelque *fourrure* étrangère. Il l'est aussi de ne le voir pas accompagné des anciennes scholies qui n'ont pas peu servi pour l'intelligence de l'Ouvrage.

[*Extrait de M. Dupuy.*]

PLAN de una nueva impression, &c. i. e. Prospectus d'une nouvelle Edition de l'histoire d'Espagne de Jean de Mariana, avec la Continuation du P. Fr. Joseph Manuel Miñana, & avec divers [illegible]issemens & omequens.

par ſouſcription, par Benoît *Monfort*, Imprimeur de Valence. *in-fol.*

A JUGER de cette Edition, par le *Proſpectus*, elle ſera belle, élégante, & fera honneur à l'Imprimeur, qui, déjà, a bien mérité de ſon art. On y ſuivra exactement le texte de l'Edition de Madrid, 1608, corrigée par l'Auteur, & l'ortographe de l'Académie Royale d'Eſpagne. Les portraits des Rois y paroîtront mieux gravés que dans l'Edition latine de la Haye, 1739. Le P. Miñana continua, en latin, cette Hiſtoire depuis l'an 1516, où la termina Mariana, juſqu'en 1599; & comme la traduction de cette partie en eſpagnol, qui a été imprimée en 1756, ne mérite pas de reparoître, on en fera une nouvelle qu'on eſpère mériter les ſuffrages des lecteurs. Comme d'ailleurs des Critiques ont remarqué des fautes dans l'Ouvrage de Mariana, tant ſur l'Hiſtoire que ſur la Géographie

[illegible] Chronologie on mettra dans [illegible] volume une Dissertation [illegible] où l'on fixera les épo- ques de plusieurs évenemens remar- quables. Cette matière se comporte [illegible] les [illegible] Ro- [illegible] les meilleurs Auteurs. [illegible] corrections & additions sont [illegible] tendue. Elles seront [illegible] pages, mais ren- [illegible] volume; elles [illegible] même à mesure [illegible] additions, on [illegible] Dissertations parti- [illegible] une carte generale [illegible] on donnera une des- cription [illegible] de cette [illegible] par ordre alphabetique, où [illegible] seront com- [illegible] une carte particu- liere [illegible] Sardaigne, aux Isles Baléa- res, & au Royaume de Naples, qui ont appartenu autrefois à la cou- ronne d'Aragon. Les personnes qui peuvent fournir des notes ou des éclaircissemens sont priées de les

envoyer à l'Imprimeur, à Valence, & on leur en fera honneur en les nommant, ſi elles le deſirent. A la tête de l'Ouvrage paroîtra le portrait de Mariana, avec un Précis hiſtorique de ſa Vie.

On ne peut pas aſſurer quel ſera le nombre des volumes qui pourroit monter à huit ou dix; mais chaque tome coûtera aux Souſcripteurs, *36 réaux de Vellon* en feuilles, & en ſouſcrivant on payera le prix des ſix premiers, dont quittance ſera délivrée. La livraiſon ſe fera par deux volumes, & le tems ſera marqué dans la gazette. En délivrant les tomes III & IV, on avertira quel ſera le nombre des volumes, & alors chaque Souſcripteur continuera de payer les volumes qui ſuivront le ſixième, à raiſon de 36 réaux de billon chaque. Pour ceux qui n'auront pas ſouſcrit, le prix de chaque tome ſera de 50 réaux pareils, & on n'en diſtribuera qu'après l'Ouvrage achevé. On indique, pour les lieux

& la Chronologie, on mettra
chaque volume une *Disserta*
Chronologique où l'on fixera les
ques de plusieurs évènemens re
vement à notre manière de comp
de plus, la liste des Consuls
mains tirée des meilleurs Aute
Si les corrections & additions
d'une médiocre étendue, elles se
placées au bas des pages; mais
voyées à la fin du volume si
sont trop amples: si même la mat
mérite de longues discussions,
en formera des Dissertations pa
culières. Outre une carte géné
de l'Espagne, on donnera une
cription chorographique de c
contrée, par ordre alphabétique,
l'Antique & le Moderne seront co
parés. On destine une carte parti
lière à la Sardaigne, aux isles Bal
res, & au Royaume de Napl
qui ont appartenu autrefois à la c
ronne d'Arragon. Les personnes
peuvent fournir des notes ou
éclaircissemens sont priées d

primeur, à Valence,
fera honneur en les
elles le deſirent. A la
rrage paroîtra le por-
ana, avec un Précis
a Vie.

pas aſſurer quel ſera
volumes qui pourroit
ou dix; mais chaque
aux Souſcripteurs,
Vellon en feuilles, &
on payera le prix des
dont quittance ſera dé-
iſon ſe fera par deux
le tems ſera marqué
re. En délivrant les
IV, on avertira quel
des volumes, & alors
ripteur continuera de
lumes qui ſuivront le
lon de 36 réaux de bil-
Pour ceux qui n'auront
le prix de chaque tome
réaux pareils, & on
ra qu'après l'Ouvrage
odique, pour les lieux

en Eſpagne où l'on ſouſcrit, à drid & Valence. Mais nous aver ſons qu'on peut ſouſcrire auſſi à ris, chez Fournier le jeune, braire, rue des Mathurins.

[*Extrait de M. Dupuy.*]

ABRÉGÉ de l'hiſtoire de la Mi françoiſe du P. Daniel. On ajouté un Précis de ſon état tuel. Ouvrage curieux & inſt tif pour les Militaires. Avec fig taille-douce. A Paris, chez Ny l'aîné, Libraire, rue du Jardin quartier S. André-des-Arcs. 17 Avec Approbation & Privilég Roi. 2 vol. *in*-12. L'un de pages, & les Préliminaires 8. L tre de 460. Prix, relié, 6 liv.

L'HISTOIRE de la Milice F çoiſe eſt connue, c'eſt le m leur Ouvrage du P. Daniel; & connoiſſances que ce Religieu montre dans l'Art Militaire, dent raiſon d'un défaut qu'on r

nnément à ſon *Hiſtoire de*
elui d'étouffer le récit des
de la Cour & le tableau
s nationales ſous la multi-
longueur des détails Mi-
& de n'écrire, pour ainſi
l'hiſtoire de la guerre.
Milice Françoiſe eſt un li-
re, où les titres & les
ifications ſont fort multi-
qui, par cette raiſon, n'eſt
que des Sçavans, quoi-
n objet, il ſemble princi-
deſtiné à des Gens du
& à des Militaires qui ne
s toujours faire de l'étude
pal emploi. C'étoit donc
ois & une entrepriſe littéra-
utile & vraiſemblablement
lation de commerce très-
ſe que de faire de cet Ou-
livre portatif peu diſpen-
de le mettre à la portée
es Militaires, des ſimples
êmes, de tout le monde
ce n'eſt pas pour les ſeuls

Le Guide des Humaniſtes, ou premiers Principes de Gout, développés par des Remarques ſur les plus beaux vers de Virgile, & autres bons Poëtes latins & françois.

Optimè inſtitutum eſt, ut à Virgilio lectio incipiat. QUINTIL.

A Paris, chez Gogué, Libraire, quai des Auguſtins, près le Pont S. Michel. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-12. 330 pag. & les Préliminaires 20. Prix, 2 liv. 10 ſ. relié.

Ce livre contient de bons principes de goût; il offre une Littérature étendue & variée. Le ton de l'Auteur eſt quelquefois un peu trop naïf; par exemple, en parlant des fautes que l'ignorance de la langue fait faire aux étrangers: un étranger, dit-il, écrivoit à M. de Fénélon: « Monſeigneur, vous » moi des *boyaux* de p

bien ſurpris, ſi ce livre,
ſurtout comme il l'eſt, par
onſtances du moment, n'é-
inceſſamment entre les mains
le monde, & ne rendoit pas
s & familières les notions
nferme ſur toutes les parties
ilice Françoiſe. Nous trou-
Auteur, quel qu'il ſoit, de
égé, extrêmement modeſte
oncer cet Ouvrage comme
& inſtructif que pour les
es. Nous ne connoiſſons au-
re de lecteurs auquel il ne
ne. Eſpérons que plus les
de l'art de l'attaque & de
ſe, tant ſur terre que ſur
eront généralement répan-
& plus les peuples ſeront diſ-
réduire la guerre à ſon ſeul
gitime; la défenſe.
Extrait de M. Gaillard.]

reux. L'idée de l'Auteur vaut mieux que celle d'Ovide, mais enfin ce n'eſt pas celle d'Ovide. Le ton comique de ces vers annonçoit aſſez qu'ils étoient peu ſuſceptibles du ſens grave que notre Auteur y a trouvé.

Mais voici des obſervations qui ont de la juſteſſe & qui annoncent certainement du goût dans l'Auteur. Après avoir enſeigné d'après Vida, l'art de rajeunir une penſée ancienne & de déguiſer heureuſement un latin poëtique, il fait voir que Vida, en donnant ce conſeil, joint l'exemple au précepte d'une manière ingénieuſe.

Cum vero cultis moliris furta Poëtis,
Cautiùs ingredere, & raptus memor occule verſis
Verborum indiciis, atque ordine falle legentes
Mutato. Nova ſit facies, nova prorsùs imago,

« Ces vers ſont imités de [illegible]
» de Virgile, où l'on ve

[illegible]d Cacus [illegible] dans la caverne [illegible] d'[illegible]

[illegible] hos, [illegible] que [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Appolon [illegible]

es épaules : *tela humeris gestat.*
Voilà l'idée ſimple. Pour la tour-
ner en image, dites : *tela ſonant*
humeris, ou bien, *aureus ex hu-*
mero ſonat arcus.

» Pluton dit à Jupiter : *felicem hu-*
» *bes natorum turbam.* A cette mau-
» vaiſe proſe, ſubſtituez ce tou..
» *Te felix natorum turba coronat.*
» Virgile employe dans le même ſen
» le ſubſtantif *corona*..... Les fem
» mes & les enfans montent ſur le
» remparts de Laurente, pour voi
» les ennemis :

Muros variâ cinxere coron

Matronæ puerique.

» Ce tour *cinxere corona*, fait imag
» *Varia* n'eſt pas moins beau. Cet
» épithète exprime l'eſpèce de big
» rure, que formoit ce mêlange
» femmes & d'enfans, différens
» t'eux par la taille. »

Pour faire connoître
teur nous nou

faire entrer à reculon
e les taureaux d'Her-

a forent pedibus veſtigia

em tractus, verſiſque

ſaxo occultabat *opaco*.

t fort bonnes obſer-
teur ſur ce qu'il ap-
age. « Ce tour, dit-
ſubſtituer une phraſe
celle *de la matière*.
us portons les armes,
vieilleſſe; *Arma ſe-*
Voilà l'idée ſimple-
Voulez-vous lui don-
la faire voir ? Dites
Canitiem galeâ pre-
couvrons d'un caſ-
x blancs. C'eſt exac-
penſée: mais quelle
les deux tours !
orte un carquois ſur

» les épaules : *tela humeris gestat.*
» Voilà l'idée ſimple. Pour la tour-
» ner en image, dites : *tela ſonant*
» *humeris*, ou bien, *aureus ex hu-*
» *mero ſonat arcus.*

» Pluton dit à Jupiter : *felicem ha-*
» *bes natorum turbam.* A cette mau-
» vaiſe proſe, ſubſtituez ce tour.
» *Te felix natorum turba coronat;*
» Virgile employe dans le même ſens
» le ſubſtantif *corona*..... Les fem-
» mes & les enfans montent ſur les
» remparts de Laurente, pour voir
» les ennemis :

Muros variâ cinxere corona
Matrona puerique.

» Ce tour *cinxere corona*, fait image.
» *Variâ* n'eſt pas moins beau. Cette
» épithète exprime l'eſpèce de bigar-
» rure, que formoit ce mêlange de
» femmes & d'enfans, différens en-
» tr'eux par la taille. »

Pour faire connoître le
l'Auteur nous vous ſervons

de ſes propres expreſſions, & ce que nous avons rapporté ſuffit pour montrer & le mérite & les défauts de l'Ouvrage. Nous ajouterons ſeulement que l'Auteur n'a pas toujours mis aſſez de ſévérité dans le choix des Ecrivains, dont il tire ſes exemples; il ſe permet d'en citer quelques-uns dont la réputation n'eſt conſacrée ni par le tems ni par l'opinion publique, & qui pourront eux-mêmes être ſurpris de ſe voir mis au rang des modèles.

[*Extrait de M. Gaillard.*]

De l'Electricité du Corps humain dans l'état de ſanté & de maladie; Ouvrage couronné par l'Academie de Lyon, dans lequel on traite de l'Electricité de l'atmoſphère, de ſon influence & de ſes effets ſur l'économie animale, &c. &c. Par M. l'Abbé *Berthalon*, de S. Lazare, des Académies Royales des Sciences de Montpellier, Beziers, Lyon, Marſeille, Nîmes, Di-

jon, Rouen, Touloufe, deaux, Rome, Heſſe-Hom &c. &c. A Paris, chez Didot le jeune, Libraire des Auguſtins. 1780. *in-*540 pag.

Les expériences des Ph modernes qui conſtate tion du fluide électrique ſur humain, ſont ſi nombreuſ frappantes, qu'on deſiroit u particulier ſur cette matière, l'embraſſât dans toute ſon é M. l'Abbé Bertholon vient plir les vœux du Public de nière la plus ſatisfaiſante, e tant au jour l'Ouvrage do allons donner une idée.

L'électricité des animau être communiquée, ou ſpo l'une & l'autre ſont très-fe & leur exiſtence ne peut êtr quée en doute. Pour en do preuves réſultantes les unes tres, l'Auteur établit d'ab

tence de l'électricité de l'atmoſphère, & il n'a pas de peine à la démontrer par les expériences de MM. Franklin, Dalibard, Delor, le Monnier, de Romas & autres; les effets conſtans de l'électricité que ces grands Phyſiciens ont obſervés, non-ſeulement dans les orages, mais encore dans les tems les plus calmes & les plus ſereins, ne laiſſent en effet aucun lieu de douter de l'électricité habituelle de l'atmoſphère. A ces preuves convaincantes l'Auteur en ajoute encore de nouvelles qui ne le ſont pas moins, & qui réſultent des obſervations que M. le Prince de Galitzin lui a communiquées.

M. Bertholon examine enſuite de quelle manière l'électricité de l'atmoſphère ſe communique au corps humain; il penſe que c'eſt non-ſeulement par les pores inhalans de ſa ſurface que le corps abſorbe la matière électrique répandue dans l'air; mais encore par la voie du poumon

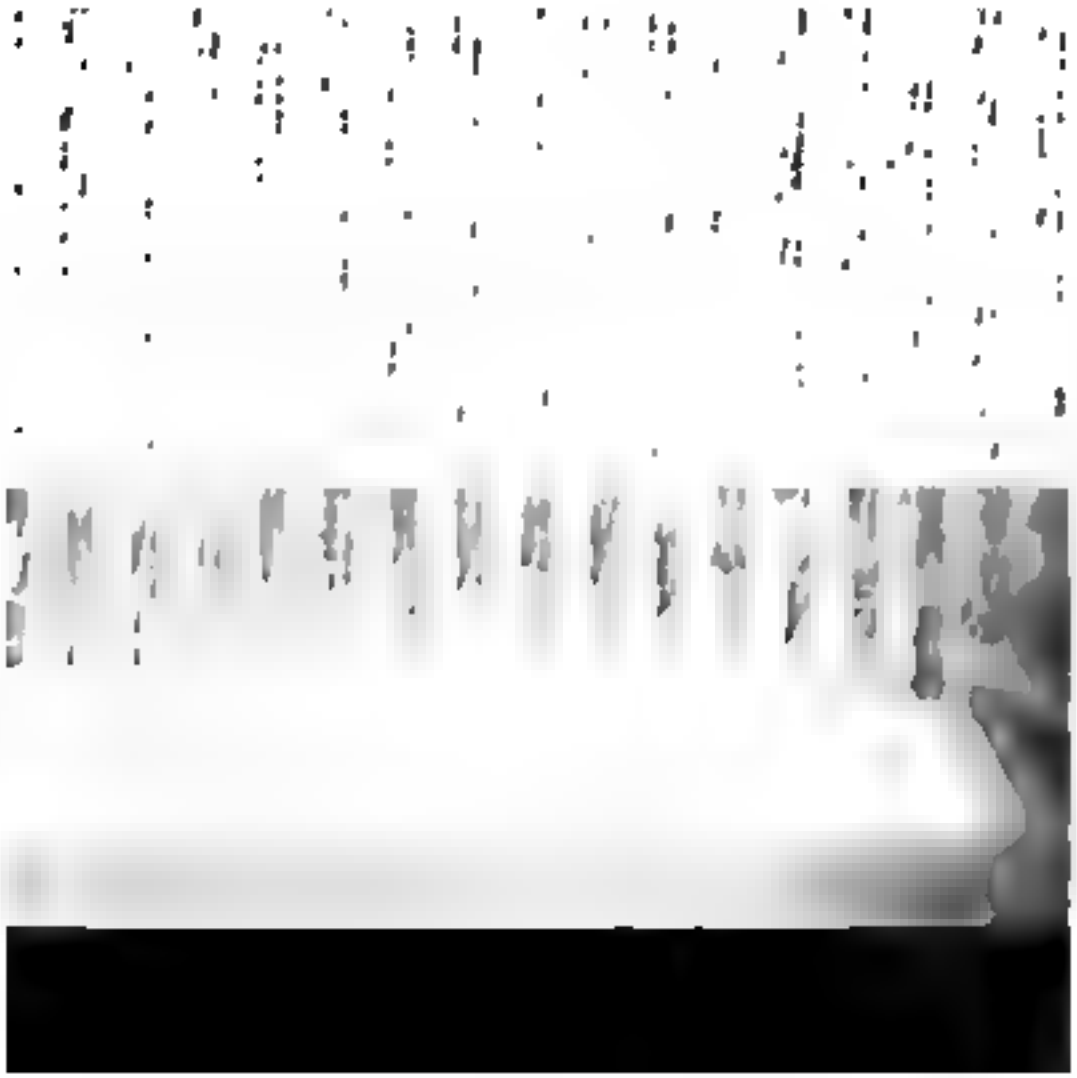

quemment ſur les fonctions vitales & animales. L'Auteur, qui poſſède toutes les connoiſſances que les plus ſçavans Medecins ont acquiſes dans la Phyſiologie, examine ſucceſſivement l'influence du fluide électrique de l'air ſur le mouvement muſculaire, ſur la circulation du ſang, ſur la reſpiration, ſur la digeſtion, les différentes ſecrétions, &c. ainſi que ce qui a rapport à l'influence de ce même fluide ſur le moral & à la combinaiſon de cette influence avec les qualités & les effets de l'air ſur l'économie animale; objets intéreſſans & bien traités pour leſquels nous renvoyons à l'Ouvrage même.

On ne doute plus maintenant que les corps des animaux n'ayent une électricité ſpontanée, ou qui leur eſt propre; cette vérité eſt conſtatée par les expériences les plus déciſives & très connues; M. Berthollon rapporte à ce ſujet un grand nombre d'expériences & d'obſervations curieuſes. L'électricité pro-

pre aux divers animaux, fait le ſu-
jet d'un chapitre dans lequel ce bon
Phyſicien rend compte de ſes expé-
riences ſur la torpille; dans un autre
chapitre il parle de la conſervation
de la ſanté par des moyens relatifs à
l'électricité, à certaines qualités de
l'air & des alimens plus ou moins
propres à augmenter ou à diminuer
l'électricité du corps humain; ce
qui forme une véritable hygiène
électrique.

Il s'agit, dans la ſeconde partie
de l'Ouvrage de M. Bertholon, de
tout ce qui regarde l'état de mala-
die, & particulièrement des mala-
dies qui procèdent de la plus ou
moins grande quantité de fluide élec-
trique dont le corps eſt pénétré,
ainſi que des moyens de remédier
aux unes & aux autres. M. B. éta-
blit pluſieurs principes ſur leſquels
la ſolution de cette grande queſtion
eſt établie. Il donne, pour conſtater la
diſtinction des deux électricités po-
ſitive & négative, ſoit dans l'atmoſ-

re, ſoit dans nos machines, un grand nombre d'expériences dont il faut voir le détail dans l'Ouvrage même.

Pour faire enſuite l'application de ſes principes à la Médecine, M. B. préſente un tableau noſologique de tous les genres & eſpèces de maladies; elles ſont compriſes en dix claſſes; il n'y en a aucune dans laquelle, ſuivant M. Bertholon, l'électricité n'influe comme cauſe, ſoit par excès, ſoit par défaut & dans laquelle par conſéquent l'électricité ne puiſſe agir comme remède en l'appliquant poſitivement ou négativement, poſitivement ou en plus, quand les ſignes indiquent que le malade a moins d'électricité qu'il n'en faut pour l'état de ſanté, & négativement ou en moins quand les ſignes indiquent au contraire que la maladie provient d'une trop grande quantité de fluide électrique; il réſulte de là une méthode générale, & des méthodes particulières de guérir toutes les maladies. L'Auteur

n'oublie pas en décrivant ces méthodes de faire mention de celles des différens Auteurs ; son érudition paroît complette à cet égard ; M. B. cite plus de deux cent cinquante Sçavans ou Médecins qui s'en sont occupés, & parmi ces derniers M. Mauduit tient un des premiers rangs par le travail le plus judicieux, le mieux suivi & le plus complet qui ait, jusqu'à présent été entrepris sur cette importante matière.

Il s'agit, dans la troisième partie de l'influence particulière de l'électricité de l'atmosphère sur certains objets ; on y trouve des tables relatives aux naissances, aux morts ordinaires, aux morts subites, à quelques évacuations qui répondent aux changemens de l'état de l'atmosphère. Ces tables, qui paroissent très bien faites, sont infiniment utiles, en ce qu'elles épargnent beaucoup de travail, beaucoup de comparaisons longues & difficiles que d'un seul coup d'œil,

diquent les réſultats & les conſéquences qu'on peut tirer d'un nombre très conſidérable d'obſervations. Si jamais un Ouvrage a bien mérité la couronne académique, c'eſt, ſans contredit, celui dont nous venons de donner une idée, & qui a obtenu, à juſte titre, le Prix que l'Académie des Sciences de Lyon avoit propoſé ſur l'électricité médicale. On eſt étonné de trouver dans l'Ouvrage d'un Phyſicien dont l'état n'eſt point la Médecine, toutes les connoiſſances de Médecine qu'on pourroit attendre de l'homme de l'art le plus inſtruit. M. Bertholon, qui s'eſt conſacré aux Sciences phyſiques, les cultive avec autant de ſuccès que d'ardeur, puiſqu'il a remporté encore les Prix de pluſieurs autres Académies ſur différens objets; & nous venons d'apprendre, avec ſatisfaction, qu'il doit occuper une Chaire de Phyſique expérimentale que les Etats de Languedoc ont établie à Montpellier.

[*Extrait de M. Maquer.*]

ESSAI sur la Réformation à faire dans notre Législation criminelle. Par M. *V****, Avocat au Parlement de Paris. A Paris, chez Demonville, Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine. 1781. Avec Approbation & Permiſſion. vol. *in*-12.

SECOND EXTRAIT.

NOUS avons, dans un premier Extrait, mis ſous les yeux de nos lecteurs le plan de l'Auteur de cet Ouvrages, ſes vues philoſophiques & patriotiques, & nous avons rapporté pluſieurs paſſages propres à faire connoître, & l'eſprit qui l'animoit en le compoſant, & le ſtyle de l'Auteur. Nous allons nous occuper maintenant du fonds même de l'Ouvrage & de ſa diviſion.

Il eſt, comme nous l'avons déjà annoncé, diviſé en trois Parties. La première, traite des Délits & des Peines en général ; la ſeconde, de

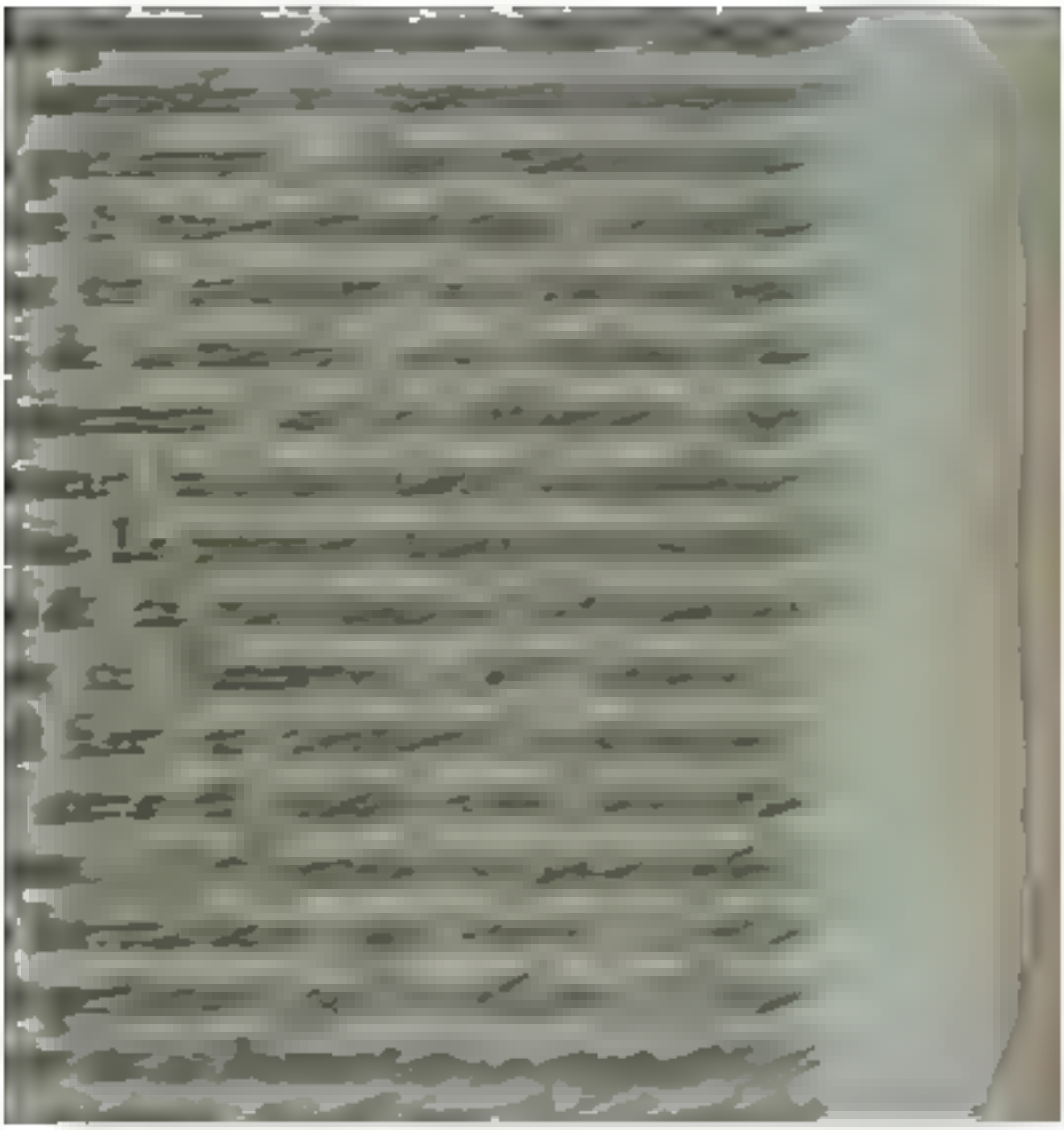

toyens utiles. Si ces ames privilégiées, qui font le bien pour l'unique plaiſir de bien faire, ne ſont pas communes, il en eſt pluſieurs qui le font pour les récompenſes pécuniaires, la conſidération, l'honneur, qui y ſont attachés. Ainſi l'amour de ſoi, cet agent preſqu'univerſel de l'homme, élève quelquefois une ame ardente à de grandes actions pour en recueillir la gloire; comme c'eſt lui qui, dans une ame étroite, porte envie aux ſuccès, qui égare le voluptueux dans ſes plaiſirs, qui porte l'ambitieux aux plus injuſtes entrepriſes, le rival à l'animoſité, l'offenſé à la vengeance, l'intriguant à l'infidélité, & le voleur à s'emparer du bien d'autrui. Dè-là l'Auteur, plein de l'opinion que l'intérêt perſonnel, bien ménagé, peut produire ſouvent un grand bien, finit ce chapitre par le paſſage noble & plein de feu que nous allons tranſcrire.

« Légiſlateurs, qui voulez la proſ-

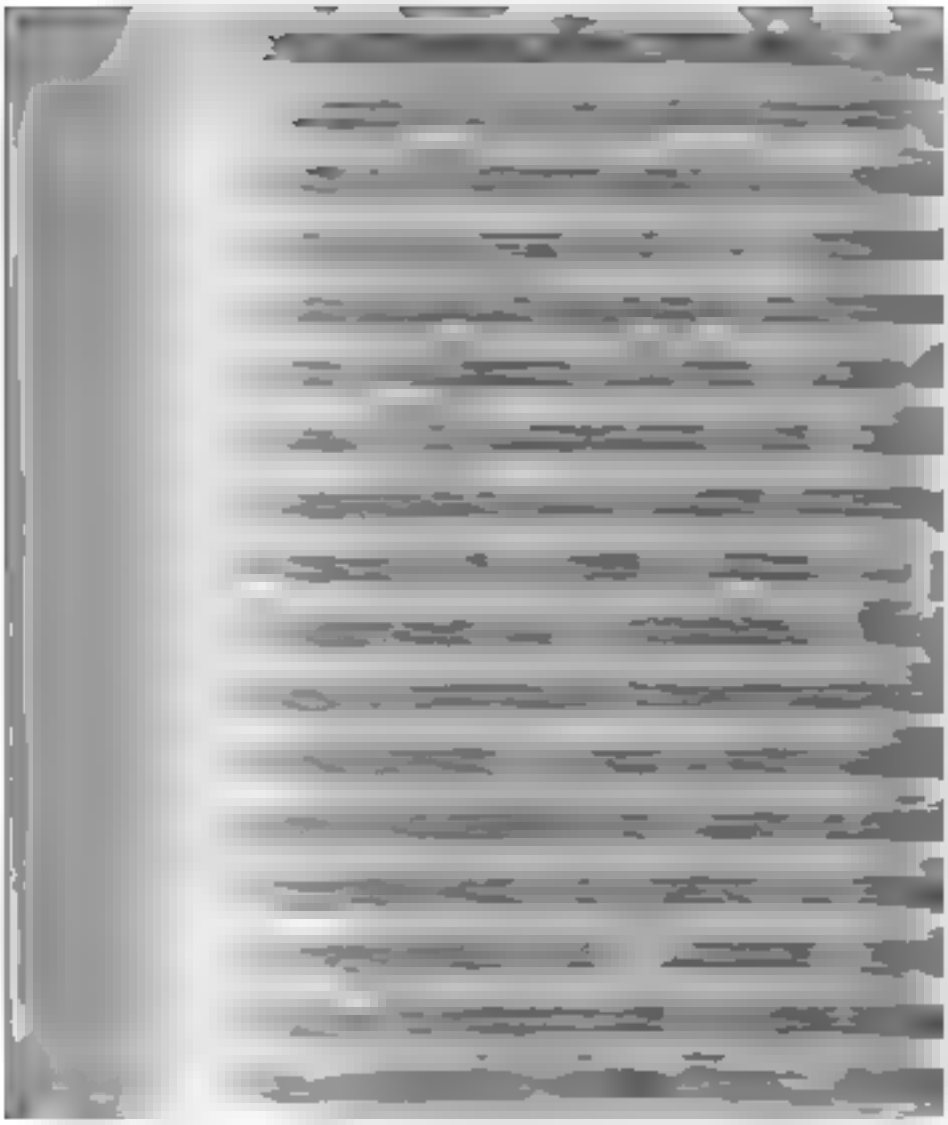

ère Partie ſont des conſéquences de ces principes, & roulent ſur l'application & le choix des peines pour les différens crimes, ſur les diverſes nuances des délits, ſur le ſoin qu'il faudroit apporter pour repouſſer & punir ces délits par les peines les plus oppoſées aux genres de vices qui les auront produits. Le chapitre 7e, entre autres, nous a paru très-bien penſé; l'Auteur y établit que la loi pénale doit être générale & frapper ſur tous les états & toutes les conditions. Il penſe, à ce qu'il nous ſemble avec raiſon, qu'un homme d'un rang élevé doit être puni au moins auſſi ſévérement qu'un autre. En effet, » s'il dégrade, dit-il, ſon exiſtence » au point de ſe confondre par la » baſſeſſe de ſes affections avec la » fange de la populace, pourquoi » ſeroit-il puni avec moins de ſévé- » rité qu'elle, d'un crime qui ſeroit » le fruit de cette baſſeſſe commune? » Nous penſons même qu'il eſt plus

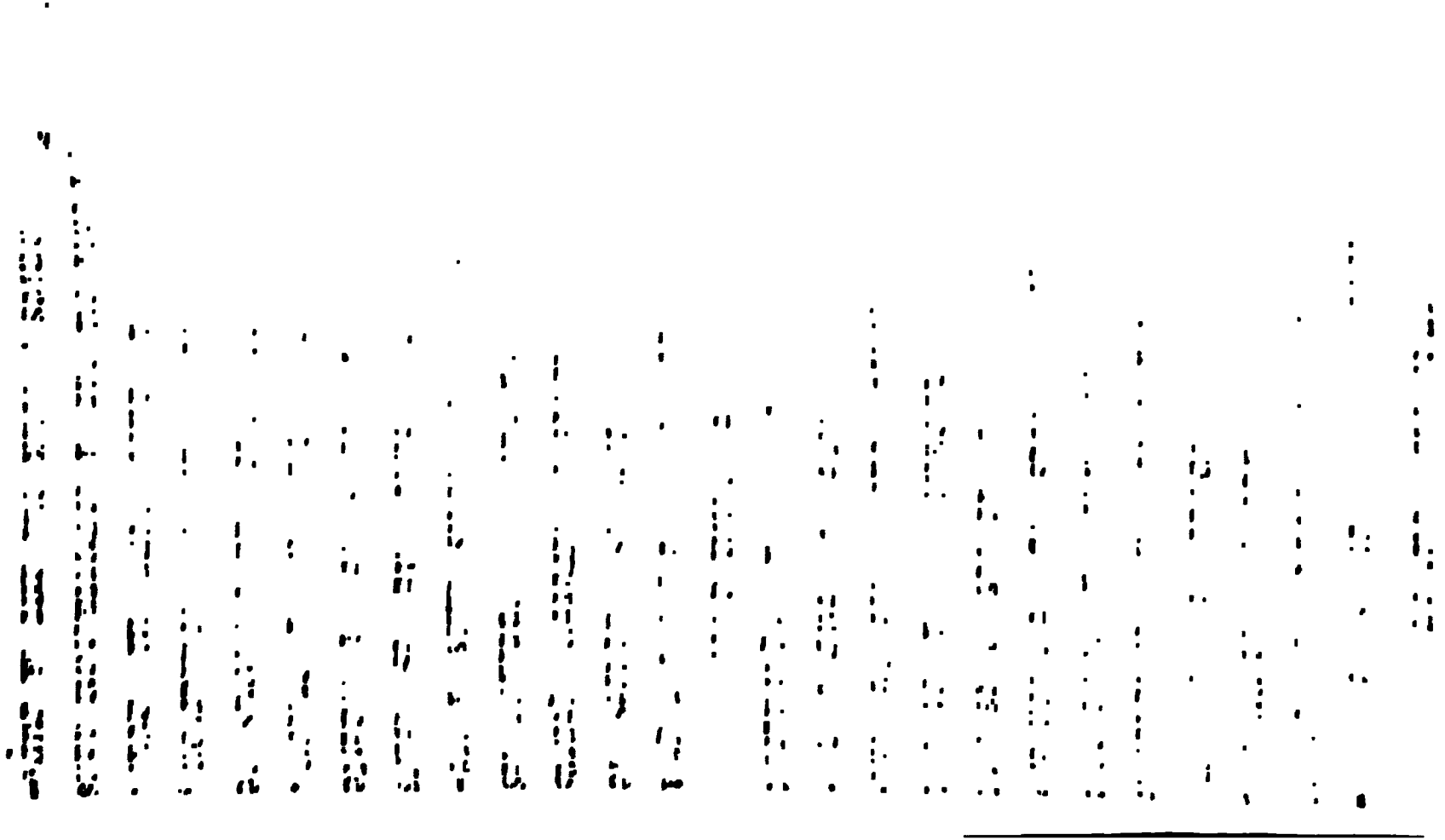

dité pour principe & qui ſont au-deſſous du vol, par des condamnations pécuniaires ; ceux de vol ou équipolens au vol, par la condamnation aux travaux publics & la confiſcation ; & enfin ceux de la vaine gloire & du faux honneur par des condamnations humiliantes & par le deshonneur. On voit par-là que l'Auteur a claſſé les differens délits avec les peines qui leur ſont propres, ſelon lui, dans autant de chapitres.

Le ſixième chapitre de cette ſeconde Partie nous a paru un des plus importans, quoiqu'ils le ſoient tous, & en même-tems écrit avec force & préciſion. Il traite des délits qu'il convient de réprimer principalement par les humiliations & le deshonneur. Ces délits ſont ceux qui ont pour principe la vaine gloire & le faux honneur, & à cette occaſion l'Auteur traite des crimes de duel ſous leurs formes différentes, & diſcute dans quatre paragraphes l'Edit des Duels de 1679, dont

ji, de faire ſentir les mouv
de la loi dans ſa rigueur
ſive, de combattre le préju
ſon abſurdité même, de pr
une réparation judiciaire, tel
ſatisfaiſante, qu'elle diſpenſ
fenſé de recourir aux armes
venger ſon injure, & d'indiq
peines réprimantes moins cru
mais plus efficaces.

Voici ce que dit l'Auteur a
de ces paragraphes pour établi
premier inconvénient de la l
duels conſiſte en ce qu'elle eſt c
tradiction avec l'opinion pub

« L'aſſaſſinat eſt le crime d
» che qui prend ſes avantages

» infâme un citoyen, qui, trop fier
» pour ſouffrir une offenſe, trop
» prompt pour attendre une juſtice
» lente des Tribunaux, trop brave
» pour craindre le danger, appelle
» ſon adverſaire au combat avec des
» armes égales, & lui porte la mort
» en courant les riſques de la rece-
» voir; il répugne donc à l'opinion
» publique qu'un tel coupable ſoit
» puni du même genre de ſupplice
» que le lâche aſſaſſin. »

Le reſte de ce paragraphe eſt employé à démontrer d'autres inconvéniens de la même loi qu'il faut voir dans l'Ouvrage même, ainſi que la Diſſertation curieuſe qui contient la totalité de ce chapitre intéreſſant, & qui par-là même n'eſt pas ſuſceptible d'extrait; le ſecond paragraphe commence par une réflexion frappante, & qui ſans doute eſt venue à l'eſprit de tous ceux qui ont fait la plus légère attention à cette matière: « c'eſt
» une poſition étrange, dans les
» mœurs actuelles, dit l'Auteur,

» que celle d'un galant homme, d'un
» Noble ou d'un Militaire qui a reçu
» une offenſe, à qui la loi défend
» de ſe battre ſous peine de mort,
» & à qui le préjugé ordonne de ſe
» battre, ſous peine de deshonneur. »

Le ſeptième chapitre eſt relatif aux délits qui doivent être punis de mort. L'Auteur y traite pluſieurs queſtions très importantes; par exemple, ſi l'aſſaſſinat non conſommé, & le faux témoignage en matière grave doivent être punis de mort; ſi le ſuicide doit être puni par la juſtice humaine; & ſi la loi concernant l'infanticide ne devroit pas être modifié, c'eſt ſurtout ce que l'Auteur dit ſur ces deux derniers crimes que nous exhortons nos lecteurs à lire dans l'Ouvrage même, & que nous nous garderons bien de morceler & par conſéquent d'affoiblir en voulant l'extraire, non plus que le huitième & dernier chapitre, qui traite de quelques délits très-graves qui ſemblent exiger dans la pe

caractères & des nuances diſtinctives, comme le régicide & le crime de lèze-Majeſté divine, deux objets que l'Auteur a traités de manière à ſatisfaire les lecteurs.

La troiſième Partie traite de notre inſtruction criminelle. Elle commence par un parallèle de cette inſtruction avec l'inſtruction criminelle de l'Angleterre, & à cet égard nous croyons que s'il y a dans cette dernière inſtruction bien des choſes à adopter, il y en a auſſi beaucoup d'autres à rejetter, & qui ne conviendroient ni à nos mœurs ni à notre gouvernement; nous laiſſons, au reſte, nos lecteurs juges de la queſtion. Cette Partie eſt compoſée de quatorze chapitres concernant les principaux actes de notre procédure criminelle, dans l'ordre le plus naturel. L'Auteur, dans la réforme qu'il propoſe ſur chacun de ces actes, ne perd pas de vue ce principe, que le Légiſlateur doit toujours concilier la protection due à

la ſociété générale avec les égards dûs au citoyen, même accuſé, mais non convaincu; ſes réflexions ont pour objet d'aſſurer la juſtification de l'innocence avec autant de zèle & de ſoin que la conviction du crime; en conſéquence il croit que l'inſtruction doit être ſecrette juſqu'à ce que les préuves ſoient aſſiſes, autant qu'il eſt poſſible par les informations, & ſurtout dans la crainte qu'un accuſé averti par la publicité ne dérobât la trace de ſon crime; mais, à partir du réglement à l'extraordinaire, l'inſtruction, ſelon lui, doit devenir publique; la confrontation faite publiquement, doit être la preuve la plus ſûre, tant pour la conviction du crime que pour la juſtification, & voici comme l'Auteur entreprend de le prouver.

« C'eſt dans cette importante » épreuve, dit l'Auteur page 108, » que la vérité doit ſe montrer avec » éclat. Un plaignant qui accuſe en » face un de ſes concitoyens, des ré-

» moins qui comparoiſſent devant » eux dans les tribunaux pour confir- » mer leurs diſpoſitions ou les modi- » fier, ſemblent y porter leur conſ- » cience à découvert; l'attention pu- » blique pèſe ſur elle, pour ainſi dire; » la vérité eſt comme forcée de ſortir » de leur bouche. Si ces témoins ont » des liaiſons ſuſpectes avec l'accuſa- » teur, ils ſavent qu'ils vont être re- » prochés ſur le champ : s'ils pou- » voient être capables d'imputations » calomnieuſes, ils ſavent que l'ac- » cuſé va les réfuter, avec cette con- » fiance qui accompagne la bonne » foi, & que ſi le reſpect public » donne des entraves à l'impoſture, » il donne une ſorte d'énergie à l'in- » nocence. »

L'Auteur penſe auſſi qu'après cette confrontation l'accuſé devroit avoir communication par ſon conſeil de l'inſtruction, de même que l'accuſateur; parce que ce n'eſt qu'ainſi qu'on peut tenir la balance égale entre les droits de l'honneur & l'in-

térêt ſocial, & enfin il penſe encore que les rapports des procès criminels, en cour ſouveraine, devroient être faits publiquement. Voici les motifs qu'il donne de ſon opinion; les lecteurs jugeront de leur ſolidité.

« Mais, dit-il, ſeroit-ce nuire à » l'expédition que de faire ces rapports publiquement, & de donner » au Public, en dernier reſſort comme en première inſtance, la ſatisfaction d'être inſtruit des circonſtances d'une affaire pourſuivie en » ſon nom? Le rapport public n'entraîneroit pas, ce ſemble, de » plus longs délais ni de plus grands » détails que le rapport ſecret. De » jeunes Magiſtrats trouveroient dans » cette carrière de nouveaux motifs » d'une noble émulation & les occaſions d'étendre leur gloire. »

L'Auteur, dans une note, prévient que la publicité du rapport n'empêcheroit pas qu'on ne fît retirer le Public pour recueillir les voix avec *plus* de liberté; après quoi il continue ainſi :

» Ce ſeroit alors que dans ces af-
» faires ſurtout, qui excitent un grand
» intérêt, ſoit à raiſon de la qualité
» des perſonnages, ſoit à raiſon de
» la bizarrerie des circonſtances, un
» innocent déchargé de l'accuſation
» jouiroit de tout ſon triomphe. Avec
» quelle ſainte ivreſſe le Public aſ-
» ſemblé entendroit l'arrêt qui briſe-
» roit ſa chaîne! Avec quelle ſatis-
» faction ſes amis voleroient dans ſes
» bras! L'éclat d'une pareille juſti-
» fication n'eſt-il pas dû à l'homme
» de bien qui a long tems ſouffert?
» Et les larmes d'une joie pure, qui
» couleroient alors dans le ſanctuaire
» n'honoreroient-elles pas la Juſtice.

» Si la juſtification d'un innocent

» une morale d'autant plus perſua-
» ſive, que l'exemple y ſeroit joint
» au précepte, & que la peine y ſui-
» vroit de près le crime : le ſenti-
» ment profond & général, produit
» par ces hautes leçons, pourroit il
» être autre que l'horreur du vice &
» l'amour de la vertu ? »

Au bas de ce paſſage l'Auteur a mis une note que nous croyons d'autant moins devoir obmettre qu'elle fait voir ſa modération, ſa modeſtie & l'eſprit qui l'animoit en écrivant ſon Ouvrage. « La manière dont nos
» Cours ſouveraines ſont compoſées,
» met à l'abri de toute inquiétude ſur
» la forme uſitée pour les rapports :
» ce qu'on propoſe ici n'a d'autre
» objet qu'un plus grand bien. »

Le dernier chapitre de l'Ouvrage annonce un ſupplément néceſſaire, & que nous exhortons l'Auteur à donner bientôt. L'objet de ce ſupplément ſeroit d'indiquer les moyens propres à prévenir les différens crimes, dont une des principales four-

ces paroît à l'Auteur provenir de l'inſuffiſance de notre éducation publique, de laquelle il préſente dans ce chapitre des idées de réforme que les bornes de cet extrait, que nous avons déjà paſſées, ne nous permettent pas de tranſcrire, & que les lecteurs verront avec plaiſir dans l'Ouvrage même. Nous finirons en tranſcrivant la dernière phraſe de l'Auteur, qui, comme nous l'avons dit, a compoſé ſon Livre dans les vacances dernières.

« Quel champ, dit-il, à parcourir » encore ! Combien de vérités ne » pourroit-on pas y ſemer, dont la » génération future recueilleroit les » fruits ! Mais ce champ eſt trop

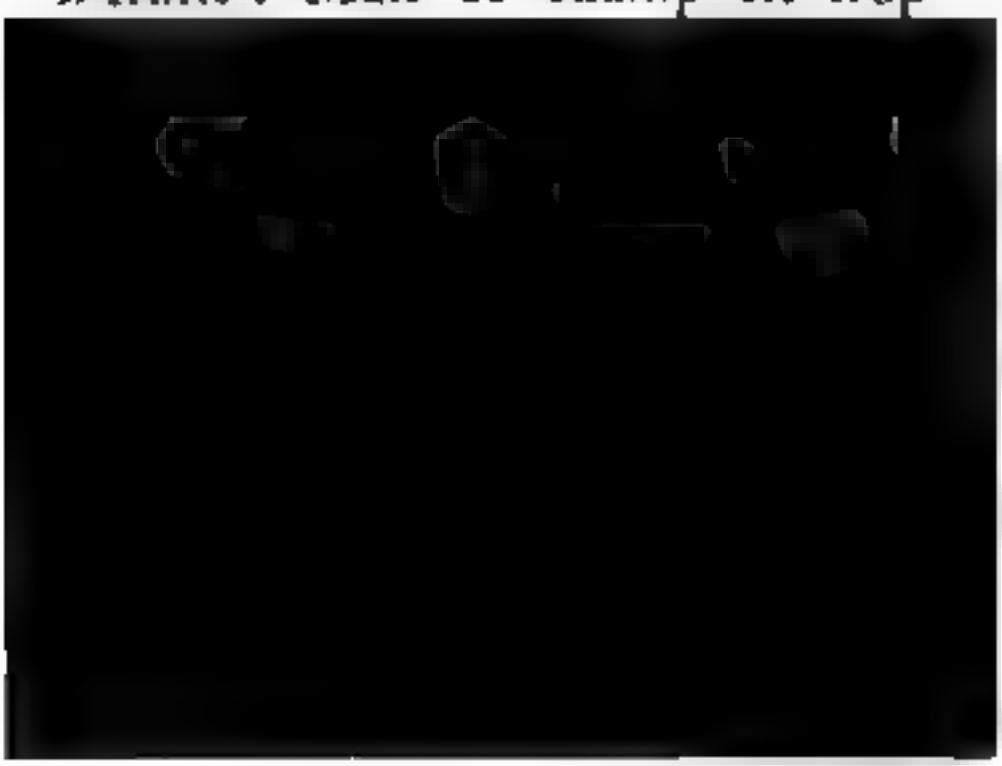

» ne ſe trompe pas, il jouit du plaiſir » d'avoir recueilli d'importantes vé» rités; & ſi des eſprits plus pro» fonds, des génies vaſtes en tirent » des conſéquences plus étenduës, il » applaudit à leurs ſuccès. »

[*Extrait de M. Coqueley de Chauſſepierre.*]

L'ART du Fabriquant de Velours de coton; précédé d'une Diſſertation ſur la nature, le choix & la préparation des matières; & ſuivi d'un Traité de la teinture & de l'impreſſion des Etoffes. Par M. *Roland de la Platière*, Inſpecteur Général des Manufactures de Picardie, Aſſocié des Académies Royales des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, Villefranche, & Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de celle de Montpellier.

Materiam ſuperabat opus.

A Paris, aux dépens & de l'Im-

Les habitans des campagnes s'en occupent, comme dans le territoire de Gênes on s'occupe de la fabrication des velours de soie. Cette publicité d'opération étend la main-d'œuvre, & établit une concurrence de travail & de prix sans laquelle aucun établissement de ce genre ne sçauroit faire époque pour l'utilité publique.

On ne voit en France que quatre ou cinq manufactures particulières de ce genre; & les Entrepreneurs soutiennent les velours qui en sortent à un prix si haut qu'il en résulte une introduction considérable en contrebande de ceux d'Angleterre, en même-tems qu'on nous ôte dans ce commerce tout espoir de concurrence dans l'Etranger. En effet, comment concevoir d'autre raison de la différence extrême de prix lorsqu'on sçait que les Anglois, qui tirent la matière de leurs Colonies comme nous la tirons des nôtres, ne sçauroient l'avoir à meil-

tance végétale, elle ſe charge moins facilement de particules colorantes, que ne le feroient des ſubſtances animales. Les velours de coton exigent donc des apprêts avant que d'être teints : ſçavoir, les dégommages, les déboüillis ; après les avoir fait paſſer par un bain chaud, on les met dans un bain de galle, ou un bain d'alun, ou de couperoſe, ou de verd-de-gris, ou enfin de ſoude aiguiſée avec de la chaux.

Nous ne donnerons aucun détail ſur les procédés par leſquels on procure une couleur ou une teinte particulière. Il faut les chercher dans la deſcription. L'Auteur aſſ·re qu'il

qu'on nomme filer à la mécanique: M. Roland a ajouté des perfectionnemens à cette machine dont il ne se donne pas pour l'inventeur, mais qu'il a fait exécuter & rendue publique le premier, au mois d'Août 1775.

Les velours unis se font avec une première chaîne, communément appellée toile, une seconde chaîne appellée poil, & une trame. On fortifie ordinairement la seconde chaîne avec plus ou moins de brins, suivant qu'on se propose de rendre le velours plus ou moins beau, & de lui donner des qualités. L'essentiel, pour cette espèce d'Etoffe, est que le velours soit bien plein, les coupes serrées, le poil rapproché. Des deux chaînes, la première de fond est composée de fils doubles & retors au moulin; la seconde chaîne, celle du poil ou du velouté, est composée de fils simples, mais qui, étant plus ou moins retors, donnent à l'Etoffe plus ou moins de matière & par conséquent plus ou moins de du-

vet. La trame eſt auſſi de la même matière & de même filature que la ſeconde chaîne du poil ou velouté. M. Roland explique comment l'on monte les métiers à velours unis, comment ils agiſſent, & le nombre & le jeu des marches & des lames.

L'ouvrier doit faire, en taillant le velours, une tranche égale, vive & nette; lorſqu'il ſe trouve des inégalités un peu ſenſibles dans la coupure, il en réſulte une ſurface inégale que le grillage & les autres apprêts dont nous allons de parler ne peuvent réparer.

L'Etoffe étant fabriquée on commence par éplucher ces velours; on les fait déboüillir enſuite dans une chaudière pendant une heure environ; on lave les pièces à la rivière; on relève le poil au moyen des cardes, puis on procède à la tonte & au grillage.

La ſoie, la laine, n'ont pas beſoin de l'apprêt du grillage pour réfléchir avec vivacité la couleur de l'E-

[illegible]

la plupart des poiriers & des pêchers; mais le tems devint enſuite froid, pluvieux, & très-orageux, ce qui dura juſqu'à la fin du mois, de manière qu'on a eu de la peine à préparer la terre, pour les *Mars*; on n'avoit pas encore commencé la taille de la vigne. Les bleds étoient beaux; le 25, les cornouillers étoient en fleurs.

Températures correſpondantes aux différens points lunaires. Le premier, (*P. Q.*) couvert, vent froid. Le 4, (4e. *jour avant la P. L.*) couvert, doux. Le 5, (*luniſtice boréal*) couvert, doux. Le 8, (*P. L.*) couvert, brouillard, pluie, vent doux. Le 10, (*périgée*) nuages, pluie,

de bons procédés pour les teindre. L'Auteur de cette deſcription a répété tous ceux qu'il donne; il en a rectifié ou ſimplifié pluſieurs; il en a ajouté beaucoup. Il donne auſſi la deſcription de la mécanique à carder le coton qui n'étoit pas encore publique; les détails de la fabrication, les marches & les armures des piqués, de ſatinettes ou croiſés. L'Académie de Rouen avoit propoſé, pour le Prix, un ſujet relatif aux Arts établis en Normandie; cela occaſionna des notes d'un des Membres de cette Compagnie, les plus connus par des recherches utiles, celui qui eût le mieux traité la matière, s'il n'en eût été juge; M. Roland en a eu communication de même que d'un Mémoire ſur les fabriques & le commerce du pays, que lui a procuré l'un des Secrétaires de l'Académie; toutes s'accordent ſur les époques, & il paroît que les frères Havart furent les premiers qui fabriquèrent des velours

de coton à Rouen, avant 1740, qu'ils inventèrent de nouveaux moyens ou perfectionnèrent ceux qui étoient établis; mais aussi malheureux qu'habiles, ils ne jouirent point du fruit de leurs travaux. M. Daristoy, avec un esprit également inventif & rempli d'activité, parmi beaucoup d'idées qui lui appartiennent incontestablement, réalisa solidement celle des frères Havart, relativement aux velours de coton & la mit en pratique avec succès à Darnétal. Vers 1750 ou 1752, un particulier d'Anvers, qu'on ne nomme pas, forma un pareil établissement à Vernon; un Calandreur de Manchester, province d'Angleterre, où les fabriques de ce genre sont très-répandues, échappé & fuyant, amena des ouvriers, dont quelques-uns de ses parens, tous instruits dans cette partie. Il fut accueilli en France, où il a fait subitement une fortune des plus singulières; enfin, l'établissement de M. Daristoy, transporté dans un

autre faubourg de Rouen, a ſervi de baſe aux nouveaux projets de l'adminiſtration, qui a répandu les ſecours & les bienfaits avec abondance, & a témoigné la ſatisfaction qu'elle avoit de voir répandre & publier des procédés utiles, par M Roland, qui les a lui-même éclairés par ſon intelligence & ſes expériences; l'entrepriſe de l'Académie, pour la deſcription & la perfection des Arts, ne pouvoit être mieux ſecondée.

[*Extrait de M. de la Lande.*]

EXTRAIT des Obſervations Météorologiques faites à Montmorency, par ordre du Roi, pendant le mois de Février 1781, par le R. P. Cotte, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences.

LA première moitié de ce mois a été douce & agréable; on voyoit même, dès le 9, un commencement de végétation très-marqué dans

rande ſéchereſſe, 26, 5 ᵈ le
½ b. *ſoir*, le vent nord aſſez
ciel en partie couvert. *Plus*
umidité, 4, 8 ᵈ. le 24, à
ir, le vent ſud & le ciel
avec brouillard & bruine.
e, 21, 7 ᵈ. *Etat moyen*,
:grés.

grande déclinaiſon de l'ai-
nentée, 20ᵈ. *Moindre décli-*
19ᵈ 45′ le 2. *Différence*,
:linaiſon moyenne, au *ma-*
° 56′ 1″; à *midi*, 19 °
'au *ſoir*, 19 56′. *Du jour*,
′ 52″. Elle a été un peu
dans ſa variation les 3,
5. En général elle a peu
'ai ſoupçonné l'apparition

jour avant la N. L.) couvert, pluie, vent, giboulée, grêle, froid. Le 23, (*N. L. & apogée*,) couvert, pluie, vent. Le 25, (*équin. aſcend.*) couvert, pluie, grand vent. Le 27, (4e, *jour après la N. L.*) couvert, pluie, tempête furieuſe.

Température de ce mois dans les années où les lunes tomboient les mêmes jours qu'en 1781. Quantité de pluie. En 1694, 6 lignes. En 1705, 8 lig. En 1714, 20 $\frac{1}{3}$ lig. En 1743, 13 $\frac{1}{3}$ lig. En 1762, *température froide d'abord, douce enſuite. Plus grande chaleur*, 14^d le 18. *Plus grand froid*, 2^d de condenſation, les 4, 5, 6, 25 & 26. *Chaleur moyenne*, 1, 5^d. *Plus grande élévation du baromètre*, 27 po. 11 lig. les 1 & 4. *Moindre élévation*, 26 po. 10 lig. le 12. *Élévation moyenne*, 27 po. 6, 4 lig. *Nombre des jours de pluie*, 1. De *neige*, 0. De *vent*, 4.

En 1781, *vents dominans*, ſud-oueſt & oueſt. Ils furent violens les

VELLES LITTÉRAIRES.

RUSSIE.

de l'Académie de Petersbourg.

ACADÉMIE Impériale des ciences de Ruſſie, dans ſon blée publique du 19 Septem- 780, a adjugé le Prix à M. nſtein, Profeſſeur de Phyſi- Copenhague, qui avoit en- une machine à vent, qui imi- iſtinctement le ſon des voyel- & même quelques ſons arti-

e propoſe, pour y répondre le premier Janvier 1783, la

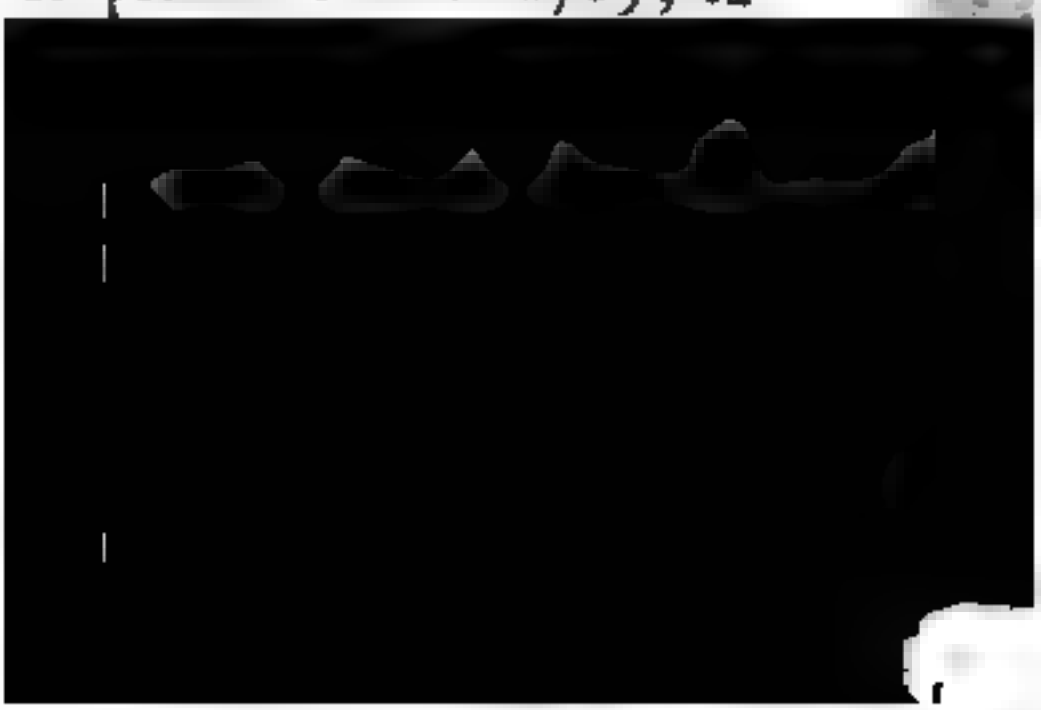

baiſſé de 5, 6 lig. Du 5 au 7, *monté* de 2, 4 lig. Du 7 au 9, *baiſſé* de 4, 6 lig. Du 9 au 11, *monté* de 4, 1 lig. Du 11 au 13, *baiſſé* de 9, 2 lig. Le 13, *monté* de 4, 2, lig. Du 13 au 14, *baiſſé* de 1, 8 lig. Du 14 au 15, *monté* de 3, 8 lig. Le 15, *baiſſé* de 1, 0 lig. Du 15 au 17, *monté* de 4, 6 lig. Du 17 au 19, *baiſſé* de 5, 6 lig. Du 19 au 20, *monté* de 4, 0 lig. Du 20 au 22, *baiſſé* de 2, 1 lig. Le 22, *monté* de 1, 7 lig. Du 22 au 26, *baiſſé* de 10, 6 lig. Du 26 au 27, *monté* de 4, 0 lig. Le 27, *baiſſé* 5, 2 lig. Du 27 au 28, *monté* de 12, 2 lig. Le 28, à 8 $\frac{1}{4}$ h. *ſoir*, 28 po. 0, 0 lig. On voit qu'il a prodigieuſement varié, ſurtout en *montant* les 3, 13, 16, 20 & 28, en *deſcendant* les 8, 11, 12, 13, 14, 19, 21, 25, 26 & 27. Dans la nuit du 27 au 28, c'eſt-à-dire, de 8 h. *ſoir*; à 4 h. *matin*, il a monté de 7 lig., il avoit deſcendu de 5, 2 lig. dans la journée du 27.

Plus

Plus grande ſéchereſſe, 26, 5 ᵈ le 28, à 1 ½ h. *ſoir*, le vent nord aſſez fort & le ciel en partie couvert. *Plus grande humidité*, 4, 8 ᵈ. le 24, à 8 ½ h. *ſoir*, le vent ſud & le ciel couvert avec brouillard & bruine. *Différence*, 21, 7 ᵈ. *Etat moyen*, 13, 8 degrés.

Plus grande déclinaiſon de l'aiguille aimentée, 20 ᵈ. *Moindre déclinaiſon*, 19 ᵈ 45′ le 2. *Différence*, 15′. *Déclinaiſon moyenne*, au *matin*, 19° 56′ 1″; à *midi*, 19° 58′ 8″ au *ſoir*, 19 56′. *Du jour*, 19, 56′ 52″. Elle a été un peu troublée dans ſa variation les 3, 5 & 15. En général elle a peu varié. J'ai ſoupçonné l'apparition d'une *aurore boréale* le 5, & j'en ai obſervé une bien décidée le 15. Elle commença à 8 h. *ſoir*, par une lumière blanchâtre qui ſe peignit en rouge, vers 9 h. *ſoir*. Il parut alors un grand jet de lumière roûge qui s'élevoit juſqu'au Zenith, en paſſant par *Caſſiopée*; le phéno-

même disparut tout-à-coup à 9 $\frac{1}{2}$ h. pour reparoître de nouveau à 9 $\frac{3}{4}$ h. I. finit par une lumière blanchâtre qui dura toute la nuit. L'aiguille aimantée a un peu varié aussi bien que le ſ.

Nous avons eu de la *pluie* les 2, 4, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 23, 24, 25, 26 & 27. De la *neige* les 18, 21 & 24, & de la *grêle* le 19. L'eau fournie par ces différens météores a été de 17, 1 lig. J'ai meſuré 22 lignes *d'évaporation*.

Nous n'avons point eu de maladies ici, mais il y en a beaucoup dans nos environs; les malades, ſans beaucoup de fièvre, éprouvent des coliques violentes, & rendent tous des vers.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

RUSSIE.

Prix de l'Académie de Petersbourg.

L'ACADÉMIE Impériale des Sciences de Ruſſie, dans ſon Aſſemblée publique du 19 Septembre 1780, a adjugé le Prix à M. Kratzenſtein, Profeſſeur de Phyſique à Copenhague, qui avoit envoyé une machine à vent, qui imitoit diſtinctement le ſon des voyelles, & même quelques ſons articulés.

Elle propoſe, pour y répondre avant le premier Janvier 1783, la théorie des pompes à feu, ou des machines qui ſe meuvent par les vapeurs, comme devant étendre nos connoiſſances ſur les forces des fluides élaſtiques, & la ſcience de la pneumatique. Le Prix eſt de cent ducats de Hollande, *ſcutatorum*

aureorum, qui valent chacun trois roubles ou 12 liv. 12 ſ.

L'Académie rappelle auſſi dans ſon programme un ſujet qu'elle a propoſé ſans fixer de terme ſur la nature & les différences des ſons que doivent produire des tuyaux ſemblables ſuivant la poſition & la grandeur du trou latéral.

PRUSSE.

DE BERLIN.

Nouveaux Mémoires de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Pruſſe, année 1778. Avec l'Hiſtoire pour la même année. A Berlin, chez George Jacques Decker, Imprimeur du Roi. 1780. 494 pages *in*-4°.

Ce volume commence par l'Eloge de Voltaire, (fait par le Roi de Pruſſe) & l'Eloge de M. Lambert. On y trouve enſuite des Mémoires ſur les différentes eſpèces d'air, par M. Achard, ſur les couleurs des végétaux; ſur les cauſes des Aſphyxies; ſur

ment & de la réſiſtance des fluides ; M. de Borda, M. Thevenard, M. l'Abbé Boſſut, ont fait de nouvelles expériences ; celles de M. Ximenès ne peuvent manquer d'ajouter beaucoup à nos connoiſſances dans ce genre, d'autant qu'elles ſont faites par un Ingénieur habile, travaillant en grand, ſur la nature même, ayant des occaſions continuelles d'obſerver, & toute la théorie néceſſaire pour tirer de ſes obſervations des conſéquences générales & utiles. L'Auteur décrit une machine de ſon invention avec laquelle il a fait diverſes expériences ſur le canal du lac de Caſtiglione & ſur le

nelle Stamperia Salomoni. 1780. 138 pages in-8°.

Ces réflexions de M. Dominic Testa ont pour objet un Mémo de M. du Tour, imprimé dans trentième volume des Sçavans étr gers, qui contient une hypothèse s la vision, & où il s'agit entr'aut de prouver que les parties homol gues des deux retines ne sont p affectées à-la-fois.

DE SIENE.

Nuove Sperienze idrauliche fatt m' Canali e ne Fiumi, per verificar le principali leggi e fenomeni delle acque correnti dell' Abate Leonardo Ximenès, Matematico di S. A. R. Socio della Regia Academia di Pietroburgo, Correspondante dell' Academia delle Scienze di Parigi, &c. in Siena. 1780. 324 pages *in-4°.* avec figures.

Plusieurs Mathématiciens habiles [illegible] occupés depuis quelques an- [illegible]chercher les loix du mouve-

pour déterminer les Elémens de la théorie du Soleil, avoit beſoin de diverſes réparations; M. Euſtache Zanotti, habile Aſtronome de Bologne, & Préſident de l'Inſtitut, en a été chargé par les Adminiſtrateurs de la fabrique, conjointement avec M. Matteucci, & il rend compte de ce travail dans le livre que nous annonçons; il y a joint l'ancien Ouvrage publié ſur le même ſujet.

FRANCE.

D'ORLÉANS.

Proſpectus d'une nouvelle Edition du Livre intitulé : Pandectæ Juſtinianeæ in novum ordinem digeſtæ,

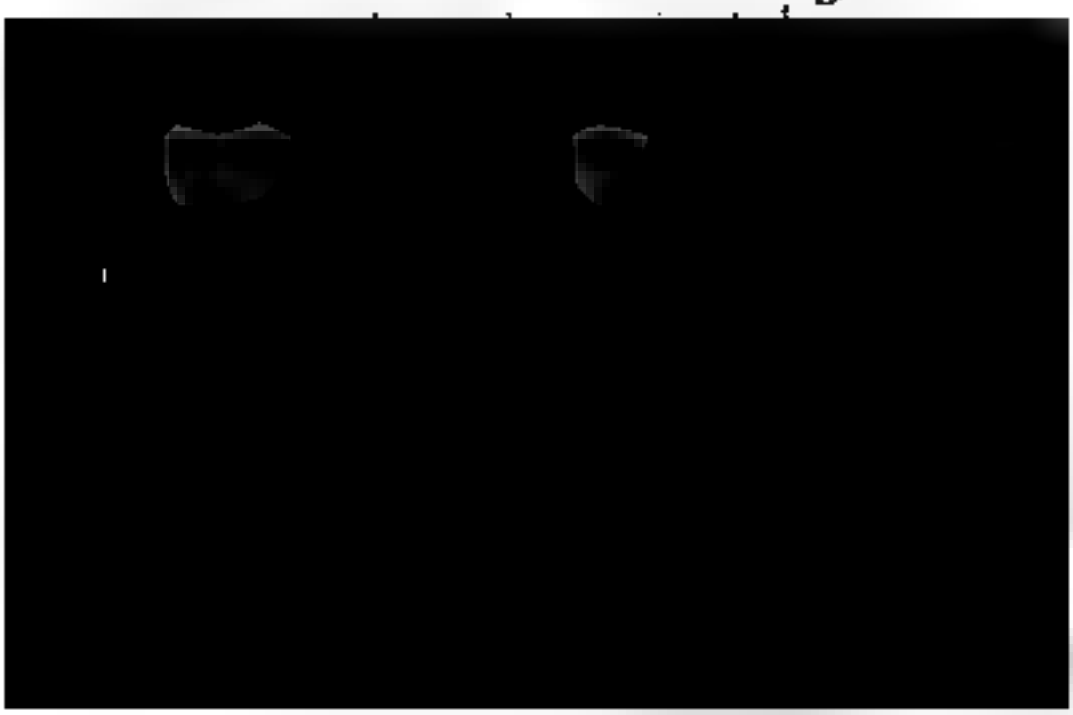

[illegible]

[illegible] papier.

[illegible] premier Volume en [illegible], le second au mois de [illegible] suivant, le troisième [illegible] Juin 17[illegible]2.

Conditions de la Souſcription.

On payera en ſouſcrivant, 24 liv.

En recevant le premier Volume, 24 liv.

En recevant le ſecond Volume, 24 liv.

Prix total des trois volumes en feuilles, 72 liv.

Le troiſième Volume ſera livré *gratis* aux Souſcripteurs.

Cette Souſcription ſera fermée à la fin de Mars prochain, 1781. S'il reſte des Exemplaires, ils ſeront vendus 90 liv.

On ſouſcrit à Lyon, chez *Bernaſet*, rue Mercière, & chez les

ſors Academico. Andegavi apud Billault, Epiſcopi & Univerſitatis Typographi. 1779.

Ces Thèſes, qui ſont très-ſçavantes & pleines de bonne Phyſique, ont pour objet le ſyſtême de M. de Buffon ſur l'origine du monde; Newton croyoit que la loi de gravité n'avoit pu produire l'état actuel & régulier des orbites planetaires, c'eſt la concluſion que l'on défend, en tâchant de prouver que la terre n'a jamais fait partie du ſoleil. On ne nie pas cependant la chaleur interne de la terre, mais on ſe réſerve d'examiner dans une autre occaſion ſi elle a été brûlante. L'Au-

une minute près; on a dû voir que leur rapport étoit celui de 7421 à 600, & que ces révolutions devoient recommencer enſemble au bout de 600 ans & de 7421 mois lunaires, & cela ſans que les 600 ans fuſſent paſſés.

DE PARIS.

Voyage Minéralogique fait en Hongrie & en Tranſylvanie, par M. *de Born*; traduit de l'Allemand, avec quelques notes, par M. *Monnet*, Inſpecteur-Général des Mines de France, des Académies Royales des Sciences de Stockholm, de Turin, &c. &c. A Paris, rue & hôtel Serpente. 1781. 405. pages *in*-8°.

Dans le tems que M. Guettard s'occupe ſans relâche à nous inſtruire de la nature & de la qualité des terreins qu'il a examinés, & que M. Ferber publie la relation d'un voyage minéralogique qu'il a fait en Italie, M. de Born s'eſt empreſſé d'imiter

ſon ami. Il a parcouru les montagnes de la Hongrie & de la Tranſylvanie; il a envoyé à ſon tour le réſultat de ſon voyage à M. Ferber, qui l'a fait imprimer. Mais M. de Born, beaucoup plus occupé de l'exploitation des mines que de la Minéralogie-phyſique, s'appliquoit plus à nous faire connoître ce qui concerne cet objet qui eſt relatif à ſon état de Directeur. On y verra la notice d'un grand nombre de mines & de minéraux que les Naturaliſtes ne connoiſſoient pas; & la preuve de cette vérité générale que les minéraux varient de contrées à contrées, & que les mêmes eſpèces ont des nuances particulieres & relatives au ſol où elles ont été produites. On y trouve ſurtout la deſcription des mines de Schemnitz & de Temeſvar.

Dictionnaire raiſonné de Phyſique. Par M. *Briſſon*, de l'Académie Royale des Sciences, Maître de

Physique & d'Histoire naturelle des Enfans de France, Professeur Royal de Physique expérimentale au Collége Royal de Navarre, & Censeur Royal. 2 vol. *in*-4°. Le premier de 708 pages & le second de 769, avec 90 Planches. A Paris, hôtel de Thou, rue des Poitevins. 1781.

Depuis long-tems on desiroit un Dictionnaire de Physique qui contînt non seulement l'explication des termes, mais encore les notions principales de cette belle Science. M. Brisson, occupant la seule chaire de Physique expérimentale qui soit établie en France, est celui de qui l'on devoit naturellement attendre un pareil Dictionnaire. Celui que nous annonçons est, pour ainsi dire, le Cours de Physique de M. Brisson, par ordre alphabétique; une espèce d'Encyclopédie pour cette partie des Sciences. L'article *Aimant* y occupe près de 40 pages sans compter les articles auxquels on renvoie comme attraction, déclinaison, inclinai-

ous que cet Ouvrage puiſſe
lement ſervir à ſatisfaire la
é du moment, mais encore
un cours de Phyſique ; l'Au-
donné une méthode dans le
s Préliminaire en indiquant
ière dont il faudra lire ce
naire & les renvois à tous
es dans l'ordre où il faudra
ſulter pour lire ce Cours de
e.

ctionnaire étoit deſtiné à faire
e l'Encyclopédie, par ordre
ères dont pluſieurs Sçavans,
cupés depuis quelque tems ;
tel il ne devoit contenir que
les qui appartiennent direc-

dans ce Dictionnaire les principaux articles de la Phyſique céleſte à l'uſage des gens du monde ; & il ſemble même dans pluſieurs articles de ce Dictionnaire que l'Auteur n'eſt pas très-éloigné d'admettre l'attraction, ſoit pour les phénomènes céleſtes, ſoit pour l'explication des phénomènes de la Phyſique expérimentale.

Dictionnaire univerſel des Sciences, Morale, Economique, Politique & Diplomatique, ou Bibliothèque de l'Homme d'Etat & du Citoyen ; mis en ordre & publié par M. *Robinet*, Cenſeur Royal. *Au Tems & a la Vérité.* Tomes XV & XVI. A Londres, chez les Libraires aſſociés ; & ſe trouve à Paris, chez l'Editeur, rue de la Harpe, à l'ancien Collége de Bayeux. 1780. Chaque volume d'environ 700 pages *in*-4°.

Ces deux nouveaux volumes, d'une des plus vaſtes & des plus im-

portantes collections qu'on ait publiées, ont paru à la fin de Décembre 1780. Ils commencent par l'article *Cynisme*, & finissent par le mot *Duumvir*. Les principaux articles, dans le quinzième volume, sont celui du *Dannemark*, qui occupe 78 pages; celui de *Denrées*, qui en a plus de 59; celui du *Despotisme*, qui en a 132. Dans le seizième le mot *Dissolution des Etats*, occupe 48 pages, & celui de *Droit*, 231. On y trouve le Droit naturel, le Droit des gens, le Droit civil & le Droit politique. On peut considérer cet article comme un très-vaste Traité de toutes les espèces de Droit; si l'on ajoute aux considérations générales qu'il renferme tous les articles particuliers de ce Dictionnaire auxquels il renvoie & qui sont comme liés ensemble par ces articles généraux.

Traité des subsistances & des grains qui servent à la nourriture de l'hom-

me. Contenant les principes ſur l'achat & la connoiſſance des grains leurs qualités, culture & uſages leurs maladies, leur conſervation l'hiſtoire des greniers d'abondance le commerce & la légiſlation des grains; le mécaniſme & la conſtruction de diverſes ſortes de moulins à eau & à vent; la nouvelle méthode de moudre les grains par économie; l'analyſe du corps farineux & des végétaux qui le fourniſſent, &c. Dédié au Roi, par M. *Beguillet*, Avocat au Parlement, Membre de pluſieurs Académies. A Paris, chez Prault fils, quai des Auguſtins. 1780. 6 vol. *in*-8°. Avec un grand nombre de planches.

Ce livre important, compoſé & imprimé par ordre du Gouvernement, ſous le miniſtère de M. Bertin, avoit déjà paru en partie dès 1776; mais n'ayant point été annoncé, & les derniers volumes que l'Auteur vient d'y ajouter ayant complété l'Ouvrage, nous nous empreſ-

ſons de le faire connoître. On a vu, par le Manuel du Meunier que nous annonçâmes dans notre Journal de Mai 1776, combien M. Beguillet s'eſt occupé de cette partie eſſentielle du bien public, ſpécialement de la mouture par économie, qui fut le premier objet de cette entrepriſe ; les ſecours du Gouvernement, les Mémoires recueillis de toutes parts, & une étude approfondie de tout ce qui avoit rapport aux bleds, a mis M. Beguillet à portée d'étendre ſon plan & de le remplir dans toute ſon étendue.

Carte du Golfe du Mexique & des Antilles, ou Carte d'une partie de l'Amérique, pour la navigation des iſles & du golfe du Mexique, avec l'intérieur des terres, depuis la Bermude juſqu'à Cayenne. Partie méridionnale réduite de la Carte angloiſe, en 20 feuilles. Par M. *Popple*, avec quelques corrections & augmentations, par M. *Buache*,

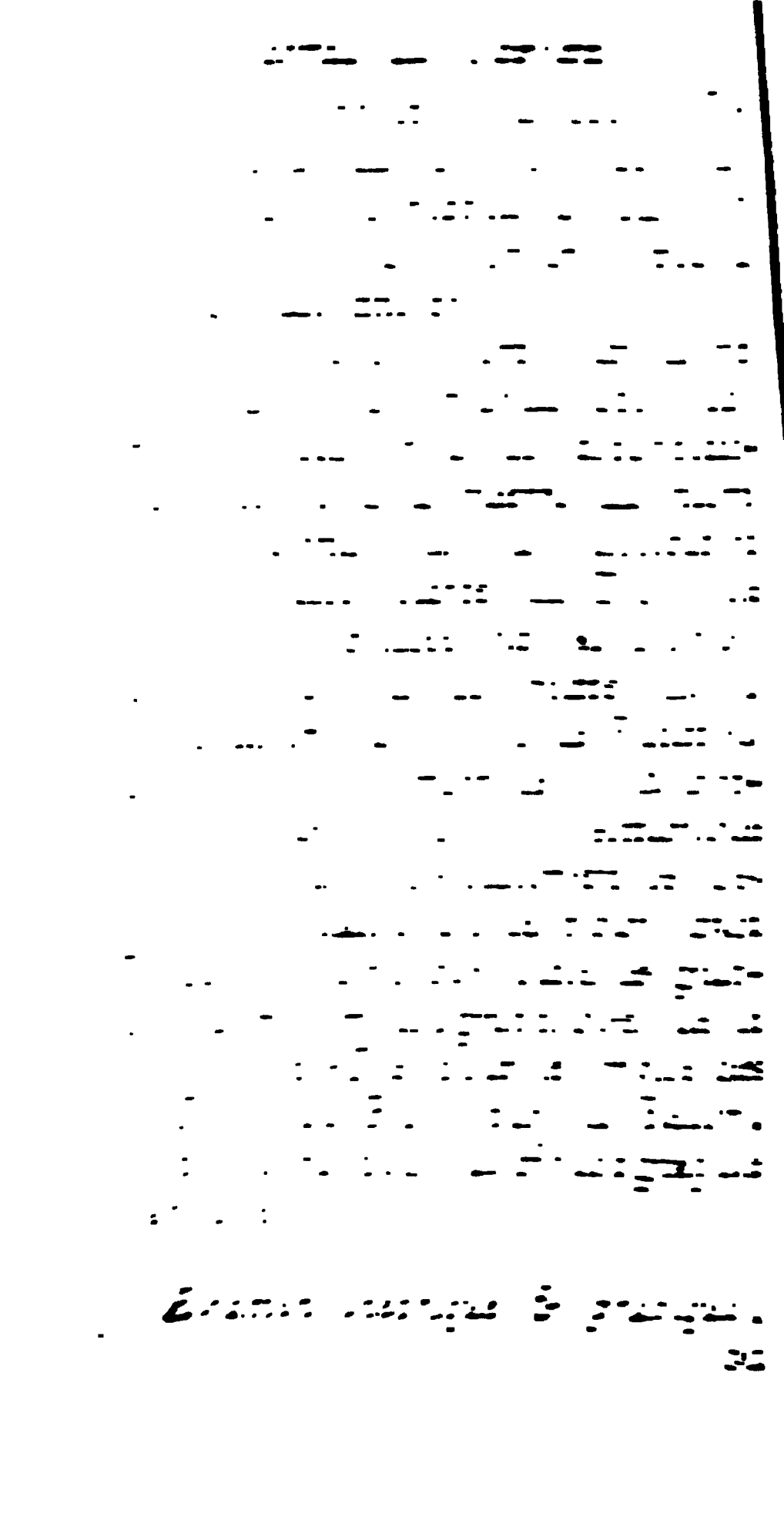

ou Traité de mécanique appliqué à la conſtruction & à la manœuvre des vaiſſeaux. Par Don *Georges Juan*, Chef d'Eſcadre des armées navales, &c. Traduit de l'Eſpagnol, avec des additions, par M. *Levéque*, Correſpondant de l'Académie Royale de Marine, & Profeſſeur Royal en Hydrographie & en Mathématiques. A Nantes. Deux vol. *in*-4°. avec figures, propoſé par ſouſcription. A Paris, chez Jombert, Demonville, Vallade & Deſauges. A Nantes, chez l'Auteur.

Lorſque nous avons donné l'extrait de cet Ouvrage important, nous avons annoncé que M. Levêque s'occupoit de la traduction; elle s'imprime actuellement, & l'on grave les figures; le Miniſtère, qui en a compris l'utilité pour la Marine, s'y eſt intéreſſé, ce qui a mis les Libraires à portée de l'entreprendre. Le prix de la Souſcription eſt de 21 liv. On donne 12 liv. en ſouſcrivant; on recevra les ſouſ-

[illegible] jusqu'au premier Juillet.

Mémoire sur cette question : *Comment dépensera un Canal à point de partage pour le passage d'un bateau?* Dans lequel on examine l'état présent du Canal de Briare, en indiquant les moyens de perfectionner sa navigation, après avoir préalablement démontré l'inconvénient des écluses accolées & des grandes écluses en général. D'où l'on conclud les règles à suivre pour déterminer la grandeur & le placement des écluses dans tout canal de navigation, dont il est essentiel de ménager les eaux. Par M. *de Fer.* 58 pages *in* 4°.

Ce Mémoire, fait par un habile Ingénieur, est surtout utile actuellement que l'on s'occupe du grand & important Ouvrage du canal de Bourgogne. Il renferme des vues nouvelles sur cette matière; on y trouve la discussion approfondie d'une question intéressante sur les canaux; l'Auteur fait voir les avantages qu'il y auroit à établir des bar-

rières sur les grandes routes pour y percevoir le droit nécessaire à l'entretien des chemins, ce qui dispenseroit des corvées, & rétabliroit une proportion entre les transports par terre & les transports par eau. Les compagnies se chargeroient plus volontiers de l'exécution des canaux, parce qu'elles seroient plus assurées de la rentrée de leurs fonds. M. de Fer, à cet égard, n'est pas de l'avis de M. de la Lande, qui, dans son *Traité des Canaux de Navigation*, s'élève contre cet usage établi en Angleterre & ailleurs.

Portrait du Docteur Franklin, gravé sur le dessin de M. *de Carmontelle*. A Paris, chez Née, Graveur en taille-douce, rue des Francs-Bourgeois, place S. Michel; & à Versailles, chez Giraud, Négociant, au coin de la place Dauphine.

Cette gravure qui a un pied de haut, est très-ressemblante; on y a mis un vers françois qui est la tra-

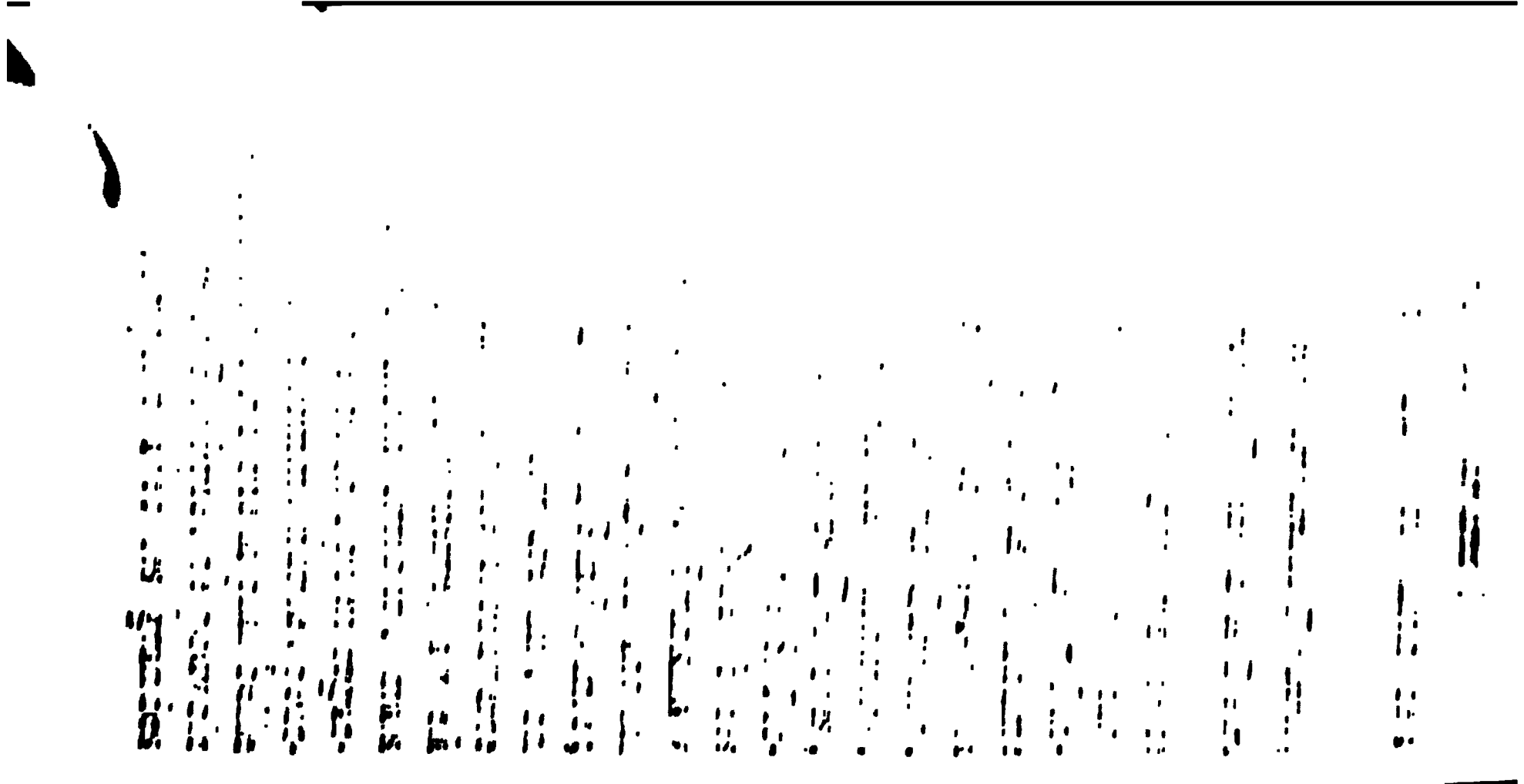

ions de politique dont M. lin eſt regardé comme le prin- Auteur.

uorzieme Suite de la notice de inach ſous verre des Aſſociés, Jacques, à Paris, pour 1781; ant les découvertes, inven- ou expériences nouvellement dans les Sciences, les Arts, étiers, l'Induſtrie, &c. 20 *in-4°.*, chez Deſchamps, e, rue S. Jacques. Prix, 1 l. tableau des inventions nou- ſeroit une choſe intéreſſante, ns chaque partie, le choix t être fait par un homme du

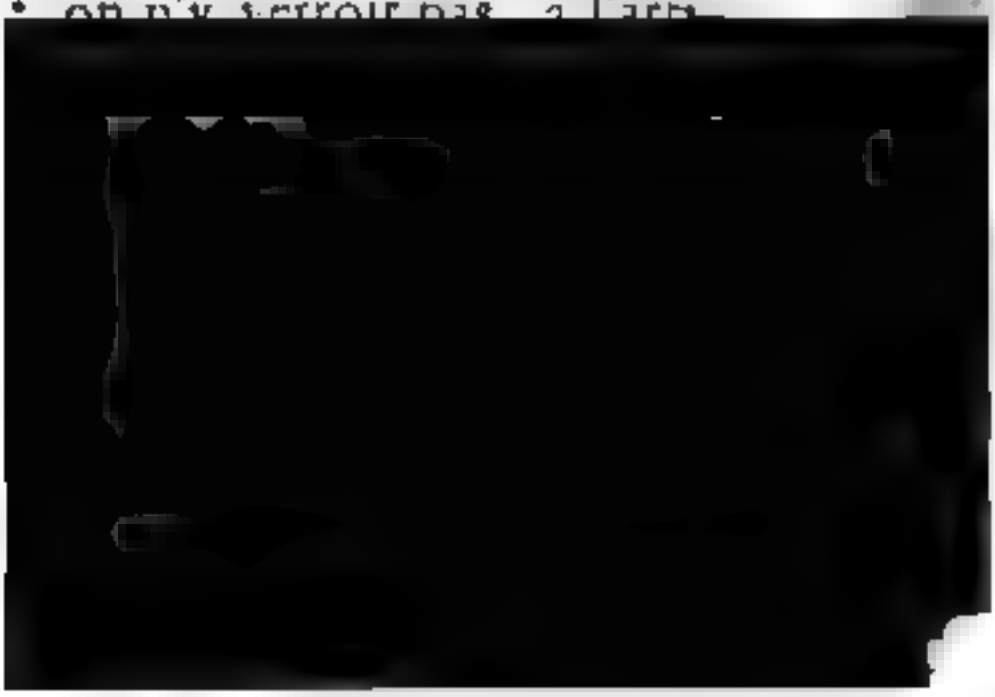

Catalogue est curieux, & peut fournir des indications utiles à ceux qui voudroient remonter à la source de ces annonces. On y trouve aussi un Catalogue fort étendu de cartes & d'estampes.

Almanach Iconologique, année 1781. *Les Vertus & les Vices*, dix-septieme Suite. Par M. *Cochin*. A Paris, chez Lamé, Graveur, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie.

Cette nouvelle suite d'estampes faites par un de nos plus grands Maîtres, avec des explications gravées en taille douce, contient douze figures: la Sagesse & la Folie; la Santé & la Maladie; le Silence & le Bruit; la Simplicité & la Ruse; la Sincérité & la Tromperie; la Sobriété & l'Yvrognerie; le Sommeil & le Réveil; la Sûreté & le Péril; la Tempérance & l'Intempérance; la Vérité & l'Erreur; la Vigilance & l'Imprévoyance; le Zèle & le Fanatisme. On y trouve aussi d'une

tion dans les emblêmes que de perfection dans l'exécution.

La Chimie Domeſtique. A Lauſanne; & ſe trouve à Paris, chez Brunet, Libraire, rue Mauconſeil, à côté de la Comédie Italienne. 1780. Brochure *in*-8°. de 19 pages. Prix, 1 liv. 4 ſ.

Neptune Américo-Septentrional; contenant les Côtes, Iſles & Bancs, les Baies, Ports & Mouillages, & les Sondes des Mers de cette partie du Monde, depuis le Groenland inclusivement, juſques & compris le Golfe du Mexique, avec les Iſles de Sous-le-Vent & du Vent, accompagné de Plans particuliers des Ports les plus fréquentés; *ou* Recueil de Cartes Hydrographiques à l'uſage des Vaiſſeaux du Roi, rédigé d'après les Cartes françoiſes & étrangères les plus eſtimées, rectifié d'après des Plans manuſcrits authentiques & aſſujetti aux Obſervations aſtronomiques, dreſſé au Dépôt gé-

néral des Cartes, Plans & Journaux de la Marine, & publié par ordre du Roi.

Quoique ce Neptune ne ſoit pas encore terminé, on a penſé que, pour répondre à l'empreſſement du Public & des Navigateurs, il convenoit de publier la partie de cet Ovrage qui eſt déjà exécutée, & que les circonſtances de la guerre actuelle rendent intéreſſante. Cette Partie contient :

I. Carte réduite des côtes orientales de l'Amérique Septentrionale, contenant celles des Provinces de New-York & de la Nouvelle-Angleterre, celles de l'Acadie ou Nouvelle-Ecoſſe, de l'Iſle-Royale, de l'Iſle Saint-Jean, avec l'intérieur du pays. Prix, 3 liv.

II. Carte réduite des côtes orientales de l'Amérique Septentrionale, contenant partie du Nouveau-Jerſey, la Penſylvanie, le Maryland, la Virginie, la Caroline Septentrionale, la Caroline Méridionale & la Georgie. Prix, 3 liv.

III. Plan de l'Iſle Saint-Jean au Nord de l'Acadie, & dans le Sud du Golfe Saint-Laurent, ſuivant l'arpentage du Capitaine Anglois Holland. —Carte de la Baie des Chaleurs, à la côte occidentale du Golfe de Saint-Laurent, levée en 1724, par M. l'Hermite, Ingénieur du Roi. —Plan du Havre de Ruſtigouche, par le ſieur de Reboul. Prix, 3 liv.

IV. Carte réduite de l'Iſle-Royale, aſſujettie aux obſervations aſtronomiques & nautiques, aux opérations géodéſiques, à différentes routes, & à leur direction, faites par M. le Marquis de Chabert, avec leſquelles on a accordé nombre de Plans manuſcrits généraux, & les Plans particuliers de MM. l'Hermite, Boucher, l'Eranduere, Macarthy. —Plans particuliers dépendans de l'Iſle-Royale; 1°. Plan du Port & de l'Iſle au Juſte-au-corps; 2°. Plan de la Baie de Morienne; 3°. Plan de la Baie & de la Baie de Chateau; 4°. Plan

de l'entrée de la Rivière au Saumon.
5°. Plan de la Baie des Eſpagnols.
6°. Plan du Havre d'Aſpé. Prix, 3 l.

V. Plan de la Ville & du Port de Louisbourg, levé en 1756, ſuivant l'original conſervé au Dépôt général des Cartes, Plans & Journaux de la Marine. Prix, 1 l. 16 ſ.

VI. Plan de la Baie de Gabarus, ſituée à la côte Sud Eſt de l'Iſle-Royale, dreſſé d'après un plan manuſcrit du Dépôt général, aſſujetti aux triangles de M. le Marquis de Chabert. —Plan de la Baie de Nérichac, à la côte du Sud de l'Iſle Madame; Plan du Port Touloufe à la côte du Sud de l'Iſle-Royale. Prix, 3 liv.

VII. Plan du Fort Dauphin & de la Rade de Sainte-Anne, de l'entrée de Labrador, & de la Baie de Niganiche. Prix, 1 liv. 16 ſ.

VIII. Plan du Port de Chibouctou à la côte de l'Acadie, avec les *Iſles* voiſines. —Plan du Port de la *Riviere* Saint-Jean, ſituée à la côte ſeptentrionale de la Baie Françoiſe.

de l'Acadie. —Plan du Port de la Heve, à la côte méridionale de l'Acadie. —Plan du Port Rochelois, à la côte méridionale de l'Acadie. Prix, 3 liv.

IX. Plan de l'Iſthme de l'Acadie, comprenant le beau Baſſin, avec une partie de la Baie-verte. —Plan de la Baie & du Havre de Caſco & des Iſles adjacentes, par le Capitaine Cyprian Southak, Prix, 3 liv.

X. Plan du Baſſin & de la Rivière du Port-Royal, ou Annapolis dans l'Acadie, ſur la côte orientale de la Baie Françoiſe. Prix, 1 liv. 16 ſ.

XI. Carte particulière du Havre de Boſton, avec les ſondes, les bancs

Island & l'Isle de Connecticut, levé par Charles Blaskowits, & publié à Londres en 1777. Prix, 1 liv. 16 ſ.

XIII. Carte de la Baie & Rivière de la Delawarre, depuis les Caps James & Mai, juſqu'à Philadelphie, ſuivant la Carte originale publiée à Philadelphie, par Joſué Fiſcher. —Carte de l'entrée de la Rivière d'Hudſon, depuis Sandi Hook juſqu'à New-York, avec les bancs, fondes, marques de navigation. Prix, 3 liv.

XIV. Carte de la Baie de Chéſapeake & de la partie navigable des Rivières James, York, Patowmak, Patuxen, Patapſco, North-East, Choptank & Pokomak. —Plan de baie Herring en Maryland. Prix, 3 liv.

XV. Plan de la Rivière du Cap Fear depuis la Barre juſqu'à Brunswick. —Plan de la Barre & du Havre de Charles-Town, d'après un *plan* anglois levé en 1776. Prix, 3 *liv.*

XVI. Plan du Port-Royal, de la

Rivière & du Détroit d'Aufoskée à la côte de la Caroline méridionale, levé par le Capitaine John Gaſcoigne. Prix, 3 liv.

XVII. Plan du la Barre & du Port d'Amelia, à la côte de la Floride orientale, levé en Janvier 1775, par Jacob Blamey. —Plan de l'Iſle d'Amelia à la côte de la Floride orientale, tiré de la Carte de la Géorgie & de la Caroline méridionale de Brahm. Prix, 1 liv. 16 ſ.

XVIII. Carte d'une partie des côtes de la Floride & de la Louiſiane, contenant les embouchures du Miſſiſſipi, l'entrée de la Mobile, & les Baies de Penſacola, de Sainte Roſe, & de Saint Joſeph. —Carte réduite des côtes & de l'intérieur de la preſqu'iſle de la Floride, avec le Détroit de cette preſqu'iſle & le Canal de Bahama. Prix, 3 liv.

Ces Cartes ſe trouvent à Paris, chez *Dezauche*, ſucceſſeur & poſſeſſeur du Fonds Géographique des ſieurs *Deliſle* & *Buache*, premiers *Géographes du* Roi, & chargé de

l'entrepôt général des Cartes de la Marine du Roi, rue des Noyers, près celle des Anglois.

Ouvrages qui ſe trouvent chez le méme.

Toutes les Cartes hydrographiques de la Marine, dreſſées pour le ſervice des vaiſſeaux du Roi.

Les Cartes géographiques & phyſiques de Guill. Deliſle & de Ph. Buache, &c. & tous les Ouvrages de ces deux Auteurs dont on diſtribue le Catalogue.

Carte du Golfe de Mexique & des Iſles Antilles, relative à la guerre actuelle, par Ph. Buache, nouvellement revue & augmentée, en 1780, par J. N Buache.

La Mappemonde hiſtorique & chronologique, ou Tableau des Révolutions des Etats & Empires du Monde, par M. Barbeau de la Bruyere, 2 feuilles & une broch.

Atlas géographique, phyſique, politique & mathématique des Etats

mmes de l'Europe ; par M.

de M. Tingault, Curé de
s-la-Vineuſe, à M. l'Abbé
Examinateur des Elèves du
oyal du Génie, Inſpecteur
ines & Ouvrages hydrauli-
Bâtimens du Roi, Membre
démie Royale des Sciences,
e Aſſocié libre de l'Acadé-
le d'Architecture, de l'Inſ-
Bologne; de l'Académie
; des Sciences de Peterſ-
u ſujet des réparations qui
ites en 1779 & 1780, aux
de Coulanges.

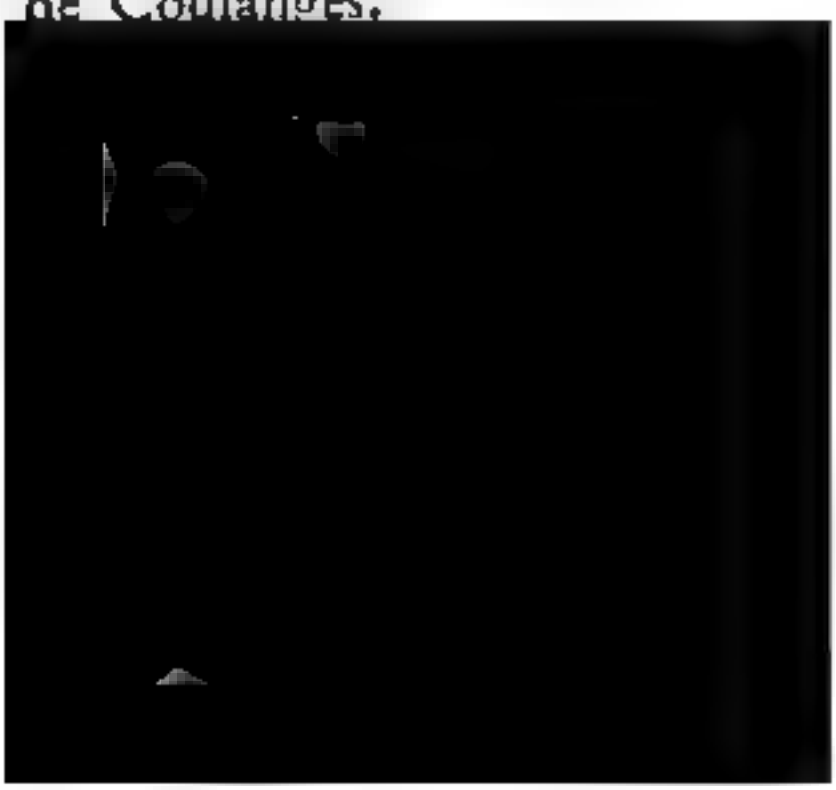

de l'eau à la ville de Coulanges, près d'Auxerre, où l'on étoit obligé d'éteindre les incendies avec du vin. Mais faute d'attention d'entretien, les sources tarirent, & l'on n'avoit conservé aucune trace des moyens employés par M. Couplet, pour rassembler les eaux. Le Curé de Coulanges conjura M. l'Abbé Bossut à venir au secours des habitans; cet habile Académicien s'y rendit en 1779; il leva toutes les difficultés: depuis ce tems-là les conduites ont été rétablies; l'on a opéré d'après ses vues, & tout a réussi. Cette Lettre contient l'état des lieux, & le cours des eaux sous les collines environnantes. Elle perpétuera la mémoire des Ouvrages qu'on a faits, & des procédés qu'on a suivis, & fournira des instructions utiles à ceux qui pourroient se trouver dans les mêmes circonstances.

Nouveaux Contes Turcs & Arabes, précédés d'un abregé chronologique de l'histoire de la Maison Ot-

tomane, & du Gouvernement de l'Egypte, & ſuivis de pluſieurs morceaux de Poéſie & de Proſe, traduits de l'Arabe & du Turc. Par M. *Digeon*, Secrétaire-Interprête du Roi, & Correſpondant de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. A Paris, chez Dupuis, Libraire, rue de la Harpe, près la rue Serpente. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1781. 2 vol. *in*-12; l'un de 347 pages & les Préliminaires 8; l'autre de 278.

Météorographie, ou Art d'obſerver d'une manière commode & utile les phénomènes de l'atmoſphère; contenant la deſcription de deux barométrographes, ou baromètres qui tiennent note par des traces ſenſibles de leurs variations & des tems précis où elles arrivent; avec l'idée de pluſieurs autres inſtrumens météorographiques, quelques remarques ſur les tentatives faites en ce genre, & celles que l'on prépare, &c. On y a joint deux planches en taille-douce.

Par M. *Changeux*. A Paris, rue & hôtel Serpente. 1781. 42 pages *in*-8°.

Nous avons déjà annoncé le nouvel inſtrument de M. Changeux, approuvé avec éloge par l'Académie des Sciences ; on en trouve ici la deſcription & la figure ; & on peut la voir en grand chez MM. Adamſon & Millenet, à l'Abbaye S. Germain.

Lettre au ſujet du Tonnerre, adreſſée à Meſſieurs les Auteurs du Journal des Sçavans, par M. Calandrini, Conſeiller d'Etat, Préſident du Comité de la Société des Arts à Genève.

MESSIEURS,

Dans votre premier Journal de Décembre 1780, à l'occaſion des Mémoires de Berlin, on dit, d'après M. Caſtillon, que M. Watſon recommanda à feu M. le Profeſſeur Calandrini, de placer ſur des mâts les conducteurs électriques deſtinés

à la ſûreté des magaſins à Poudre. Je vous obſerverai à cet égard que notre République eut le malheur de perdre ce grand Mathématicien en Décembre 1758.

La Lettre que M. Watſon écrivit à Milord Anſon, au ſujet des conducteurs électriques, qu'il propoſoit de mettre aux mâts des vaiſſeaux, eſt de l'année 1763. J'écrivis à ce ſujet à M. Watſon, le 11 Avril 1764, il approuva très-fort l'idée que je lui propoſai de ſubſtituer des mâts lorſqu'il étoit queſtion de magaſin à poudre à *l'Aparatus*, que le Docteur Franklin, avoit fait établir à Philadelphie; le mot anglois *Commend*, qui ſignifie approbation, a peut être induit en erreur le traducteur, mais pour moi, je n'approuve pas M. Watſon, qui n'a pas ſuivi mes avis dans la manière dont il a fait placer les conducteurs électriques aux magaſins à poudre de Purfleet, qu'il eut commiſſion de garantir; j'ai été chargé de le faire *pour les magaſins à poudre de*

République qui ſont ſous ma gar
en ma qualité de Général d'Artil
rie, & j'y ai fait élever des mâts
une petite diſtance.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le *Roy*, Imprimeur du Roi Caen, a acquis du ſieur *Panckoucke* Libraire à Paris, tous les exemplaires complets de l'Hiſtoire des Mémoires de l'Académie des Sciences, en 164 vol. *in*-12, depuis 1666 juſqu'en 1775.

Il propoſe cette Collection à 14 liv. en feuilles. C'eſt à-peu-près 1 ſ. le volume.

Ceux qui le voudront broché payeront 24 liv. de plus.

Le même Libraire propoſe le Dictionnaire de Trevoux, dernière édition, 8 vol. *in-fol.*

Les Œuvres complettes de Pyron, 7 volumes *in*-8°., avec le portrait de l'Auteur, à 24 liv. en feuilles.

L'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Fleuri, 25 vol. *in*-4°., contenant les 37 de Paris, y compris le vol. de Table

de Dictionnaire, à 120
illes.

d les 12 derniers vol. con-
Supplément, par le P.
vant pour completter ceux
ient que les 20 vol. de M.
6 liv. en feuilles.

ctionnaire Historique des
llustres, par une Société
de-Lettres, nouvelle édi-
M. *in* 8°., jusqu'en 1779,
: de près de moité, à 24
illes.

ces Livres se trouvent à
ez Laporte, Libraire, rue
s, quartier Saint-Jacques;
, chez le Roy Imprimeur

uve chez les mêmes Li-

avec 111 figures, brochés 25 liv.

Le même, ſans figures, 10 vol. 15 liv.

Dictionnaire d'Hiſtoire Naturelle ; par Valmont de Bomarre, dernière édition, 6 vol. *in*-4°. 60 liv.

Supplément au Dictionnaire Hiſtorique des Illuſtres, pour ceux qui ont l'édition en 4 vol. 1 vol. brochés, 3 liv. 10 ſols.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal du mois de Mai 1781.

ADDITION nécessaire au Recueil intitulé : Pièces intéressantes & peu connues pour servir à l'Histoire. 771

Supplément à l'histoire du sieur de Vargues. 807

Apollonii Rhodii Argonautica e scriptis octo veteribus Libris, &c.

Par M. l'Abbé Bertholon.

*Eſſai ſur la Réformation dans notre Légiſlation crimine. M. V***.*

L'Art du Fabriquant du de coton. Par M. Roland de tière.

Extrait des Obſervations A logiques.

Nouvelles Littéraires.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES ÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXXXI.

JUIN. *Premier Volume.*

A PARIS;

Au du Journal de Paris, rue de Grenelle
S. Honoré, près celle du Pélican.

M. DCC. LXXXI.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

AVIS.

On s'abonne pour le JOURNAL DES SÇAVANS *au Bureau du Journal de Paris, rue de Grenelle S. Honoré; & c'eſt à l'adreſſe du Directeur de ce Journal qu'il faut envoyer les objets relatifs à celui des Sçavans. Le prix de la Souſcription de l'année eſt de 16 liv. pour Paris, & de 20 liv. 4 ſ. pour la Province, ſoit* in-12 *ou* in-4°. *Le* JOURNAL DES SÇAVANS *eſt compoſé de quatorze Cahiers; il en paroît un chaque mois, & deux en Juin & en Décembre.*

LE

JOURNAL DES SÇAVANS.

JUIN. M. DCC. LXXXI.

ŒUVRES *complettes d'Iſocrate*; auxquelles on a joint quelques Diſcours analogues à ceux de cet Orateur, tirés de Platon, de Lyſias, de Thucydide, de Xénophon, de Démoſthène, d'Antiphon, de Gorgias, d'Antiſthène & d'Alcidamas. Traduites en françois. Par M. l'Abbé *Auger*, Vicaire-Général du Diocèſe de Leſcar, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de la ville de Rouen, ancien Profeſſeur d'E.

Augustins. Avec Approbation
Privilége du Roi. 1781. 3
in-8°.

PARMI les Ouvrages d'un
térature frivole dont ce
fourmille, on en voit de ten
tems paroître quelques-uns d
de plaire à ceux qui ne goûten
les productions solides & utile

L'Auteur de celui-ci débute,
la Préface, par le plan qu'il
proposé de suivre. Dans le d
de faire connoître tous les dis
qui nous sont restés des beaux
de la Grèce, il a cru devoir jo
aux Discours d'Isocrate, ceux

n ont fourni quelques-uns. L'é-
funèbre qui ſe trouve dans les
res de Démoſthène, déjà tra-
s par l'Auteur, devoit retrouver
ne place; & les plaidoyers d'An-
n paroiſſent dans ce recueil pour
pléter un des volumes de cet
age.

eſt compoſé de trois, dont le
ier renferme les diſcours de
de d'Iſocrate, ſes Harangues
iques, ſes Lettres, ſon Diſ-
contre les Sophiſtes, avec ce-
d'Alcidamas contre les Diſcours
. Dans le ſecond paroiſſent les
s d'Iſocrate & tous ceux qui
reſtent de l'Antiquité : on en
de Gorgias, de Platon, de
phon, de Lyſias, de Thucy-
, avec celui des guerriers morts
éronée, attribué fauſſement,
l'Auteur, à Démoſthène, &
anégyrique d'Iſocrate, parce
roule, en grande partie, ſur
ge d'Athènes.

troiſième n'offre que des Plai-

loquence dans la même ville. A Paris, chez Debure, fils aîné; & Théod. Barrois, jeune, quai des Augustins. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1781. 3 vol. in-8°.

PARMI les Ouvrages d'une Littérature frivole dont ce siècle fourmille, on en voit de tems-en tems paroître quelques-uns dignes de plaire à ceux qui ne goûtent que les productions solides & utiles.

L'Auteur de celui-ci débute, dans la Préface, par le plan qu'il s'est proposé de suivre. Dans le dessein de faire connoître tous les discours qui nous sont restés des beaux tems de la Grèce, il a cru devoir joindre aux Discours d'Isocrate, ceux qui avoient quelque analogie avec les siens. Il en a recueilli plusieurs dans les Ouvrages de Platon, de Xénophon, de Lysias & de Thucydide. Les Sophistes, Gorgias & Alcidamas, & le Philosophe Antisthène,

lui en ont fourni quelques-uns. L'éloge funèbre qui ſe trouve dans les Œuvres de Démoſthène, déjà traduites par l'Auteur, devoit retrouver ici une place; & les plaidoyers d'Antiphon paroiſſent dans ce recueil pour compléter un des volumes de cet Ouvrage.

Il eſt compoſé de trois, dont le premier renferme les diſcours de morale d'Iſocrate, ſes Harangues politiques, ſes Lettres, ſon Diſcours contre les Sophiſtes, avec celui d'Alcidamas contre les Diſcours écrits. Dans le ſecond paroiſſent les Eloges d'Iſocrate & tous ceux qui nous reſtent de l'Antiquité : on en verra de Gorgias, de Platon, de Xénophon, de Lyſias, de Thucydide, avec celui des guerriers morts à Chéronée, attribué fauſſement, ſelon l'Auteur, à Démoſthène, & le *Panégyrique* d'Iſocrate, parce qu'il roule, en grande partie, ſur l'Eloge d'Athènes.

Le troiſième n'offre que des Plai-

ſente cette traduction françoiſe. Entrepriſe pénible pour laquelle l'Auteur mérite d'autant plus les encouragemens du Public qu'il l'exécute à ſes frais, & que ſecondé par Didot, Imprimeur, dont l'intelligence & le zele ſont connus, il eſpère que l'édition dont il s'occupe actuellement, réunira la beauté & l'exactitude. L'Auteur ne ſçauroit mieux marquer le deſir qu'il a de reveiller parmi nous l'amour d'une langue qui offre des chefs d'œuvre en tout genre. Mais s'il deſire que dans l'Univerſité de Paris on faſſe marcher de front l'étude de la langue latine & celle de la grecque, il voudroit auſſi qu'on s'appliquât à compoſer en grec comme en latin. Il n'y a, dit-il, qu'une façon de bien apprendre une langue; c'eſt de la parler & de l'écrire : & comme on ne parle pas une langue morte, il faut du moins l'écrire, ſi l'on veut en acquérir toute la connoiſſance qu'il eſt poſſible d'avoir d'une lan-

de compoſer en une langue
eût fait une aſſez grande pr
de mots jointe à la connoiſſan
règles, pour n'être pas réduit
d'abord des compoſitions p
auxquelles il faut enſuite ren
Elève de l'Univerſité de Paris
qu'il ne tienne à elle par aucu
mais ſeulement par les liens d
fection & de la reconnoiſ
l'Auteur l'exhorte à ne pas s'
des bons principes, & de m
tous ces ſyſtêmes que la fureu
nover fait éclore tous les jo

A la ſuite de la Préface paroît un Diſcours dans lequel l'Auteur, faiſant uſage des recherches & des réflexions de M. de Bréquigny, donne la Vie d'Iſocrate, le caractère de ſon éloquence, avec le jugement qu'en ont porté des hommes célèbres, un parallèle de cet Orateur avec quelques Orateurs anciens & modernes, quelques remarques tant ſur la traduction en général que ſur celle de Démoſthène & d'Iſocrate en particulier, & ſur les langues grecque & françoiſe.

Iſocrate naquit à Athènes, la première année de la 96 Olympiade, la 436e. avant l'Ere chrétienne, d'un marchand d'inſtrumens de muſique, qui acquit dans le commerce aſſez de bien pour vivre dans l'abondance, & pour donner à ſes enfans la meilleure éducation. Inſtruit par les plus habiles Maîtres, il aſpiroit au bonheur de ſignaler ſes talens & ſes vertus dans le Gouvernement de l'Etat, & dans une ville où

l'éloquence étoit le moyen le plus facile & le plus ûr pour s'élever aux dignités. Mais la foibleſſe de ſa voix, & une timidité qu'il ne put jamais vaincre, ne lui permirent pas de paroître à la tribune. Il ne s'en conſola jamais: je prenſd mille drachmes pour mes leçons, diſoit il, j'en offrirois dix mille à qui me donneroit de la hardieſſe & de la voix : le tems ne put rien opérer à cet égard: ſon chagrin éclate dans le dernier de ſes Diſcours qu'il compoſa à l'âge de plus de 94 ans. Dépouillé de ſes biens pendant la guerre du Péloponèſe, il alla dans l'iſle de Chio ouvrir une école qu'il tranſporta quelque tems après dans ſa patrie. Il n'eut d'abord que peu de Diſciples, & s'en vit enſuite juſqu'à cent, de ſorte que de ſon école, partoient chaque année, pour tous les pays, des colonies de gens éclairés & d'Ecrivains polis. On vit ſortir de cette école, dit Cicéron, autant de grands Orateurs, qu'il étoit ſorti de Héros

l de Troie. Il prenoit mille
pour un cours d'éloquence,
re, ſelon M. l'A. A. *envi-*
cens livres de notre mon-
valuation qui nous paroît
ble & qu'on pourroit faire
environ neuf cens livres de
oie actuelle. Mais il n'exi-
te ſomme que des Etran-
leçons étoient gratuites
Athéniens. Plutarque, qui
rend cette particularité, ne
t pas qu'il ſe contredit,
rtant un propos imaginé
e par les ennemis d'Iſocrate
urent pas en petit nombre.
ène, jeune encore, ne pou-
nit mille drachmes, en of-
on, deux cens à Iſocrate,
ant de lui donner des le-
oportion de cette ſomme;
t, c'eſt la réponſe qu'on
l'Orateur, eſt comme les
eaux poiſſons, nous ne le
point par morceaux, il
cheter entier. *

Dans le nombre des ennemis & des envieux d'Iſocrate, on remarquoit ſurtout les Sophiſtes qui ne pouvoient lui pardonner la gloire qu'il avoit acquiſe, ni la liberté avec laquelle il condamnoit le genre de leurs études, & les ſujets triviaux que traitoient la plupart d'entr'eux, auſſi s'étoit-il tracé un plan bien différent; n'ayant jamais eu d'autre but que de conſacrer au ſervice de ſa patrie, ſes talens & ſes vertus. « On voit partout dans ſes écrits » d'excellentes leçons de morale pour » les Républiques & pour les Mo- » narques, comme pour les particu- » liers; & ſur la Religion, des idées » auſſi ſaines qu'on puiſſe en atten- » dre d'un Philoſophe né dans le ſein » du Paganiſme, & abandonné à » ſes lumières. Les fables indécentes » au ſujet des Dieux, que le génie » des Poëtes avoit accréditées, le ré- » voltoient; & dans un de ſes Diſ- » cours il déclame avec force con- » tre les principaux inventeurs de-

» l'ancienne Mythologie. » Tous ſes Ouvrages annoncent une nobleſſe d'ame & une généroſité dont ſa vie offre plus d'un trait. Théramène, dont il avoit été Diſciple, un des trente citoyens à qui l'adminiſtration d'Athènes fut confiée lorſque les Lacédomiens ſe rendirent maîtres de cette ville, étoit incapable de ſe prêter à la tyrannie de ſes Collegues qui trouvèrent le moyen de ſe venger en le faiſant condamner à la mort. Iſocrate ſe diſpoſoit à prendre publiquement ſa défenſe, lorſque l'activité d'un zèle inutile qui lui auroit été funeſte, fut arrêtée par Théramène lui même. Il ne craignit point non plus de ſe montrer en deuil le lendemain de la mort de Socrate, ſacrifiant ſa vie à ce qu'il devoit à l'amitié & à la vertu, tandis que la plupart des amis du Philoſophe n'oſoient même reſter dans Athènes.

S'il eut des ennemis, qui le firent citer deux fois en juſtice, il eut auſſi des amis qui prirent ſa défenſe, &

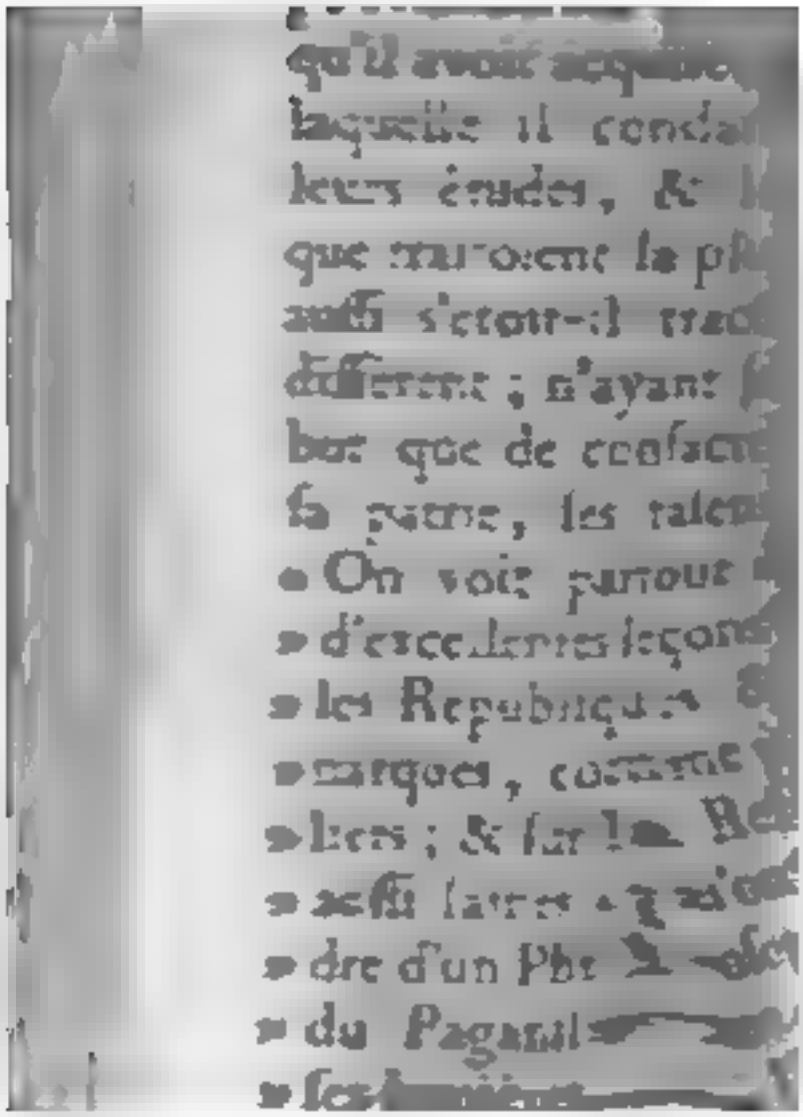

qu'il avoit acquis
laquelle il condai
leurs études, & l
que traitoient la ph
aussi s'étoit-il trac
différent ; n'ayant
but que de consacr
sa patrie, ses talen
» On voit partout
» d'excellentes leçons
» les Republiques &
» marques, comme
» liers ; & sur la Re
» aussi saines
» dre d'un Phi
» du *Paganil*
» ses

quence, & le point
Thrasimaque & Gor-
rqué que les Ora-
beaucoup moins que
prirent de transpor-
ce nombre & cette
chantoient dans les
surtout, réussit au
x, avec bien des
tion à montrer un
prouver les opi-
ges, une élocu-
ne d'expressions
iques qui don-
es un air de dy-
thèses multi-
uetis désagréa-
oles la gravité
, tels sont les
Isocrate. On
Platon, son
te Cicéron,
Denys d'Ha-
lui-crait trouvé
ateur quelques
lais plus réservé

moſthène, il rendoit juſtice
lens d'un Ecrivain pour leq
moſthène lui-même paroît
beaucoup d'eſtime, & qui
M. l'Abbé Auger, étoit b
moins éloigné de celui-ci q
penſe. Que Plutarque le ré
comme un citoyen qui paſſ
tilement ſa vie à arranger de
& compaſſer des périodes
reconnoîtra pas moins que ſ
reſpirent & font naître l'am
vertus publiques & privées.
réfléchit peut-être pas non-
ſez, qu'ils n'avoient pas été
ſés pour être prononcés en

ſées, & à donner de l'har-
à ſes paroles, n'a eu qu'une
aſſe de l'éloquence; on n'en
as moins étonné que l'inimita-
teur du Télemaque, qui en
le au jugement de Platon & de
s d'Halicarnaſſe, blâme, dans
rits de l'Orateur, préciſément
e ces Anciens y avoient joué,
-dire, l'idée qu'il s'étoit faite
éloquence, & qu'il le condamne
royablement d'après l'éloge
élène, jeu d'imagination, & pro-
tion de jeuneſſe.

Cependant M. l'Abbé Auger ne
convient pas qu'Iſocrate ne ſoit
elquefois trop attentif à compaſ-
ſes paroles, & à éviter le con-
urs des voyelles, ce qui rend ſa
ſtion lâche, ſemée de termes re-
ondans ou d'expreſſions alongées
ui doublent le mot ſans augmenter
force; que d'ailleurs il n'ait ſou-
ent une marche lente, & que n'en-
rant pas aſſez rapidement dans ſon
ſujet, il ne tire quelquefois ſes exor-

des de trop loin ; enfin, qu[illegible]
[illegible] trop à découvert son art [illegible]
dévoile même dans les Discours
secrets, comme s'il parloit à
Disciples dans son école, & [illegible]
ne laisse [illegible] d'affectation [illegible]
[illegible] les antithèses, comme [illegible]
[illegible] harmonieusement ses [illegible]

Pour mettre dans un plus [illegible]
jour le caractère de son éloqu[illegible]
M. l'Abbé Auger le compare [illegible]
quelques Orateurs anciens & [illegible]
dernes. Si l'éloquence de D[illegible]
thene & celle d'Isocrate n'[illegible]
le même caractère, les deux [illegible]
teurs ne se trouvoient pas no[illegible]
dans les mêmes circonstances [illegible]
n'avoient pas le même objet. [illegible]
bien remarqué que, si l'un [illegible]
plus de force & de véhemence [illegible]
si l'un étoit plus doux & pl[illegible]
gant, l'autre étoit plus serré [illegible]
pressant ; mais on n'a pas, selo[illegible]
l'Abbé Auger, assez apperç[illegible]
rapports qui les rapprochent. D[illegible]
d'Halicarnasse prend plusieurs [illegible]

es d'Iſocrate, en ſupprime quelques dées & quelques mots moins néceſ- aires, y ajoute quelques-unes de ces nterrogations ſi fréquentes chez Dé- noſthène, & de-là naiſſent naturel- lement des phraſes marquées au coin de ce véhement Orateur. M. l'Abbé Auger eſt perſuadé qu'en faiſant le même travail ſur toutes les phraſes des Harangues politiques d'Iſocrate, on auroit les mêmes réſultats.

Quant à Thémiſtius, Ariſtide, Libanius, Dion Chryſoſtôme, qui ont vécu ſous les Empereurs Romains, ils lui paroiſſent bien inférieurs à Iſocrate. Les Diſcours de celui-ci, compoſés pour la plupart ſur des objets qui intéreſſent la politique, qui tendent à faire ceſſer les diviſions, à combattre les prétentions injuſtes, & les paſſions qui nuiſent à la félicité des peuples, ne doivent pas être confondus avec des compoſitions faites ſans aucun but, & uniquement pour s'exercer. Il faut cependant excepter Thémiſtius,

plus languiſſante & plus monotone.

M. l'Abbé Auger, en s'expliquant ſur les règles qui l'ont dirigé dans ſa traduction, obſerve, comme une maxime certaine qu'un traducteur doit être auſſi exact que le génie de la langue dans laquelle il écrit peut le permettre; mais juſqu'à quel point doit-il être fidèle & libre en même-tems pour que ſa traduction ne ſoit ni ſervile ni inexacte? Mais comment aſſigner les limites en ce genre, ſurtout quand il s'agit de Poëtes & d'Orateurs? On ſçait bien qu'il faut que la lecture d'une traduction laiſſe une idée juſte de l'original, & que, ſi pour cela il ne faut pas négliger les plus petits détails, il importe principalement de lier toutes les parties, d'enchaîner toutes les phraſes, & de donner à chaque choſe le ton qui lui convient. Maxime très-ſûre dans la généralité, mais qui peut être ſuſceptible de bien des modifications dans la pratique.

Jamais langue, ſelon M. l'Abbé

Auger, ne fut plus propre à l'éloquence que celle des Grecs, s'il eſt vrai que tout diſcours doive être regardé comme un être animé, dont tous les membres ont chacun leur vie & leur emploi. Elle préſente une foule de conjonctions & d'articles, qui, en uniſſant & diſtinguant les diverſes parties du Diſcours, leur donnent de la vie & du mouvement. D'ailleurs les terminaiſons de ſes noms & de ſes verbes variant à l'infini, ſes élémens les plus ſimples étant harmonieux, chacun de ſes mots ayant des termes fixes & déterminés, quelles facilités n'avoit-elle pas pour varier ſes conſtructions, pour donner du nombre, de la grace, de la force, ſans nuire à la ſimplicité? Quoique deſtituée de tant de reſſources, notre langue n'en manque pas. Mais c'eſt plutôt l'art de l'Écrivain qui les trouve, que le méchaniſme même de la langue qui les lui offre. L'Auteur fait à ce ſujet une comparaiſon. Toutes les lettres,

tres, chez un Imprimeur, ſont diſtribuées par ordre dans des caſes où le Compoſiteur va les prendre ſelon qu'il en a beſoin ; voilà l'image de la langue grecque. Suppoſez que toutes ces lettres ſoient mêlées, & que le Compoſiteur ſoit obligé de chercher dans cet amas confus celles qui lui ſont néceſſaires, vous aurez une image de notre langue. L'Auteur inſiſte ſur notre ſtérilité à l'égard des conjonctions, parce qu'il en naît de grandes difficultés pour lier les objets. Il en eſt qui ſe mettent à l'aiſe en hachant leur ſtyle, ils croient être légers, & ne ſont que ſautillans ; ils manquent de cette chaleur de génie qui fond & unit toutes les idées pour en faire un bel enſemble. Racine & l'Auteur des Lettres provinciales, excellent, au jugement de M. l'Abbé Auger, dans l'art d'enchaîner naturellement tout ce qu'ils diſent.

Nous nous ſommes un peu arrêtés à la lecture des préliminaires de

cet important Ouvrage, comme un curieux fixe quelque tems ſes regards ſur le veſtibule d'un bel édifice, où les premières ſenſations le préparent à celles que les intérieurs doivent lui faire éprouver. Nous y avons remarqué des réflexions ſages, juſtes, pleines de ſens, dont le prix eſt relevé autant par la modeſtie que par le ſçavoir de l'Auteur.

[*Extrait de M. Dupuy.*]

ECLAIRCISSEMENS sur le Martyre de la Légion Thébéenne, & sur l'époque de la Perſécution dans les Gaules ſous Dioclétien & Maximien. Par *P. de Rivaz* [1]. A Paris, chez Charles-Pierre Berton, Libraire, rue S. Victor, au Soleil-Levant. 1779. *in*-8°. de 168 pages, ſans la Préface.

SECOND EXTRAIT.

UN évènement des plus tragiques, qui ait ſignalé l'abus du pouvoir des Empereurs Romains, contre les Diſciples du Chriſtianiſme, s'eſt paſſé à l'extrémité d'une de leurs Provinces, au commencement du quatrième ſiècle, ſous les yeux d'une armée entière, dont une partie ſe trouva complice de cette cruauté. Les victimes de cette perſécution, au nombre de 6600, deviennent l'ob-

[1] On nous promet du même Auteur des *Recherches critiques & hiſtoriques ſur la Maiſon de Savoye.*

jet d'un culte public, dans le siè
même qui les a vu périr. Leurs o
ſemens, amoncelés près de l'Egli
d'Agaune, ſur le paſſage des Ga
les en Italie, provoquent la curi
ſité de l'étranger & la dépoſiti
des habitans de cette contrée;
Evêques préconiſent le courage
ces Martyrs, devant un grand p
ple; des temples s'élèvent ſous l
invocation, leurs reliques, diſp
ſées dans les Gaules, étendent
tradition de leur martyre. Le
mier, le plus éloquent alors, &
des plus ſaints Evêques des Gaul
en recueille ſoigneuſement les ac
& les adreſſe, comme un monum
reſpectable, à l'un de ſes Com-p
vinciaux. Environ douze ſiècles
coulent depuis ces actes, &
d'un ſiècle & demi depuis le
qu'ils racontent; &, dans ce l
de tems, perſonne ne réclame cor
un fait auſſi ſingulier dans toutes
circonſtances. La Religion jou
ſans contradiction, de la gloire

ſoldats thébéens ; le Militaire peut s'honorer de l'héroïſme qui a conſacré leur courage ; & c'eſt au 17e. ſiècle, que, du puits de l'abîme, il s'élève peu à peu des nuages qui obſcurciſſent cette tradition.

Une des premières réflexions qui doit frapper, en voyant M. de Rivaz entrer en lice contre les Novateurs & leurs efforts captieux, pour anéantir la vérité de ce fait, c'eſt qu'au moins ils ont ſenti, de quelle importance il étoit pour la cauſe de la Religion chrétienne.

Cependant, juſqu'en 1705, les attaques ne furent qu'indirectes ; mais elles préparèrent la Diſſertation hardie de M. du Bourdieu, Miniſtre de l'Egliſe de Savoye à Londres, contre la croyance de l'Egliſe Romaine ſur le Martyre des Thébéens. Nulle part l'eſprit n'eſſaye plus de formes pour ſe concilier les ſuffrages ; l'érudition ne ſemble accumuler plus de recherches ; l'éloquence *ne produit* plus de tours in-

idieux, & la critique n'enfante plus de ſubtilités, pour dénaturer la tradition & ſes ſources. M. de Rivaz réduit à deux ſortes d'aſſertions les objections de ce Miniſtre. Les unes attaquent directement le fait; les autres ne le combattent que par des argumens négatifs.

La première attaque porte ſur la lettre de S. Eucher, qui accompagne les Actes des Martyrs d'Agaune. Du Bourdieu a d'abord, en général, prévenu ſes Lecteurs contre les reliques des Martyrs & la vénération que leur portoient les Fidèles en regardant comme des innovations dans le culte, quoiqu'elles prennent leur date dans les tems apoſtoliques. Il s'attache enſuite à ſuſpecter l'exactitude des premiers Critiques, ainſi que des premiers Hagiographes. C'eſt au 8e. chapitre de la Diſſertation que ce Miniſtre s'applaudit de ſon triomphe ſur la lettre & la légende de S. Eucher. Il a trouvé un anachroniſme de 92 ans, propre à

reléguer dans la classe des fables les actes & la lettre de l'Evêque de Lyon. Sans doute la mépriſe eſt évidente, ſi nous ne preſentons aux Critiques d'autre légende que celle du Moine d'Agaune, qui parut au 6e. ſiècle; c'eſt celle qu'a publiée Surius; & c'eſt l'unique que M. du Bourdieu affecte de connoître. M. de R. convient que cette légende n'eſt ni ne peut être de S. Eucher. Mais avec autant de bonne foi que le Miniſtre montre de ſubtilité, c'étoit celle-ci qu'il devoit rechercher ſoigneuſement & diſcuter avec une critique éclairée; ſans quoi toutes ſes aſſertions, pour enlever à S. Eucher le travail du Moine d'Agaune, rentrent dans l'opinion bien affermie des Ecrivains de la Communion Romaine.

Après avoir ainſi confondu enſemble les deux légendes, du Bourdieu fait huit objections contre la lettre même de S. Eucher, que notre Auteur réſoud avec autant de clarté

que de précision. Il en réſulte que ce Miniſtre n'a voulu s'aſſurer, ainſi qu'il auroit pu le faire, ni des Evêques contemporains de S. Eucher, ni des vraies ſources où il avoit puiſé les actes des Martyrs, ni du premier Fondateur à qui l'on doit le Monaſtère d'Agaune; & que ſon principal travail eſt de rapprocher capricieuſement la Lettre de S. Eucher, de la Légende du Moine d'Agaune, qui a beaucoup ajouté du ſien au travail du S. Evêque de Lyon.

L'Auteur eſt également heureux, en répondant aux objections que du Bourdieu a tirées du P. le Cointe & du P. Chifflet, ſur les Actes du Concile d'Agaune. Ces Actes ſont d'abord fort étrangers à ceux du Martyre de la Légion Thébéenne, qui leur ſont antérieurs; & quelques altérations dans la chronologie des premiers, ne prouveroient rien contre l'authenticité de ceux-ci; mais un critique de la trempe de M. de R. ne laiſſe aucun nuage

qu'il ne diſſippe. Auſſi n'en reſte-t-il point ſur la date & ſur l'authenticité du Concile d'Agaune, quelque tourment qu'ait donné aux Ecrivains que nous venons de nommer l'identité des noms ou l'ordre de la ſéance des Evêques. On eſt ſeulement étonné que le Miniſtre du Bourdieu, par un anachroniſme des plus groſſiers, regarde la dotation du Monaſtère d'Agaune, comme une reconnoiſſance de Sigiſmond, Roi de Bourgogne envers le Concile d'Agaune. Mais il faut obſerver que du Bourdieu recule les actes de ce Concile ou plutôt, ſelon lui, la fabrication de ces actes, juſqu'au commencement du 8e. ſiècle, deux ſiècles après Sigiſmond. Et dès lors il ne reſte plus que la reſſource d'une viſion prophétique, pour donner ce Concile comme un motif à la libéralité du Prince.

On n'eſt pas moins ſurpris du peu de bonne foi avec lequel ce Miniſtre *incidente ſur le* titre de *Primicier*

qu'il relegue au tems du Bas-Empire, lorsqu'il eût pu s'assurer de sa création, par le Code Théodosien, par le Code Justinien, par Cassiodore & par S. Jérôme, qui tous font mention de ce grade militaire. On devoit bien s'attendre que la flagellation qu'éprouva, de la part des Saints Martyrs, un ouvrier payen, employé à la construction de leur Basilique, qui crut pouvoir continuer son travail un jour de dimanche, ne trouveroit pas grace aux yeux du Ministre protestant. S. Eucher assure le fait ainsi que celui de la conversion de l'ouvrier, & cinq autres exemples d'un pareil châtiment, pris de l'Histoire Ecclésiastique, en font disparoître la prétendue singularité.

Après avoir détruit plusieurs objections de du Bourdieu, M. de Rivaz donne quelque étendue à la discussion d'une objection beaucoup plus spécieuse de ce Ministre sur le silence des Historiens, à l'égard d'un fait

auſſi notoire que celui du maſſacre des 6600 ſoldats. Nous ne pouvons nous diſpenſer d'extraire, de notre Auteur, les règles ſûres qu'il établit pour qu'un argument négatif puiſſe avoir quelque force. « 1°. Il faut » que ce ſilence des Hiſtoriens ſoit » au moins de 150 ans, » parce que c'eſt alors ſeulement qu'il eſt eſſentiel que l'écriture vienne au ſecours de la mémoire des hommes, qui, ſeule, ſuffit pour conſerver, pendant ce tems, la tradition: « 2°. lorſqu'un Hiſtorien nous rap- » porte un fait d'après un Auteur an- » cien, dont les écrits ſont perdus, » le ſilence de l'Hiſtoire ne prend ſa » date que *depuis le tems* où vivoit » l'Auteur qui eſt cité. » Ainſi citons-nous, d'après Euſèbe de Céſarée, Papias dont nous n'avons point les Ouvrages: « 3°. un monument » éclatant, érigé, pour perpétuer » la mémoire d'un fait, équivaut au » rapport des Hiſtoriens: 4°. on ne » peut raiſonnablement objecter ce

ſe prévaut du ſilence d'Euſebe de Céſarée ; mais ſon traité des Martyrs perdu avant le 6e. ſiecle, eſt cité par Bede, comme traduit par S. Jerôme. Céſaire d'Arles le faiſoit lire aux Moines de Lerins; Caſſiodore en conſeilloit la lecture à ſes ſolitaires. L'Auteur cite enſuite différentes pertes qu'a faites l'Egliſe, de manuſcrits précieux, où devoit naturellement être conſigné le fait de la Légion Thébéenne. C'en eſt aſſez ſur cet argument. Il faut lire dans l'Auteur, la réponſe aux autres objections de du Bourdieu. Toujours claire, toujours raiſonnée & appuyée de faits qui portent la conviction, ſa critique annonce un Ecrivain plein de ſa matière & ſupérieur aux difficultés.

Il lui reſte encore, pour remplir ſes engagemens, un travail pénible ; mais ces épines ſe changeront en roſes, par le plaiſir qu'il a de découvrir la même vérité, ſous un nouveau jour. Il s'agit de concilier

avec les faſtes des Empereurs Dioclétien & Maximien, l'époque de la Légion Thébéenne, celle de ſon Martyre & de la perſécution dans les Gaules. Ce ſeroit aux Hiſtoriens du tems à lui préſenter le flambeau ſur le règne de ces Empereurs; mais un concours d'évènemens a fait diſparoître la plupart des écrits, qui pouvoient conſerver la mémoire de ces Souverains; & les chrétiens eux-mêmes ſemblent s'être accordés à effacer le ſouvenir de ces Princes, qui n'avoient vécu que pour outrager la Religion. Il étoit donc impoſſible à l'Auteur de tirer de ces écrits l'ordre chronologique, qui lui ſembloit néceſſaire pour affermir encore plus ſes preuves. Il pouvoit bien s'aider, & il l'a fait, des Panégyriſtes du tems, dont on nous a conſervé les Ouvrages, tels que Mammertin & Eumenes, ainſi que d'Ammien; mais il a bien plus aſſuré ſa marche, par ceux des faſtes de l'Hiſtoire Romaine, qui comprennent

règne de Dioclétien, depuis 284, jusqu'a 305, année où Dioclétien & Maximien abdiquèrent l'Empire, & finirent peu de tems après leurs jours, l'un en demandant d'être étranglé, l'autre en le laissant mourir de faim. Toutes les époques sont prises des Consulats, jusqu'à celle de la victoire sur Narses, qu'il étoit d'autant plus intéressant de fixer, que ce moment de triomphe de Galere, qui donnoit cinq provinces de plus a l'Empire Romain, fit oublier à Dioclétien sa modération, quand le Général victorieux lui demanda l'Arrêt de proscription contre les chrétiens.

Or, par toutes ces preuves prises des dates, soit des Consulats, soit des Loix, notre Ecrivain arrive également à son but, c'est à dire à l'époque du mois de Septembre, 302 où Maximien exécuta l'Arrêt de son Collégue, contre les soldats de la Légion Thébéenne, dans la plaine d'Agaune.

On ſent qu'ici le travail de l'Auteur n'eſt plus ſuſceptible d'analyſe. Nos lecteurs y ſuppléeront par la lecture des preuves juſtificatives, & même de l'Ouvrage entier, dont nous ſommes bien éloignés de croire que notre extrait les diſpenſe. Nous invitons particuliérement à cette lecture l'Écrivain qui s'eſt chargé de la compoſition de l'Article, *Légion Thébéenne*, dans un Ouvrage, où toutes les vérités devroient, ſelon le but des Auteurs, ſe réunir pour éclairer la nation. Nous y trouvons d'abord cette aſſertion que nous nous abſtenons de caractériſer. *Cette relation attendriſſante de l'Hiſtoire de la Légion Thébéenne n'eſt qu'une pure fable.* L'Ecrivain, dans la premiére édition, avoit élevé des doutes ſur l'exiſtence d'une Légion Thébéenne. Il s'eſt réformé dans l'édition *in*-4°. Mais non-ſeulement on y trouve encore la propoſition que venons de citer; on y reconnoît pas toutes les erreurs que M

de Rivaz relève d'une manière victorieuſe. On y confond la relation du Moine d'Agaune avec celle de S. Eucher. On ſemble ne connoître pour Hiſtoriens des ces Martyrs que des Ecrivains du 6e. ſiècle ; on adopte légèrement l'époque de 297, pour celle du Martyre ; on porte le nombre des ſoldats à 6666 ; & l'on renvoye, pour fixer l'opinion des lecteurs ſur ce fait, à toutes les objections des Proteſtans. On doit être étonné qu'un fait ſi important ſoit rejetté ſans examen, ou que l'examen qui s'en fait préſente une critique auſſi ſuperficielle. Nous croyons que c'eſt un article à refaire, dans une nouvelle edition, pour l'honneur même des Sçavans qui ont concouru à ce grand Ouvrage ; ils n'auront point a rougir d'adopter le travail d'un critique, qui, par ſes lumières, ſon érudition, ſon diſcernement, autant que par ſa religion, a véritablement honoré la Philoſo-

Au reſte, la cruauté que ſignala Maximien, en faiſant maſſacrer une Légion entière de ſoldats chrétiens, n'approche pas de l'atrocité de Néron, dans l'embraſement de Rome, préparé par ſes ordres, ni dans les ſupplices qu'il fit ſubir à une foule de chrétiens à qui il ôſa imputer cet incendie. On ſçait ce que Suetone, Tacite & Juvenal ont dit à ce ſujet. D'ailleurs l'Hiſtoire Romaine avoit déjà fourni à Maximien, l'exemple d'une Légion entière miſe à mort. *Legio Campana quæ Rhegium occupaverat obſeſſa, deditione facta ſecuri percuſſa eſt.* (Epit. T. Liv. L. XV.) Il eſt vrai que, ſelon Polybe, il n'y eut que 300 hommes de cette Légion, compoſées de 4000, qui furent pris; les autres ayant préféré de faire la plus vigoureuſe réſiſtance & de périr les armes à la main, parce qu'ils étoient bien convaincus qu'ils ne devoient attendre, s'ils étoient pris, qu'une mort cruelle & ignominieuſe.

Nous ajouterons avant de finir, que dans une nouvelle édition de l'Ouvrage de M Rivaz, il faudra ſupprimer l'épithète d'*exquis*, en parlant de tourment; ce mot n'a point, dans notre langue, la ſignification du mot qui ſemble lui répondre dans la langue latine; & ſubſtituer *S. Gatien* de Tours *à S. Gratien*. Nous croyons auſſi qu'il eût été poſſible de preſenter ces *éclairciſſemens* avec un peu plus de méthode, pour éviter, dans la troiſième & la quatrième parties la répétition de quelques faits, qui ſe trouvent déja détaillés dans les précédentes.

Cette obſervation n'affoiblit point l'idée que nous avons de cet excellent Ouvrage. C'eſt par égard pour le mérite de cette compoſition, ainſi que pour l'importance de la matière & de la cauſe, que nous avons cru devoir donner plus d'étendue à nos extraits; & nous eſtimons trop nos Lecteurs, pour penſer que nous ayons beſoin

de nous la faire pardonner. Cet Ouvrage, qui ne laiſſe aucune reſſource aux Novateurs pour combattre le fait de la Legion Thébéenne, nous rappelle ce que diſoit, de ſon tems, le Docteur de la Grace, ſur les opinions nouvelles : *Nova ſunt quæ dicitis ; mira ſunt quæ dicitis, falſa ſunt quæ dicitis ; nova cavemus, mira ſtupemus, falſa convincimus. AUG.*

[*Extrait communiqué.*]

HISTOIRE générale de la Chine, ou Annales de cet Empire, traduites du Tong-kien-kang-mou par le feu Pere *Joſeph-Anne-Marie de Moyriac de Mailla*, Jéſuite françois, Miſſionnaire à Pekin : revues & publiées par M. *le Roux des Hauterayes*, Conſeiller-Lecteur du Roi, Profeſſeur d'Arabe au Collége Royal de France, Interprête de Sa Majeſté pour les Langues orientales. Ouvrage enrichi de figures & de nouvelles cartes géogaaphiques de la Chine

ancienne & moderne, levées par ordre du feu Empereur Kong-hi, gravées pour la première fois. Tome XIe. A Paris, chez Ph. D. Pierres, Imprimeur ordinaire du Roi & du Collége Royal de France, rue S. Jacques; Clouſier, Imprimeur de la Faculté de Théologie, rue S. Jacques. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 vol. *in*-4°. de 610 pages.

LA Traduction des Annales chinoiſes intitulées, *Tong-kien-kang mou*, finit à l'Hiſtoire des *Yuen* ou Mogols, inclusivement, le P. de Mailla y a ajouté, d'après différens Ouvrages imprimés à la Chine, celle des *Ming*. Dans le onzième volume que nous annonçons, il donne l'Hiſtoire des deux premiers Empereurs de la Dynaſtie tartare, actuellement régnante, qui étoit montée ſur le trône de la Chine, vers l'an 1649. Il s'eſt ſervi pour la compoſer d'un Ouvrage chi-

nois, qui contient l'hiſtoire des Ming juſqu'en 1659, tems où les Princes de cette Dynaſtie perdirent toute eſpérance de remonter ſur le trône. Il a eu recours auſſi à la relation des guerres faites par Kang-hi, contre les Eleutes. Ainſi l'Hiſtoire de Chun-tchi & de Kang-hi, qui ſont les deux premiers Princes de la Dynaſtie régnante, ne peut être que fort imparfaite; mais nous devons toujours ſçavoir gré à l'Auteur d'avoir raſſemblé tout ce qu'il a pû trouver ſur les lieux, & d'en avoir formé un morceau qui occupe les deux tiers de ce volume. Quant aux deux règnes ſuivans celui d'Yong-tching & celui de Kien-long, le P. de Mailla, mort en 1748, n'a pas cru devoir continuer juſqu'à ſa mort, cette Hiſtoire pour des raiſons particulières; il vivoit à Peking, où le Chriſtianiſme étoit perſécuté, & où, par conſéquent, il ne pouvoit, dit-on, écrire librement ce qui ſe paſſoit ſous ſes yeux,

Deshauterayes, malgré la di-
des matériaux, a entrepris de
ir cette tâche autant qu'il lui
ossible & il a employé ce qu'il
é dans les Lettres Edifiantes,
es Mémoires concernant les
s, & dans quelques autres Ou-
, comme il l'annonce dans une
lacée au commencement du
Yong-tching. Nous croyons
devoit entièrement distinguer
partie du reste de l'Ovrage du
Mailla, par un titre particu-
afin qu'on ne la confondît
avec tout ce qui précède. M.
arrayes a conduit cette Histoire
n 1780.

-tchi, pendant une grande par-
son règne, fut occupé à ache-
soumettre l'Empire chinois,
ombattre les partisans de la
ie précédente ; il mourut agé
ans, en 1661. On attribue
au chagrin que lui causa la
d'une de ses femmes, qu'il ai-
beaucoup. On rapporte qu'il

fir égorger, à cette occaſion, ſur le tombeau de cette femme, trente perſonnes, qui s'offrirent volontairement; coutume tartare que ſon ſucceſſeur abolit dans la ſuite, mais qu'il ne faut pas attribuer aux Chinois. Les Tartares l'obſervoient depuis long-tems.

Sous ſon règne, en 1656, les Ruſſes envoyèrent des Ambaſſadeurs à la Chine, pour établir le commerce entre les deux nations, mais la Cour de Peking exigeant, pour préliminaire, que le Monarque Ruſſe ſe reconnût vaſſal des Chinois & qu'il offrît comme tribut les préſens qu'il envoyoit, les Ambaſſadeurs Ruſſes ſe retirèrent. D'un autre côté les Hollandois que les Chinois nomment *Hong-mao* ou *Poils-rouges* s'établirent à Formoſe & les Portugais à Macao.

Chun-tchi eut pour ſucceſſeur en 1661, ſon fils Kang-hi; dont le règne fut très-célèbre. Ce Prince s'eſt diſtingué par la protection qu'il acco

accordée aux Miſſionnaires Européens qui prêchoient alors l'Evangile dans la Chine. Ce n'eſt pas que de tems en tems ceux-ci n'euſſent à eſſuyer des perſécutions, parce que les Miniſtres de l'Empire vouloient toujours arrêter les progrès du chriſtianiſme. Kang-hi aima les Sciences, & ſurtout l'Aſtronomie & la Géométrie, qu'il étudia d'après les principes des Européens. Il fit auſſi compoſer un traité ſur notre muſique, dont on fit une comparaiſon avec celle des Chinois. Les Miſſionnaires Jéſuites, avec le ſecours des Arts & des Sciences, jouirent auprès de lui d'un grand crédit, ce qui n'empêcha pas cependant qu'il Kang hi ne protégeât également les Bonzes. Les Miſſionnaires Jéſuites l'accompagnèrent ſouvent dans ſes voyages en Tartarie & furent chargés d'affaires importantes; mais en liſant cet Ouvrage on ne les reconnoit que dans des notes, par l'affectation ridicule de n'avoir employé dans le texte que

» [illegible] établies en [illegible]
» Nous croyons que les rois qu'on
» [illegible] à l'égard des Ancêtres ne
» sont établis que dans la vue de
» [illegible] qu'on a
» pour eux, & de [illegible] le sou-
» venir du bien qu'ils ont fait pen-
» dant leur vie. Quant aux sacrifi-
» ces au Ciel, nous croyons que ce
» n'est pas au Ciel visible, mais au
» Maître suprême, Auteur & Con-
» servateur du Ciel & de la Terre
» & de tout ce qu'ils renferment. »
L'Empereur de la Chine décida con-
formément à l'interprétation & au
sens qui étoient suggérés dans le
placet.

Le P. de Mailla ne s'étend pas
davantage sur ce sujet; mais M. Des-
hauterayes, dans une longue note,
cite quelques autorités pour & con-
tre, & finit par dire qu'il lui sem-
ble que si l'ancienne Religion des
Chinois n'est pas différente de celle
qu'ils observent aujourd'hui, on
doit en conclure qu'ils n'ont jamais

reconnu de ſubſtance diſtincte de la matière, que les noms de *Tien* & de *Chang ti*, ne peuvent être confondus avec celui du vrai Dieu, que le culte de Coüfucius, quoique, peut-être, dit-il, purement civil dans ſes commencemens, n'eſt pas plus exempt d'idolâtrie que celui que les Romains rendirent à leurs Empereurs, & enfin, que tous les *Kuei-chin*, ou Eſprits des Chinois, ne diffèrent pas des Divinités des Grecs & des Romains, &c. Nous croyons pouvoir ajouter ici que l'ancienne Religion chinoiſe n'a point changé, qu'elle eſt encore la même, que les Chinois de tout tems ont été idolâtres & qu'ils le ſont encore, que l'intelligence qu'ils attribuent au *Tien* eſt ſemblable à celle que les Grecs & les Romains ont attribuée à Jupiter. De plus on voit encore à Peking des temples conſacrés au Soleil, à la Lune, où l'Empereur va ſacrifier. En général, les Chinois ont porté l'idolâtrie auſſi

loin que les nations les plus idolâtres. M. Deshauterayes ajoute dans les notes des détails sur tous les mouvemens que les Missionnaires Jésuites se sont donnés pour faire approuver leur sentiment, sur leur conduite à l'égard du Cardinal de Tournon, de M. de Mazabarba & des autres Legats du Pape envoyés en Chine pour terminer les querelles des Missionnaires des différens Ordres sur cette fameuse question. . . .

En général, comme le P. de M. n'avoit que peu de Mémoires pour former toute cette histoire de Kang-hi, ce Missionnaire s'est étendu sur toutes les persécutions qui ont été faites contre les Chrétiens & rapporte les Mémoires & les Placets des Ministres, relatifs à ce sujet. On trouve en même-tems, dans cette Histoire des détails curieux sur les idées que les Chinois se sont faites des différens peuples de l'Europe; c'est ainsi que s'exprimoit un Mandarin de guerre, dans une requête qu'il présenta à

l'Empereur, contre les Européens. « On n'a a craindre, dit-il, que de » la part des Européens, les plus » méchans & les plus intraitables de » tous les hommes.... Semblables » à des tigres & à des loups féroces, » ils jettent la consternation & l'ef- » froi dans tous les vaisseaux, soit » des Marchands, soit des Barbares, » & il n'y en a aucun qui puisse te- » nir contre leurs efforts. S'ils abor- » dent à quelque continent, ils s'oc- » cupent sur le champ des moyens » de s'en rendre maîtres. Les vais- » seaux qu'ils montent sont à l'é- » preuve des vents les plus furieux » & des plus fortes tempêtes; rien » ne peut leur résister. » Dans cette longue requête que nous ne transcrirons pas en entier, le Mandarin s'élève aussi contre la Religion Chrétienne & desireroit que l'Empereur en arrêtât les progrès : les Missionnaires y répondirent, ce qui n'empêcha pas qu'on ne rasât plusieurs églises & qu'on ne

perſécutât les Chrétiens. Tous ces détails intéreſſans, mais noyés dans cette Hiſtoire de la Chine, mériteroient de former un article particulier.

Kang-hi mourut en 1722, avec la réputation d'un des plus grands Empereurs de la Chine, & c'eſt à cette époque que le P. de Mailla termine ſes Recherches & ſes Mémoires ſur l'Hiſtoire de cette dernière Dynaſtie. M. Desbauterayes a raſſemblé ce qu'il a pu trouver ſur les deux Empereurs ſuivans, c'eſt à-dire, Yong-tching & Kien-long, actuellement régnant; mais comme nous l'avons déjà remarqué, il n'a pu conſulter que ce qui eſt imprimé en Europe. Kang-hi nomma Yong-tching, pour lui ſuccéder. Seſſaké, un de ſes autres fils, qu'on depeint comme un Prince ſans mérite, ennemi du travail, livré à ſes plaiſirs, ſans tête, ſans jugement & ſans conduite, avoit été propoſé à Kang hi pour lui ſuccéder, mais ce Prince

ſavoit rejetté : à ſa mort les partiſans de Serieke cherchèrent à ſoulever les Chinois, & l'on accuſe un Jéſuite portugais, nommé Morao, d'être entré dans cette conſpiration. Il fut arrêté & mis à mort dans la ſuite. On peut voir tous les détails que M. Deshautereaves a raſſemblés à ce ſujet. Il y eut ſous ce règne pluſieurs perſécutions contre les Chrétiens. Yong-tching mourut en 1735 ; on dit qu'il fut peu regretté des Grands & du peuple auxquels il s'étoit rendu odieux par ſa dureté & par ſon avarice. On remarque qu'il fut un Obſervateur zélé de ſa Religion & qu'il ſe piqua de marcher ſur les traces des plus illuſtres Empereurs. Les ſommes immenſes qu'il dépenſa pour le ſoulagement des pauvres & pour les travaux utiles, ſont autant de titres qui parlent en ſa faveur, dit M. Deshautereaves, qui n'eſt pas de l'avis des Miſſionaires. Yong-tching ne laiſſa que trois fils ; Kien-long l'aîné, monta ſur le trône ſa

cune contradiction. Les Chrétiens furent perſécutés au commencement de ſon règne, & les affaires concernant le Chriſtianiſme, rempliſſent une grande partie de ſon Hiſtoire. La guerre que ce Prince fit aux Eleuthes, & la conquête de leur pays, qui eſt décrite dans un des volumes des Mémoires de la Chine, occupent preſque tout le reſte; on n'a point oublié celle qu'il fit auſſi contre les Miao-tſe. En général, l'hiſtoire de ce règne & celle du règne précédent n'ont pas toute l'étendue qu'elles devroient avoir, faute de Mémoires & de Monumens. Kien-long fait encore aujourd'hui les délices de la Chine, non pas tant par ſes conquêtes, dit M. Deshautcrayes, que par ſa bienfaiſance, par ſon application au Gouvernement & par ſes autres qualités; à l'exemple de Kang-hi & d'Yong-tching, il emploie les momens de loiſir à cultiver les Lettres dans leſquelles, dit-on, il eſt en état de le diſputer aux plus ſça-

vans de ſon Empire, & à compoſer des Ouvrages daus les différens genres de Littérature, cultivés par les Chinois : c'eſt ce Prince qui a fait l'éloge de Moukden, traduit en françois par le P. Amiot, & imprimé à Paris, chez Lacombe, en 1770.

Malgré quelques défauts que nous avons cru appercevoir dans la traduction faite par le P. de Mailla, ces Annales ne ſont pas moins un Ouvrage très-intéreſſant qu'il étoit néceſſaire de publier. Nous étions peu inſtruits de ce qui concerne le vaſte Empire de la Chine depuis ſon origine jusqu'à préſent, & c'eſt dans cette traduction que nous pourrons en prendre une connoiſſance plus exacte & plus étendue ; on en ſent dès-lors toute l'utilité. M. Deshauterayes a joint à cet Ouvrage, dont il eſt l'Editeur, un grand nombre de notes curieuſes, au bas deſquelles il a mis, pour les diſtinguer de celles qui pouvoient être du P. de Mailla, *note de l'Editeur ;* mais nous croyons

l'avoit rejetté ; à ſa mort les partiſans de Seſloké cherchèrent à ſoulever les Chinois, & l'on accuſe un Jéſuite portugais, nommé Morao, d'être entré dans cette conſpiration. Il fut arrêté & mis à mort dans la ſuite. On peut voir tous les détails que M. Deshauterayes a raſſemblés à ce ſujet. Il y eut ſous ce règne pluſieurs perſécutions contre les Chrétiens. Yong-tching mourut en 1735 ; on dit qu'il fut peu regretté des Grands & du peuple auxquels il s'étoit rendu odieux par ſa dureté & par ſon avarice. On remarque qu'il fut un Obſervateur zélé de ſa Religion & qu'il ſe piqua de marcher ſur les traces

dans le 10e. siècle de l'Ere chrétienne. Il réfute ce que le champion de Macérata avoit avancé contre l'ancienne origine de Camérino, sur l'autorité de Dini & de Mariani, Auteurs modernes & peu instruits. Il fait l'histoire de cette dernière ville d'après les Auteurs contemporains, les Inscriptions & les Monumens anciens. Il entre dans de profondes & sçavantes discussions sur l'étendue de la domination de ses Comtes & de ses Marquis. Il indique, avec autant de clarté que de précision, les divers changemens qu'éprouva Camérino, sous les Césars, les Gotas, les Rois & Ducs Lombards, & ses propres Ducs. Enfin, il nous semble démontrer par des argumens sans réplique, que non-seulement Macerata n'a jamais eu aucune juridiction sur Camérino, mais qu'au contraire elle a été soumise aux anciens Souverains de cette ville, & spécialement aux Ducs de Camérino, de la Maison de Varano.

MES LOISIRS, ou Poéſies diverſes. Par M. *L. Pons*, de Verdun, Avocat au Parlement.

Les longs Ouvrages me font peur.
LA FONTAINE.

A Londres; & ſe trouve à Paris, chez les Marchands de Nouveautés. 1780. Brochure *in*-12 de 119 pages.

ON peut juger de toutes les Pièces contenues dans ce Recueil, par celle qu'on va voir, & qui, ayant été imprimée ſous le nom de M. de Voltaire dans la Feuille du Journal de Paris du 13 Janvier 1779, a été réclamee par l'Auteur dans la Feuille du 6 Février ſuivant, & non du 7, comme le porte la note de la page 49.

*Vers ſuppoſés adreſſés à Madame la Comteſſe ***, par M. de Voltaire.*

qu'il devoit ajouter de quels Auteurs elles ſont tirées; ce ſeroit une autorité de plus.

[*Extrait de M. de Guignes.*]

De i Camerti Umbri, Diſſertazione apologetica, iſtorico-critica. Camerino. 1780. *in* 8°. 162 pages. (Diſſertation apologétique ſur la ville de Camerino, &c.)

DANS une Cantate que la ville de Camérino fit imprimer lorſque le Cardinal Pallota, qui en étoit originaire, fut élevé au Cardinalat, on diſoit que la ville de Macérata [1] avoit été autrefois ſujette des Ducs de Camérino Ces expreſſions bleſſèrent la ville de Macérata, qui, pour repouſſer l'inſulte qu'elle crut avoir reçue, publia, en 1777, une lettre *d'un Chevalier de Macérata*,

[1] Camérino & Macérata ſon deux villes épiſcopales, ſituées l'une & l'autre dans l'Etat de l'Egliſe.

dans laquelle la ville de Camérino fut peu ménagée. [a] Celle-ci vient de répondre à la lettre par une dissertation dont nous avons donné ci-dessus le titre. L'Auteur ne s'est point nommé ; mais on assure que c'est M. Pierre-Antoine Frasca, Avocat célèbre de Camérino.

Nous n'entrerons point dans les détails de cette querelle, qui pourroient être peu intéressans pour la plupart de nos lecteurs ; nous dirons seulement que le défenseur de Camérino, qui paroît réunir une critique sûre à une vaste érudition, prouve, par les témoignages de Tite-Live, de Cicéron, de Caton, de

raſſembler dans un ſeul petit volume des objets épars dans la grande hiſtoire, où ils ſont accompagnés de diſcuſſions & de preuves plus utiles aux Sçavans qu'aux gens du monde & aux voyageurs, pour leſquels il ſuffit d'indiquer ou tout au plus de décrire. D'ailleurs les objets raſſemblés ici n'ont pas encore tous trouvé place dans la grande hiſtoire, dont il n'a encore paru qu'une partie, & ceux mêmes qu'on a déjà pu y voir ſont préſentés & placés ici d'une manière qui leur rend tout l'intérêt de la nouveauté. L'hiſtoire ancienne eſt jointe à l'hiſtoire moderne, des traits d'agrément aux réſultats de l'érudition, de jolis vers latins & françois à des Inſcriptions antiques; les rapports de la Géographie ancienne à la Géographie moderne, ſont tous ſaiſis; ce qui ouvre une ſource nouvelle d'intérêt dans des lieux qui, par eux-mêmes & dans leur état actuel, n'en offriroient aucun. Parmi les objets ſuſceptibles d'une deſcrip-

***VOYAGE** littéraire de Provence ;* contenant tout ce qui peut donner une idée de l'état ancien & moderne des villes, les curiosités qu'elles renferment ; la position des anciens Peuples, quelques Anecdotes littéraires, l'Histoire-naturelle, les Plantes, le Climat, &c. & cinq Lettres sur les Trouvères & les Troubadours. Par M. *P. D. L.* A Paris, chez Barrois l'aîné, Libraire, quai des Augustins. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-12. 456 pag. & les Préliminaires 18.

CET Ouvrage est né de la grande

rapportées dans le ſecond tome de l'hiſtoire de Provence, & que nous avons rapportées d'après lui en rendant compte de ce ſecond tome.

Les détails d'hiſtoire naturelle ne ſont pas la partie la moins agréable ni la moins inſtructive de ce voyage; on y trouve ce qui concerne l'organiſation des montagnes, les plantes, tant indigènes qu'exotiques, que produit la Provence, les foſſiles qu'elle renferme, les révolutions phyſiques qu'elle a ou qu'elle doit avoir éprouvées, les poiſſons & les oiſeaux qu'on y eſtime le plus ou qui méritent le plus d'être remarqués. L'Ouvrage offre d'ailleurs des obſervations ſur le climat, les vents, la pluie; un petit Traité de l'adminiſtration particulière de la Province. Enfin, pour qu'il ne manquât rien aux notions qu'on peut deſirer ſur le pays, l'Auteur a pouſſé l'attention juſqu'à donner le nombre des poſtes qu'on parcourt ſur les grandes routes

de Provence ; il indique auſſi les lieux pittoreſques & les points de vue remarquables.

L'Auteur du Recueil des Fabliaux avoit donné aux Trouvères ou Poëtes françois ſeptentrionaux, l'antériorité & la ſupériorité ſur les Troubadours ou Poëtes provençaux. Le P. Papon, dans cinq Lettres curieuſes qui terminent ſon Ouvrage, s'attache à détruire cette idée & à maintenir les Poëtes provençaux dans la poſſeſſion où ils étoient d'être regardés comme les Inventeurs de la Poéſie moderne, & comme les modèles ſur leſquels ſe ſont formés les Poëtes des autres nations. Il conteſte aux Trouvères le caractère original qu'on

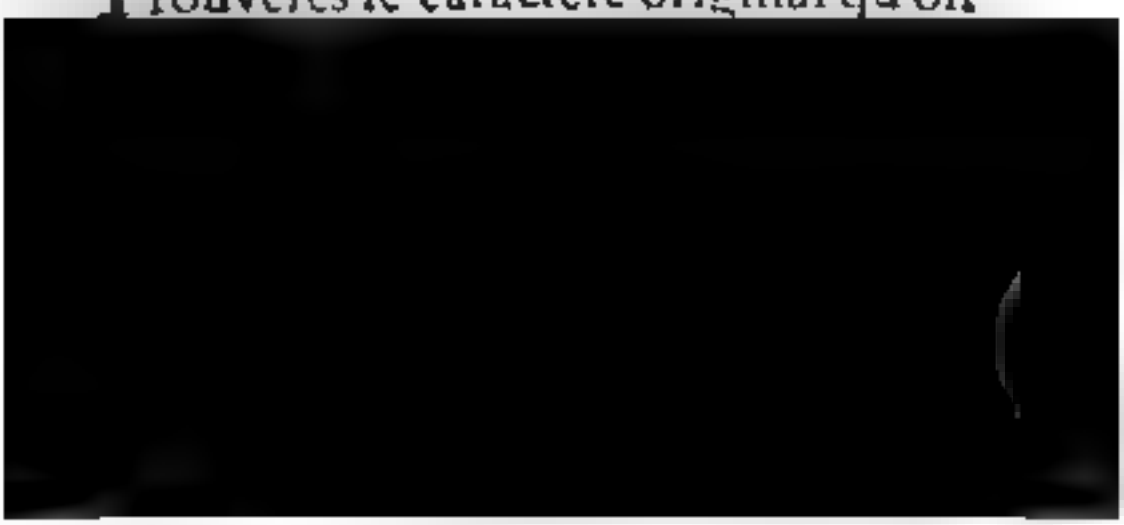

ment & à la narration & à la diſcuſſion ; il eſt pur, élégant & ſage.

[*Extrait de M. Gaillard.*]

TRAITÉ des Subſiſtances & des Grains qui ſervent à la nourriture de l'homme ; contenant les principes ſur la connoiſſance & l'achat des grains ; leurs qualités, culture & uſages, leurs maladies, leur conſervation ; l'hiſtoire des greniers d'abondance, &c. ; le commerce & la légiſlation des grains, le méchaniſme & la conſtruction des diverſes ſortes de moulins à eau ou à vent ; la nouvelle méthode de moudre les grains par économie, ſes avantages, &c ; l'analyſe du corps farineux, & des végétaux qui le fourniſſent ; la conſervation & le commerce des farines économiques, avec un grand nombre de planches. Dédié au Roi. Par M. *Beguillet*, Avocat au Parlement, Membre

ıſieurs Académies. 6 vol.
. avec figures. A Paris, chez
', quai des Auguſtins, à
ortalité. 1780.

)s annonçâmes, dans notre
ırnal de Juillet 1775, les
miers volumes de cet Ou-
k lorſque enſuite nous an-
's le *Manuel du Meunier*
:te Journal de Mai 1776,
:rtîmes que le grand Ou-
M. Beguillet, ou le *Traité*
Connoiſſance générale des

du luxe & de la mode; il s'eſt diſtingué dans les hautes Sciences, & dans ce qu'on nomme les Arts libéraux, faits pour charmer l'ennui des gens oiſifs, qui ont réuni toutes les propriétés, mais il s'eſt éloigné de la route du bonheur & des vraies richeſſes. Cependant l'Auteur jette un coup d'œil ſur l'ancien état des Gaules, il fait voir combien la nation étoit floriſſante, & l'objet de ſon Ouvrage eſt de nous ramener à notre ancien état & à notre deſtination naturelle, par un *Traité général des grains & de la mouture par économie.* (C'étoit le premier titre de ce Livre.) Ouvrage qui mérite d'autant plus l'attention du Public, que c'eſt le fruit de dix années de veilles & de recherches, conſacrées par l'Auteur à la perfection d'un travail ordonné par le feu Roi; il a été redigé ſur les Mémoires fournis au Gouvernement, par les gens de l'art les plus inſtruits; enfin, on doit le regarder comme le réſumé de toutes les

les connoiſſances acquiſes juſqu'à préſent, ſur l'article important des ſubſiſtances & de la légiſlation des grains.

« Je voudrois, ajoute M. B., qu'il » me fût permis de nommer ici le » citoyen à qui la mouture économique, mon Ouvrage & celui que » je ſuis chargé de rédiger, ont les » plus grandes obligations ; mais » ſon attachement à M. Bertin, ſon » déſintéreſſement ou ſa modeſtie, » ſi conformes aux ſentimens de ce » Miniſtre, le feront connoître ſuffiſamment. »

La première partie commence par un extrait de cinquante pages ſur les alimens farineux & ſur le choix qu'il faut faire des différentes eſpèces de

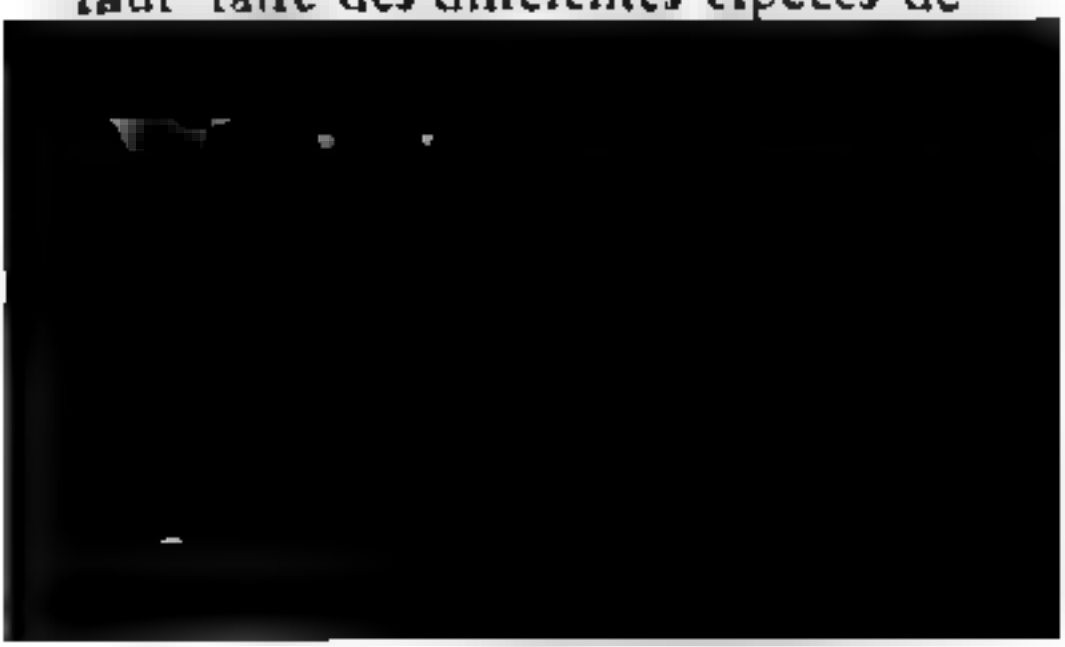

ceau de pain eſt moins ſujet à la putréfaction qu'un morceau de viande ou de poiſſon; ceux qui mangent beaucoup de viande ſont plus ſujets à avoir l'haleine forte, que ceux qui ne vivent que de végétaux. Les petits chiens, auxquels on donne de la viande & des os à ronger, ſentent plus mauvais & ſont plus ſujets à devenir galeux ou goutteux, que ceux auxquels on ne donne que du pain.

La plus grande partie des hommes ne vit que de végétaux & s'en trouve bien. Dans preſque toute les campagnes & en Aſie, on ne mange pas, ou l'on ne mange que très-peu de viande, & il y a des Auteurs qui attribuent à ce régime la gaité des habitans des campagnes & ſurtout celle des Indiens, dont pluſieurs nations ſont frugivores.

Après avoir donné une idée de toutes les ſubſtances nutritives qui ſe tirent des végétaux; M. B. traite ſpécialement des fromentacés & de

l'hiſtoire du pain ; il décrit la famille des *Gramen*. L'Auteur de l'hiſtoire de l'Agriculture ancienne, dans ſes notes ſur Pline, dit qu'il eſt prouvé & démontré par pluſieurs expériences, qu'il n'y a qu'une ſeule eſpèce de froment variée par la culture, le ſol ou le climat. M. de Buffon penſe qu'il ſeroit impoſſible de trouver dans la nature l'eſpèce propre & primordiale du froment, & que celui que nous avons n'eſt pas une plante naturelle, mais altérée par la culture. D'autres prétendent que le froment croît naturellement en Sicile, & qu'il y vient ſans culture ; mais il paroît que nous n'avons rien encore

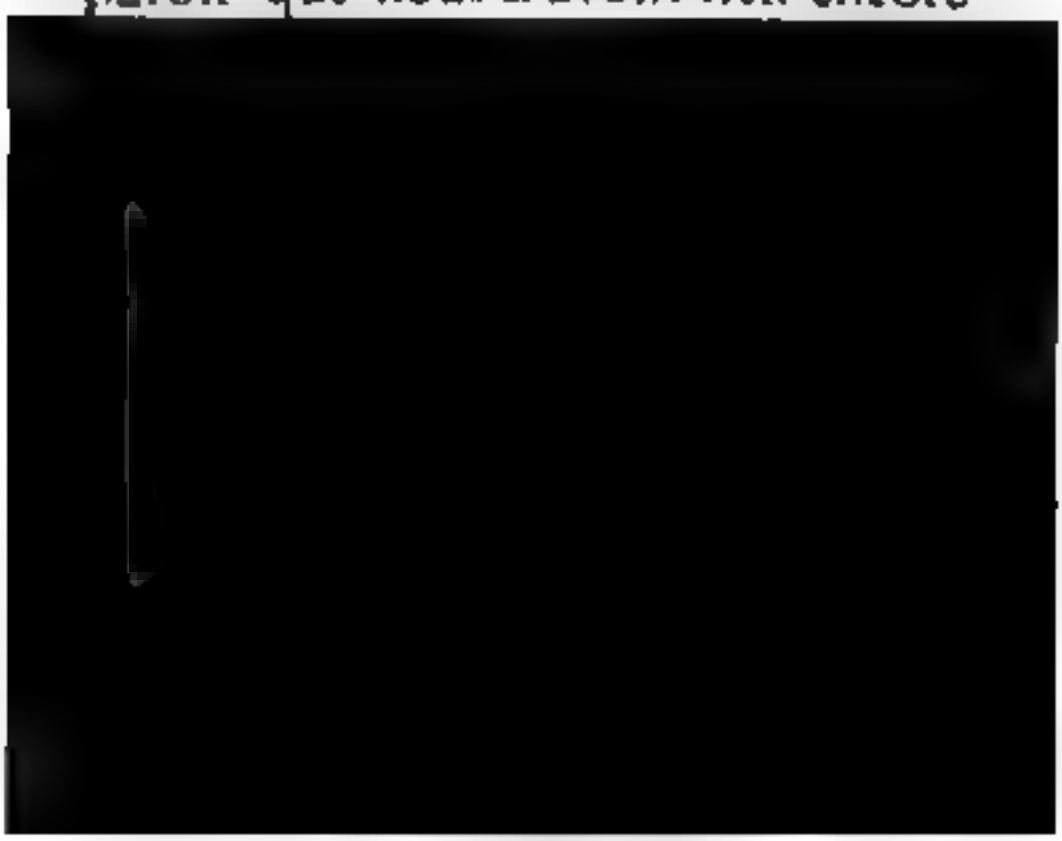

moins parfaits; il y a même des années ou ce défaut fait perdre jusqu'à un tiers de farine. A l'égard des orges, il y a presque toujours un quart de perte à les employer nouveaux. Cette observation qui tend à épargner une perte aussi considérable de la denrée la plus nécessaire, devient encore plus intéressante lorsque l'on sçait que la farine de vieux grains est de meilleure qualité pour la santé, qu'elle n'est pas si échauffante, &c.

Dans la seconde Partie de cette Introduction, il est question du méchanisme de différentes sortes de moulins à eau, à vent & à bras, & des différentes machines proposées pour élever les eaux; enfin de la différente manière de moudre. Après le premier moulage du grain, il reste beaucoup de parties qui ne sont que concassées, & qui n'ont pu être pulvérisées, parce qu'elles ont échappé à la meule qui portoit à-la fois sur le grain entier. Ce sont ces parties

concaſſées & non moulues qu'on appelle du gruau; il y a pluſieurs eſpèces de gruau qui ſont plus ou moins difficiles à moudre & qui exigent les différentes ſortes de moutures. L'Auteur explique ſpécialement la mouture des pauvres, dite à la lyonnoiſe, qui eſt un rafinement de la mouture économique dont M. Maliſſet avoit donné l'idée dès 1760.

On diſpoſe les meules, comme pour la mouture économique, de manière qu'elles travaillent légèrement ſans trop écraſer le bled. On retire d'abord la première farine de bled; mais au lieu de remoudre toute

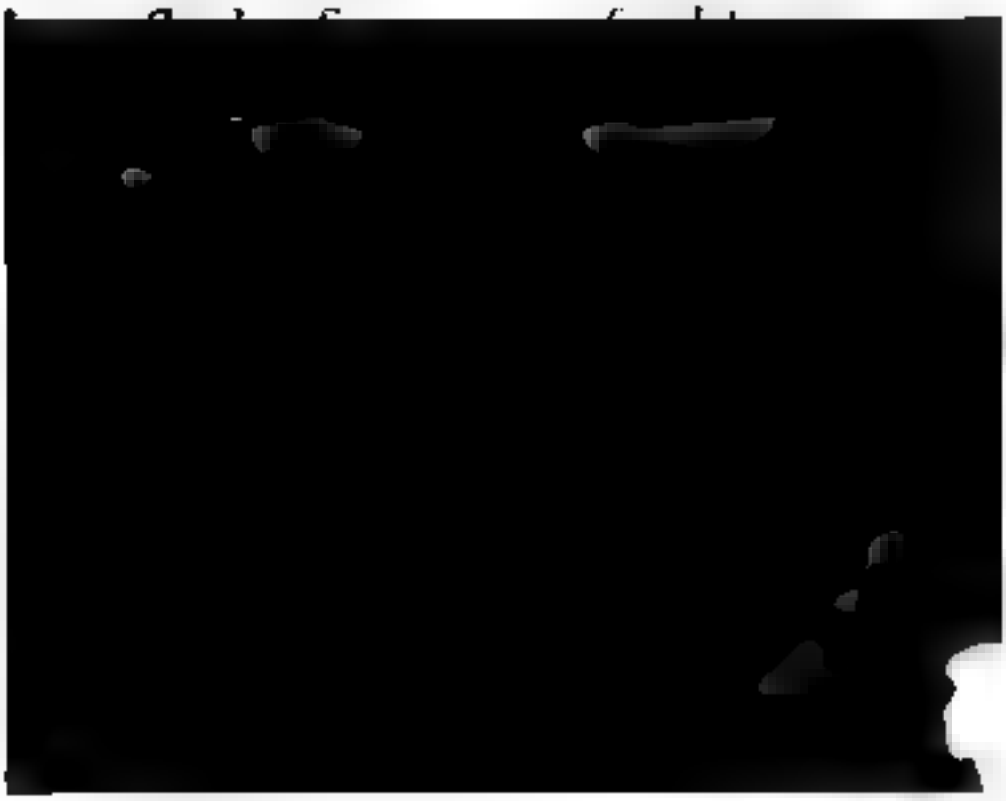

parties de ſon qu'une mouture trop forte y réuniroit infailliblement. La farine de ces gruaux ſe mêle avec la première farine de bled, enſuite on repaſſe ſous la meule tout à-la-fois le gruau gris, la recoupette, la recoupe & le gros ſon, en adaptant un bluteau d'un ou deux degrés plus gros que celui qui a ſervi à tirer la farine de bled ou la première farine; & on place au-deſſous un dodinage pour en retirer un petit gruau, que l'on peut faire entrer dans la maſſe totale de la farine, en le mêlant, ſoit tel qu'il a paſſé par le dodinage, ſoit en le repaſſant encore ſous la meule.

Cette nouvelle méthode, au lieu de 183 à 184 livres de farine que le ſeptier de bled vieux (peſant 236 livres) rendoit auparavant à l'Hôpital-Général, & de 90 qu'on avoit par la mouture commune a rendu communément 193 à 194 livres de toute farine.

Le Miniſtère envoya le Meûnier

même de l'Hôpital, le ſieur Buquet, dans les provinces pour y faire connoître la mouture par économie; on fit un grand nombre d'expériences qui ſont rapportées dans le livre, ainſi que la manière de monter un moulin ordinaire en moulin économique. L'Auteur ne diſſimule pas que l'uſage des moulins banaux, s'oppoſera à l'introduction de la mouture économique. En ſuppoſant que ce droit ſi onéreux ſoit fondé ſur un titre reſpectable, tel que ſeroit celui d'une libre convention faite dans un tems où l'on ne connoiſſoit que la mouture à la groſſe, & où l'on ne retiroit encore d'un ſe-

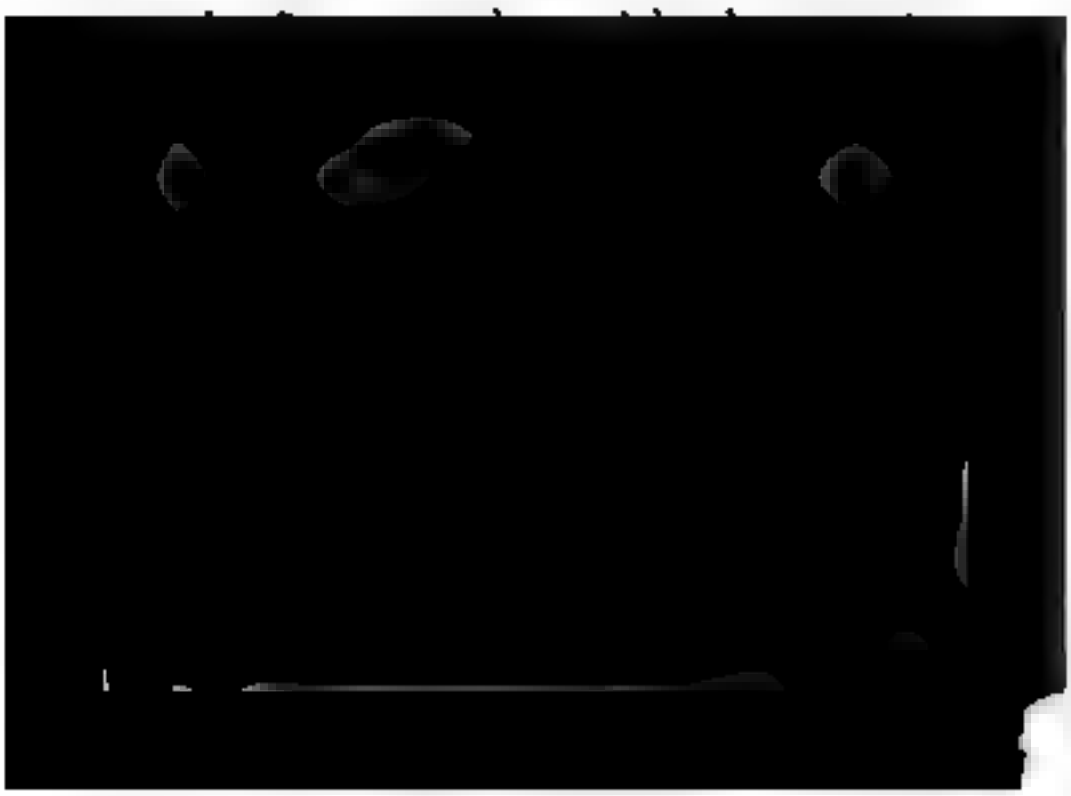

nomie, la bannalité, dit M. B., devient une injuſtice.

Après 280 pages d'introduction & de vues générales ſur les grains & ſur la mouture économique, l'Auteur commence la première partie, dont le premier chapitre contient, dans 114 pages, une notice des différentes eſpèces de grains, même des grains étrangers; après quoi il traite des diverſes qualités & des maladies des bleds, conſidérés tant avant qu'après la récolte. Telle eſt la bruine ou la nielle occaſionnée par un brouillard mêlé de vapeurs qui brûle la plante & qui l'empêche de prendre ſa nourriture. Il diſtingue la carie qu'on peut guérir dans ſon principe en faiſant paſſer les ſemences en de fortes leſſives, avant que de les ſemer. Il parle auſſi de la fécondité: les terres les plus fertiles en froment produiſent par arpent environ douze ſetiers ou trente quintaux peſant de bled;

mais cette eſpèce de terre eſt ſi rare, qu'on ne croit pas qu'il y en ait un centième d'auſſi fertiles dans tout le Royaume.

De ces trente quintaux il en faut lever 200 livres pour la ſemence, ce qui fait, comme on voit, 15 pour un.

Les bonnes terres ordinaires rendent vingt quintaux de bled par arpent; tels ſont pluſieurs cantons de la Picardie, une partie de l'iſle de France, de la Brie, &c. les terres moins fertiles rendent environ quinze quintaux par arpent. Enfin, il y en a qui ne produiſent que 10 quintaux, mais il faut toujours 200 livres de ſemences.

M. B. fait remarquer auſſi l'importance qu'il y a de veiller au tranſport des bleds; car s'il arrive 100 bateaux chargés de bled pour l'approviſionnement d'une ville, ſans être couverts, & après avoir eſſuyé la neige, la pluie, les brouillards, on doit ſonger qu'il ſeroit inutile

de compter ſur plus de 90 bateaux; l'humidité emporte au moins la dixième partie du produit du pain.

Le chapitre troiſième traite des animaux deſtructeurs du bled, les rats, les mulots, les muſaraignes, les loirs & les ſouris; & les ennemis les plus redoutables des bleds qui ſont les inſectes. Il y a des eſpèces de ſcarabées qui s'inſinuent dans la principale racine des avoines, & qui en dévorent toute la ſubſtance intérieure.

Les tuyaux du froment ſont quelquefois dévorés par de petits vers blancs qui ſe logent ordinairement entre les premiers nœuds & les racines.

On trouve quelquefois dans les épics verds des inſectes qu'on nomme ſtaphylins. Beaucoup d'autres inſectes s'attachent aux grains, lorſqu'ils ſont encore ſur pied, mais ſans cauſer un domage ſenſible. Les meilleurs moyens d'éviter ce peuple nombrable d'ennemis, eſt de ne

fumer la terre qu'avec des fumiers bien conſommés, ou avec des engrais qui n'engendrent point d'inſectes, comme la chaux éteinte mêlée avec la terre, &c.

De tous ces animaux deſtructeurs il n'en eſt point de plus redoutables que les charanſons & les chenilles à grains. M. B. en parle fort au long. Les pontes des charanſons durent environ cinq mois, depuis Avril juſqu'en Septembre; on voit par-là juſqu'où la multiplication de ces inſectes peut s'étendre, & quel dégat ils occaſionnent dans un tas de bled, ſi l'on n'a ſoin de remuer le grain pour obliger les vieux charanſons à changer de gîte, & ſi l'on ne prend des précautions pour empêcher les charanſons qui reviendroient faire leur ponte. Comme ces inſectes tranſpirent beaucoup, ils occaſionnent encore une chaleur dans le grain, ce qui augmente la néceſſité du remuage. On employe auſſi le ſoufre, le goudron & la morure

uni avec le ſaindoux, dont on garnit le plancher avec un pinceau.

La fauſſe teigne & les chenilles dont on ſe garantit en chauffournant les bleds, ſont l'objet d'un article conſidérable.

Le chapitre quatrième contient l'hiſtoire des greniers publics à commencer de la plus haute antiquité; & ſurtout de ceux des Chinois ſur leſquels il y a des Mémoires très-détaillés. L'Auteur rapporte tous les faits qui établiſſent l'utilité de ces greniers de réſerve; il répond aux argumens qu'on a propoſés contre ces ſortes d'établiſſemens; il indique la manière de remédier aux abus du monopole ou de la déperdition. L'établiſſement des greniers de Lorraine, fondés par le Roi Staniſlas, en 1750, mérite de ſervir de modèle; les Boulangers n'y ſont point forcés d'acheter le bled dans les greniers publics. Si l'on fait attention qu'on achette le bled nouveau après la récolte, qu'on le tra-

vaille, qu'on le remue, qu'on le façonne pendant ſix mois, on concevra ſans peine qu'il doit ſe vendre avec avantage neuf mois après ſon achat; c'eſt le commerce des Marchands de bled les plus intelligens, & qui ſont payés ordinairement avec uſure de leurs avances, de leur travail & de leurs ſoins. Il rapporte la Déclaration de 1736, qui ordonnoit aux communautés de Paris, d'avoir toujours une proviſion de bled, mais dont la difficulté des emplacemens a empêché l'exécution, ainſi que la difficulté des avances. Il indique les moyens par leſquels on pourroit y remédier. Enfin, il explique, dans le plus grand détail, les principes de la conſervation des bleds dans les greniers, la manière de prévenir l'humidité, ſoit en leur donnant de l'air, ſoit en le diminuant quand cela eſt néceſſaire. Il donne ſurtout la deſcription des greniers du ſieur Maliſſet, à Corbeil; *ils ſont les plus* vaſtes, les mieux ſi-

tués & les plus commodes qui ayent encore été conſtruits en Europe; d'ailleurs ils ont été élevés dans le deſſein d'y manipuler les grains par les moyens les moins diſpendieux; & de les tenir toujours en mouvement, depuis leur arrivée dans les greniers, juſqu'à leur converſion en farine dans les moulins par économie, qui y ſont adaptés; M. B. a cru qu'il ſeroit utile au Public d'en faire dreſſer les plans, qui peuvent ſervir d'exemple à tout Adminiſtrateur de greniers publics, & même à tout particulier, qui, s'occupant du commerce des grains voudra prendre l'idée de l'établiſſement le plus parfait qui ait été fait en ce genre.

Le troiſième volume commence par un Mémoire de 130 pages, envoyé de Peking, en 1768, à M. Bertin, ſur la conſervation & la police des grains à la Chine, accompagné de neuf planches où ſont repréſentées les maiſons, les étuves à grains & toutes les choſes relatives à ce ſujet.

Un pays qui contient 90 millions d'habitans & qui proſpère depuis 4000 ans doit avoir de bonnes loix pour les choſes qui intéreſſent ſa ſubſiſtance. On en trouve ici l'hiſtoire depuis la Dynaſtie des Changs, 1750. ans avant J. C. On voit dans le *Liki* que dans trois années de bonne récolte, il doit y en avoir une de réſerve. Autrefois on conſervoit des bleds pendant un ſiècle entier dans des cavernes de rochers bien fermées.

Le dernier Ouvrage ſur l'Agriculture, que le Collége Impérial de la Chine a publié, & auquel l'Empereur a ajouté des vers ſur le même ſujet, contient les détails ſur la conſtruction des greniers publics, ſur le choix d'un emplacement bien aëré, ſur celui des pierres, des briques, des tuiles, des bois, de la chaux, de la terre, du ſable & des nattes; on s'en eſt ſervi & on l'a accompagné d'échantillons de chaque eſpèce. On y trouve auſſi les détails

de conſtruction des greniers & des étuves; la diſtinction des greniers militaires, des greniers pour les pauvres, pour les impôts, des greniers impériaux & des greniers économiques; on y voit un extrait de toutes les loix, qui ſont auſſi ſages que ſevères; un Mandarin, dans les premières dignités, a été dégradé pour avoir négligé une fois (20 ans auparavant) de dénoncer un défaut d'exactitude dans les regiſtres d'un grenier.

Quand la récolte n'a pas été abondante, on prête du bled aux différentes familles; on diminue l'intérêt de celui qui avoit été prêté l'année précédente, ou bien l'on donne un délai; l'on prête pour un plus long terme; on vend à un prix plus bas, on donne aux pauvres; on a recours aux greniers des provinces voiſines; les riches ſont taxés; l'Empereur fait des avances en riz; les greniers ſont ouverts en cas de diſette; le Gouvernement eſt ma-

gnifique; il n'y a point de grace pour les Mandarins qui ſeroient accuſés de négligence, & ceux qui ſe diſtinguent par leur zèle, ſont infailliblement avancés.

La ſeconde partie de ce troiſième volume eſt une Diſſertation ſur la liberté du commerce des grains, dont nous nous diſpenſerons de parler, cette matière ayant été aſſez ſouvent diſcutée.

Le quatrième volume qui contient 524 pages & un grand nombre de planches eſt deſtiné à la deſcription des moulins dans un plus grand détail que dans la ſeconde partie du Diſcours préliminaire dont nous avons parlé. M. B. explique auſſi les différentes ſortes de moutures, ſoit en remontant à l'hiſtoire, ſoit en rapportant toutes les expériences plus recentes. La methode de remoudre les diverſes parties du grain, fut pratiquée de tout tems; elle étoit connue dans le Brandebourg, *depuis deux cens ans*, & les Meu-

niers & Fariniers du pays Chartrain, ceux de la rivière de Marne, ſe prétendent dans une poſſeſſion immémoriale de cet uſage.

Quoi qu'il en ſoit, cette méthode, pratiquée par quelques particuliers ſeulement, s'eſt étendue dans une partie de la Beauce & de la Picardie, vers 1740, & M. Malifet, ancien Boulanger de Paris, l'a rendue publique par ſes expériences faites devant les Magiſtrats en 1760 & 1761. La plupart des Meuniers des environs de Paris, l'ont adoptée & cela a produit des établiſſemens conſidérables dans quelques Provinces; les recherches & les expériences faites à ce ſujet, ont procuré différentes obſervations ſur la conſtruction des principales pièces des moulins d'après les Mémoires du ſieur Buquet, dont le manuel du Meunier, publié en 1775 par M. Beguillet, étoit un abrégé.

Tout moulin ordinaire peut aiſément opérer la mouture économi-

ec peu de changement & de
l faut piquer les meules co:-
ement & mettre une bluterie
rionnée, garnie de trois diffé-
étoffes ; on ſuppoſe que d'ail-
:s pièces de ces moulins ſoient
ombinées & dans les propor-
convenables. Pour cet effet,
:xplique toutes les qualités que
t avoir les roues, les meules,
grenages & l'enſemble d'un
; il rapporte ce que dit M.
cieux, dans les Mémoires de
émie, de 1754, pour prou-
e les roues à pots valent
que les roues à aubes, con-
Bélidor, qui préféroit celles-

[illegible] M. de Trudaine lui fit venir de toutes les généralités du Royaume, des Mémoires & renseignemens sur les différens vignobles de France; les espèces de raisins qu'on y cultive; les coutumes locales, &c. & il fit espérer à l'Auteur de contribuer à la publication d'un Ouvrage qui doit servir de *pendant* au Traité des grains & de la mouture économique.

Enfin, l'on trouve ici le méchanisme, la construction & la conduite de toutes sortes de moulins à bras, à manége, à eau, à vent; avec des plans originaux dont il n'existe nulle part de modèle, qui ont été dessinés avec soin, & d'une grandeur suffisante, avec des explications assez détaillées pour qu'on puisse les exécuter. Le moulin économique de Senlis, occupe seul trente-deux pages; on y explique le jeu des machines & l'on y suit le bled par les douze différens changemens qu'il éprouve depuis le ventilateur jusques

bout du dodinage, ou bluterie
rieure par où ſort le ſon mai-
, parfaitement ſéparé de la fa-

Dans l'explication des moulins à
t, on trouve les réſultats d'une
orie par laquelle on peut donner
ailes la propriété d'être frappées
le vent avec la même viteſſe reſ-
tive dans toute leur étendue.

On a, dans ce même volume,
s les procédés généraux pour
rer la mouture par économie,
c le réſultat ſur différentes ſortes
bleds, & par différentes métho-
de mouture économique.

Le cinquième volume, qui en eſt
ſuite, & qui a trois cens quatre-

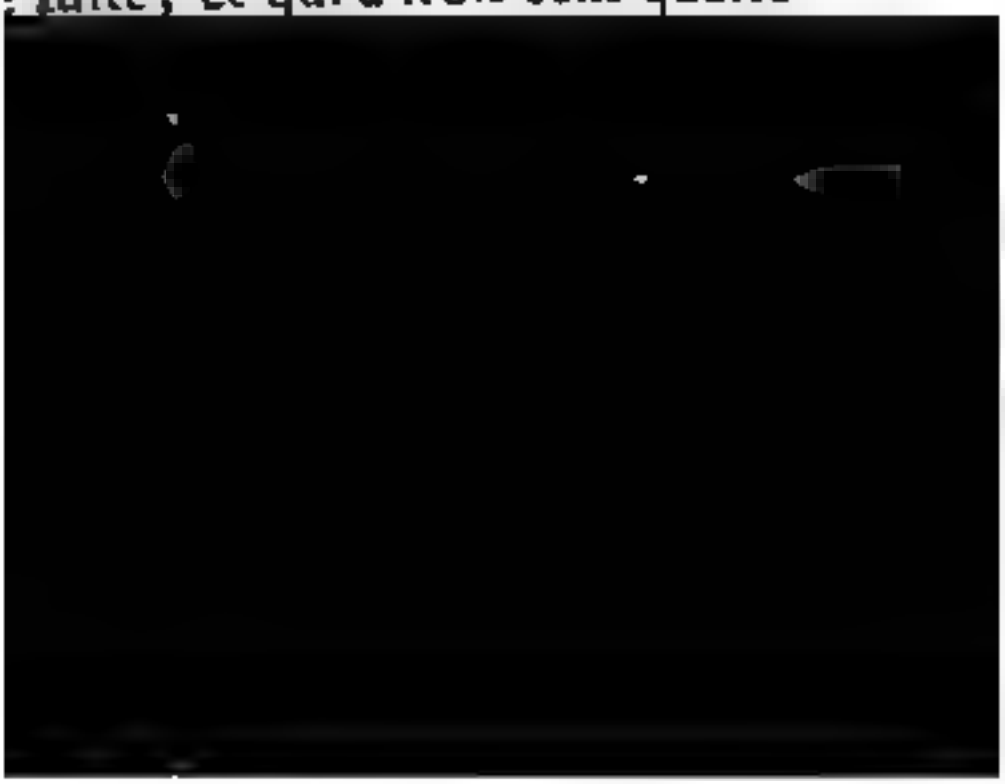

provinces de France, pour y examiner l'état de la mouture & pour y établir la méthode nouvelle; les réglemens généraux concernant la meunerie, les questions de jurisprudence, les abus à corriger; on y voit l'utilité qu'il y auroit à péser les grains, pour connoître leur véritable produit à la mouture & pour prévenir les fraudes des Meuniers, enfin, le résumé des avantages de la mouture économique. On peut regarder notre Ouvrage, dit M. B., en finissant, comme la description d'un *art nouveau*, d'un art de la plus grande importance; s'il est vrai qu'en procurant du pain de qualité supérieure, & en épargnant dans la plupart des Provinces un quart ou un cinquième, sur la consommation de la denrée la plus précieuse, *on puisse nourrir quatre millions de sujets de plus.*

Enfin, le sixième volume, qui a cinq cens pages, traite fort au long de la nature du corps farineux & des

plantes farineuſes, de la farine conſidérée chymiquement, de la diverſité du corps farineux, dans le froment, l'orge, le millet, le ſorgo, la veſce, les orchis, les pommes de terre, le manioc, les noix, les glands; avec un catalogue de toutes les plantes dont les fruits ou les racines peuvent remplacer le bled. M. B. fait voir le rapport qu'il y a entre le lait & la farine rendue émulſive par le moyen de l'eau, la manière de connoître les qualités des différentes farines; enfin, la manière d'exploiter les farines, de les étuver, de les conſerver, & les avantages du commerce des farines, qui lui paroît remédier au danger de l'exportation des grains & de la liberté illimitée. Il fait voir les avantages qu'elle procure & les inconvéniens qu'elle évite & il cite, en lettres capitales, ce paſſage de l'Auteur des Ephémérides du citoyen (M. l'Abbé Baudeau) qu'il appelle l'Apôtre des Economiſtes, le grand Promoteur de la

[illegible]

DICTIONNAIRE de Phyſique. Par M. *Sigaud de la Fond*, Profeſſeur de Phyſique expérimentale, Membre de la Société Royale des Sciences de Montpellier; des Académies d'Angers, de Bavière, de Valladolid, de Florence, de Saint-Petersbourg, &c. IV volumes *in*-8°. de 6 à 700 pag. chacun, avec 12 Planches en taille-douce.

NOUS nous empreſſâmes d'annoncer cet Ouvrage dans le ſecond volume de Décembre au moment où il parut, & nous en avons donné une légère idée dans notre Journal de Janvier; mais il eſt naturel d'y revenir pour faire connoître en détail un Ouvrage conſidérable fait par un Sçavant des plus exercés dans la Phyſique expérimentale, & qui, la profeſſant depuis trente ans à la ſatisfaction générale de ſes auditeurs, n'a pu manquer d'acquérir

& les connoiſſances, & l'habitude & la clarté, néceſſaires pour faire un bon Dictionnaire & de bons Elémens. Nous annonçâmes, il y a quelques années, les ſix volumes de ſa Phyſique; mais quelque étendu & quelque complet que fût cet Ouvrage, il ne tenoit pas lieu d'un Dictionnaire. Premièrement, parce qu'il y a des termes dont on n'a pas toujours occaſion de ſe ſervir dans un Cours de Phyſique; mais qu'il eſt toujours néceſſaire de pouvoir trouver dans un Dictionnaire; ſecondement, parce qu'il y a des objets de Phyſiologie, de Chimie & d'Hiſtoire naturelle qui ſe rapportent naturellement à la Phyſique expérimentale, & ſur leſquels on ne peut pas inſiſter dans un Traité de Phyſique; & c'eſt le cas de recourir au Dictionnaire; troiſièmement, parce que toutes les perſonnes qui ont de la curioſité & de l'eſprit, ont perpétuellement des occaſions d'entendre parler de choſes qu'elles ont

envie de comprendre, & par conſéquent le Dictionnaire eſt pour elles un beſoin de tous les jours. S'agit-il, par exemple, d'expliquer une des fonctions de l'économie animale ? il faut, ſans contredit, que cette explication ſoit précédée d'une deſcription ſuccinte des parties qui y concourent : de-là cette multitude d'expreſſions anatomiques qu'il faut employer & qui ne ſont familières qu'aux gens de l'art ; l'Amateur le plus curieux de s'inſtruire, arrêté par la ſeule difficulté d'entendre ces expreſſions, ne peut ſaiſir le méchaniſme d'une opération qu'il deſireroit de connoître.

S'agit-il de rendre raiſon de certains effets, de certains réſultats des opérations chimiques ? même embarras pour entendre les termes, & pour ſuivre la marche de l'opération que le Chimiſte eſt obligé de décrire.

S'agit-il d'employer dans quelques expériences, quelques ſubſtances qui ne ſont connues que du Na-

turaliſte à la même difficulté ſe préſente ; & toujours rebuté par des expreſſions inintelligibles, & qui lui paroiſſent barbares, l'Etudiant abandonne un travail qui eût pu ſatisfaire ſa curioſité, & qui l'eût peut-être mis à portée d'être utile à la ſociété.

M. de la Fond ne fait point la critique du Dictionnaire de Phyſique du P. Paulian, ni du Dictionnaire de Phyſique & de Mathématiques de M. Saverien, mais il eſt aiſé de comprendre qu'un Dictionnaire fait par un ancien Profeſſeur de Phyſique doit être tout autrement approprié à cette belle ſcience que ceux dont nous venons de parler ; & l'on ſait que la Phyſique expérimentale eſt plus curieuſe, plus utile, plus recherchée par le grand nombre, que l'Aſtronomie, la Géométrie, & en général toutes les Mathématiques, où l'on trouve plus de difficultés & des applications moins fréquentes.

L'Auteur s'eſt fait un devoir de puiſer dans les meilleures ſources, & il déclare qu'il n'a fait qu'extraire ou abréger les articles qu'il a trouvés bien faits dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, les Tranſactions philoſophiques de la Société Royale de Londres, le Journal de Phyſique de M. l'Abbé Rozier, le Dictionnaire de Chimie de M. Macquer, l'Encyclopédie, les Leçons de Phyſique de l'Abbé Nollet, les Cours de Phyſique de Muſſembroek, de Déſaguillers & de s'Gravеſande. On reconnoît ſurtout l'attention de M. de la Fond à ſuivre les nouvelles découvertes de la Phyſique, par ſon article de l'air fixe, ſur lequel il a donné lui-même un Ouvrage particulier intitulé : *Eſſai ſur les différentes eſpèces d'Air.* Cet article étoit d'autant plus eſſentiel, dans un Dictionnaire, que l'on eſt expoſé à entendre parler tous les jours des dangers de l'air mal ſain, des expériences qui ſe font pour en

connoître la nature, & même des remèdes dans leſquels on l'emploie. Il range ſous deux claſſes les propriétés de l'air fixe ; les unes, malfaiſantes, & qui ſemblent devoir nous le faire regarder comme un véritable poiſon ; les autres, ſalubres & bien propres à exciter la reconnoiſſance de l'homme envers la main bienfaiſante qui lui fournit un ſecours auſſi puiſſant contre les accidens fâcheux qui menacent ſouvent ſa vie.

A conſidérer l'air fixe ſous le premier aſpect, on y découvre une qualité deletère, une vertu méphitique, qui détruit le principe de vie dans les animaux qui le reſpirent. On y découvre un obſtacle inſurmontable à l'entretien de la lumière & des corps embrâſés. On y découvre un principe nuiſible à la végétation, mais qui cède cependant facilement à l'effort de la nature dans cette opération, qui ſe décompoſe, qui change, pour ainſi dire, de na-

ture, & ceſſe de s'oppoſer à l'acte de la végétation.

D'un autre côté, l'air fixe ſert à faire des eaux minérales artificielles. C'eſt un des meilleurs anti-ſeptiques ou anti-putrides qu'on connoiſſe. On l'adminiſtre avec ſuccès dans les fiévres putrides inflammatoires. Pour cela on en remplit une veſſie à laquelle on adapte une canule, & on le donne en forme de lavement, qu'on réïtère pluſieurs fois dans le même jour. M. Dehey fut le premier qui oſa tenter ce remède dans un cas déſeſpéré, où les ſecours les plus puiſſans de la Médecine paroiſſoient inutiles, & il réuſſit. On lira avec plaiſir le détail de cette obſer-

[redacted]

pierre dans la veſſie, & auquel on ſe préparoit à faire l'opération; par le moyen de l'air fixe, cette pierre a été diſſoute, & le malade l'a rendue avec les urines ſous la forme de gravier.

L'air déphlogiſtiqué méritoit bien un article dans ce Dictionnaire, puiſque c'eſt le plus pur, le plus reſpirable, le plus ſalubre. On l'appelle ainſi, non parce qu'on le croit abſolument dépouillé de phlogiſtique, mais parce que l'air atmoſphérique étant moins ſalubre quand il eſt chargé de phlogiſtique, l'air qui eſt beaucoup plus pur, a paru d'abord devoir en contenir moins. Mais M. Lavoiſier croit que l'air qu'on appelle déphlogiſtiqué eſt au contraire le plus chargé de phlogiſtique, & que ce n'eſt autre choſe que le principe acidiforme combiné avec le phlogiſtique; mais M. Prieſtley croyoit que la lumière d'une chandelle phlogiſtiquoit l'air, & que c'étoit la cauſe pour laquelle elle s'y

éteignoit enſuite ; il appelloit donc air déphlogiſtiqué celui où la chandelle brûloit le mieux.

Quoi qu'il en ſoit de la nature & de la cauſe, il ſuffit de ſavoir que cet air ſe retire des chaux métalliques qui ſe revivifient ſans addition comme du mercure précipité rouge. Les animaux y vivent plus longtems. La lumière s'aggrandit & y devient plus vive ; il produit avec l'air inflammable une exploſion beaucoup *plus forte.*

Il y a beaucoup d'autres eſpèces d'air dont les Phyſiciens s'occupent actuellement, & dont M. de la Fond a cru devoir parler pour mettre ſes Lecteurs au courant de la Phyſique moderne.

Par la même raiſon, l'Auteur parle aſſez au long de l'attraction. Il en donne l'hiſtoire en abrégé ; & au mot *Capillaire*, il renvoye à la Diſſertation de M. de la Lande, qui parut, pour la première fois, dans notre Journal d'Octobre 1768. Il

parle auſſi de l'Ouvrage du P. Gerdil (aujourd'hui Cardinal) qui contient beaucoup d'objections contre l'explication tirée de l'attraction. Mais nous obſerverons à cet égard que le P. Gerdil n'a pas de plus fort argument que celui du tube d'or plongé dans le mercure; ſuivant la théorie de l'attraction, le mercure doit y monter au-deſſus du niveau, cependant le P. Gerdil aſſure qu'il a peine à arriver juſqu'au niveau; & même que dans un tube d'un tiers de ligne le mercure n'y arrive pas. Mais il convient auſſi que le frottement du mercure & la réſiſtance qu'il oppoſe à la déſunion de ſes parties eſt la véritable cauſe qui l'empêche de monter dans des tuyaux étroits. Nous le croyons auſſi. Car ſi l'on plonge dans le mercure des tubes d'un très-petit diamètre, il n'y entre point du tout; enſorte, que c'eſt un fluide qui préſente alors les phénomènes d'un corps ſolide; il ne *faut donc* pas choiſir, pour réſu-

l'attraction, les expériences où elle eſt gênée par des obſtacles étrangers, & dans leſquels on ne peut ſéparer les effets de l'attraction, de l'influence des autres cauſes : tout concourt à empêcher l'aſcenſion du fluide, quand il eſt ſi peſant & que ſes parties ſont ſi difficiles à déſunir; on le voit aſſez dans toutes les expériences où l'on employe le mercure.

A l'article *Hygromètre*, M. de Lafond donne une idée de celui de M. de Luc, dont la deſcription a été donnée dans les Tranſactions Philoſophiques & dans le Journal de Phyſique; mais il ajoute avec la circonſpection d'un Phyſicien habile qu'on doit deſirer un inſtrument encore plus parfait; il avoue qu'on ne peut porter plus loin la préciſion dans la conſtruction d'un inſtrument de cette eſpèce; mais outre la difficulté de trouver deux morceaux d'ivoire parfaitement homogènes, pour conſtruire deux hygromètres comparables, on conçoit encore que

l'ivoire doit être affecté lui-même des impreſſions de la chaleur & du froid, & que cette ſenſibilité ne peut être parfaitement ſemblable à celle qu'éprouve la boule du thermomètre qui fait l'office de correcteur. De-là naît un défaut de préciſion dans cet inſtrument. Nous pourrions, dit-il, lui reprocher encore quelques légers défauts, dans le détail deſquels nous ne deſcendrons pas. Il ſuffit d'avoir fait connoître les principaux, pour confirmer l'opinion où nous ſommes, qu'il nous manque encore un inſtrument de cette eſpèce exact & comparable, & pour engager ceux qui viendront après nous à chercher des moyens propres à ſatisfaire notre curioſité à cet égard. En effet, nous devons ajouter ici que M. de Luc s'occupe encore actuellement de nouvelles recherches ſur l'hygromètre, dont il eſpère un nouveau ſuccès.

Nous avons dit que M. de la Fond *avoit fait* entrer dans ſon Dictionn-

naire ce qu'il falloit ſavoir de Chimie pour entendre les expériences de Phyſique ; on ne ſera pas ſurpris que l'article *Sel* contienne une douzaine de pages, mais il eut été difficile de faire mieux que de ſuivre l'excellent Dictionnaire de M. Macquer. Il range avec lui, dans la claſſe des ſels, toutes les ſubſtances qui, non-ſeulement, ont les propriétés caractériſtiques des ſels, comme la ſaveur & la miſcibilité parfaite avec l'eau, & dans un degré très-marqué ; mais encore qui, lorſqu'elles ſont libres, peuvent communiquer ces mêmes propriétés, du moins en partie, aux autres ſubſtances qui ne les ont point, lorſqu'elles ſe combinent avec ces dernières, & qui peuvent en être ſéparées enſuite, pour reparoître avec tous les caractères ſalins qui leur ſont propres.

Le celèbre Stahl cherchoit quelle étoit la ſubſtance ſaline la plus ſimple de toutes & le principe de toutes les autres. Il lui ſembloit que

c'étoit l'acide vitriolique. Tout Chimiſte, remarque très-bien M. Macquer, à ce ſujet, reconnoîtra ſans peine que cette grande idée eſt capable d'embraſſer par ſa généralité & de lier les uns aux autres tous les phénomènes que nous préſentent les propriétés des ſubſtances ſalines; mais il faut convenir en même-tems, qu'en examinant les preuves ſur leſquelles elle eſt fondée; il en réſulte que, quoi qu'elle ait un grand air de vérité par ſon accord avec les principes de la Chymie, & avec un grand nombre de phénomènes particuliers, il manque encore beaucoup de faits, pour lui donner le caractère d'une vérité démontrée.

Il faudroit d'abord qu'il fût bien certain que toute matière ſaline, qui n'eſt point de l'acide vitriolique pur, n'eſt cependant autre choſe que ce même acide différemment traveſti, & dont les propriétés primitives ſont plus ou moins altérées ou déguiſées par ſon union avec d'au-

ſammés par leur mêlange avec un acide minéral approprié.

Nous citerons encore l'article *Saturation*, pour donner une idée de la manière dont M. de la Fond traite la Chymie dans ſon Dictionnaire. Toute diſſolution, dit-il, ne s'opère que par l'affinité ou la tendance à l'union entre le diſſolvant & le corps à diſſoudre; d'où il ſuit que plus cette tendance ſera grande, plus le diſſolvant ſe chargera abondamment du corps à diſſoudre avant d'arriver au point de ſaturation. Il y a plus: lorſqu'un diſſolvant eſt ſaturé d'une ſubſtance donnée, ſa vertu diſſolvante n'eſt pas tout-à-fait épuiſée; il peut encore diſſoudre une autre ſubſtance avec laquelle il auroit plus d'affinité, ou qui ſeroit plus diſſoluble que celle qu'il tient en diſſolution. Cette propriété, dans le diſſolvant, préſente deux phénomènes. La ſolution des ſels, dans les menſtrues ou dans les diſſolvans aqueux, nous *fournit un* exemple du premier.

Lorſqu'on fait diſſoudre un ſel donné dans une maſſe d'eau, & qu'elle en eſt pleinement ſaturée, elle ne diſſoudra plus un atome de ce même ſel; mais donnez-lui un autre ſel plus facile à diſſoudre, elle en diſſoudra encore une quantité plus ou moins notable, moindre cependant qu'elle n'en eût diſſout, ſi elle n'avoit pas été préalablement ſaturée du premier ſel; de ſorte que ſi on vouloit faire cette expérience, en commençant par mettre dans une maſſe d'eau donnée le ſel le plus difficile à diſſoudre ou à fondre, & en lui donnant ſucceſſivement d'autres ſels ſuivant l'ordre de leur ſolubilité, on verroit à chaque fois cette eau ſaturée, agir & diſſoudre les nouveaux ſels qu'on lui préſenteroit.

La ſaturation de l'eau par les ſels dépend, en pluſieurs circonſtances, de la température de l'eau. S'il eſt en effet pluſieurs ſels qui ſe diſſolvent également bien dans l'eau *froide* & dans l'eau chaude; il en

auſſi pluſieurs qui ſont plus diſſo-
bles dans l'eau chaude ; & on ne
rvient à ſaturer l'eau de ces der-
ers, qu'en la faiſant chauffer, &
uvent en l'amenant à l'état d'é-
llition. Mais il faut obſerver ici
e l'eau ſaturée de cette manière
conſerve pas toute la quantité de
qu'elle a diſſout lorſqu'elle vient
e refroidir, il s'en précipite une
rtie & elle ne retient que la quan-
é qu'elle peut diſſoudre à la tem-
rature où elle ſe trouve.

Un ſecond phénomène que nous
re l'état de ſaturation d'un diſſol-
nt, c'eſt qu'il arrive quelquefois,
e ſi on préſente à ce diſſolvant,
uré d'une ſubſtance donnée, une
re ſubſtance plus facile à diſſou-
, il ſe jette ſur cette dernière; il
diſſout en partie; mais en aban-
nant ſur ſa ſurface la première
bſtance qu'il tenoit en diſſolution.
eſt ce phénomène que M. de la
nd décrit ſous le nom de précipi-
on & qu'on a coutume de dé-

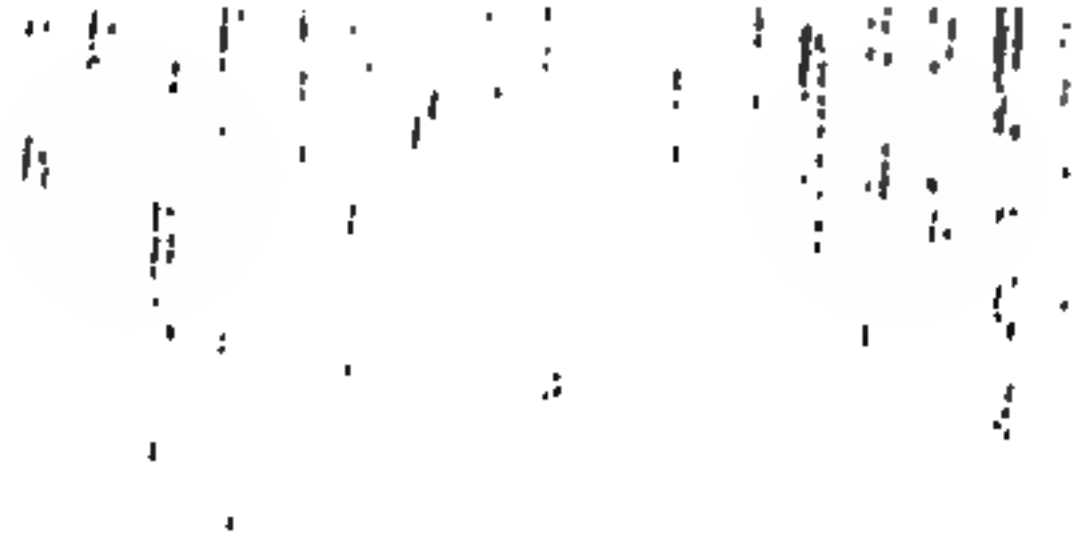

ſes ; mais qu'il ſoit cependant vif, & qu'il le ſoit aſſez pour l'ame dans une agitation plus , & telle qu'on la remarque en ille circonſtance, où cet ébranent ayant plus d'activité que ceque produit une ſenſation pure- voluptueuſe, il n'eſt pas ſurant que, pouſſée un peu au-delà, ſvienne fatiguant, & même inportable ; & c'eſt en cette oc- on qu'on peut dire que la peine près-près du plaiſir.

Dans tous les articles où M. de fond ne peut pas s'étendre aſſez, la difficulté & l'étendue des ob- ; il a ſoin d'indiquer tous les eurs qui l'ont approfondi. C'eſt choſe importante dans un Dicnaire, & ſouvent cette méthode it éclorre de grands talens par connoiſſance des ſources de l'inſtion ; on en jugera par l'article *draulique ;* l'Auteur obſerve d'abd que Mariotte fut un des preers qui ſe livra à ce genre d'étude,

qui nous donna un Traité, fort estimé dans son tems, sur le mouvement des eaux. Guglielmini poussa plus loin ces recherches, & parvint à réduire à la pratique les principes les plus compliqués de l'hydraulique, dans un excellent Ouvrage intitulé : *Mensura aquarum fluentium.* Newton, dans ses principes de la Philosophie naturelle ; Varignon, dans les Mémoires de l'Académie ; Daniel Bernoulli ; enfin dans un excellent Traité latin d'hydrodinamique, ont développé de la manière la plus instructive, tous les principes de cette science. Pour avoir ces principes sagement & savamment appliqués à la pratique dans la construction des machines hydrauliques, on a recours à l'Architecture hydraulique de M. Belidor. On trouve encore de très-bonnes choses en ce genre, dans un Traité de machines hydrauliques de Salomon de Caux, dans l'Ouvrage de Gaspard Schott, intitulé : *Mechanica-hydro-*

sico pneumatica, & dans le *Mundus Mathematicus* du P. de Chales, &c.

L'Auteur indique enſuite l'expérience par laquelle on prouve que les vîteſſes de l'eau ſont en raiſon ſous-doublée des hauteurs ; vérité importante que l'on doit au P. Merſenne, & que les tems de l'écoulement ſont comme les carrés des diamètres, vérité dont on doit la démonſtration à M. Picard. Il explique pourquoi les expériences que l'on fait ſur cette matière ne ſont pas exactement d'accord avec la théorie, & il cite les obſervations de M. Couplet. Il obſerva entre autres choſes ſur un acqueduc de fer de quatre pouces de diamètre & dix-huit cent pieds de longueur, formant pluſieurs courbures dans le Parc de Verſailles, & ouvert à ſes deux extrémités, que l'eau du réſervoir, étant à neuf pouces au-deſſus de l'ouverture de décharge, il ne couloit par ſon orifice que deux

pouces d'eau dans l'eſpace d'une minute, tandis que dans le même tems, il en avoit coulé huit pouces & demi par un canal de peu de longueur, & conſéquemment qu'il ne coula pas un quart de la quantité d'eau qui eût coulé par un petit canal. Il faut lire la ſuite des obſervations curieuſes de même genre que fit en même-tems ce célèbre Académicien. Elles ſont conſignées dans l'hiſtoire de l'Académie pour l'année 1732.

Une douzaine de planches ont ſuffi dans l'Ouvrage de M. de la Fond, pour donner l'intelligence des machines ſans trop augmenter la dépenſe de l'Ouvrage. Nous en avons dit aſſez pour faire voir le plan que l'Auteur s'eſt formé dans ce Dictionnaire, la manière dont il l'a rempli & l'avantage qu'en doit retirer le Public.

[*Extrait de M. de la Lande.*]

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS *ſur l'Amérique, adreſſées à Meſſieurs les Auteurs du Journal des Sçavans.* Par M. l'Abbé *Cartier.*

LA diſcuſſion ſur l'Amérique, dans laquelle on prouve que cet hémiſphère a été connu des Anciens, ſe trouve à l'article 2, ſec. 1, de la Diſſertation qui a remporté le prix à l'Académie des Belles-Lettres en 1757, ſur la queſtion : *quel étoit en France l'état de la Marine & du Commerce maritime ſous les deux premières Races ?*

On donne, au commencement de cette Diſſertation, une idée de la

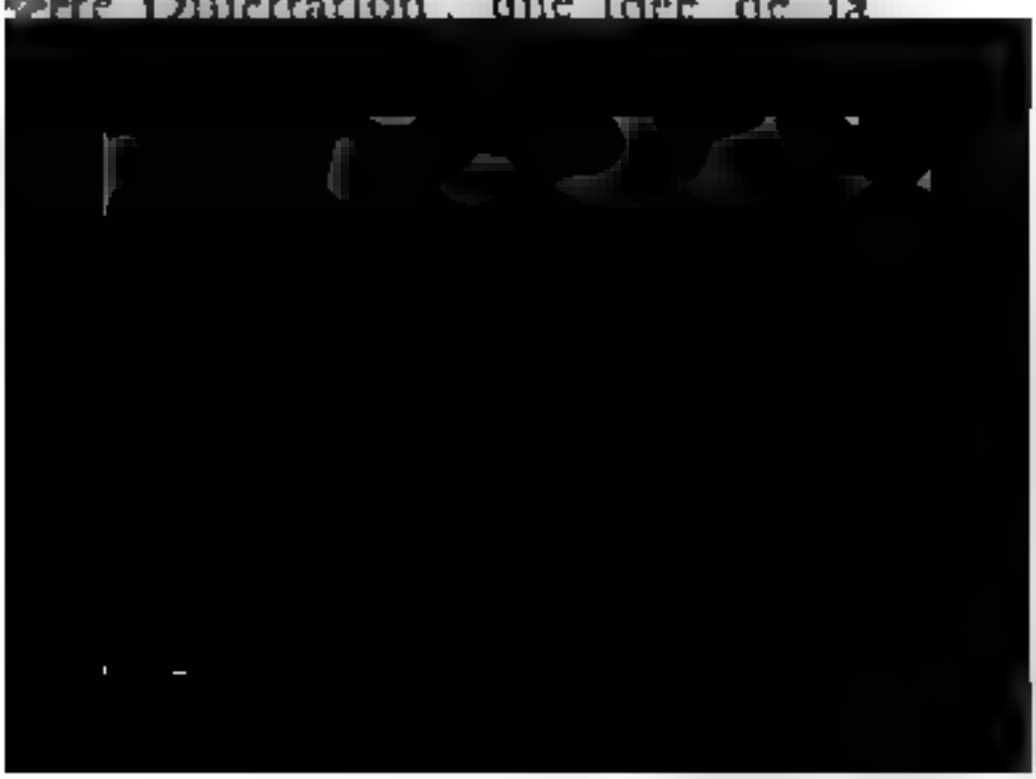

Romains ſur le plan de celle des Va[illegible]nois & des Rhodiens. Ces deux peu[illegible]ples, moins timides que les Ro[illegible]mains, voguoient en pleine mer ſu[illegible] d'excellens voiliers, dont la force & la grandeur différoient peu de celle de nos vaiſſeaux de ligne. Les Ro[illegible]mains, moins exercés, bornoient preſque toutes leurs expéditions en[illegible]tre les côtes de la Méditerranée. Les colonnes d'Hercule, aujourd'hui le détroit de Gibraltar, étoient leur *nec plus ultrà*. Ils avoient plus de confiance à la rame qu'à la voile. La mort de Céſar arrêta l'exécution de ſon projet. Antoine, à la bataille d'Actium, avoit ſuivi en partie les erremens de Céſar. Il eſt connu qu'il auroit été vainqueur d'Auguſte, par la force & par la manœuvre de ſes gros vaiſſeaux, ſans la fuite de Cléopatre. Auguſte, attribuant ſa victoire à la légéreté des vaiſſeaux de ſa flotte, moins grands & moins forts de bois que ceux d'Antoine, abandonna les vues de Céſar. La

Marine des Romains s'affoiblit de plus en plus sous ses successeurs ; & à dater de la fin de son règne, la navigation devint plus timide.

La chûte de Carthage avoit comme anéanti la Marine de cette République, son commerce & ses liaisons avec les Gaulois de l'Armorique ; les Marseillois, élèves des Phéniciens, trouvant plus à gagner au commerce de la Méditerranée qu'à celui des plages lointaines de l'Océan, y bornèrent leurs vues.

Le peu que les anciens Auteurs nous apprennent touchant les voyages de long cours des Phéniciens, des Rhodiens, des Carthaginois, des Marseillois & des Vannois, ne nous permet pas de douter qu'ils n'eussent des relations avec les habitans des côtes de l'Amérique.

Deux choses empêchent que la connoissance de ce commerce ne soit parvenue jusqu'à nous : 1°. le secret avec lequel les anciens Navigateurs faisoient leur commerce : 2°. les

Romains, éblouis par le luxe de l'Asie, tournèrent de ce côté leurs vues de commerce, & mépriſèrent celui de l'Océan & du Nord, qui conſiſtoit, en grande partie, en beſtiaux & en métaux du ſecond ordre, tels que le cuivre, l'étain, &c. Ils recevoient les matières qui leur étoient apportées dans ce genre, ſans s'informer des débouchés par où elles leur venoient.

Agrippa, gendre d'Auguſte, ayant commencé à faire percer la Gaule, par les grandes voies connues enſuite ſous le nom de *Chauſſées Brunehaut*, les reſſources de la navigation devinrent moins importantes aux yeux des Romains. C'eſt principalement à cette époque, que l'on peut placer la ceſſation du commerce & des correſpondances des Navigateurs gaulois avec les peuples de l'Amérique.

Cette ancienne correſpondance, impoſſible à établir ſur des autorités poſitives, pour les raiſons qui viennent d'être déduites, eſt preſque

prouvée par une tradition exposée en raccourci dans la Dissertation.

On y fait voir, qu'à dater du règne de Clovis jusqu'au tems où Christophe Colomb entreprit son expédition, l'Amérique avoit toujours été connue par une sorte de reminiscence, sous les noms de la *Grande-Isle*, *l'Isle Ima*, *l'Isle inconnue ou Isle perdue*; *l'Isle Brandin*, *Brandan ou Borrhondon*, principalement dans les ports & sur les côtes de Bretagne. Ce seroit une découverte littéraire très-intéressante pour la Géographie ancienne, de montrer évidemment que l'Amérique entretenoit originairement des relations de commerce avec notre

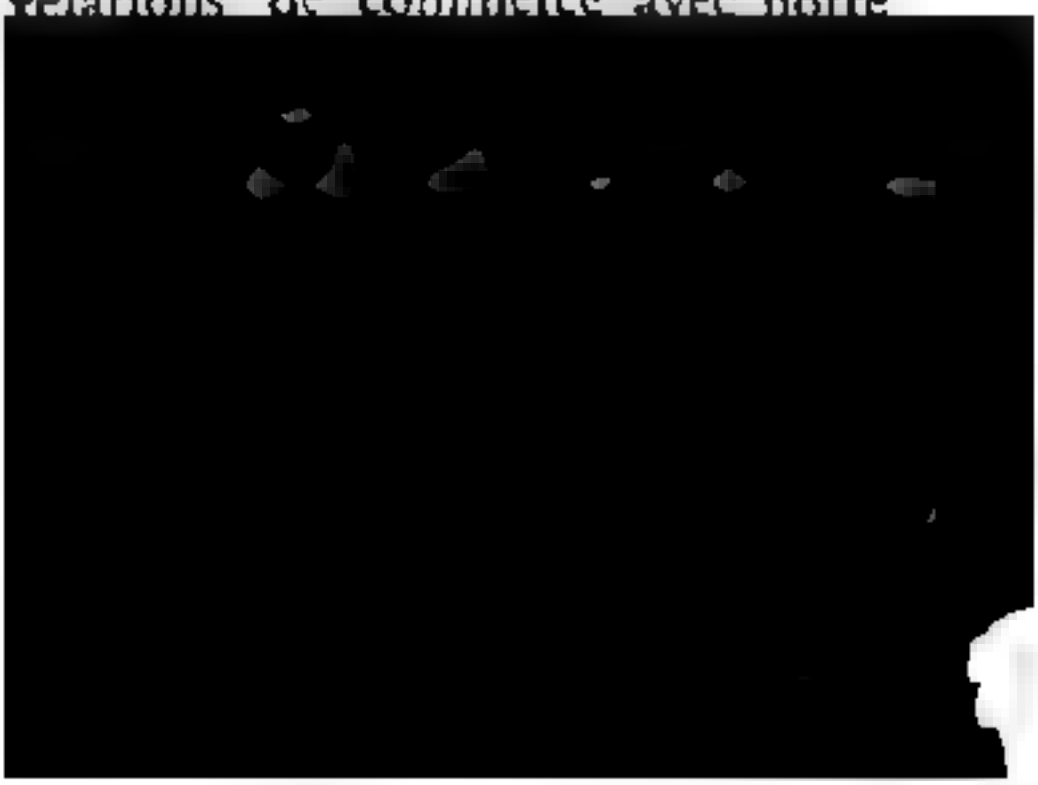

nois & des Marſeillois. Il s'en faut bien que la matière ait été approfondie, parce que les Sçavans qui l'ont traitée, n'étoient ni Navigateurs ni Aſtronomes; & que les Marins qui ont examiné & critiqué leur travail, n'étoient pas verſés dans la ſcience de l'Antiquité, & n'avoient pas pris la peine de comparer, de méditer & de rapprocher les textes des Anciens.

Strabon lui-même, en relevant comme fauſſe ou ridicule les opinions de quelques Anciens, a commis des fautes, pour n'avoir pas été auſſi inſtruit de l'Aſtronomie, des ſecrets de la navigation & du commerce maritime, que ceux qu'il blâme.

Les Actes ou Vies des Saints ſont plus que jamais dans un diſcrédit abſolu. Cependant, lorſqu'on réfléchit que pendant les premiers ſiècles de notre Monarchie, la nation n'avoit pas d'autres hiſtoriens que les légendaires, ces Vies doivent être

regardées comme des sources ou plutôt comme des fleuves, dans le sable & dans la vase desquels on recueille des paillettes d'or. On estime qu'en dépouillant, avec patience & avec soin, les manuscrits des archives des plus anciens Monastères de la Bretagne, ceux surtout qui ont rapport aux histoires de S. Brandan & de S. Malo, on y trouveroit des anecdotes bien propres à jetter un grand jour sur les liaisons des Gaulois de l'Armorique, avec les peuples des côtes du nouvel hémisphère.

On trouve des choses merveilleuses sur ce sujet, dans l'Hydrographie du Père Fournier, *in-folio*, qui parut sous le Ministère du Cardinal de Richelieu. Cet Ouvrage, dont on ne fait guère plus de cas que des légendes, contient des traits curieux & réfléchis, sur la navigation des peuples de l'Asie qui occupent les côtes de la mer du Sud. Ceux de nos Marins qui ont fait mention de cet Ouvrage, en parlent avec mépris.

Mais feu M. l'A. de la Caille, cé
Aſtronome, mon ami particu
à qui j'ai obligation d'une
des connoiſſances qui m'étoien
ceſſaires pour compoſer ma D
tation en 1757, m'a toujours
de cet Ouvrage comme d'un
lent Répertoire, ſur les faits d
on pouvoit compter. Feu M. de
de l'Académie des Sciences
celle de S. Pétersbourg, m'en
parlé dans les mêmes terme
vérifié moi-même pluſieurs
contenus dans ce même Ouv
auxquels je n'aurois jamais ajou
confiance, ſi je n'avois pas
portée de m'en aſſurer.

Extrait de la Diſſertation qui a
porté le Prix à l'Académi
Inſcriptions de Paris, en

Ceſar [1] ne s'en tint pas
admiration ſtérile & paſſagè

[1] Lib. 3, c. 13 & 14.

l'habileté des Vannois par rapport à la Marine & à la Navigation ; il détourna & employa toutes leurs forces maritimes à ſoutenir ſes intérêts dans le cours de la guerre civile & dans les guerres d'Afrique.

Cet évènement a été la première cauſe de la décadence de la navigation des Gaulois de l'Armorique.

Auguſte vint, & tenant auſſi étroitement que Céſar les Gaulois des côtes ſous ſon empire, abandonna le projet, formé par Céſar, de mettre la Marine romaine ſur le même pied que celle des Gaulois. Auguſte, ſuivant les témoignages de Végèce & de Florus, établit un faux ſyſtême, un mauvais plan de navigation. Il donna à la rame la ſupériorité ſur la voile : il préféra le ſervice des liburnes, les frégates & les corvettes de ſon tems, à celui des gros vaiſſeaux forts de bois.

Cette innovation mal entendue, rendit incontinent la navigation plus *timide* ; on redouta la pleine mer,

& l'on s'accoutuma à regarder l'Océan comme un dédale dans lequel on n'osoit plus s'engager. On perdit dès-lors la connoissance de bien des pays éloignés, de plusieurs isles enfoncées dans le nord, avec lesquelles nos Gaulois communiquoient ci-devant, à l'aide de leurs gros vaisseaux.

L'*isle Ima* étoit, sans difficulté, le plus considérable des pays perdus qu'on regrettoit au sixième siècle, & l'*isle Perdue* de ceux qui ont commencé à parler Géographie, sous les deux premières races.

Le parti qu'on a pris d'appliquer le nom d'*isle S. Brandan*, à quelques rochers situés au-dessus de l'isle Bourbon, est l'effet d'une ignorance très-grossières. Je vais tâcher de montrer que les noms d'*isle Ima*, *d'isle Inconnue*, *d'isle S. Brandan* ou d'*isle Perdue*, doivent naturellement s'entendre de l'Amérique.

On donnoit à ce vaste continent, le nom d'*Isle*, parce que les Navigateurs qui en parloient, n'en avoient

vus que les côtes. On la nommoit *isle Inne*, parce que ceux qui l'avoient apperçue, alloient des isles Orcades dans les mers du midi, & que, relativement aux Orcades, le pays en question paroissoit situé beaucoup plus bas. [1] La condition difficile pour le découvrir, étoit de ne le pas chercher; car en entreprenant d'y aller, on prenoit selon l'opinion répandue au 6e. siècle, un moyen infaillible de ne le pas trouver. Cette opinion étoit assez fondée: ceux qui se donnoient pour avoir vu l'*isle Inne*, avoient effectivement été jettés de ces côtes-là malgré eux, ou par la dérive, ou par la tempête, comme ces Pêcheurs bretons du seizième siècle, dont l'histoire est connue.

[1] En 825, Abbon, à l'exemple des Latins, plaçoit à l'extrémité du monde l'isle de Thulé, qu'on avoit cru Tinmouth; l'isle des Orcades, si ce n'est pas l'Islande. Abbo. *Lib. 5. p. 76.*

On l'appelloit auſſi *l'iſle Inconnue*, ſoit parce que les Navigateurs qui l'avoient vue n'avoient oſé y deſcendre pour la reconnoître, ſoit enfin à cauſe de l'éloignement, ils ayant mieux aimé chercher les moyens d'un prompt retour, que de s'arrêter à déterminer par des régles juſtes la hauteur & la ſituation reſpectives de la *Grande iſle* avec celles de tant d'autres qui la ſuivoient.

On l'appelloit enfin l'Iſle S. Brandan. Cet Abbé ne croioit d'en entretenir ſes diſciples : ſa vie eſt le monument où il eſt parlé le plus au long de la *Grande iſle*. Voici quelques témoignages poſitifs touchant cette Iſle mémorable.

Jornandes, [a] qui écrivoit ſous Juſtinien, dit qu'il y a bien avant dans l'Ocean, une terre ferme qu'on ne ſçauroit décrire, parce qu'on ne peut y arriver. L'on rejette la difficulté de la route, ſur les bonnaces, la

[a] Jorn. de origin. Goth. & get. ch. 1.

vale & les herbes qu'on y rencontre à meſure qu'on approche des côtes.

Vers la fin du règne de Clovis [2] vivoit Brandan, dont le culte a été long-tems célèbre en Bretagne. Il avoit été imbu dès ſa jeuneſſe, de l'opinion d'une iſle immenſe ſituée au fond de l'Océan : la tradition ajoutoit qu'on y menoit une vie angélique, exempte de ſollicitude & d'embarras.

Malo ou Maclow fut le plus ardent à ſaiſir cette idée : après l'avoir bien méditée, il conçut le deſſein d'aller à la découverte de la *Grande iſle*. Il vint à bout de s'aſſocier dans ce projet, quatre-vingt-dix compagnons, diſciples de Saint Brandan comme lui.

Malo étoit entendu dans la navigation : on s'embarqua ſans délai au port d'Aleth, ville préſentement détruite, dont les ruines ſe voyent encore à une lieue de S. Malo. D'a-

[2] Sec. 1 Bened. p. 218 & 599.

bord ils firent voile aux iſles Orcades ſuivant le ſtyle, puis ils s'enfoncèrent dans les mers du nord oueſt, où ils naviguèrent, dit-on, pendant des années (à pluſieurs repriſes ſans doute) ſans rien découvrir.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que l'hiſtoire de l'*iſle Perdue* tranſmiſe de ſiècle en ſiècle, arriva juſqu'au tems où Criſtophe Colomb découvrit le nouveau monde. On ſçait qu'il en avoit conçu le deſſein, d'après une tradition conſervée dans les iſles Açores & ſur les Mémoires d'un vieux Marin. Il n'ignoroit ſûrement pas l'opinion du ſixième ſiècle, ſur la foi de laquelle S. Malo s'étoit embarqué.

François Buffereau, qui compoſoit une Coſmographie en vers, à l'imitation de Manilius; lorſque Colomb fit ſa découverte, parle en ces termes de l'iſle Perdue,

[1] Une Iſle y a qu'on ne peut voir,

[1] Mirouer du Mond. p. 2. ch. 5.

Buffereau se trompe quand il assure que S. Brandan a trouvé l'Isle de vie, où il renvoye, parce en effet de quelques entrepriſes maritimes de la part du Saint, mais il n'eſt pas queſtion qu'il ſoit venu à bout de découvrir la *Grande iſle*

Le nom du Saint fut donc appliqué à un continent dont il n'avoit qu'une idée fauſſe & confuſe, & ſans qu'il eut procédé lui-même à la

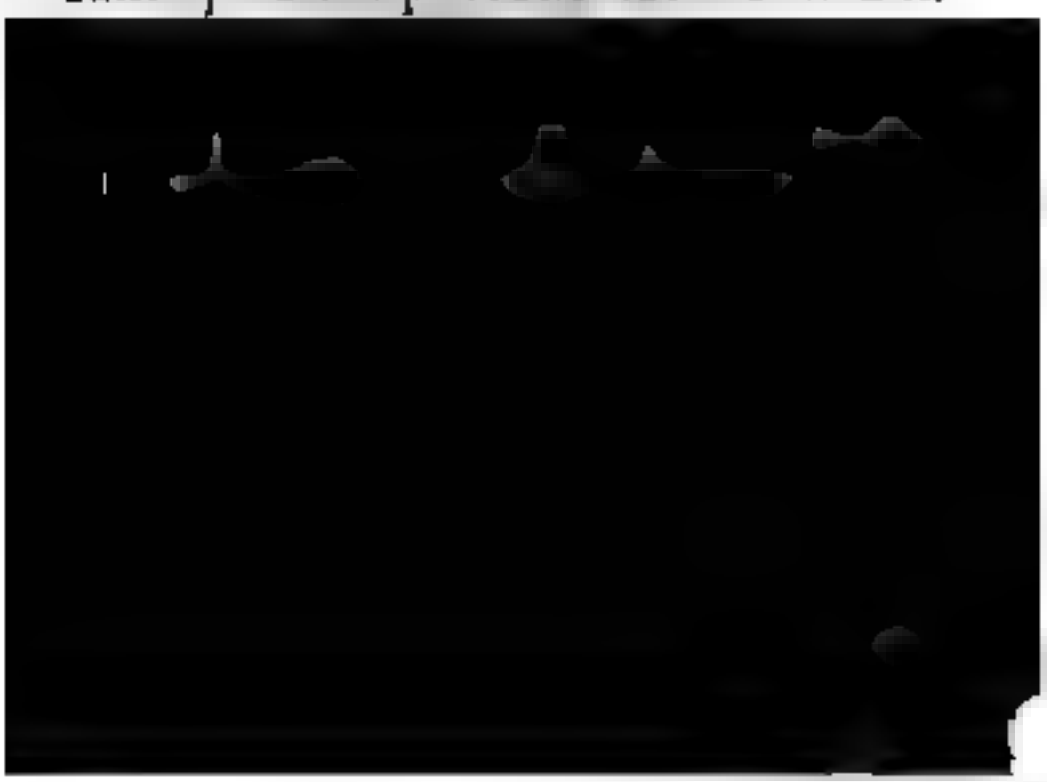

vient d'exposer, un sentiment plus que probable, que l'on voyageoit d'Europe en Amérique, avant la décadence de la marine des Gaulois, sous le règne de César & d'Auguste, & que le souvenir de cette ancienne correspondance, s'est perpetué en France, jusqu'à l'entreprise mémorable de Cristophe Colomb.

Mémoire sur les Enfans trouvés; présenté à MM. les Procureurs du pays de Provence; par les *Recteurs de l'Hôpital-Général S. Jacques de la ville d'Aix*. A Aix, chez Esprit David, Imprimeur du Roi, du Pays & de la Ville. 1780. *in*-4°.

Second Extrait.

Nous avons exposé dans notre premier extrait les excellentes vues de MM. les Recteurs de l'Hôpital d'Aix, pour la conservation des enfans trouvés, pendant les premières années de leur vie.

des avis qu'ils ont demandé aux personnes les plus capables de leur en donner de bons.

La Faculté de Médecine de Paris a surtout signalé son zèle à concourir à de si bonnes vues, par l'étendue des salutaires instructions qu'elle s'est empressée de donner à MM. les Administrateurs de l'Hôpital d'Aix, dans la sçavante Consultation qu'elle a insérée dans le recueil des pièces de son assemblée publique de 1779, dont nous avons rendu compte, & que doivent lire en entier ceux qui veulent connoître tout ce qu'on a dit de mieux sur cette matière.

Mais ce n'est pas assez de sauver les enfans trouvés des dangers qui menacent sans cesse les premières années de leur vie : il y a bien autre chose à faire si l'on veut qu'ils deviennent par la suite, des citoyens utiles à l'Etat : & d'abord, pour ce qui concerne le physique, MM. les Recteurs pensent avec bien de la raison qu'il est très-à-propos de les préserver de la petite

vérole par l'inoculation. L'Auteur du Mémoire obſerve à ce ſujet qu'il n'eſt pas probable qu'on puiſſe extirper entièrement cette affreuſe maladie par les mêmes moyens qu'on employe avec ſuccès contre la peſte; mais gardant un juſte milieu entre la rigueur des précautions qui deviendroient preſque impraticables s'il s'agiſſoit de ſupprimer entièrement la petite vérole, en coupant toute communication à cette maladie comme à la peſte, & l'impardonnable témérité de certains Inoculateurs qui auroient répandu partout cette horrible contagion ſi on les eût laiſſé faire, ce judicieux Ecrivain conſeille de prendre d'ailleurs

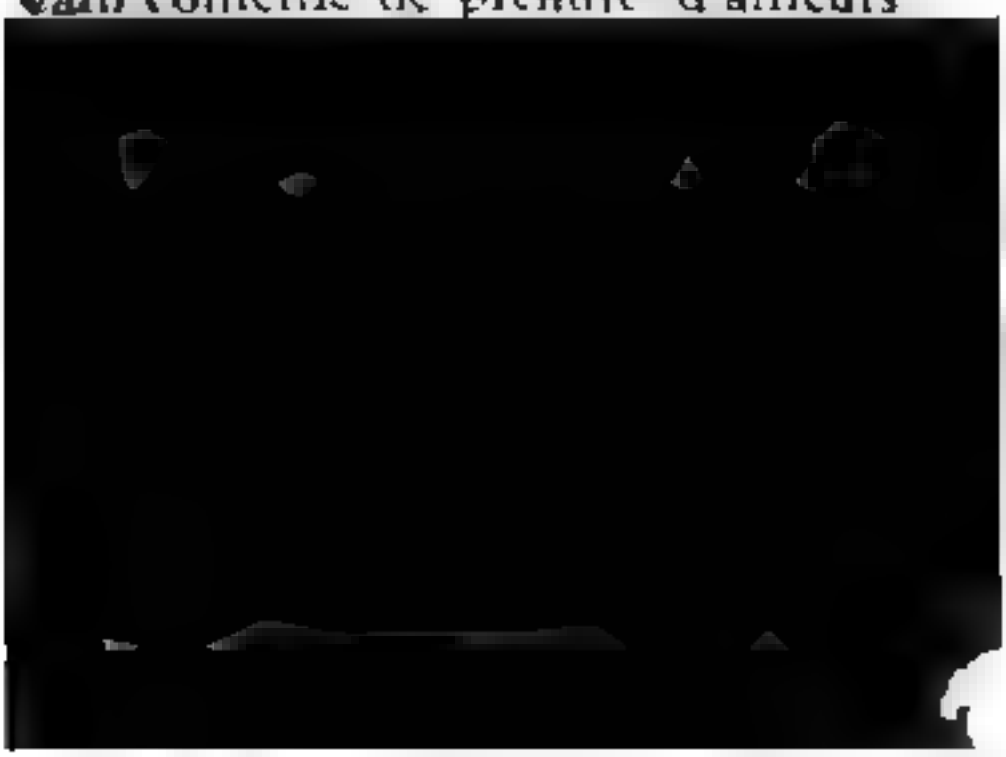

les précautions de police qu'on a pu prendre juſqu'à préſent, il ne ſe trouve malheureuſement toujours qu'un trop grand nombre de ces vagabonds ſans aveu, ſans domicile, qui, ne tenant à rien, & comme étrangers à la ſociété, n'y ſont connus que par les horreurs de leurs forfaits & de leurs ſupplices. Ne vaudroit-il pas mieux que ces malheureux, dont la plupart ne ſont devenus des malfacteurs que pour avoir été abandonnés à eux-mêmes, avant l'âge de raiſon, euſſent péri dans leur enfance, quelle que pût être leur origine?

Mais ſi le bien de l'Etat exige que les Adminiſtrateurs chargés du

celle des vrais peres juſqu'à l'établiſſement de leurs enfans.

L'Auteur paſſe en revue les différentes profeſſions qu'on a propoſées pour les enfans trouvés & fait voir qu'il n'y en a pas de plus avantageuſe pour eux & pour l'Etat, que celle d'Agriculteurs ; mais il avance avec raiſon que quoi que cette profeſſion ſoit une de celles qui exigent le moins de dépenſe, on ne peut guère éviter de donner une petite dot aux filles & même aux garçons en les mariant.

« Mais ce n'eſt pas aſſez pour les » enfans trouvés, dit judicieuſement » l'Auteur du Memoire, de recevoir » une légitime de leur Patrie ; ils en » attendent encore un bienfait qui » ne leur ſeroit pas moins précieux ; » ils réclament un état, » & après une très-ſçavante Diſſertation ſur l'état des enfans nés ſans légitime mariage, chez les différentes nations, dans les différens tems, &

en France dans les différens âges de la Monarchie, dans laquelle il cite tout ce qu'ont dit à ce ſujet les meilleurs Juriſconſultes, & dont il réſulte que les loix ont varié d'une manière étonnante ſur cet objet & enfin ſont demeurées contraires à la raiſon, à l'humanité & au bien de l'Etat; il finit en diſant: « cette partie de notre légiſlation a » beſoin de reforme; il eſt tems de » s'élever contre des préjugés qui » ſont nés dans des ſiècles d'ignorance & qui n'ont été accrédités » que par un eſprit purement fiſcal. » On peut accorder ce qu'exigent les » bonnes mœurs & la dignité des » mariages avec ce que l'on doit à

» tans expoſés, que tous les enfans
» qui ſont élevés dans les hopitaux,
» quelle que ſoit leur naiſſance,
» jouiſſent donc de tout les droits
» des autres citoyens. Qu'ils ne puiſ-
» ſent rien prétendre ſi l'on veut ſur
» les biens de leurs parens; que toute
» trace de leur origine ſoit effacée;
» mais que leur Patrie les adopte,
» qu'ils en reçoivent un état & une
» légitime, & l'on verra bientôt ſe
» former une nouvelle race d'hom-
» mes honnêtes & laborieux, & l'a-
» bondance naître d'une plus grande
» population. »

Si tous les bons citoyens ne peuvent qu'applaudir aux excellentes vues expoſées dans le Mémoire dont nous venons de rendre compte & en deſirer l'exécution avec ardeur, il eſt aiſé de ſentir que cela ne ſe peut faire ſans une augmentation de dépenſe; mais comme il n'eſt pas poſſible de faire ſupporter cette augmentation au tiers-Etat, qui la paye *ſeul* & déjà trop chargé, l'Auteur

du

du Mémoire prouve avec autant d'érudition que d'éloquence, qu'il eſt juſte que les deux autres ordres y contribuent, & c'eſt avec raiſon qu'il eſpère que le Clergé & la Nobleſſe, animés de l'humanité & du patriotiſme dont ces illuſtres ordres ont donné des preuves ſi éclatentes dans d'autres occaſions, s'empreſſeront de confirmer dans celle ci des ſentimens ſi nobles & ſi dignes d'eux.

Enfin, pleins de confiance dans la bonté de la cauſe qu'ils défendent, les Adminiſtrateurs de l'Hôpital d'Aix ne craignent point d'intéreſſer en faveur des enfans trouvés le Souverain bienfaiſant ſous lequel nous avons le bonheur de vivre.

Pourquoi craindroit-on, dit l'eſtimable Auteur du Mémoire, « de » demander des ſecours & des encou» ragemens à un Prince qui n'eſt oc» cupé que du bonheur de ſes peu» ples, & dont toute l'ambition ſe» roit qu'il n'y eût point de malheu» reux dans ſes Etats ? Des négo-

» [illegible] qui pacifient une partie
» de l'Europe, une guerre entreprise
» pour assurer la liberté generale du
» commerce, une réforme sage &
» utile dans toutes les parties de
» l'administration, n'empêchent pas
» qu'il ne fixe ses regards sur cette
» classe de citoyens voués si souvent
» [illegible] à l'indigence.
» Le peu de [illegible] de ce que l'im-
» pôt avoit d'onéreux dans sa per-
» ception, dans ses variations, dans
» l'arbitraire qui y regnoit, se livre
» à la douce espérance de l'être
» dans son assiette & dans sa quotité;
» & de partager les avantages qu'é-
» prouvent déja plusieurs provinces
» du régime qui leur a été accordé;
» le cultivateur voit avec attendris-
» sement briser ces fers, restes hon-
» teux de la barbarie des siècles pré-
» cédans, qui, dans quelques Can-
» tons, l'enchaînoient encore à la
» glebe; le pauvre que poursuivent
» l'infortune & la dureté impitoya-
» ble du riche, ne sera plus con-

» fondu avec le criminel qui attend
» la juſte punition de ſes forfaits ;
» & les priſons où ſera renfermé ce
» dernier, n'offriront plus le triſte
» ſpectacle d'un ſupplice anticipé.
» Tout ce régénère & reprend une
» nouvelle vie. L'ame du Souverain
» anime tous ceux qui ont quelque
» part à l'Adminiſtration publique ;
» & tandis que de nouveaux Sullis
» travaillent avec tant de ſuccès à
» guérir les playes de l'Etat, à faire
» renaître le crédit & la confiance,
» à accroître le revenu public ſans
» faire couler aucune larme, un
» ſexe qui a une ſi grande influence
» ſur les mœurs publiques & privées,
» peu content de l'empire que lui

» ont autant à ſouffrire des maux
» dont la nature les afflige, que
» des triſtes ſecours qu'on leur
» donne. Il forme le projet d'un éta-
» bliſſement où ils puiſſent en rece-
» voir de plus aſſurés & de moins
» rebutans, ſans qu'ils ſoient plus
» diſpendieux ; l'humanité en dicte
» le plan, en hâte l'exécution, &
» nous voyons s'élever un *Hoſpice*
» *de charité* digne à tous égards de
» ſervir de modéle à une réforma-
» tion ſi deſirée de tous les citoyens
» ſenſibles & éclairés.

» Si tout ce qui intéreſſe l'ordre
» & le bien public, ſi tout ce qui
» tend au ſoulagement des pauvres
» & des malheureux, eſt ſi favora-
» blement accueilli, ſi promptement
» exécuté, que les Adminiſtrateurs
» de la Province expoſent les efforts
» qu'elle a faits pour former un éta-
» bliſſement auquel la politique &
» l'humanité ne peuvent qu'applau-
» dir, la néceſſité d'en augmenter
» la dépenſe pour la porter à la per-

» ſection dont il eſt ſuſceptible, » l'impoſſibilité où elle eſt d'y ſub- » venir, nous ne doutons pas qu'ils » n'obtiennent les ſecours les plus » abondans, & les encouragemens » les plus efficaces. »

Nous avons cru ne pouvoir mieux terminer cet extrait du Mémoire de MM. les Recteurs de l'Hôpital d'Aix, que par la citation du morceau que nous venons de mettre ſous les yeux de nos lecteurs, ne doutant pas qu'ils n'ayent autant de ſatisfaction à le lire, que nous en avons eu nous-mêmes à le tranſcrire.

[*Extrait de M. Macquer.*]

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

MEDAILLES des Rois & des villes de Grèce; raſſemblées par MM. *Duane*, *Hunter* & *Combe*, au nombre de 7 mille, gravées par M. *Bartolozzi*.

Cette entrepriſe, qui ne fait que commencer, a été annoncée par les Auteurs pour ſe procurer des ſecours & des lumières de la part de ceux qui peuvent avoir des Médailles en ce genre, ſans prétendre faire collection. Les Auteurs offrent de les acheter ou de les échanger,

ESPAGNE.

DE SEGOVIE.

Opuſculos Mathematicos, &c. 1780. *in* 8°.

Ces Opuſcules Mathématiques de Dom Pedro Giannini, Profeſſeur du Corps Royal de l'Artillerie en Eſpagne, ont pour objet les principales propriétés de la Ciſſoïde, la ſolution d'un problême de méchanique ſur la courbe que décrit un corps qui tend vers un centre en raiſon directe de la diſtance & ſur une nouvelle eſpèce de trajectoire, qui, tournant autour d'un centre, eſt toujours coupée à angles droits par une ligne donnée.

Nous rappellerons à ce ſujet les Opuſcules latins de M. Giannini, imprimés à Parme, en 1773, *in*-4°. ſur l'hydraulique, ſur les cycloïdes accourcies & allongées, & ſur la

tes par une droite donnée soit au carré de l'autre partie dans un rapport donné. Cette Géométrie des Anciens, qu'on abandonne aujourd'hui pour le calcul intégral, mérite bien que quelques Géomètres habiles s'en occupent de tems en tems.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Mémoire sur les Observations Météorologiques faites à Francker en Frise pendant l'année 1779. Par M. Van-Swinden, Professeur de Philosophie en l'Université de Francker, &c. A Amsterdam, chez Marc-Michel Rey. 1780. 336 pages *in*-8°.

Ce Mémoire est un véritable traité de Météorologie, où l'on trouve la manière de faire les observations & d'en tirer des conséquences; nous en donnerons un ample extrait.

FRANCE.

DE BEZIERS.

Extrait d'une Lettre ſur les Meſures anciennes. Par M. *Guibal Laconquié.*

L'idée d'une meſure naturelle tirée du pendule ſimple propoſée dans le dernier ſiècle, par Mouton, & adoptée par nos plus habiles Aſtronomes, ſemble être très ancienne: on ſe ſert dans tout le bas Languedoc, la Provence, & le Comtat Venaiſſin, d'une *canne* diviſée en 8 *pans*, dont l'uſage remonte aux ſiècles les plus

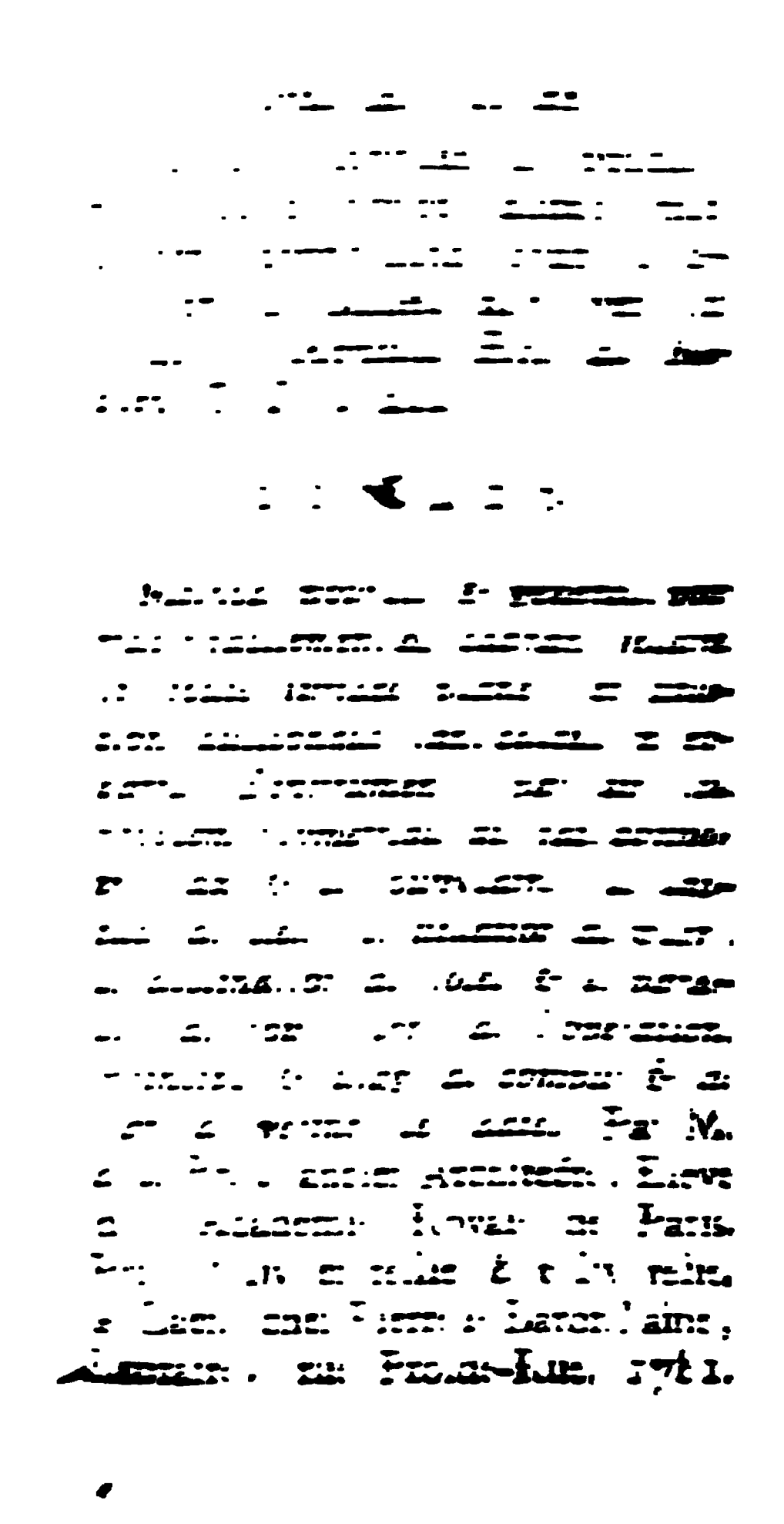

260 pages *in*-8°. avec 23 planches en taille-douce.

L'Auteur donne la deſcription d'un ſolide avec lequel on prend facilement des points d'ombre, & il enſeigne la manière de tracer tous les cadrans par trois points d'ombre, au moyen d'une hyperbole ; il donne les démonſtrations & la pratique ; après le traité de Gnomonique, qui contient 150 pages ; on trouve un traité de 100 pages, qui eſt un abregé des principes contenus dans le grand Ouvrage de l'art de vérifier les dates, publié par les ſçavans Bénédictins, Dom Clémencet & Dom Durand. On y voit com-

interpretatione latina & ſcholiis Veteribus ac novis, Editionem curavit Joan. Capperonnier, Regiæ Bibliot. Cuſtos, Regiæ Inſcript. Academiæ Socius, Regius Lector & Græcæ Linguæ Profeſſor. Eo defuncto, edidit, Notas, Præfationem & indicem adjecit Joan. Franciſc. Vauvilliers, Regius Lector & Græciæ Linguæ Profeſſor. Pariſiis apud Jacob. Natalem Piſſot, Viduam Deſaint, Guillelm. Debure, Joan. Luc Nyon. 1781. 2 vol. *in*-4°.

Voici enfin cette Edition de Sophocle, commencée & attendue depuis ſi long-tems. Il paroît que feu M. Capperonnier s'occupoit ſérieuſement du ſoin de remplir les vœux du Public à cet égard, lorſqu'une mort prématurée l'a enlevé. M. de Vauvilliers, Profeſſeur comme lui, de la langue grecque au Collége Royal, & déjà connu dans la Littérature, le remplace aujourd'hui, & l'acquite d'un engagement contracté depuis pluſieurs années. Nous

tâcherons de faire connoître cette production intéreſſante qui honore notre Typographie.

L'Iliade d'Homère en vers françois, Par M. le Baron *de Baumenoir*, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, ancien Capitaine de Dragons. A Paris, chez la veuve Duchesne; Mérigot; Belin; Eſprit; Hardouin. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 volumes *in*-8°. Prix, 3 liv. le vol. broché.

L'Auteur déclare dans ſon avertiſſement qu'il y a peut-être de la témérité de préſenter au Public une nouvelle traduction d'Homère, après

cits de batailles trop multipliés, il a pris la liberté de faire quelques retranchemens avec le plus de soin qu'il lui a été possible, pour rendre la lecture plus intéressante. Quant au dénombrement qui termine le second Chant, il a cru ne devoir le traduire qu'en prose, quoi qu'on puisse bien juger par la facilité qui régne dans sa versification, comme il le dit, qu'il pouvoit également traduire en vers ce morceau. Sa verve n'est point épuisée par cette traduction de l'Iliade, il en prépare une pareille de l'Odyssée, & déjà plusieurs Chants sont achevés.

Mémoires sur différens sujets de Littérature. Par M. *A. Monget*, Chanoine régulier, Garde des Antiques & du Cabinet d'Histoire naturelle de S. Genevieve, de l'Académie de Lyon. A Paris, chez Lottin le jeune. 1780. *in*-8°. de 95 pag.

Cette brochure contient trois Dissertations, 1°. sur *l'Antiquité des*

Hôpitaux : 2°. sur *l'usage des vases appellés lacrymatoires* : 3°. sur le *Colosse de Rhodes* ; avec un Discours sur l'*étude de la Littérature françoise*, qui a concouru pour le Prix proposé sur la Société d'Emulation de la ville de Liege, en 1780.

Discours prononcés dans l'Académie Françoise, le jeudi 25 Janvier 1781, à la réception de M. le Mierre & de M. le Comte de Tressan. A Paris, chez Demonville, Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoise, rue Christine, aux Armes de Dombes. 1780.

Ulysse, *Tragédie en cinq actes*. Par M. de *Rochefort*, de l'Acadé-

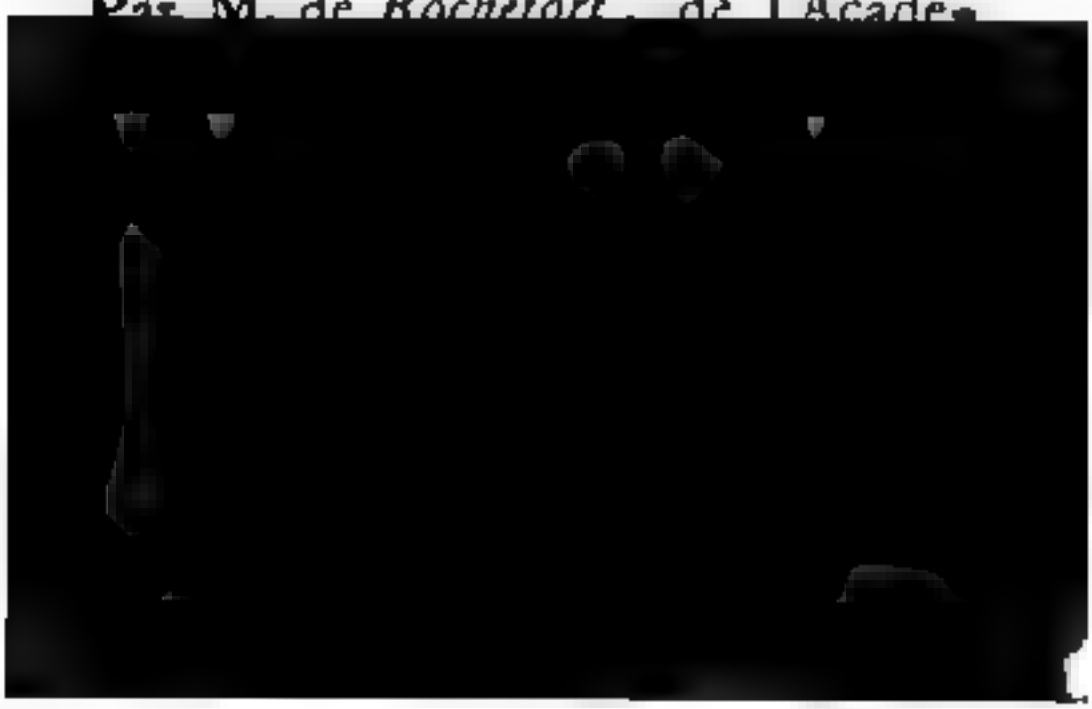

grec de Sophocle, en trois actes & en vers. Par M. *de la Harpe*, de l'Académie Françoiſe.

Sophocleo quæ carmina digna cothurno?
VIRG.

Même prix, & chez les mêmes Libraires que la pièce précédente.

Voyage Pittoreſque de la Grèce. Huitième cahier. Chez Tilliard, Graveur, quai des Auguſtins; & Barbou, Imprimeur, rue des Mathurins. *in folio.*

Œuvres de Lucien, traduction nouvelle. Par M. l'Abbé *Maſſieu.* A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame & de Madame la Comteſſe d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. 3 volumes *in*-12 d'environ 500 pages chacun.

Hiſtoire de Tacite, en latin & en françois, avec des notes ſur le texte. Par *J. H. Dotteville*, de l'Oratoire,

Correſpondant de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. Seconde Edition, revue & corrigée. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame & de Madame la Comteſſe d'Artois, rue des mathurins, à l'hôtel de Cluny. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 vol. *in*-12, l'un de 527 pages & les Préliminaires 18. L'autre de 580

A la fin de la Préface de cette nouvelle Edition, le traducteur montre, pour le peu de critique, que ſon exactitude avoit laiſſé à faire, non ſeulement une docilité, mais même une reconnoiſſance qui annonce autant de vertu que ſes traduc-

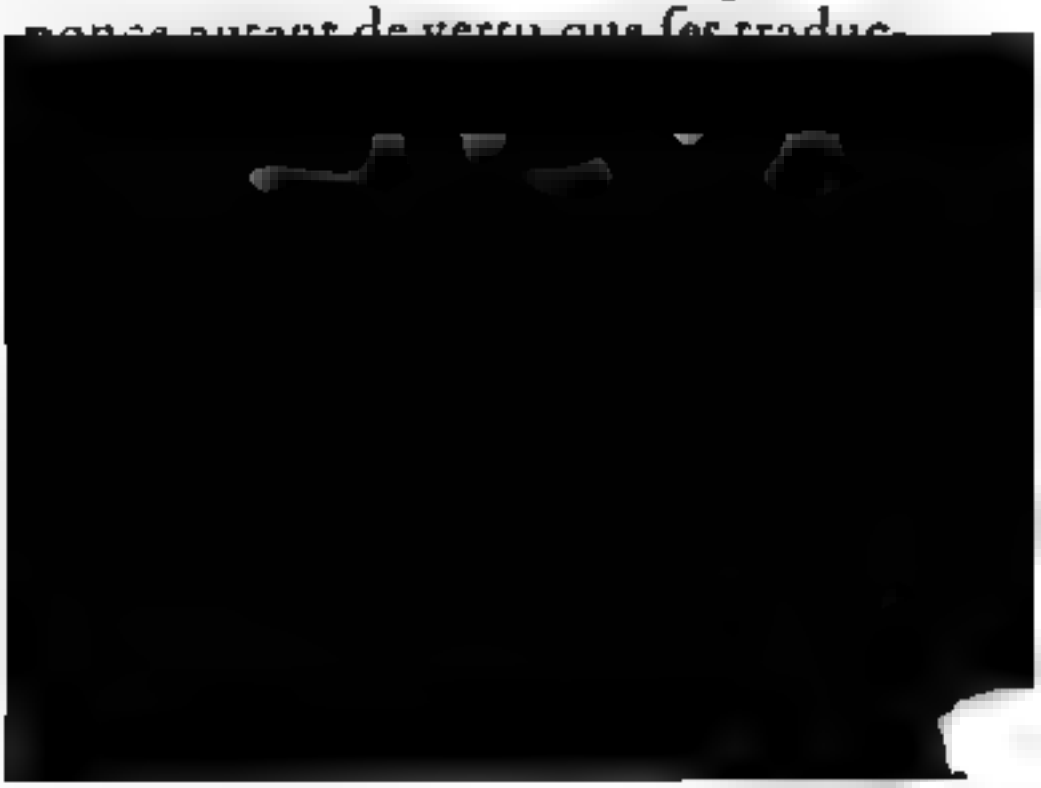

[redacted]

Prix Littéraire fondé dans l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres en l'année 1773.

L'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, après avoir propoſé, pour le ſujet du Prix qu'elle devoit diſtribuer à Pâques 1779, de *rechercher ce que les Monumens hiſtoriques nous apprennent des changemens arrivés ſur la ſurface du Globe par le déplacement des Eaux de la Mer*, l'avoit enſuite propoſé de nouveau pour Pâques de cette année 1781.

Les Mémoires envoyés n'ayant pas pleinement ſatisfait aux vues de l'Académie, elle a cru devoir abandonner ce ſujet; & celui qu'elle propoſe pour le Prix de Pâques 1783, conſiſte à déterminer : *Quelle étoit l'étendue des Domaines de la Couronne lors de l'avènement de Hugues Capet au Trône; Quelles poſſeſſions ce Prince y ajouta; Comment & par*

quels moyens ces Domaines s'accrurent jusqu'au règne de Philippe-Auguste exclusivement.

Le Prix sera toujours une Médaille d'or, de la valeur de quatre cens li

Toutes personnes, de quelque pays & condition qu'elles soient, excepté celles qui composent l'Académie, seront admises à concourir pour ce Prix, & leurs Ouvrages pourront être écrits en françois ou en latin, à leur choix.

Les Auteurs mettront simplement une devise à leurs Ouvrages; mais, pour se faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté, & écrit de leur propre main, leurs nom, demeure & qualités, & ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Pièces, affranchies de tout port jusqu'à Paris, seront remises entre les mains du Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le premier Décembre 1782: & *ce terme est de rigueur.*

Diſſertation chimique ſur les Eaux minérales de la Lorraine; Ouvrage qui a remporté le Prix de l'Académie de Nancy, en 1778. Par M. *Nicolas*, Démonſtrateur Royal de Chymie, à Nancy. Brochuré *in*-8°. 116 pages. A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre.

M. Nicolas, qui vient de préſenter à l'Académie des Sciences un Mémoire très-bien fait ſur les plâtres de la Lorraine, nous rappelle un Ouvrage dont nous n'avions point parlé & que nous annonçons avec plaiſir.

On ſçait combien le défaut de connoiſſances chimiques avoit introduit d'erreurs dans les analyſes des

cipes gaseux, si abondans & si actifs dans la plupart de nos Eaux minérales. Il restoit donc un nouveau travail à faire qui nous mît à portée d'en connoître plus exactement les principes & d'en déduire plus sûrement les propriétés. C'est une obligation que nous avons à M. Nicolas, qui jouit d'une réputation distinguée parmi les Chimistes ; & son travail peut servir de modèle à ceux qui voudront s'occuper dans les provinces de ce genre de recherches, qui est trop négligé depuis la mort de M. Venel.

Les Métamorphoses d'Ovide, en vers françois, livre second, traduction nouvelle, avec des notes. Par M. de *Saint-Ange.*

Convertis verbis ad nostram consuetudinem aptis, in quibus non verbum pro verbo necesse habui reddere. Non enim ea me annumerare lectori putavi oportere, sed tanquam appendere.

CICERO, de optimo genere Oratorum.

A Paris, chez l'Auteur, maiſon de M. le Sage, rue des Foſſés S. Germais des-Prés. 1781. Avèc Approbation & Privilége du Roi. *in*-8°. Prix, 1 liv. 10 ſ. de même que la première partie.

Contes dévots, Fables & Romans anciens; pour ſervir de ſuite aux Fabliaux. Par M. le Grand.

Sit apud te honor Antiquitati, vel fabulis quoque.

PLIN. Epiſt.

A Paris, chez l'Auteur, quai de l'Ecole, maiſon de M. Juliot; & aux adreſſes ordinaires. Et pour les Pays Etrangers, chez Dufour, Libraire, à Maſtricht. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. Tome quatrième. *in*-8°. 400 pages & les Préliminaires 46.

Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque. Lettre N. De la lecture des livres françois. huitième partie.

Livres de Philoſophie, Sciences & Arts du ſeizième ſiècle. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame, & de Madame la Comteſſe d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-8°. 359 pages, & les Préliminaires 7.

Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque. De la lecture des livres françois. Lettre O. Troiſième ſuite de la cinquième partie. Romans du ſeizième ſiècle. Section 7e. & 8e.

Lettre P. Suite de la huitième partie. Livres de Philoſophie, Sciences & Arts du ſeizieme ſiécle. Chez le même Libraire.

Procès-Verbal des Séances de l'Aſſemblée provinciale de haute Guyenne, tenue à Villefranche, dans les mois de Septembre & d'Octobre 1780. Avec la permiſſion du Roi. A Villefranche en haute Guyenne,

Guyenne, de l'Imprimerie de Vedeilhié, Imprimeur du Roi; & se trouve à Paris, chez Moutard. 1781. in-4°. 304 pages.

Histoire de l'Eglise; dédiée au Roi. Par M. l'Abbé *de Berault-Bercastel*, Chanoine de l'Eglise de Noyon. Tome neuvième, depuis le commencement du Schisme des Grecs en 858, jusqu'à son renouvellement en 995, & tome dixième depuis le renouvellement du Schisme des Grecs en 995 jusqu'au Pontificat d'Urbain II, en 1088. A Paris, chez le même. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Eloge de Louis, Dauphin de

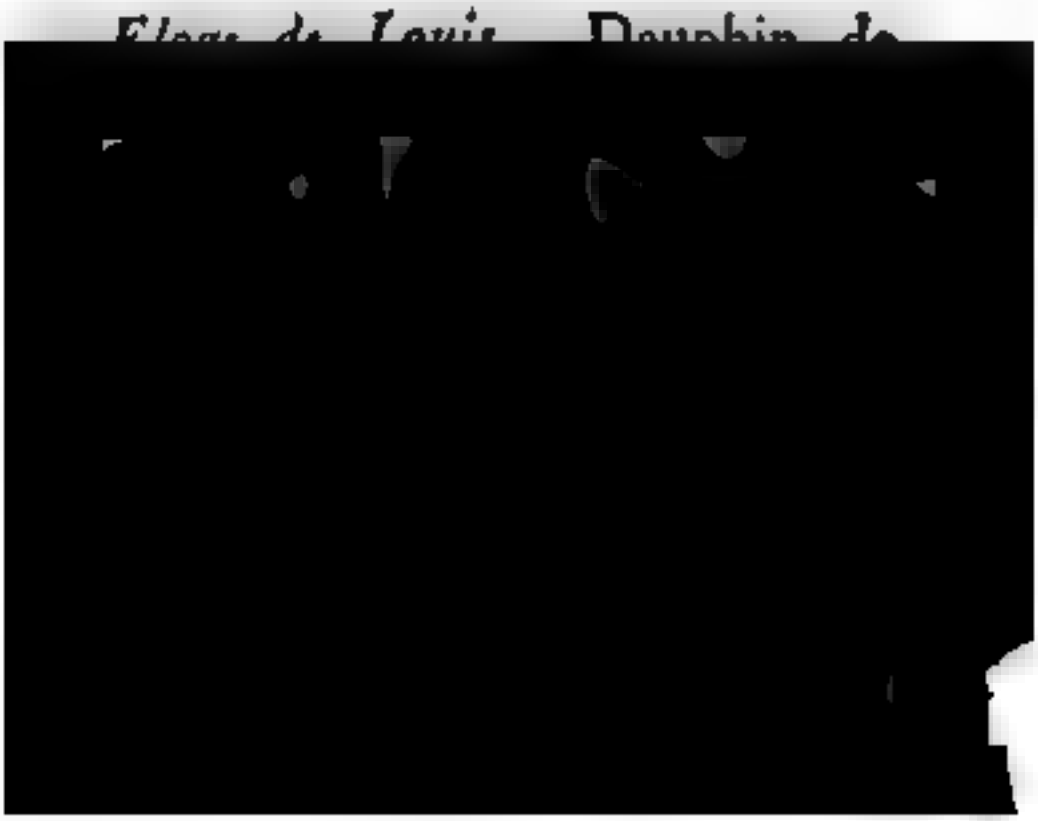

A Paris, chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée. 1781. *in*-8°. 102 pages & les Préliminaires 8.

La Navigation, Poëme en quatre Chants. A Paris, chez le même. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in* 8°. 175 pages & les Préliminaires 14.

Discours Oratoire, contenant l'Eloge de Gustave III, Roi de Suède. A Cologne. 1780. Et se trouve à Paris, chez Bastien, Libraire, rue du Petit Lyon, fauxbourg S. Germain. *in*-8°. 70 pages, & les Préliminaires 4.

Les nouvelles Découvertes des Russes entre l'Asie & l'Amérique, avec l'histoire de la Conquête de la Sibérie, & du Commerce des Russes & des Chinois, Ouvrage traduit de l'anglois de M. Coxe. A Paris, hôtel de Thou, rue des Poitevins. 1781. 313 pag. *in*-4°.

Les Voyages publiés par Muller, Gmelin, Pallas, les Mémoires de M. Engel, n'ont fait qu'augmenter les doutes que l'on avoit ſur le détroit qui ſépare l'Aſie de l'Amérique vers 200° de longitude comptée de l'iſle de Fer, & 64° de latitude.

Le dernier voyage du Capitaine Cook, dont la relation s'imprime en Angleterre, nous procurera des connoiſſances plus préciſes. En attendant, M. Coxe publie des Mémoires d'expéditions faites par les Ruſſes vers ces régions, qu'il a raſſemblés lui-même en Ruſſie; on y trouve le détail d'un voyage fait en 1768 & 1769, depuis le Kamtchatka juſqu'à Unalaska & aux iſles des Renards, qui ſont à 205° de longitude & 54° de latitude. Suit un voyage de Syad au nord-eſt de la Sibérie, fait en 1764; il toucha une côte ſituée à 65° de latitude & 201° de longitude, qu'il ſuppoſe faire partie du continent de l'Amérique, & qui n'eſt qu'à vingt lieues du promontoire Tſchukatskoi.

extrémité nord-eſt de la Sibérie, avec des iſles entre deux ; mais ce voyage n'eſt accompagné d'aucun détail. On y trouve une liſte de quarante-cinq iſles nouvellement découvertes, nommées par un Chef Alcutien, qui fut amené à Petersbourg en 1771 ; ces iſles ſont par 54°, vis-à-vis du Kamtchatka, un vocabulaire de la langue du pays. L'Auteur prouve que Bering toucha ſur la côte d'Amérique en 1741 ; il rapporte des informations priſes en 1775 par Pleniſner au promontoire de Tſcukotskoi, & dont l'Académie de Petersbourg a fait uſage dans ſa Carte générale de l'Empire de Ruſſie en 1776. Il finit par préſumer que le paſſage aux Indes & à l'Amérique par le nord n'eſt pas encore prouvé.

La ſeconde Partie contient l'hiſtoire de la Conquête de la Sibérie par Yermac vers 1578 ; par une ſuite de victoires qu'on a peine à concevoir ; les premières guerres des Ruſſes & des Chinois, vers 1680, ſur le

fleuve d'Amoor, a 50 ° de latitude & 146 de longitude; l'hiſtoire du Traité de Commerce fait en 1728 à Kiachta; on y voit la deſcription & le plan de Maimatſchin, ville frontière chinoiſe, bâtie tout près de Kiachta, à 142 ° de longitude & 35 ° de latitude, à 1319 lieues de Moſcow, & 366 de Pekin, les lieues étant de 25 au degré. Le commerce ſe fait par échange; les Ruſſes y portent des fourrures, des étoffes, des cuirs, des miroirs, des couteaux, des ſerrures, de la rubarbe; ils reçoivent de la ſoie, du coton, du thé, de la porcelaine; on eſtime le commerce total à dix-huit mil-

[illegible] Journal des Spectacles,
[illegible] Sixième [illegible] d'Estampes [illegible] Paris, chez Née & Masquelier [illegible], rue des Francs-Bourgeois [illegible] 5 liv.

[illegible] donné plusieurs Cahiers d'Estampes sur la Bourgogne, les Auteurs de ce grand Ouvrage ont cru devoir satisfaire l'impatience de ceux qui s'intéressent à la capitale, qui est comme la patrie commune des François, & ils donnent un Cahier du département de la Seine, qui comprend en six belles estampes des vues de Paris, du côté du Pont-Neuf, de la Place de Louis XV, du Pont de la Tournelle, de l'Arsenal & de la Salpêtrière. L'explication qui accompagne ces planches donne une idée des principaux objets qui s'y font remarquer, en attendant la description de Paris, qui fera partie de ce grand Ouvrage. On y trouvera par exemple, sur l'Hôpital-général, des instructions que M. le Noir, Lieutenant-Général de Police, a fait

dreſſer pour la Reine d'Hongrie, qui s'intéreſſoit à tous les établiſſemens de Religion & d'Humanité.

On trouve auſſi chez les mêmes Graveurs le ſecond volume *in*-4° du Voyage pittoreſque de la Suiſſe, qui vient de paroître, & dont le prix eſt de 9 liv., ainſi que du premier volume que nous avons déjà annoncé.

Collection complette du Journal de Phyſique depuis 1771 juſqu'à la fin de 1780. 19 vol. *in*-4°. avec plus de 250 planches en taille-douce. Prix, 228 liv. broché. Il reſte très-peu d'exemplaires de cette Collection, que M. l'Abbé Rozier & M. de Monge ont rendu non-ſeule-

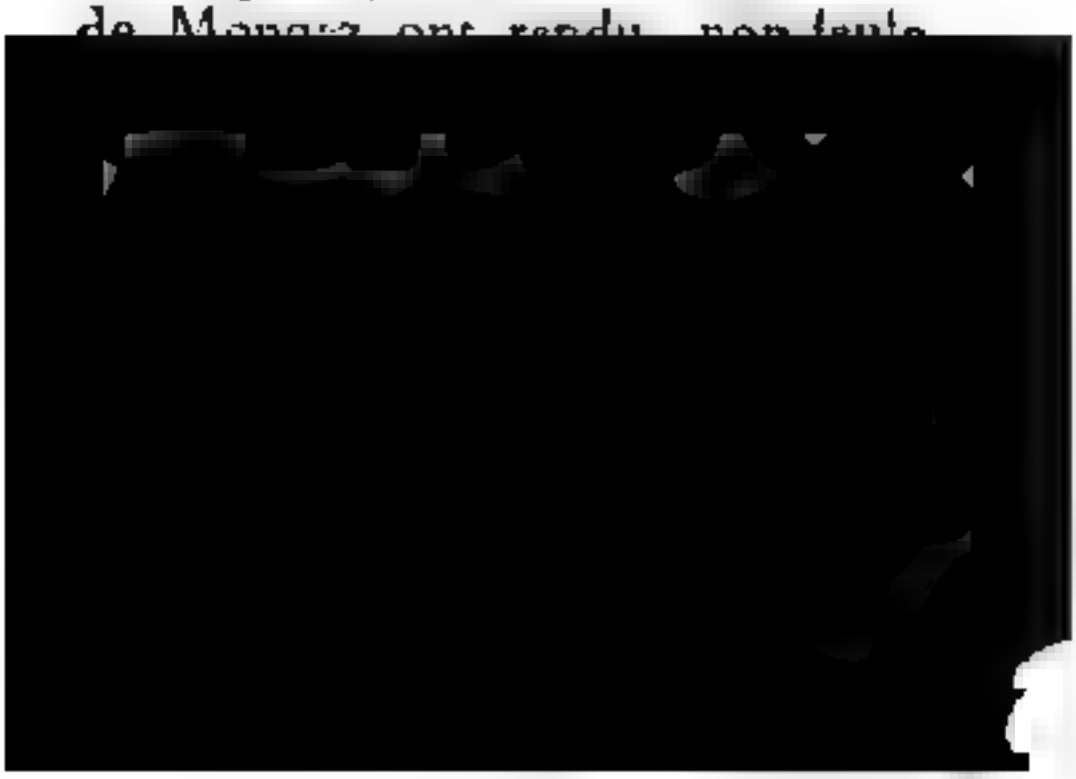

On les trouve à Paris, rue & hôtel Serpente. La ſouſcription eſt de 24 l. pour Paris, 30 l. pour la Province.

Le *Cours Complet d'Agriculture*, en 6 vol. *in*-8°. promis par M. l'Abbé Rozier, a été retardé par l'établiſſement de l'Auteur près de Béziers; mais l'Ouvrage même y gagnera, par les nouvelles expériences que M. R. eſt à portée de faire ſous un ciel très-favorable à l'Agriculture.

Précis hiſtorique & expérimental des Phénomènes électriques, depuis leur découverte juſqu'à préſent; par M. *Sigaud de Lafond*, *in*-8°. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Nous ferons connoître cet Ouvrage par un Extrait détaillé, ainſi que nous l'avons fait pour les autres Ouvrages de cet habile Profeſſeur de Phyſique expérimentale.

La Henriade; avec la Réponſe de M. B. à chacune des principales

Objections du Commentaire de la Beaumelle, la Préface de Frédéric-le-Grand, Roi de Pruſſe; l'Eſſai ſur l'Épopée, traduit de l'anglois par l'Abbé Desfontaines; un Supplément à cet Eſſai; des Stances ſur les Poëtes Epiques; un Article au ſujet d'Héſiode; un autre concernant l'Arioſte; les Jugemens des Contemporains ſur le Poëme national; la Lettre du Roi de Pruſſe à M. d'Alembert; celle de l'auguſte Reine Catherine II, Impératrice de Ruſſie, à Madame Denis; une Anecdote unique, où l'on verra ce que le ſçavant Kien-long, Empereur régnant de la Chine, penſe de l'Auteur de la

Voyage de Hutchins, Capitaine anglois du 60e. Régiment, fait dans l'intérieur de l'Amérique ſeptentrionale depuis 1756 juſqu'en 1775, vol. *in*-8°. 72 pages, avec des Cartes & des Tables, traduit de l'anglois. Prix, 3 liv. 12 ſ. broché. A Paris, chez Lerouge, Géographe du Roi, rue des grands Auguſtins. La Carte qui accompagne ce Voyage s'étend depuis la Caroline juſqu'au lac Ontario & juſqu'au Miſſiſſipi, & comprend tout le cours de l'Ohio; l'on en a tiré quelques-unes ſur papier d'Hollande qu'on a fait laver, & qui coûtent 6 liv. avec la Brochure.

N. B. La Carte originale angloiſe, avec le Livre anglois, ſe vendent 24 liv.

Plans & Elévations de la Décoration de la Place de S. Sulpice; avec les quatre Projets de Servandoni, y compris celui qu'on exécute actuellement, en huit planches demi

grand raiſin. Prix, 3 liv. 12 ſ. A Paris, chez Lerouge, rue des grands Auguſtins.

La première de ces huit Eſtampes offre la vue du Portail & de la Place de S. Sulpice; la ſeconde eſt le Plan; les ſuivantes contiennent quatre différens Projets de Servandoni pour la Place, avec les changemens faits par M. Chalgrin, qui eſt actuellement chargé de l'exécution de ces ouvrages. M. Lerouge a déjà donné pluſieurs Collections relatives à l'Architecture; une belle ſuite de Jardins que nous avons annoncés, indépendamment de ſon fonds de Géographie qui eſt très-conſidérable.

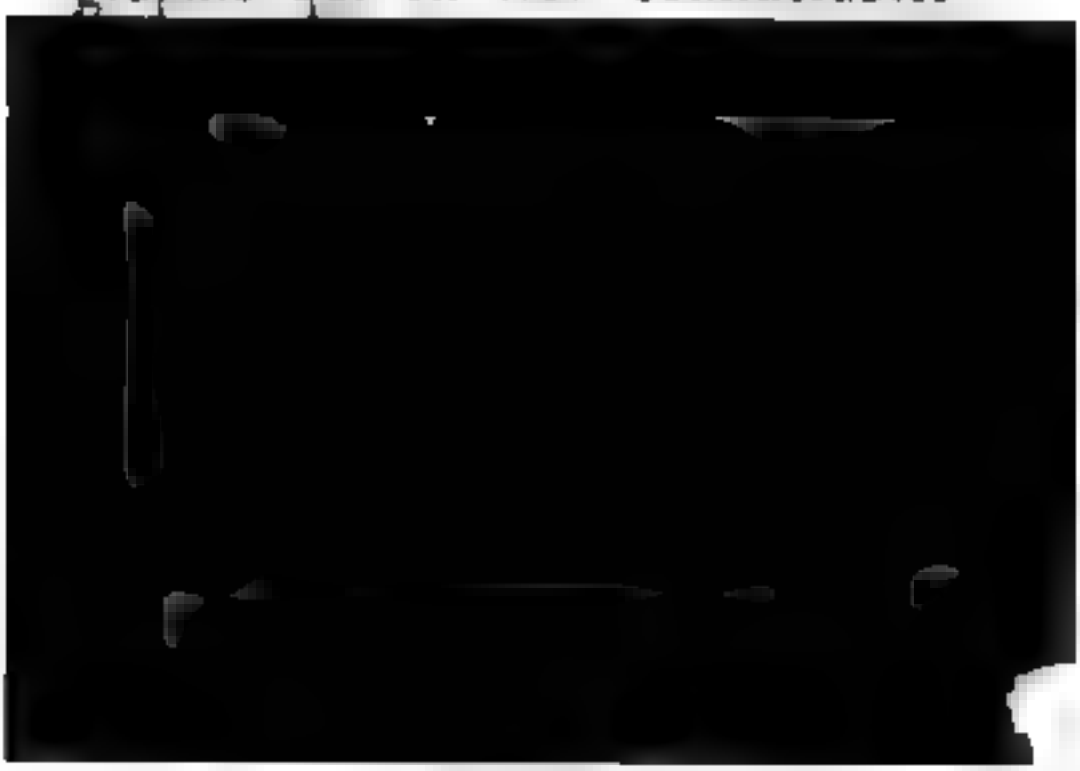

par M. *Laforeſt*, Chirurgien Pédicure de Sa Majeſté & de la Famille Royale. A Paris, chez l'Auteur, rue Croix des Petits-Champs, Maiſon de M. Bourdet, Chirurgien-Dentiſte du Roi; & chez Blaizot, Libraire du Roi, rue Satory à Verſailles. 1781. *in*-12 de 139 pag.

Traité des Eaux minérales de Chateldon, de celles de Vichy & de Hauterive en Bourbonnois; avec le détail de leurs propriétés médicinales & leur analyſe. Par M. *Deſbreſt*, Conſeiller du Roi, Docteur en Médecine de l'Univerſité Royale de Montpellier, ancien Médecin des Camps & Armées du Roi en Allemagne, en Bretagne, &c. Intendant des Eaux minérales & médicinales de Chateldon, réſident à Chateldon en Bourbonnois. A Moulins, chez la Veuve Faure & Vidalin, Imprimeur-Libraire; à Paris, chez Didot le jeune, quai des Auguſtins; aux

Eaux de Vichy & à celles de Chateldon. 1778. *in*-12 de 335 pages, & le Diſcours préliminaire 24.

Le principal objet de cet Ouvrage eſt de faire connoître les Eaux de Chateldon & d'en accréditer l'uſage. Ces Eaux ne commencent à être connues que depuis peu de tems, & c'eſt d'après les bons effets que l'Auteur en a obſervés, d'abord ſur lui même, & enſuite ſur beaucoup d'autres malades, qu'il s'eſt déterminé à compoſer l'Ouvrage que nous annonçons, dans lequel il ne balance pas à les mettre au premier rang.

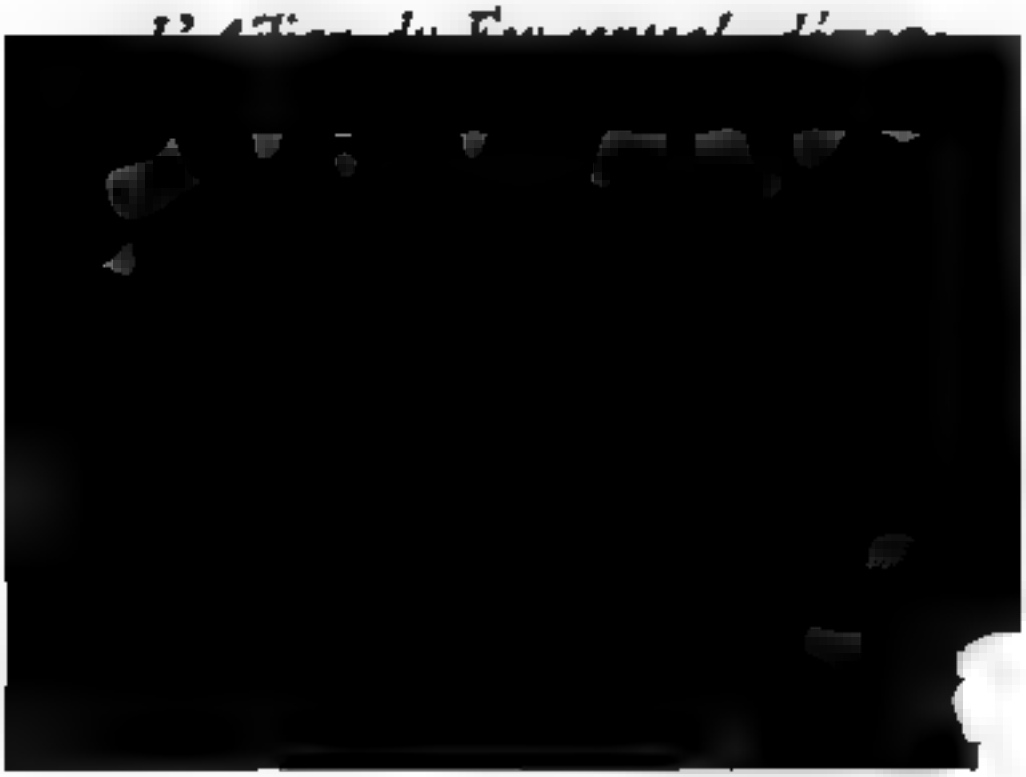

d'Emulation de Liége. Seconde Edition, augmentée de nouvelles Preuves & de pluſieurs Eclairciſſemens. A Stockolm ; & ſe vend à Paris, chez P. Fr. Didot le jeune, Libraire-Imprimeur, quai des Auguſtins. 1781. Broch. *in*-8°. de 124 pages.

Eſſai ſur l'action de l'air dans les maladies contagieuſes, qui a remporté le Prix propoſé par la Société Royale de Médecine. Par M. *J. J. Menuret*, Aſſocié-Regnicole de la même Société, &c. &c. A Paris, rue & hôtel Serpente. 1781. Broch. *in*-12 de 112 pag. Prix, 1 liv. 10 ſ.

Deſcription d'un nouvel Hygromètre comparable, inventé par M. *Buiſſart*, de l'Académie d'Arras ; avec le détail des principes de conſtruction propres à diriger les Amateurs & les Artiſtes. Par M. *Cotte*. Mai 1780. Chez M. Moſſy, quai Pelletier, au Bureau du Papier timbré.

Ce Précis eſt extrait du Mémoire

de M. Buiſſart, qui paroîtra inceſſamment, & il eſt l'expoſé fidèle des manipulations qu'on a ſuivies dans la conſtruction de huit hygromètres faits avec des tuyaux de plume, par M. Moſſy, ſous les yeux de M. Cotte, de Montmorency, Auteur de ce Précis, qui les a lui-même réglés & comparés enſemble; ils ont déjà ſervi à des obſervations de l'humidité dans les mois de Février & de Mars. On en peut voir de tout faits chez M. Moſſy. La méthode de M. Buiſſart eſt fondée ſur l'idée de M. de Luc, qui eſt décrite dans le Journal de Phyſique, Mai & Juin 1775, & dont nous avons déjà

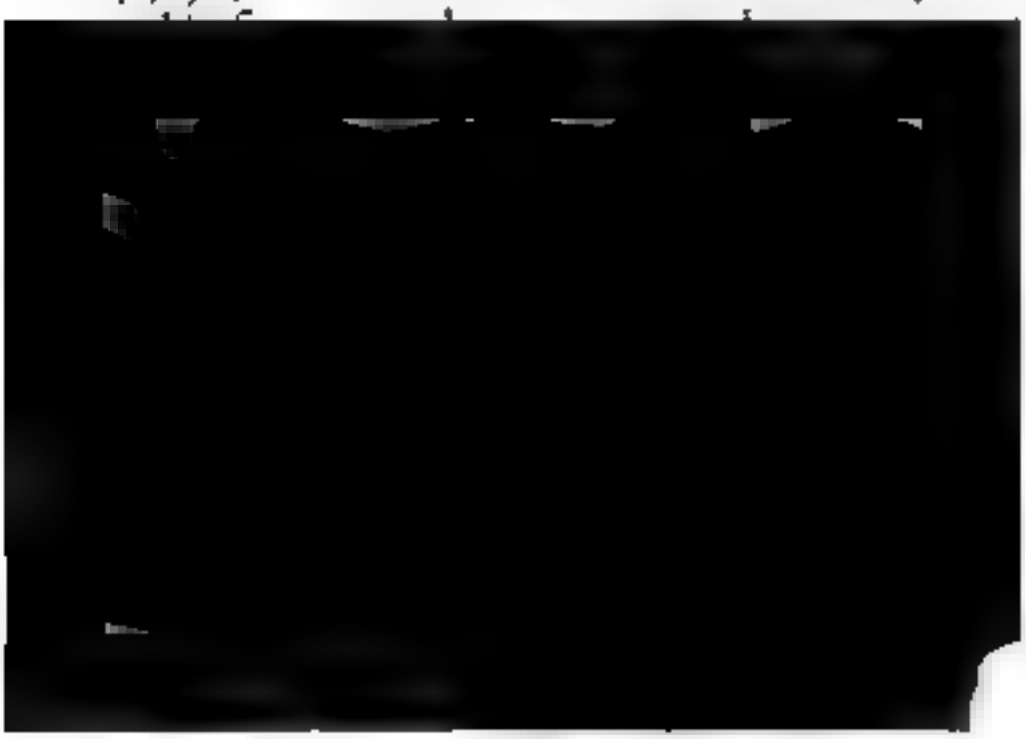

Au reſte, on a déjà vu un hygromètre de ce genre fait avec la plume, par M. l'Abbé Copineau, qui rend juſtice à l'antériorité de M. de Luc. *Voyez* l'Art de faire éclore la Volaille, 1780. A Paris, chez Morin.

Principes de Morale, de Politique & de Droit public, puiſés dans l'hiſtoire de notre Monarchie, ou Diſcours ſur l'hiſtoire de France. Dédiés au Roi. Par M. *Moreau*, Hiſtoriographe de France. Tome 10me. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1780. *in*-8°. 368 pag. les Préliminaires 48, & la Table 13.

Moyens propres pour garantir les hommes du Suicide. Ouvrage dans lequel, aaprès avoir tâché de découvrir les cauſes du meurtre volontaire de ſoi-même, on tâche auſſi de montrer les moyens de s'en garantir : précédé d'un Diſcours ſur

l'origine, les progrès du Suicide chez les Anglois & les François. Par *L. P. L. D.*

. . . . . *Quam vellent æthere in alto.*
Nunc & paupertem & duros perferre labores.

Æn. L. 6. v. 433.

A Paris, chez Benoît Morin, rue S. S. Jacques. 1779. Avec Approbation & Privilége du Roi. Broch. *in*-12. Prix, 1 liv. 4 ſ.

Conférence ſur les Edits concernant les Faillites, ou Code des Banqueroutiers; avec le Recueil des Ordonnances, Déclarations & Arrêts de Réglement ſur les Banque-

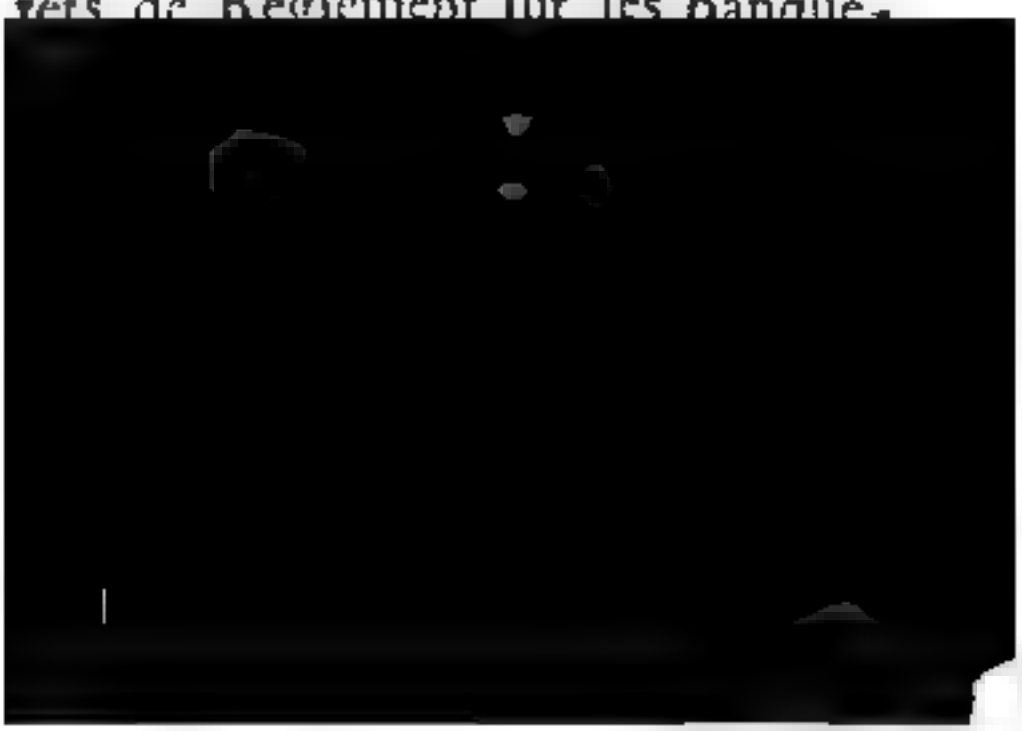

Nec ſævior ulla
Peſtis & ira Deûm ſtygiis ſeſe exſulit undis.
VIRG.

A Paris, chez l'Auteur, rue Garenciére; & chez Lamy, Libraire. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 vol. *in*-16. Prix, 2 liv. 8 ſ. relié.

Nous donnerons inceſſamment un Extrait de cet Ouvrage très-intéreſſant par lui-même, mais encore plus dans les circonſtances préſentes.

Pratique des Officialités, ou Traité de la Juriſdiction de toutes les Cours Eccléſiaſtiques gracieuſes & contentieuſes, ſuivant les nouvelles loix du Royaume, où l'on traite:

1°. Des Perſonnes qui ont droit d'exercer cette Juriſdiction par elles-mêmes ou par leurs Officiers; de l'inſtitution & des qualités des Officiaux, Vice-Gérens, Promoteurs, &c. de leur deſtitution, comme auſſi

de l'établiſſement & formation des Chambres Eccléſiaſtiques, Diocéſaines & Souveraines.

2°. De la compétence & du pouvoir des Juges d'Egliſe ſur les perſonnes Laïques ou Eccléſiaſtiques, &c. les actions perſonnelles des Clercs en matière civile, & enſuite de la compétence des Chambres Eccléſiaſtiques des Décimes.

3°. Des Règles preſcrites par l'Ordonnance de 1667, aux Juges d'Egliſe, pour l'inſtruction & le jugement des cauſes & des procès ſur les matières civiles qui peuvent être communes aux Cours ſéculières & aux Juſtices des Seigneurs Eccléſiaſtiques.

4°. Des Règles & des Formes qu'on doit ſuivre dans les matières & les procédures qui ſont propres & particulières aux Officialités & autres Tribunaux Eccléſiaſtiques:

Où l'on rapporte en quatre parties les Formules des Actes des procé-

dures ſur ces différentes matières, ſuivant l'Ordonnance de 1667.

Par feu M. l'Abbé *de Bréſolles*, Docteur de Sorbonne, & revu par de ſçavans Juriſconſultes & d'habiles Praticiens, néceſſaire à ceux qui exercent des fonctions dans les Officialités ou dans les Chambres Eccléſiaſtiques, & utiles aux Juges ſéculiers, & autres Officiers de Juſtices Royales.

Sicut volumus ut Jura Clericorum non uſurpent Laici, ita velle debemus ne Clerici Jura ſibi vindicent Laicorum.

A Paris, chez Lamy, Libraire, quai des Auguſtins, près la rue Gît-le-Cœur, à l'Eſpérance; Laporte, Libraire, rue des Noyers, vis-à-vis S. Yves; Prevôt, rue de la Harpe, près la Place S. Michel; à Dijon, chez Bidault, Libraire, Place Royale. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. 4 volumes *in*-4°. de plus de 600 pages chacun. Prix, 20 *liv.* broché, & 24 liv. relié.

Nous donnerons inceſſamment un ou pluſieurs Extraits de ce grand Ouvrage, d'autant plus important, qu'il traite une matière très-délicate, celle de limites des deux Puiſſances, & de leurs droits reſpectifs.

Avis au Peuple ſur les Hernies ou Deſcentes. Par M. *Foujols*, Docteur en Médecine de l'Univerſité de Montpellier, Médecin ordinaire du Grand Conſeil, ci-devant Médecin & Chirurgien-Major de la première Compagnie des Mouſquetaires. A Paris, chez l'Auteur, rue S. Thomas du Louvre, hôtel de la Prévôté, vis-à-vis l'Egliſe; chez Valade, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers,

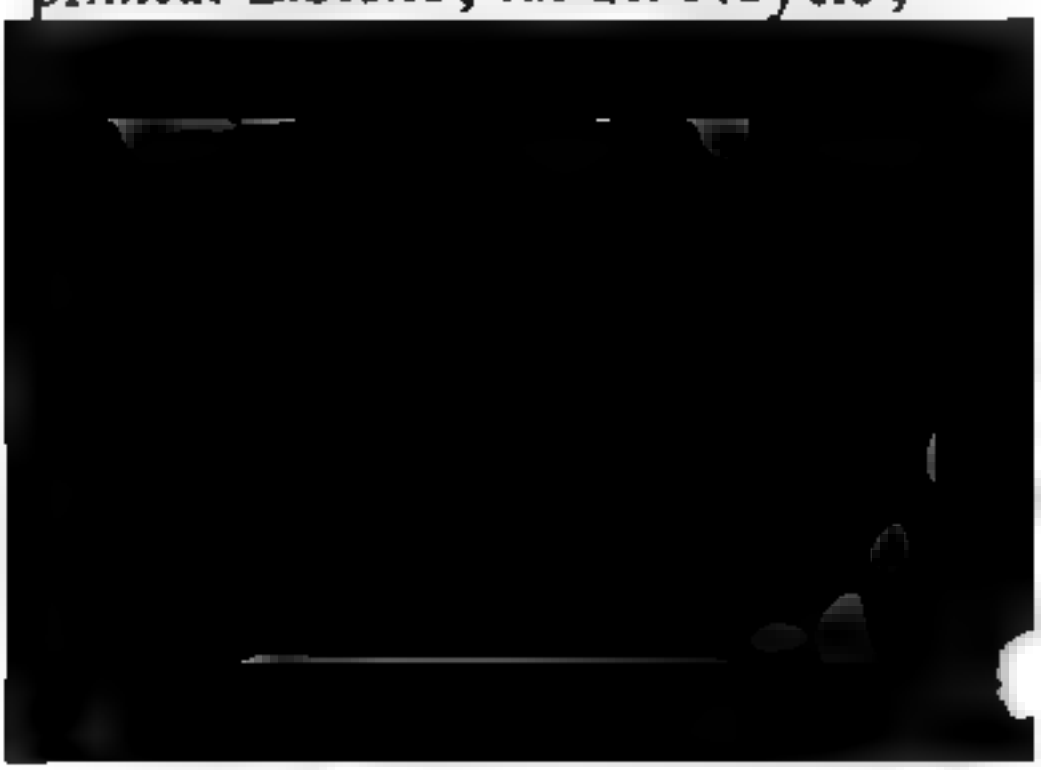

des teleſcopes, découvrit à Bath, en Angleterre, une petite comète qui reſſemble à une étoile de ſixième grandeur, ayant la même petiteſſe & la même lumière, ſans qu'il fût poſſible de la diſtinguer des étoiles, ſi ce n'eſt par ſon mouvement.

M. Meſſier l'a obſervée à Paris, depuis le 16 Avril; le 22 à 8 h. 48′ ſon aſcenſion droite étoit de 85 ° 6′ 43 ″, & ſa déclinaiſon boréale de 23 ° 35′ 18 ″; elle avance vers l'Orient de 3′ & demie par jour, & ne change pas ſenſiblement de déclinaiſon. Le 26, M. Mechain, à 10 h. o′, a trouvé ſon aſcenſion droite de 85 ° 18′ 20 ″, & ſa déclinaiſon 23, 35, 39. Le 20 Mai, à 8 h. 54′ 86 ° 36′ 6 ″ & 23 ° 37′ 43 ″. Il eſt déjà occupé à calculer ſon orbite pour la joindre aux 65 autres comètes dont on a déterminé les orbites; mais le mouvement de la nouvelle comète eſt ſi lent, & ſa diſtance ſi grande, qu'il n'y a pas encore de quoi s'aſſurer de ſes élémens. (21 Mai 1781.)

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXXXI.

JUIN. *Second Volume.*

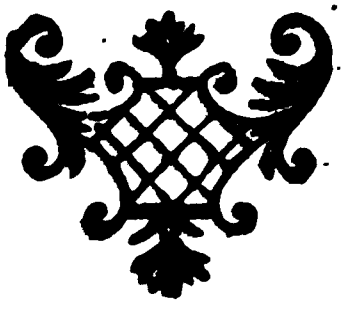

A PARIS,

Au Bureau du Journal de Paris, rue de Grenelle S. Honoré, près celle du Pélican.

M. DCC. LXXXI.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

1153
Dictionnaire de Physique. Par M. Sigaud de Lafond. 1057
Observations sur l'Amérique, adressées à Messieurs les Auteurs du Journal des Sçavans. Par M. l'Abbé Carlier. 1083
Mémoire sur les Enfans-Trouvés. 1097
Nouvelles Littéraires. 1100

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JUIN. M. DCC. LXXXI.

ΔΑΝΙΗΛ, *&c. Daniel juxta ſeptuaginta ex Tetraplis origenis nunc primum Editus, &c.*

SECOND EXTRAIT.

APRÈS avoir montré, dans ſa première Diſſertation, que l'Ecriture Sainte avoit été traduite par les ſoins de Ptolemée Philadelphe, l'Auteur entreprend de prouver dans la ſeconde, qu'il eſt impoſſible que les Livres ſaints n'aient pas été

AVIS.

On s'abonne pour le JOURNAL DES SÇAVANS *au Bureau du Journal de Paris, rue de Grenelle S. Honoré; & c'eſt à l'adreſſe du Directeur de ce Journal qu'il faut envoyer les objets relatifs à celui des Sçavans. Le prix de la Souſcription de l'année eſt de 16 liv. pour Paris & de 20 liv. 4 ſ. pour la Province ſoit* in-12 *ou* in-4°. *Le* JOURNAL DES SÇAVANS *eſt compoſé de quatorze Cahiers; il en paroît un chaque mois, & deux en Juin & en Decembre.*

LE

JOURNAL DES SÇAVANS.

JUIN. M. DCC. LXXXI.

ΔANIHA, *&c. Daniel juxta septuaginta ex Tetraplis origenis nunc primum Editus, &c.*

SECOND EXTRAIT.

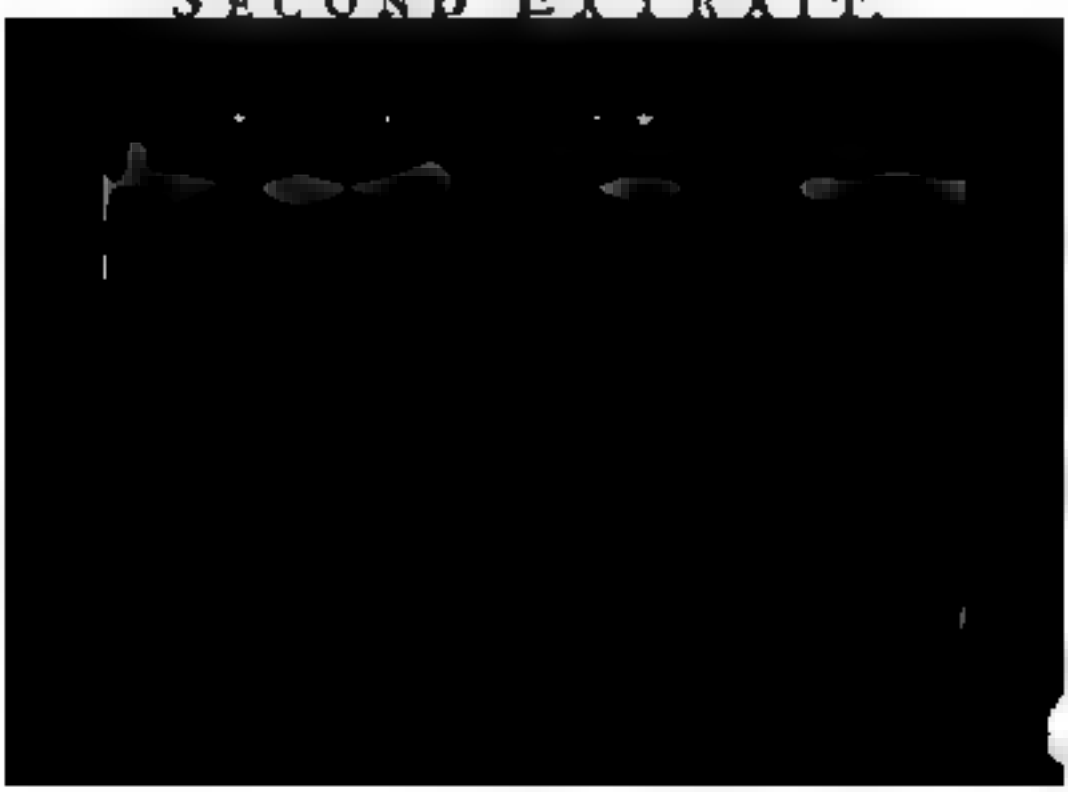

traduits ſous le règne de ce Prince. On ſçait, par le témoignage des Hiſtoriens, que Philadelphe étoit paſſionné pour toute eſpèce d'érudition, & qu'il étoit très-ſçavant lui-même. On ſçait qu'il n'épargna ni ſoins ni dépenſe, pour attirer auprès de ſa perſonne tout ce qu'il y avoit de plus ſçavant de ſon tems, & pour recueillir tout ce qu'on connoiſſoit de livres de toute eſpèce. Manéthon, un des plus doctes Egyptiens, fut chargé, entr'autres, d'interpréter les écrits & les monumens nationaux. Chef des Prêtres, & très-verſé dans les ſciences ſacrées, il compoſa l'hiſtoire entière de l'Egypte, & développa toute la Théologie égyptienne. En exécutant avec zèle les volontés du Roi, il ſatisfaiſoit auſſi la haîne qu'il portoit aux Juifs. D'autres Egyptiens, Séleucus, Horapollon, Hermapion, &c. s'exercèrent dans le même genre, tous néanmoins s'efforçant de détourner le Prince d'une entrepriſe qui tendoit à rétré-

ler des ſecrets qu'ils tenoient cachés, & ôtoit à leur ſavoir le mérite du myſtère. Les interprétations d'Horus-Apollo & d'Hermapion, doivent paſſer pour plus anciennes qu'on ne le croit, ſi du tems de Strabon, comme il le dit lui-même, perſonne ne faiſoit plus profeſſion de la Littérature ſecrete, à la réſerve de quelques ignorans effrontés qui ſe faiſoient moquer d'eux. Auſſi les Empereurs Romains, qui firent tranſporter à Rome à grands frais des monumens égyptiens, parurent peu curieux d'en avoir l'explication, parce que ſans doute perſonne n'étoit plus en état de la leur donner. D'ailleurs les Ecrivains employés par Ptolemée mirent en grec, ou dans la langue vulgaire d'Egypte, les connoiſſances qu'ils étoient chargés de tranſmettre à la poſtérité. Nous voyons en effet que les *Hieroglyphiques* d'Horus-Apollo furent écrites en égyptien & traduites en grec par un certain Philippe. C'eſt

ainſi qu'Eratoſthène mit en grec ce que les monumens égyptiens lui apprenoient ſur les Rois de Thèbes, pour plaire à Ptolemée Evergete, imitateur de ſon père Philadelphe. Avant ce dernier, les Egyptiens avoient ſans doute pluſieurs écrivains renommés ; long-tems auparavant, le Roi Oſymandias avoit formé une bibliothèque ; mais quant à cette multitude de livres qu'on dit avoir été compoſés par Hermès, le R. P. D. M. croit qu'il n'y a jamais eu d'*Hermès*, ou que ce n'a été qu'une perſonne Araméenne ou Syrienne, *Ermes* (*vir Aramæus*). Abraham a pu recevoir cette dénomination, ayant paſſé de la Syrie en Egypte ; Joſeph de même, dont le nom égyptien étoit *Péteſeph*, ſelon Chærémon dans Athénée. Pluſieurs lui donnèrent, par erreur, Moyſe pour fils, comme a fait Trogue Pompée, & c'eſt ce que ſignifie le nom d'*Oſarſiph* (*filius Joſeph*), par lequel on le déſigna. Moyſe porta encore le

nom d'*Hermes*, comme nous l'apprend Euſèbe. L'Auteur conclut, *multo itaque facilius, ex Triumviris iſtis maximis unum fecerunt, quem* HERMETEM TERMAXIMUM *appellarunt, quam tot ſacerdotum ſcripta ad unum Hermetem retulerint; eodem pacto, quo ad Orpheum Græci, ad Zoroaſtrem Chaldæi, ſua quiſque, retulerunt.*

Le *Poemander* étoit un de ces livres *hermétiques*, & l'Auteur réfute ceux qui ont penſé que c'eſt l'ouvrage d'un Chrétien. Philadelphe employa les talens d'Aſtrampſychus, de Béroſe, d'Abydène, pour connoître la doctrine des Chaldéens, & des Ouvrages qui portoient le

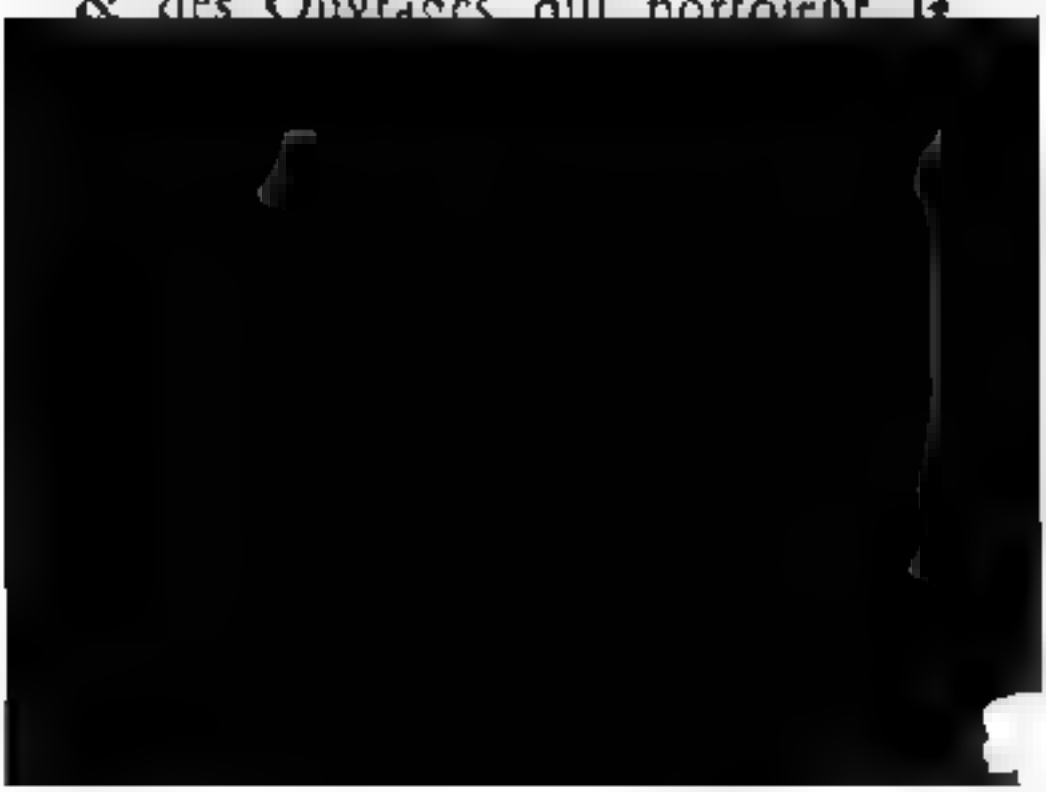

poſture de deux Phéniciens, Philon de Biblos & Hermippe de Béryte, qui vivoient ſous Adrien. Auſſi juſqu'alors n'avoit-on jamais ouï parler de cet Ouvrage, & le docte Caſaubon s'eſt bien mépris quand il a dit que Philon & Joſeph en avoient fait mention. Le ſçavant Diſſertateur prouve, par un ſemblable raiſonnement, que les Ouvrages du Carthaginois Magon, ſur l'Agriculture, n'exiſtoient pas encore du tems de Philadelphe, puiſqu'il n'y en avoit point de verſion grecque, lorſqu'après la priſe de Carthage les Romains les firent traduire. Mais Philadelphe avoit fait traduire le *Periple* d'Hannon ; puiſque l'Auteur qui, pour s'attirer la faveur de ce Prince, compoſa un Ouvrage ſous le nom d'Ariſtote (*de Mirabil Audit.*), parle de la relation du Voyageur carthaginois, gravée ſur une colonne dans le temple de Saturne. Si ce Prince envoya en diverſes contrées éloignées Denys & Ariſton,

ſans parler de Timoſthènes de Rhodes à qui il confia le commandement de ſes flottes, ce fut autant pour recueillir les livres & les monumens anciens, que pour acquérir des connoiſſances géographiques. Il n'avoit pas moins à cœur les progrès de la Phyſique, pour laquelle il fit des dépenſes bien plus conſidérables que n'avoit fait Alexandre; la Peinture, & en général tous les arts, ſe reſſentirent de ſon zèle & de ſa magnificence.

Or, croira-t'on qu'un Prince, qui dès ſa jeuneſſe fut jaloux de connoître les loix non-ſeulement des peuples ſoumis à ſa domination, mais encore des nations étrangères & éloignées, qui employa des ſommes immenſes pour raſſembler de toutes parts des Sçavans en tout genre, pour recueillir tout ce que l'on connoiſſoit de livres, en un mot pour faire de la ville d'Alexandrie le centre des ſciences & des arts, ait négligé les livres ſacrés & les loix des

Hébreux, dont un grand nombre habitoit cette ville & d'autres ſoumiſes à ſon empire ? C'eſt à cette conſéquence qu'arrive l'Auteur par une longue & inſtructive diſcuſſion que nous ne pouvons qu'indiquer, à cauſe de la multitude des objets qu'elle embraſſe.

Nous ſommes forcés d'en uſer de même à l'égard des Diſſertations ſuivantes, & de nous borner à quelques traits. Il eſt fort ſingulier que dans la verſion de Daniel par les LXX, le nom des Romains paroiſſe, & que leur puiſſance y ſoit exaltée, *venient Romani*, *&c.* (c. XI. 30.). L'Auteur eſt diſpoſé à croire, dans ſa troiſième Diſſertation, que Philadelphe voyant que la prophétie de Daniel avoit commencé à s'accomplir par la défaite de Pyrrhus, s'empreſſa de rechercher l'amitié des Romains & de faire un Traité avec eux. Néanmoins Pyrrhus avoit épouſé Antigone, ſœur de Philadelphe, & révéroit le nom des Ptolemées. Ce

qui étonne encore, c'eſt que Lycophron, contemporain de Philadelphe à qui il parle dans ſa *Caſſandre*, exalte de même le pouvoir de Rome. Mais ce n'eſt pas le ſeul endroit où Lycophron paroît au ſçavant Diſſertateur avoir puiſé dans les livres ſaints. Avant lui, Simonide & Onomacrite les avoient conſultés; ce qui leur étoit facile de faire dans la bibliothèque que Phiſiſtrate, pris en cela pour modèle par Philadel-

[redacted]

qui fussent traduits en grec. Ce qui est très-faux, puisque la traduction des autres Livres de l'Ecriture étoit entre les mains & des Chrétiens & des Juifs. Et d'ailleurs avant Philadelphe, les Livres de Moyse avoient été traduits anciennement en grec. Il cite ensuite un autre passage où Joseph écrivant contre Apion ne lui paroît pas restreindre au seul Pentateuque la traduction faite sous Ptolemée. Après quoi il ajoute à quelques remarques de Grammaire, qu'on a mal pris le terme ἀναγραφὴ, dont se sert l'Historien, & qui, selon lui, signifie ce que les Latins appellent *editio*. Enfin, il observe qu'on ne s'est pas moins mépris sur le sens du texte même, en ce qu'on a entendu de Ptolemée, ce que l'Historien avoit dit du Grand Prêtre Eléazar. Voici donc en quels termes il rend la pensée de Joseph, *Eleazarum non totam editionem, sed Legem tantum Græcè redditam accepisse ab his qui ejus rei causa Alexandriam missi*

fuerant : eaque re delectatum Eleazarum Commentariis quoque Legem explanaſſe. C'eſt-à-dire donc que les Interprêtes envoyés à Ptolemée par Eléazar portèrent à Alexandrie, & traduiſirent l'*édition* entière & originale des Livres ſaints, mais que quand ils revinrent ils ne rapportèrent au Pontife que l'*édition* du Pentateuque traduit en grec, & qu'Eléazar fit enſuite un Commentaire ſur ces cinq livres.

Nous ne diſſimulerons pas que cette explication, toute ingénieuſe qu'elle eſt & étayée d'une érudition profonde, nous laiſſe bien des doutes dans l'eſprit. Il nous paroît très-difficile de tirer du paſſage de Joſeph, qu'Eléazar ait fait des Commentaires ſur le Pentateuque, après avoir reçu la traduction grecque. Le mot ἀναγραφὴ ſe trouve trois ou quatre fois dans le prologue des Antiquités judaïques, d'où eſt tiré le paſſage dont il s'agit, & nous ne voyons pas qu'il y ſoit toujours pris

dans le ſens que lui donne l'Auteur. Comme les Pères grecs ont cru que l'Ecriture avoit été entièrement traduite ſous Philadelphe ; il conclut qu'ils n'ont pas entendu Joſeph autrement que lui. Cette raiſon ſeroit bonne, s'ils avoient dit en même-tems que leur opinion étoit la même que celle de l'Hiſtorien, & c'eſt ce qu'ils n'ont point avancé. Au contraire S. Jérôme qui ſoutient que le Pentateuque ſeul fut alors traduit en grec, s'appuye ſur l'autorité de Joſeph ; il a donc pris le texte de l'Hiſtorien dans un ſens tout différent de celui que ſuppoſe le R. P. D. M. Et plus nous examinons le paſſage de Joſeph, moins nous ſommes portés à croire qu'à cet égard S. Jérôme ſe ſoit mépris, & que Philadelphe ne ſoit pas celui qui ait reçu d'Eleazar l'*édition* du ſeul Pentateuque.

Nous ne voyons pas non-plus qu'il faille conclure de-là qu'il n'y avoit encore, au tems où Joſeph écrivoit,

aucune traduction grecque des autres Livres ſacrés. L'Hiſtorien s'autoriſe de l'exemple d'Eleazar qui ne crut pas s'écarter de l'eſprit national en tranſmettant à des étrangers des connoiſſances utiles; d'ailleurs le plan qu'il ſe propoſoit de rédiger en un corps d'hiſtoire les Antiquités de ſa nation étoit tout différent d'une traduction. Auſſi déclare-t-il hardiment, à la fin du vingtième Livre, qu'aucun autre Ecrivain, ni Grec, ni Juif, n'étoit capable de l'exécuter en grec avec toute l'exactitude qu'il y a apportée d'après les Livres ſacrés. (Le mot ἀναγραφὴ ſe trouve encore ici, & déſigne les choſes conſignées dans ces Livres.) Enfin dans le récit que fait Joſeph de la Verſion des LXX, il parle ſi ſouvent de la *Loi*, des Livres de la *Loi*, des *Loix* de Moyſe, qu'on ne ſe perſuade pas aiſément qu'il ait eu en vue d'autres Livres ſacrés que le Pentateuque.

Dans la Diſſertation quatrième

l'Auteur fixe le tems où ont vécu Démétrius de Phalere, & Menedéme d'Erétrie. Le premier de ces hommes de Lettres, avoit composé un grand nombre d'Ouvrages sur différentes matières, comme le remarque Diogène Laerce, qui rapporte quelques-unes de ces productions. Mais quoique ce dernier ait beaucoup profité d'un Ouvrage de Démétrius, sur les Archontes d'Athènes, il ne le nomme point dans son Catalogue. Comme les époques consignées dans la chronique des Marbres d'Arundel s'accordent avec celles que Démétrius avoit marquées dans son Ouvrage sur les Archontes, suivant le témoignage des Anciens, l'Auteur conclut que Démetrius est lui-même l'Auteur de cette Chronique, ou qu'elle a été tirée de ses écrits, & que son nom y paroîtroit si le Marbre n'avoit pas été mutilé. Cette Chronique commence à Cécrops, premier Roi d'Athènes, & finit à l'Archonte Diognete, c'est-

:, ſelon les Faſtes attiques, à
mpiade 129, la dix-huitième
du règne de Ptolemée Phila-
e.

ogène Laerce ne nomme point
lus l'hiſtoire Judaïque redigée
Démétrius. Mais Joſeph, Ter-
& S. Clément d'Alexandrie
nt mention. L'Auteur relève
ujet des fautes échappées à dif-
Écrivains, & montre que Dé-
us n'a pu compoſer cette hiſ-
que ſur la traduction grecque
vres ſaints. Il en faut dire au-
de Philon l'ancien dont parle
Joſeph. Euſebe nous a con-
des fragmens d'un Poëme que
a pu compoſé ſur Jéruſalem;

l'Auteur sur le tems où ont vécu Démétrius de Phalère, & Menedème d'Eretrie. Le premier de ces hommes de Lettres, avoit composé un grand nombre d'Ouvrages sur différentes matieres, comme le remarque Diogene Laerce, qui rapporte quelques-unes de ses productions. Mais quoique ce dernier ait beaucoup profité d'un Ouvrage de Démétrius, sur les Archontes d'Athènes, il ne le nomme point dans son Catalogue. Comme les époques consignées dans la chronique des Marbres d'Arundel s'accordent avec celles que Démétrius avoit marquées dans son Ouvrage sur les Archontes, suivant le témoignage des Anciens, l'Auteur conclut que Démétrius est lui-même l'Auteur de cette Chronique, ou qu'elle a été tirée de ses écrits, & que son nom y paroîtroit si le Marbre n'avoit pas été mutilé. Cette Chronique commence à Cécrops, premier Roi d'Athènes, & finit à l'Archonte Diognete, c'est-

comme cela devoit être, vû les liaiſons qu'il y avoit entre les Lacédémoniens & les Juifs. On trouve enſuite beaucoup de recherches ſur le Muſée & ſur la Bibliothèque formée dans la ville d'Alexandrie par Philadelphe, dès le commencement de ſon règne. Il y avoit trois principales Bibliothèques, l'une au *Bruchium*, la ſeconde au *Serapium*, la troiſième au *Sébaſtion* ou *Ceſareum*. C'eſt dans la première qu'étoient conſervés les Livres de l'Ecriture Sainte; & ce qui échappa de l'incendie, ſous le Dictateur Céſar, fut transféré dans la Bibliothèque du *Serapéum*, qui ſervoit de

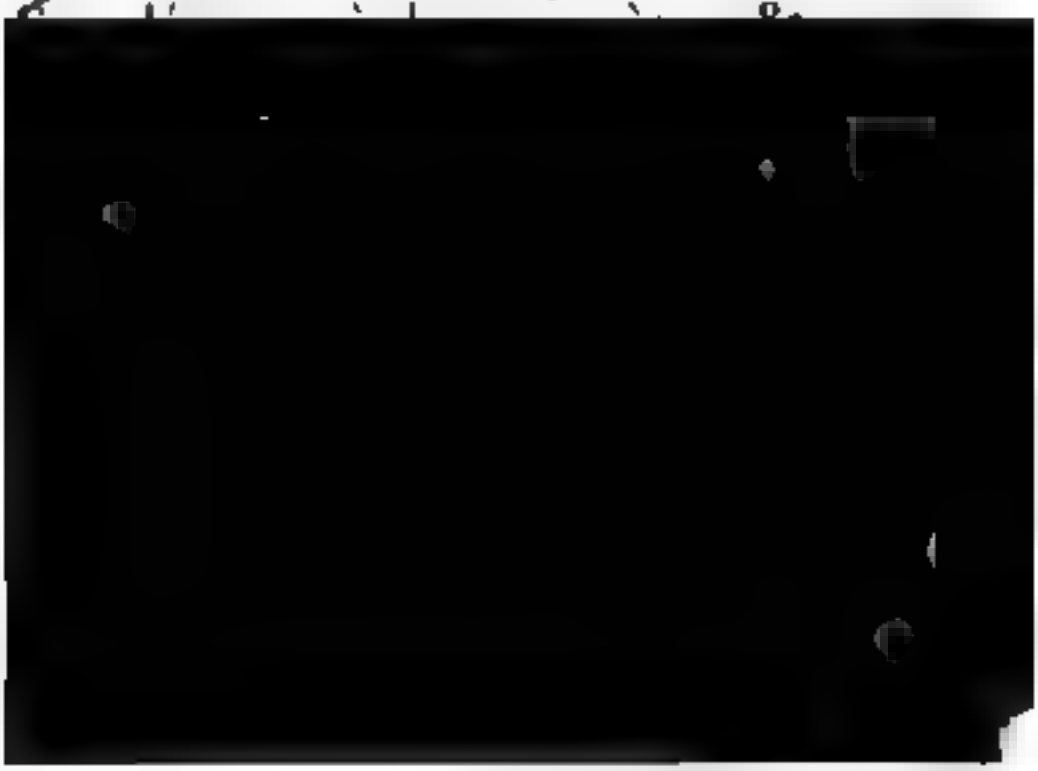

que dont Eurychius fait honneur à Cléoparre.

Mais ſi le ſçavant Diſſertateur déploye partout une vaſte érudition, c'eſt principalement lorſqu'il défend le ſentiment des S. Juſtin & des autres Pères qui ont ſoutenu que les Payens avoient cor[illegible] & même pillé les Livres des Hébreux. Il ne ſe borne pas, pour réfuter Hody, aux Auteurs qui ont écrit depuis le regne de Philadelphe, & qui, par haine pour les Juifs, ont déguiſé, altéré ou trahi la vérité, il remonte juſqu'à Homère, & voit l'hiſtoire du Patriarche Joſeph dans celle de Bellérophon. Il eſt même fort diſpoſé à croire que le Poëte grec ſçavoit la langue phénicienne, & que de-là vient la diſtinction qu'il met entre le langage des Dieux & celui des hommes, comme lorſqu'il dit que le Géant nommé *Briarée* chez les Immortels, portoit, parmi les hommes, le nom d'*Ægéon*. Le premier de ces noms répond au Cau-

Ius Leonis auquel Judas eſt comparé par ſon père. Auſſi Homère a-t-il été regardé par quelques-uns, comme Syrien d'origine, & d'autres ont dit qu'il avoit eu pour mère une femme vendue par les Phéniciens. Macrobe a remarqué qu'Homère n'a point connu la *fortune*, ſoumettant tout à l'Empire ſeul de la Divinité qu'il appelle μοῖρα, de ſorte que le mot τύχη ne ſe trouve point dans ſes écrits.

Héſiode, ſelon l'Auteur, n'a pas moins connu les Livres ſacrés; ſon nom même lui paroît purement hébreu. (*Vir judæus.*) Ils ont voulu enchérir l'un ſur l'autre, en mettant ſur le compte des Dieux du paganiſme, des choſes ridicules & abſurdes; & de-là l'origine de cette diſpute ſuppoſée entr'eux. Auſſi les Payens ont-ils imaginé que l'un & l'autre étoient punis dans les enfers, pour avoir mal parlé de leurs Dieux.

Il faut conſulter l'Ouvrage même

pour ſuivre les détails dans leſquels l'Auteur entre ſur ce ſujet, principalement quand il montre que certains Philoſophes anciens n'ont pû puiſer que dans l'Ecriture quelques dogmes qu'ils ont enſeignés, celui par exemple qui concerne la nature de la Divinité, laquelle eſt caractériſée dans la Genèſe, par ces mots, *ego ſum qui ſum.* Les ſçavantes recherches de l'Auteur fourniront bien des additions à l'*Homère hébraïſant* de Bogan. On y verra que les Juifs, depuis leur diſperſion, furent jettés dans différentes contrées de l'Univers ; on les ſuivra dans leurs diverſes migrations, dans leurs colonies; on remarquera ſurtout que les riches productions de la Paleſtine y attiroient fréquemment des étrangers, & entretenoient néceſſairement un commerce conſtant entr'eux & les Juifs. Cette idée de la Paleſtine, fondée ſur le témoignage des Anciens, eſt bien différente de celle

que certains Modernes peu inſtruits, ou mal intentionnés, ont affecté d'en donner.

Quatre tables terminent cet important Ouvrage; la première contient les paſſages de l'Ecriture ſainte qui y ſont cités ou expliqués, la ſeconde embraſſe les matières principales traitées dans l'Ouvrage; celle-ci, fut-elle quatre fois plus ample, ſeroit encore incomplette. Dans la troiſième ſont les mots de la langue hébraïque & des langues qui ont de l'affinité avec elle; dans la dernière les termes grecs, dont pluſieurs ſervent à faire connoître le ſtyle des LXX, & donnent l'intelligence de différentes expreſſions du Nouveau Teſtament.

[*Extrait de M. Dupuy.*]

HISTOIRE universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent; composée en anglois par une Société de Gens de Lettres; nouvellement traduite en françois par une Société de Gens de Lettres, enrichie de figures & de cartes. Tomes XXIII & XXIV. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame & de Madame la Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 vol. *in* 8°. Le premier, de 420; le second, de 642 pages.

ON a blâmé en Hollande les nouveaux Editeurs de cet Ouvrage, d'avoir séparé du texte & rejeté à la fin de chaque volume, des discussions d'opinions, des interprétations de noms, des étymologies, des dissertations étendues, nées de la narration des faits, & l'on a prétendu

pendu que c'étoit défigurer entièrement l'original. Au contraire en Suiſſe on a donné des éloges à cette méthode qui rapproche davantage les objets, & interrompt moins le fil de la narration. Outre ces diſcuſſions, les Auteurs anglois ont raſſemblé, dans leur texte, l'hiſtoire des plus célèbres Ecrivains, & ont donné la notice de leurs Ouvrages; ces recherches curieuſes ont paru devoir également être mieux placées à la fin de chaque volume que dans le cours de l'Ouvrage; ainſi, malgré la critique, les Traducteurs françois n'ont pas jugé à propos de changer leur plan.

Dans un avis qui eſt placé à la tête du vingt-troiſième volume, ils parlent des différentes éditions ou traductions qu'on a données de cette grande Hiſtoire, des changemens qu'on a faits dans chacune, & rendent compte du plan qu'ils doivent ſuivre pour les autres volumes. La première édition angloiſe eſt en

vingt-cinq volumes *in-folio*, l'Hiſtoire ancienne eſt reconnue pour la plus complète & mieux ordonnée que la partie qui concerne l'Hiſtoire moderne, mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que les Auteurs anglois n'y avoient pas mis celle de leur patrie, omiſſion qui n'a pas tardé à être réparée.

Pendant qu'on faiſoit en Hollande une Verſion françoiſe de cette Hiſtoire univerſelle, le ſçavant Baumgarten, Profeſſeur de l'Univerſité de Hale en Saxe, & quelques autres entreprirent une traduction allemande qu'ils enrichirent de recherches, de notes & de pluſieurs Diſſertations critiques ſur divers points de Chronologie & d'Hiſtoire. Les Auteurs anglois, dans une ſeconde édition publiée en 1747, profitèrent de ce travail. Cependant cette édition n'a pas encore ſatisfait les Anglois, ils en ont entrepris, en 1779, une nouvelle, dont il y a déjà dix-ſept volumes qui touchent à la fin de

l'Hiſtoire Ancienne. Ils y ont fait plus de retranchemens que d'additions, avec quelques legers changemens. On leur reproche d'avoir ſupprimé les grandes recherches, les diſcuſſions approfondies & beaucoup d'autres détails, en ſorte qu'on ne la regarde que comme un véritable abregé, & pour la rendre moins couteuſe on en retranche encore toutes les figures & les cartes.

Les Editeurs françois ont cru devoir ſuivre la première édition, & y ajouter enſuite, ſoit par inſertion, ſoit par ſupplément, les nouvelles richeſſes des autres & même des traductions étrangères. Ils y feront entrer l'ancienne Hiſtoire de la Grande Bretagne omiſe dans l'édition de 1736. Dans les ſupplémens on trouvera l'Hiſtoire de la Retraite des dix mille, celles de Thebes, des Etruſques, des Ombriens, des Sabins, des Volſques, des Eques, des anciens Indiens, Chinois & Tartares;

une autre ſur la population de l'Amérique, & plus de détails ſur l'ancienne Géographie de la Terre Sainte ; les Editeurs ont déjà raſſemblé un volume de ſupplément qui terminera la partie de l'Hiſtoire Ancienne, par-là on aura l'Ouvrage anglois en ſon entier, c'eſt-à-dire, tout ce qui ſe trouve dans les éditions anciennes & nouvelles.

Les Auteurs anglois avoient d'abord adopté le calcul du texte Samaritain, enſuite ils lui ont préféré celui du texte Hébreu ; On trouvera les raiſons qui les ont déterminés dans l'Avant-Propos qui précédera la table chronologique de l'Hiſtoire Ancienne. Cette table, qui manque à l'*in*-4°. de Hollande, eſt bien redigée & d'autant plus utile que ſes articles, ayant une certaine étendue, peuvent diſpenſer ſouvent de recourir aux volumes. A cette table on joindra celles des matières & une table géographique qui ſera ſéparée de la précédente avec laquelle

elle eſt confondue dans l'original. Ces tables ſeront livrées ainſi que le ſupplément, concurremment avec la ſuite des autres volumes qu'elles ne retarderont point. On voit par-là que cette édition françoiſe ſera préférable à toutes les autres puiſqu'elle contiendra les différentes additions qui ont été faites à l'Ouvrage & qui ne ſont pas réunies toutes à la-fois dans aucune de ces éditions.

Dans le vingt-troiſième volume on continue l'Hiſtoire de Néron, depuis l'époque où il réduiſit la ville de Rome en cendres juſqu'à ſa mort; on donne enſuite celle des règnes de Galba, de Vitellius & des autres Princes, juſqu'à la mort de Domi-

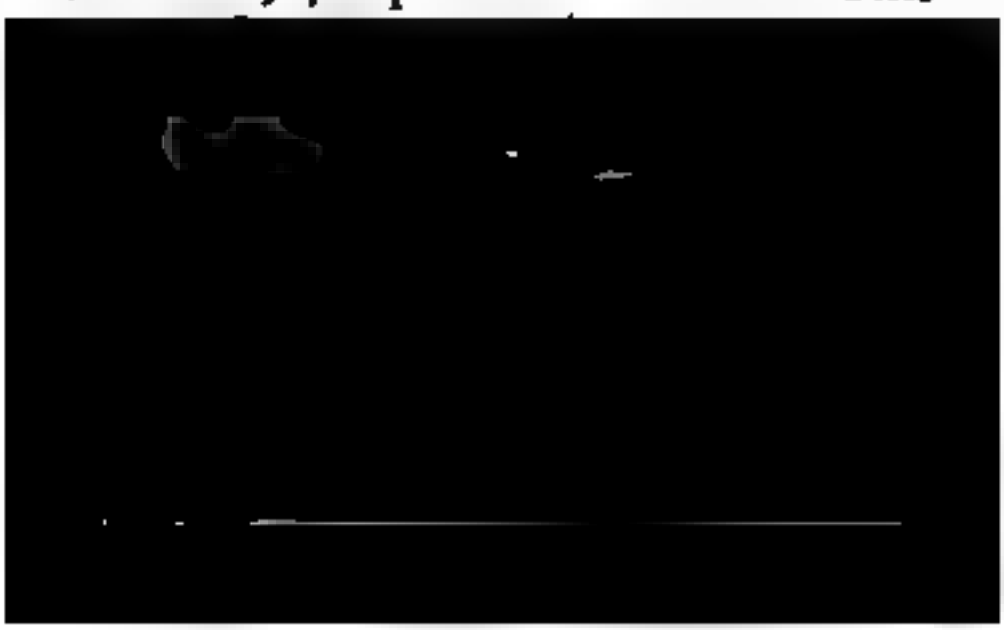

vés dans le corps de l'Hiſtoire. Ce Philoſophe étoit né à Thyanes, ville de Cappadoce. A l'âge de quatorze ans il s'appliqua à la Philoſophie de Pythagore, & à ſeize ans il embraſſa le genre de vie des Pythagoriciens, s'abſtenant de vin & de toutes ſortes d'animaux, ne portant point de ſouliers, laiſſant croître ſes cheveux & ne s'habillant que de toile, afin de ne rien tirer des animaux. Bientôt il ſe fit le Cenſeur & le Réformateur des mœurs; il paſſa cinq ans ſans parler. Enſuite il ſe rendit à Antioche, & de-là dans quelques-autres villes où il entreprit de rétablir le culte de quelques Divinités qu'on commençoit à négliger. Il pratiquoit dès-lors des myſtères ſecrets où il n'admettoit que ceux qui avoient paſſé quatre ans dans le ſilence. Il ſe vantoit de ſçavoir toutes les langues ſans les avoir appriſes, & de pénétrer juſques dans les penſées les plus ſecrettes. Il n'avoit alors que ſept Diſciples qui

l'abandonnèrent lorſqu'il leur parla d'aller dans les Indes, pour conférer avec les Brachmanes. Dâmis, qui l'accompagna dans ſes voyages, écrivit toutes ſes actions & ſes diſcours. Dans la ſuite ces Mémoires tombèrent entre les mains de Julie Auguſte, femme de l'Empereur Sevère, & cette Princeſſe les communiqua à Philoſtrate, qui en compoſa l'hiſtoire du Philoſophe. Apollonius apprit à Babylonne le prétendu ſecret d'entendre les oracles que les oiſeaux rendoient, à ce que l'on croit, par leur chant. Il y conféra avec les Mages, enſuite il ſe rendit aux Indes, où il s'entretint avec Hiarchas, Chef des Brachmanes, qui n'étoient pas alors plus de dix-huit. Au bout de quatre mois, inſtruit de tous les myſtères de leur religion, il revint par mer à l'embouchure de l'Euphrate & de là à Babylonne, à Ninive & enfin à Antioche. Il parcourut pluſieurs villes de la Grèce, où il ſe donna de nouveau pour Réfor-

mateur des mœurs, & travailla à rétablir les anciennes ſuperſtitions. A Athènes, il abolit le ſpectacle inhumain des Gladiateurs. Il ſe fit pluſieurs Diſciples; à Rome on prétend qu'il opéra des prodiges. Banni de cette ville par l'Edit de Néron, qui chaſſoit tous les Philoſophes, il ſe rendit à Cadix, où il encouragea Galba à prendre les armes contre cet Empereur. Il alla en Afrique, puis en Toſcane, de-là en Sicile, dans l'Achaïe, & enfin en Egypte, où Veſpaſien le conſulta & lui fit rendre de grands honneurs. Quelques tems après il partit pour l'Ethyopie, dans le deſſein de viſiter les Philoſophes de ce pays, appellés Gymnoſophiſtes. De trente de ſes Diſciples, dix le ſuivirent & les vingt autres reſtèrent à Alexandrie. Apollonius eut pluſieurs conférences avec ces Philoſophes, qui, d'abord, l'avoient reçu aſſez froidement; il les quitta pour aller voir les ſources du Nil, mais ne pénétra que juſqu'à la troiſième

Cataracte, d'où il revint en Egypte. Il parcourut encore la Grèce, revint à Rome, où il tâcha de soulever le peuple & Nerva contre l'Empereur Domitien. Il immola un enfant, pour découvrir par l'inſpection des entrailles quels ſuccès auroit Nerva s'il tentoit l'entrepriſe. Après pluſieurs autres courſes, il revint à Rome où Domitien le fit arrêter & conduire en priſon. Retenu dans les fers il aſſuroit à Damis, ſon compagnon, qu'il n'avoit rien à craindre, & pour lui en donner une preuve, il dégagea ſa jambe de la chaîne qui la retenoit & enſuite l'y remit. Peu de jours après il fut déclaré innocent.

ſe trouva le ſoir même à Pouzzoles à trois journées de Rome. Il parcourut encore divers pays, puis diſparut pour la dernière fois. On juge que ſa mort a pu arriver vers la première année du règne de Nerva.

Philoſtrate lui attribue un grand nombre de prophéties & de miracles, entre autres la réſurrection d'une fille. L'Ouvrage de Philoſtrate eſt regardé par pluſieurs des Anciens comme un Roman, & Apollonius comme un fourbe ; d'autres en font l'éloge. Les habitans de Thyanes regardèrent ce Philoſophe comme un Dieu, & lui érigèrent un temple.

On a rejetté en note, à la fin de ce volume, ce que les Auteurs anglois ont dit dans le cours de leur Hiſtoire, des différens Philoſophes & Ecrivains qui ont paru ſous cette époque. Tels ſont Fabius Ruſticus, Hiſtorien cité par Tacite ; M. Servilius cité par la même ; Perſe, connu par ſes ſatires ; Remmius Polemo, qui enſeigna la Rhétorique à Rome ;

Cæsius Bassus, qui cultiva le genre lyrique; le Poëte Lucain, & Senèque, surnommé, par les Anciens, le Déclamateur.

Le vingt-quatrième volume contient l'Histoire Romaine, depuis la mort de Domitien, jusqu'à celle de Dioclétien, c'est-à-dire, les règnes de Nerva, de Trajan, d'Adrien, &c.

Les Ecrivains les plus distingués sous le règne de Trajan, sont: Julius Frontinus, Tacite, Pline le jeune, Pompeius Saturninus, Ticinius Capito, Claudius Pollio, Verginius Romanus, &c. Adrien lui-même est placé dans la liste des plus grands Ecrivains de son siècle. Il a composé un Poëme grec, intitulé, l'*Alexandriade*. Spartien parle de quelques livres de cet Empereur, publiés sous le titre de *Catacriani*, où l'on trouvoit des morceaux fort obscurs. Frobert, en 1551, a imprimé un Dialogue entre Adrien & Epictète. Quelques-uns de ses vers grecs ou latins, sont venus jusqu'à

nous ; on en trouve d'autres dans sa vie, par Spartien, qui n'en parle point avec éloge. Photius, qui avoit lu ses déclamations, les loue pour le style & les pensées. On cite de lui un premier livre de discours où il examine plusieurs questions sur la Grammaire latine. On lui attribue sur la manière de ranger les armées en bataille, un Ouvrage qui est demeuré long-tems inconnu. Selon Spartien & Dion, il écrivit lui-même sa vie & la fit publier sous le nom d'un de ses Affranchis, ayant honte de faire lui-même son éloge.

Phlegon vivoit sous Adrien & étoit un de ses Affranchis ; on a quelques morceaux de ses Ouvrages qui sont remplis de fables. Epictete, Plutarque, Suetone, florissoient alors, ainsi que plusieurs autres Ecrivains moins célèbres. Sous les règnes suivans, parurent Justin, Appien, Ptolemée l'Astronome, Maxime de Tyr, qui enseigna à Marc-Aurele les principes des Stoïciens.

Toutes les notes qui ſont jointes à la fin de ce volume, contiennent ainſi une hiſtoire abrégé des Philoſophes, des Hiſtoriens, des Poëtes & autres perſonnages qui ont été célèbres ſous ces différens règnes, en ſorte que le Auteurs anglois, qui ont placé dans le corps de leur Ouvrage tous ces détails, ne laiſſent rien à deſirer ſur l'Hiſtoire de chaque règne; mais les Editeurs, comme nous l'avons déjà remarqué, ont penſé que ces recherches interrompoient trop la chaîne des évènemens, & c'eſt pour cette raiſon qu'ils les ont renvoyées à la fin de chaque volume en indiquant toujours la place qu'elles occupent dans l'Ouvrage anglois.

[*Extrait de M. de Guignes.*]

TRAITÉ des Droits appartenans aux Seigneurs sur les biens possédés en rôture ; avec l'application des Coutumes, des Décisions du Conseil & des Arrêts de la Cour ; la manière d'instruire les affaires qui ont rapport à cette matière ; le tout suivant le Droit commun & la Jurisprudence actuelle. Par M. Prudhomme, Avocat en Parlement. A Paris, chez Froullé, Libraire, Pont Notre-Dame, vis-à-vis le quai de Gêvre. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. Un volume in-4°. de plus de 600 pag. Prix, relié en veau, 11 liv. en bazanne, 10 liv. 10 s.

PLUSIEURS Auteurs ont composé des Traités particuliers sur les fiefs, sans s'attacher beaucoup aux droits qui appartiennent aux Seigneurs sur les biens en rôture, adoptant le titre premier de la

coutume de Paris pour fondement de leur travail, ils ont fait de ſçavantes recherches pour y rappeller les autres coutumes, ainſi que les Arrêts & Règlemens qui y ſont conformes, enſorte que l'on peut dire que de toutes les parties de la Juriſprudence, les matières féodales ſont celles que l'on a le mieux approfondies. On n'a pas donné, à beaucoup près, la même attention aux cenſives & autres droits qui appartiennent aux Seigneurs ſur les biens en rôture; ceux qui en ont parlé dans leurs Ouvrages ne l'ont fait, pour ainſi dire, qu'en paſſant, & ce que l'on a dit juſqu'ici ſe trouve diſperſé dans une multitude de Livres que tout le monde ne peut ni lire ni ſe procurer. Il y auroit cependant peu de ſujets plus propres à intéreſſer la plus grande partie des citoyens, puiſque les cenſives forment tous les ans un revenu aux Seigneurs, que les droits ſeigneuriaux produiſent un caſuel conſidérable répété pluſieurs

fois dans l'anné ; qu'ils donne
à des diſcuſſion plus fréquent
dans la perception des droit
daux ; & que la meilleure pa
la fortune des particuliers c
dans les immeubles en roture.

Ce ſont ces conſidération
ont engagé l'Auteur de l'O
que nous annonçons aujour
faite des recherches dans tou
vres qui traitent du Cens & de
viléges, à raſſembler les co
dont la plupart contiennent d
poſitions différentes à ce ſu
préſenter, en la raſſemblant ſo
même point de vue, la Juriſpru
particulière de chaque provinc
interprétation des coutumes
ves à l'objet dont il s'eſt occup
c'eſt ce que nous croyons qu'il a
reuſement exécuté dans les di
vres dont eſt compoſé ſon Tr

Le premier Livre, qui co
dix chapitres, traite de la Seig
ſur les biens en roture, de la
nière de les diſtinguer des droit

appartiennent aux Seigneurs ; enfin, des obligations de personnes qui possedent des héritages en rôture & qui, en même-tems, sont rôturiers.

Le second Livre est divisé en trente-trois chapitres, & l'on y parle du Cens, de ses priviléges, des droits respectifs entre plusieurs Seigneurs, & des actions particulières qui appartiennent aux différens censitaires.

Le troisième Livre comprend soixante dix chapitres sur les droits de lods & ventes, qu'on appelle proprement droits seigneuriaux.

Les six chapitres du quatrième Livre ont pour objet les obligations

des droits des Seigneurs; la nouve
forme d'un papier terrier, les o
rations indispensables pour le ren
parfait, & le style & les clauses
actions qui appartiennent aux S
gneurs à ce sujet.

Le septième Livre, composé
neuf chapitres, expose de la manie
la plus claire ce que c'est que la S
sie centuelle; quelles sont ses f
malités & pour quelles causes
dans quelles coutumes on peut
user.

Le huitième Livre traite, en o
chapitres, du Retrait censuel, qui
lieu dans plusieurs coutumes, d
formalités que les Seigneurs y do
vent observer & des obligations q
sont à leur charge.

Les quatorze chapitres du 9
Livre contiennent tout ce qui co
cerne le Champart. L'Auteur dit qu
c'est le droit qu'on a à prendre s
un immeuble; il consiste dans u
certaine quantité de fruits qui a
partient au Seigneur, & qui se pe

n ſon nom ſur l'héritage qui oduit, avant que le propriéen ait enlevé la récolte ; de maqu'il ne lui appartient que ce ſte des fruits après la percep-lu champart. Ce droit eſt ap-champart, *quaſi pars*, *vel parmpi quam ſibi Dominus loci reit* ; ce qui fait entendre que le *hampart* vient de *campi pars*, que le champart eſt une partie amp que le Seigneur s'eſt réen donnant l'héritage.

fin les dix chapitres du dixièdernier Livre enſeignent tout il faut ſavoir ſur les immeubles nc-alleu, même pour les pro-

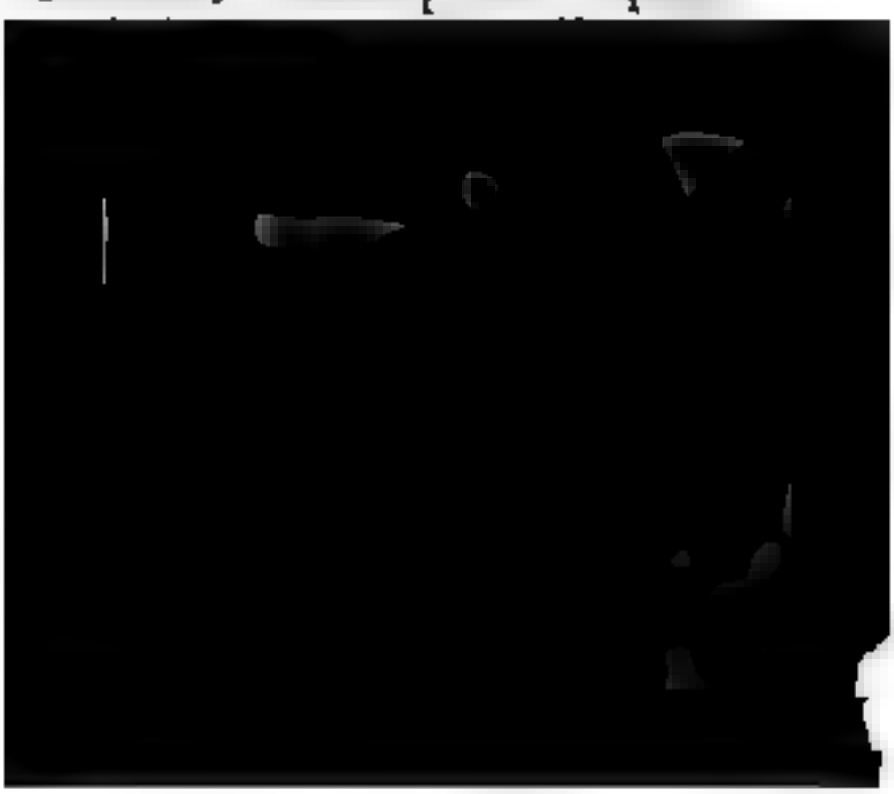

établie d'après les nouveaux réglemens qui y ont rapport, & les déciſions les plus préciſes des Cours ſupérieures du Royaume. On y trouvera, non-ſeulement des principes certains pour diſtinguer les biens fiefs des biens en rôture, les héritages en champart des immeubles en franc-alleu, ceux qui ſont en franc-alleu d'avec ceux qui ſont poſſédés en franche aumône, & ces derniers d'avec les autres immeubles, mais on y trouvera encore une quantité d'inſtructions très-utiles & très-clairement expoſées ſur les entrepriſes qui ſe commettent ſouvent entre voiſins, ſur les actions en bornage, ſur les preſcriptions & ſur une infinité d'autres objets très néceſſaires pour ceux qui poſſèdent des biens de campagne. En un mot, cet Ouvrage préſente aux Seigneurs l'expoſé le mieux détaillé de leurs droits & priviléges ſur les biens en rôture, & des obligations qu'ils contractent envers leurs cenſitaires : ils y peu-

re apprendre la conduite qu'ils
ivent tenir dans les conteſtations
peuvent naître au ſujet de la per-
ption de ces droits & de l'exercice
ces priviléges, la forme de la pro-
dure qu'ils doivent ſuivre confor-
ment aux diſpoſitions des coutu-
s & ordonnances, & les moyens
veiller à la conſervation de leurs
viléges, & de ſe maintenir dans
rs propriétés contre les entrepriſes
e pourroient tenter les Seigneurs
ſins.

Ceux à qui les Seigneurs donnent
r confiance pour la régie de leurs
maines, ne feront plus embaraſ-
pour la perception du cens & de
arrérages, & celle des droits de
s & ventes, & pour faire procé-
à la conſection d'un papier ter-
r de la manière la plus prompte,
plus facile & en même-tems la
s ſolide.

Les Officiers de Juſtices ſubalter-
; les Eccléſiaſtiques; les Fabri-
, les Corps & Communautés

ſéculières, régulières ou laïques, & tous les Bénéficiers, pourront apprendre dans ce Traité ce qu'ils doivent au Seigneur du domaine dans lequel ſe trouvent ſitués leurs immeubles.

Ceux qui acquièrent des biens dans la mouvance du Roi, y trouveront les règles de la perception particulière des droits de lods & ventes qu'ils doivent aujourd'hui, & dont ils pouvoient être exempts autrefois.

Les rôturiers qui poſſèdent des fiefs pourront y puiſer toutes les inſtructions qui leur ſeront néceſſaires ſur les droits de franc-fiefs qu'ils doivent au Roi, & ſur les obligations qu'ils ſont tenus de remplir envers les Seigneurs deſquels leurs fiefs relèvent.

Enfin, tous les propriétaires, uſufruitiers, poſſeſſeurs ou acquéreurs des biens en rôture, en champart, à titre de franc-alleu ou de franche aumône, les Donataires,

Légataires, Administrateurs, Censitaires & autres, pourront y apprendre à connoître l'étendue & les limites de leurs droits, de leurs obligations, & la forme de la procédure nécessaire pour s'y maintenir & se mettre à l'abri des entreprises contraires aux loix & aux coutumes; & ce qui nous paroît rendre ce Traité d'un usage général pour tout le Royaume, c'est que l'Auteur n'a jamais perdu de vue les différens réglemens qui ont force de loi dans les pays de Droit Ecrit & que beaucoup de gens ignorent, non plus que ce qui se pratique dans quelques provinces particulières.

L'Ouvrage est terminé par une

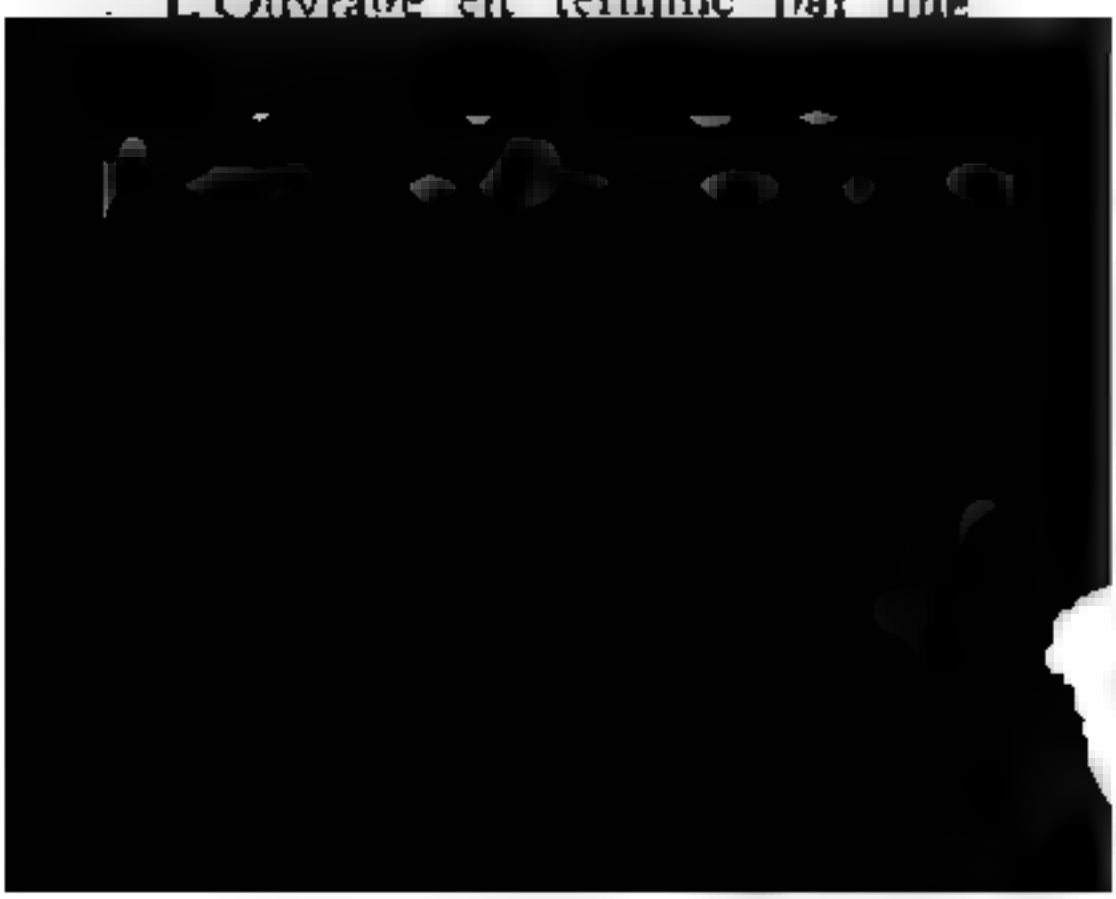

le mot & la choſe que l'on deſire apprendre.

[*Extrait de M. Coqueley de Chauſſepierre.*]

HISTOIRE de l'Egliſe, dédiée au Roi, par M. *Béraſti-Berçaſtel*, Chanoine de l'Egliſe de Noyon. A Paris, chez Moutard, Imprimeur Libraire de la Reine, de Madame, & de Madame la Comteſſe d'Artois, rue des Mathurins, à l'hôtel de Cluny. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. Tomes VII, VIII, IX & X.

LE tome ſeptième de cette hiſtoire s'étend depuis la fin de S. Grégoire-le-Grand, en 604, juſqu'au commencement du règne de Charlemagne en 768. Le huitième, depuis cette dernière époque juſqu'au ſchiſme de Photius en 876. Le neuvième, reprend l'hiſtoire des Grecs depuis ſon commencement en 858,

858, juſqu'à ſon renouvellement en 995, & le dixième va juſqu'au Pontificat d'Urbain II. Ces nouveaux volumes ont le même mérite que les précédens. L'Auteur s'éloigne toujours également & de la diffuſion qui fatigue & de l'exceſſive briéveté qui n'apprend rien. Les morceaux les plus importans & les mieux traités dans ces volumes, ſont l'hiſtoire du Monothéliſme, celle de l'héréſie des Iconoclaſtes, & celle du ſchiſme des Grecs. Si la multitude des miracles dont cette nouvelle hiſtoire Eccléſiaſtique eſt encore remplie, eſt reconnue par l'Egliſe & propoſée à la foi des Fidèles, l'Auteur a dû ſans doute n'en rien omettre ; s'ils n'ont d'autre autorité que celle des Légendaires, ce ſiècle, comme nous l'avons déjà inſinué, demande peut-être en général un peu plus de critique & de ſévérité dans le choix des faits qui ſortent de l'ordre commun. Il faut

peut-être encore ne s'en pas rapporter aveuglément aux anciens Légendaires & Agiographes, soit dans les faits qu'ils rapportent à la louange des Saints, & dans les traits dont ils peignent ces personnages vénérables, soit dans les jugemens qu'ils portent sur ces faits & sur ces personnages; il faut de la circonspection & du goût pour éviter certains rapports, certaines allusions qui détruisent l'effet qu'on veut produire & qui semblent favoriser les sarcasmes de l'incrédulité. Par exemple, l'Auteur, en parlant de S. Ludger, premier Evêque de Munster, rapporte qu'il étoit si « vivement pénétré du respect dû à la Majesté » Divine en récitant le saint Office, » qu'un jour s'acquittant de ce de» voir dans sa chambre avec ses » Clercs, il en mit un en pénitence » pour avoir raccommodé le feu qui » fumoit. » Le malheur de ce petit trait, dont l'éloge de S. Ludger pou-

voir ſe paſſer, eſt de rappeller d'abord ces vers du Tartuffe, depuis long-temps paſſés en proverbe :

D'avoir pris une puce en faiſant ſa prière,
Et de l'avoir tuée avec trop de colère.

Et il ne ſuffit pas de prévoir, comme le fait quelquefois l'Auteur, les plaiſanteries qui pourront s'offrir à l'eſprit, & d'annoncer d'avance qu'on les brave, il faut encore n'y pas donner lieu ſans néceſſité ; il faut dans les moindres choſes comme dans les plus grandes, dans les plus éloignées comme dans les plus directes, conſerver à la Religion ſa dignité, ſon caractère auguſte, &

[illegible] montre beaucoup de l'une & de l'autre. Il peint par de fort beaux traits, par exemple, la charité de S. Jean l'Aumônier, Patriarche d'Alexandrie. Voici un de ces traits:

« Quelques personnes s'étant présentées avec de riches vêtemens & des bracelets d'or, les distributeurs des aumônes s'en plaignirent au Patriarche : mais il les jugea d'autant plus malheureuses, qu'elles étoient réduites à mendier sous un extérieur plus apparent ; & cette ame, d'une bénignité toute angélique, prenant, contre sa coutume, un regard & un ton extrêmement sévères, répondit en ces termes : Si vous voulez être les Aumôniers de l'humble Jean, ou plutôt de J. C., obéissez avec plus de simplicité au précepte évangélique de donner à ceux qui vous demandent. Après tout, c'est à celui qui a fait ce commandement qu'appartiennent tous les biens, & il ne veut point de Ministres si in-

» quiets dans leur diſpenſation. Si » vous appréhendez que nous ne » puiſſions pas ſuffire à tant d'indi- » gens, je ne veux nullement parti- » ciper à votre peu de foi. Pour moi, » je crois, ſans héſiter, que les tré- » ſors du Seigneur & ceux de l'E- » gliſe ſeroient inépuiſables, quand » tous les pauvres du monde ſe ren- » droient à Alexandrie. »

Si ce principe a quelque choſe d'exalté, il a auſſi quelque choſe de noble & de religieux qui plaît & qui touche. Mais examinons les faits ſuivans.

« Un Etranger abordant le Saint » avec un méchant habit, le ſupplia » d'avoir pitié d'un pauvre captif.

» que c'étoit pour la seconde fois » qu'il couroit au même : mais l'Evêque ne fit pas semblant de l'entendre ; & le pauvre étant revenu » pour la troisième fois, l'Aumônier » tira doucement le Prélat, pour lui » faire observer que c'étoit encore le » même pauvre. Eh bien ! dit l'homme de Dieu, donnez-lui douze » pièces d'or ; car c'est peut-être » J. C. qui demande à dessein de » m'éprouver. Dans une autre rencontre, n'ayant donné que dix » pièces de petite monnoie, celui » qui les avoit reçues s'emporta en » invectives, avec une insolence effrénée. On voulut le châtier comme il le méritoit : mais le Patriarche en reprit sévèrement les Officiers, & commanda au contraire » qu'on ouvrît le sac qui étoit plein » de cette monnoie, afin que le pauvre en prît autant qu'il voudroit. »

L'Auteur n'ajoutant aucune réflexion à ce récit, est censé approuver dans l'un & dans l'autre cas la con-

duite du Patriarche. Ces faits étant vrais, l'Auteur a dû ſans doute les rapporter, parce qu'ils peignent le caractère ; mais les actions des Saints étant cenſées propoſées pour modèles, il falloit s'expliquer ſur celles-ci, faire voir que les vertus du Saint y ſont en contradiction, & qu'il ôte à la prudence ce qu'il donne à la charité. Pour peu qu'il y ait de doute, il faut ſe déterminer en faveur de l'humanité & de la charité, & riſquer de donner plutôt le ſuperflu à un homme au-deſſus du beſoin, que de refuſer à un vrai pauvre un ſecours néceſſaire ; mais quand il n'y a point de doute, quand la fraude eſt manifeſte, pourquoi s'obſtiner à prodiguer le pain des pauvres à un impoſteur ? Pourquoi redoubler ſes dons à meſure qu'il redouble ſes ſtratagêmes ? Pourquoi récompenſer, dans le premier cas, la mauvaiſe foi, dans le ſecond l'inſolence ? C'eſt que certains anciens Auteurs des Vies des Saints connoiſ-

[illegible] dans lequel [illegible] la vertu. Quand ils avoient une qualité à [illegible] dans leur [illegible], ils [illegible] tout à [illegible] qualité & [illegible] de vue toutes les autres. Ils [illegible] de vue [illegible] cette maxime d'un Sage de Paganisme.

[illegible]

Concluons qu'il faut du goût & de la critique, non-seulement dans les faits, mais encore dans la morale qu'on en tire, pour ne pas égarer ceux qu'on veut conduire. C'est dans ce sens que nous exhortons l'Auteur à travailler de plus en plus son Ouvrage; il nous pardonnera ce zèle pour la perfection d'un Livre que la longueur ou la brièveté des autres histoire Ecclésiastiques peut rendre nécessaire, & qu'un peu plus de philosophie (nous parlons d'une philosophie chrétienne & morale,

& qui conſulte les intérêts de la Religion) pourroit rendre extrêmement utile.

[*Extrait de M. Gaillard.*]

Le Lutrin, Poëme héroï-comique de Boileau-Deſpréaux, traduit en vers latins; avec figures. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, quartier S. André des-Arcs. 1780. Avec Approbation & Permiſſion. *in* 8°. 125 pag.

Il y a deux eſpèces principales de Poëmes héroï-comiques. L'une eſt la parodie & le traveſtiſſement d'un ſujet noble & grave, tel eſt le *Virgile traveſti* de Scarron, & c'eſt proprement le genre burleſque; l'autre aggrandit & ennoblit plaiſamment un ſujet petit & trivole pour en faire mieux ſentir la frivolité par le contraſte du ſujet & des ornemens; tel eſt le *Lutrin* de Boileau. La Parodie n'a peut-être de mérite

roit-on pas que l'exact & didactique Boileau eût pu répandre à pleines mains, ſur un ſujet ſi léger, le ſel piquant de la plaiſanterie, les graces de l'imagination & les richeſſes de la plus belle Poéſie. Il étoit plus aiſé d'attendre de lui l'*Art Poëtique* que *le Lutrin*.

Le mérite de traduire en vers latins nos Auteurs claſſiques françois eſt perdu pour le commun des lecteurs; mais il n'eſt ni ſans utilité pour les étrangers, ni ſans agrément pour les Gens de Lettres. La Traduction que le P. Giraud nous a donnée de la Fontaine, a étonné par la fidélité, par la préciſion, par l'élégance, par la facilité, par la ſouplеſſe avec laquelle l'Auteur a ſu ſe plier à tous les tons de ſon modèle dans une langue dont le caractère principal eſt la majeſté bien plus que la naïveté. La Traduction de la *Henriade*, d'où ſont tirés ces beaux vers que tout le monde a retenus, & qu'on croiroit originaux :

Turba ſacerdotum pede fortunata quieto
Æmilii calcat cineres tumulumque Catonis

a fait plaiſir aux connoiſſeurs. L'Od
ſi défectueuſe de Boileau ſur la pri
de Namur, a été bien embellie p
M. Rollin & par quelques autr
Traducteurs. Les diverſes Œuvres d
Boileau, traduites en vers latins p
différens Auteurs, ſurtout par M
Godeau, ancien Recteur de l'Un
verſité, & recueillies en 1737 p
le Libraire Alix, ont été aſſez ac
cueillies. On trouve dans ce Recueil
deux Chants *du Lutrin*, le premier
& le cinquième, traduits par M.
Bizot. Ces deux Chants reparoiſſent
dans la Traduction complette que
nous annonçons, & dont quatre
Chants ſeulement ſont d'un nouvel
Auteur. Pour donner une idée du
travail de celui-ci, nous citerons
quelques morceaux choiſis.

La Molleſſe oppreſſée
Dans ſa bouche, à ce mot, ſent ſa langue
glacée ;

Et laſſe de parler, ſuccombant ſous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil & s'endort.

Subitò defeſſa rigenti
Lingua gelu torpet, mediáque in voce reſiſtit,
Mollities. Tandem ignavo languore ſatiſcens,
Ingemit, extendenſque ulmas, dat lumina ſomno.

Le dernier vers de Boileau eſt traduit, mais il n'eſt pas rendu. Cette diviſion en quatre parties à-peu-près égales, l'image qui en réſulte & qui peint ſi bien la Molleſſe; tout cela eſt perdu.

Quatre bœufs attellés d'un pas tranquille & lent,
Promenoient dans Paris le Monarque indolent.

Quadrijugi Pariſina boves per compita lento
Ignavum paſſu Regem quandòque vehebant.

Le Lutrin eſt plein d'imitations de Virgile, qui n'ont preſque donné au Traducteur que la peine de tranſcrire les vers latins de l'original. Tel eſt par exemple le diſcours d'Anne la Perruquière, qui, dans *le Lutrin*, n'eſt qu'une parodie des reproches de Didon à Énée.

Oſes-tu bien encor, traître, diſſimuler?
Dit-elle, & ni la foi que ta main m'a donnée,
Ni nos embraſſemens qu'a ſuivis l'hyménée,
Ni ton épouſe enfin, toute prête à périr,
Ne ſçauroient donc t'ôter cette ardeur de courir.

Voici les vers du Traducteur, ou plutôt ceux de Virgile, avec les légers changemens que le Traducteur y a faits.

Quò tandem uſque, inquit, ſperaſti, perfide, tantum
Diſſimulare nefas? Non ſacri vinclum hymenæi,

Non thalami caſtam antè facem officioſa voluntas,
Nec peritura uxor crudeli morte tenebit.

Ma femme, lui dit-il, d'une voix douce & fière,
Je ne veux point nier les ſolides bienfaits
Dont ton amour prodigue a comblé mes ſouhaits.

Molliter auſteris, ſic Annæ dicta refellit:
Egregiè te promeritam, & quæ plurima fando
Enumeraſſe vales, numquam, ô dilecta! negabo.

[*Extrait de M. Gaillard.*]

EXPÉRIENCES *ſur les Végétaux*, ſpécialement ſur la propriété qu'ils poſſedent à un haut degré, ſoit d'améliorer l'air quand ils ſont au ſoleil, ſoit de le corrompre la nuit ou lorſqu'ils ſont à l'ombre; auxquelles on a joint une méthode nouvelle de juger du degré de ſalubrité de l'atmoſphère. Par M. *Ingen Houſz*, Conſeiller-Aulique & Médecin de

Leurs Majeſtés Impériales & Royales ; Membre de la Société Royale de Londres, &c. &c. Traduit de l'anglois par l'Auteur. A Paris, chez P. F. Didot le jeune, Libraire-Imprimeur de MONSIEUR, quai des Auguſtins. 1780. Un vol. *in*-8°. d'environ 400 pag. en y comprenant une Préface de 60 pages & une Table des Matières de 30. Avec figures.

DEPUIS les travaux de M. Prieſtley ſur un grand nombre de ſubſtances aëriformes, tous les Phyſiciens ſe ſont occupés de cet objet important, fait pour conſtituer une époque brillante dans la Phyſique & dans la Chimie. On doit à pluſieurs Sçans des découvertes utiles ; mais aucune n'a fait une ſenſation plus vive & plus méritée que celle de M. Ingen-Houſz.

Ce Médecin, frappé de ce que M. Prieſtley avoit dit des végétaux, ſur le pouvoir qu'ils ont de purifier l'air

par la reſpiration des animaux,
t d'interroger l'expérience ſur
yen que la nature met en uſage
purifier ainſi l'air par la végéta-
il mit à cet effet des feuilles
eau, & recueillit l'air qu'elles
ſoient dans une cloche au-deſ-
ce fluide. Il trouva que cet air
ſuivant les circonſtances ; il
dia les expériences, & il en a
é les réſultats dans l'Ouvrage
us annonçons.

Ouvrage eſt diviſé en deux
. La première, qui a pour
Obſervations ſur la nature des
, renferme l'enſemble de ſes
& les différens phénomènes
végétaux préſentent relative-
l'air qu'ils exhalent, & à
'ils abſorbent. Il eſt diviſé en
uit ſections. Comme ces ob-
tous de la dernière impor-
comme les réſultats de M.
ouſz ſont entièrement neufs,
us ſoit permis de préſenter,
brégé & en autant de numé-

en y verſant cette eſpèce d'air. Elles s'oppoſent à la putréfaction. L'hiver, où cette altération n'eſt pas à craindre, il n'y a plus de feuilles. Il y en a toujours dans les régions où la chaleur accélère le mouvement. La ſurface ſupérieure & vernie des feuilles, abſorbe l'air phlogiſtiqué; il eſt travaillé dans les organes par la préſence de la lumière; deſorte qu'il devient très-pur; alors la ſurface inférieure l'exhale: comme il eſt plus peſant que l'air atmoſphérique, il ſe précipite à la ſurface de la terre, & les animaux le reſpirent.

II. Outre beaucoup de fonctions qui établiſſent une grande analogie entre les animaux & les végétaux, M. Ingen Houſz en trouve une nouvelle dans les émanations que les plantes exhalent, & qui diffèrent ſuivant leurs parties comme chez les animaux; ce point ſera éclairci dans d'autres ſections.

III. Pour obtenir l'air pur par des feuilles, on les met dans un bocal

plein d'eau fraîche plongé dans une cuve, & on les expoſe au ſoleil pendant deux ou trois heures après ſon lever; on a ſoin de les ſecouer d'abord pour en ſéparer l'air atmoſphérique; l'air pur s'en dégage peu à peu & ſe raſſemble dans le bocal; on en obtient une aſſez grande quantité en peu d'heures.

IV. Les feuilles varient entr'elles pour la quantité d'air pur qu'elles fourniſſent au ſoleil, pour la promptitude avec laquelle elles le donnent, auſſi-bien que par la forme que l'air prend en ſortant de leur ſurface, comme celles de bulles arrondies ou plates, de veſſies oblongues, &c. &c.; la capucine en donne beaucoup.

V. On ne peut attribuer cet air à l'eau qu'on employe, puiſque celui que l'on obtient de ce fluide ſeul, à l'aide du ſoleil, & moins bon que l'air atmoſphérique, & que celui qu'elle fournit dans l'ébullition eſt très-mauvais.

VI. Cet air pur n'eſt pas contenu

tel dans les feuilles, puiſqu'on ne peut pas l'extraire par l'expreſſion ou par l'action du feu. Celui qu'elles fourniſſent par ces moyens eſt de l'air commun ou de l'air impur. C'eſt donc un travail propre aux feuilles, une ſecrétion particulière, une altération que l'air impur ſubit dans les vaiſſeaux de ces organes, puiſque les plantes ne végètent bien que dans une atmoſphère putride.

VII. On ne peut attribuer l'air pur des feuilles à la chaleur du ſoleil,

en aucune manière leur organiſation ; & une plante pliée ſous un bocal, ſans être déracinée, en donne de même.

IX. Les plantes ſéchées & mortes n'altèrent point l'air commun ; mais plongées ſous l'eau & expoſées au ſoleil, elles donnent un air très-mauvais ; il ſemble que cet air, qui n'eſt pas dû à l'action organique, laquelle n'exiſte plus, eſt chaſſé des petites cavités des feüilles ſéches par l'eau qui en prend la place, & qui les remplit comme une éponge.

X. Les feuilles ſeules corrigent l'air altéré par la reſpiration & la combuſtion ; il ſemble même qu'elles ayent ce pouvoir, quoiqu'elles ſoient privées de celui de donner de l'air pur, puiſque pendant la nuit elles le corrigent. L'air inflammable dans lequel on met des feuilles, devient capable de détonation ; les plantes aquatiques & la perſicaire brûlante ont ſurtout la propriété de purifier

l'air altéré ; ſans doute parce qu'elles croiſſent dans des lieux dont l'air eſt toujours mal-ſain.

XI. Toutes les feuilles ſont également propres à donner de l'air déphlogiſtiqué au ſoleil du midi ; elles en donnent d'autant plus, qu'elles ſont moins ombragées ; les arbres réſineux en donnent le plus : pour en obtenir de bien pur, il faut mettre peu de feuilles dans un bocal, afin qu'elles ne ſoient point ombragées.

XII. Ce n'eſt pas la végétation ſeule qui donne naiſſance à l'air pur que fourniſſent les feuilles ; la préſence de la lumière lui eſt néceſſaire, puiſque des arbres dont la végétation eſt vigoureuſe ne donnent que de l'air fixe, lorſqu'ils ſont expoſés à l'ombre : la mouſſe verte qu'on trouve ſur les pierres donne beaucoup d'air déphlogiſtiqué. Prieſtley l'avoit déjà obſervé. Le rapport entre la différence de l'air que donnent les feuilles, & la préſence ou l'ab-

ſence de la lumière, que M. Ingen-Aouſz a trouvé, explique les contradictions apparentes dans les expériences de MM. Scheele & Prieſtley.

XIII. Les feuilles expoſées à l'ombre exhalent de l'air impur ; mais la quantité de cet air, qu'elles donnent pendant la nuit, ne fait pas le centième de l'air pur qu'elles exhalent dans le jour. La juſquiame eſt la plante qui altère le plus l'air pendant la nuit. On voit par-là que beaucoup de plantes renfermées dans une chambre pendant la nuit en rendroient l'air très-délétère. L'Amerique a d'abord été très-mal-ſaine par la quantité de bois touffus & ombragés qui la couvroient.

XIV. Les racines fraîches miſes dans l'eau fourniſſent beaucoup moins d'air impur, ſoit au ſoleil, ſoit à l'ombre, que les feuilles n'en donnent de pur à la lumière.

XV. Les fleurs répandent de l'air très-mauvais, mais en petite quantité, au ſoleil & au jour auſſi-bien que

que la nuit ; elles altèrent l'air de l'atmoſphère dans l'une & l'autre de ces circonſtances ; & l'on ne doit pas être étonné, d'après cela, que les lys, les roſes, & pluſieurs autres fleurs, ayent occaſionné des morts ſubites.

XVI. Les fruits donnent de l'air pernicieux & altèrent celui de l'atmoſphère comme les fleurs.

XVII. Les plantes ont plus de vertu pour corriger l'air altéré par la combuſtion, &c. que pour améliorer l'air commun, parce qu'elles agiſſent beaucoup plus ſur de l'air infecté.

XVIII. Il eſt donc très-dangereux

célère leur deſtruction ; elles reſtent aſſez long-tems ſans ſe faner lorſqu'on ne les ſecoue pas.

XX. Les plantes abſorbent plus l'air commun & l'air phlogiſtiqué que l'air pur. M. Ingen-Houſz croit qu'elles abſorbent pendant la nuit la plus plus grande partie de l'air qu'elles exhalent pendant le jour.

XXI. L'expoſition plus ou moins directe des plantes au ſoleil, les fait différer entr'elles pour le tems auquel elles donnent de l'air pur : c'eſt ce que M. Ingen-Houſz appelle le *réveil des plantes*. Les jours ſereins & ſans nuages, elles en donnent beaucoup plutôt ; celles qui ſont bien expoſées au ſoleil en fourniſſent le plus vîte. Le milieu du jour eſt l'inſtant où elles en produiſent davantage.

XXII. Il eſt eſſentiel, pour obtenir cet air, de ſe ſervir d'une eau qui ne ſoit ni privée entièrement ni trop chargée d'air. Celle qui a bouilli abſorbe l'air des plantes ; l'eau qui

en eſt ſaturée en fournit en même-tems que la plante, & ce dernier en eſt altéré. D'ailleurs, ces deux eſpèces d'eaux dérangent la fonction des feuilles & empêchent la ſécrétion de l'air déphlogiſtiqué.

XXIII. La mouſſe verte qui couvre les pierres, les bois humides, les vaiſſeaux où l'on conſerve de l'eau, ont fourni beaucoup d'air très-pur à M. Prieſtley & à M. Ingen-Houſz. Ce dernier a obſervé que, comme elle eſt très abondante pendant l'hiver, elle tient lieu des autres plantes qui ſont alors engourdies. Une demi-poignée de cette ſubſtance lui a donné trois demi-ſeptiers d'air le plus pur

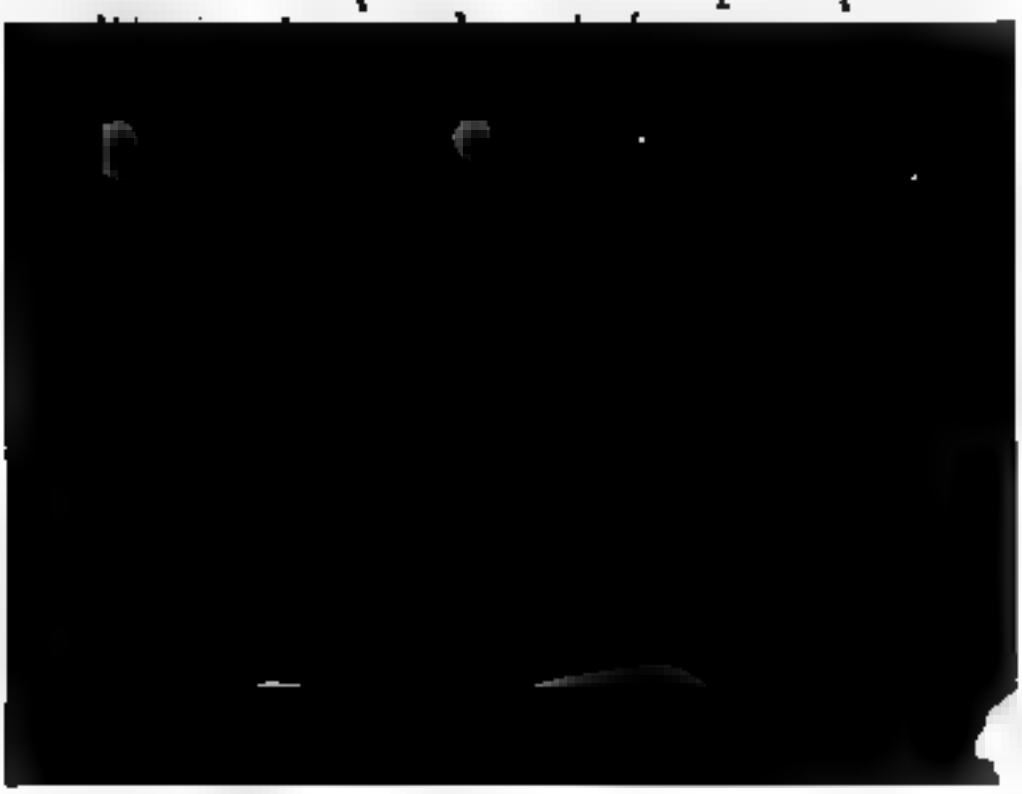

former des plantations dans un endroit dont on veut entretenir l'air pur.

XXV. La grandeur & l'âge des feuilles influe auſſi ſur la quantité & la pureté de l'air qu'elles exhalent; les grandes, qui ont acquis toute leurs dimenſions, donnent plus d'air, & de plus pur que celles qui ſont petites & jeunes.

XXVI. Si on plonge des plantes, ſoit le jour ſoit la nuit, dans le gas inflammable, ce gas devient détonnant & ſe trouve meilleur que l'air commun à l'épreuve du gas nitreux, quoiqu'il ne puiſſe pas être reſpiré impunément. Ce n'eſt pas au mêlange d'air déphlogiſtiqué qu'eſt due cette propriété de détonner, puiſque les plantes la communiquent à l'air inflammable la nuit comme le jour. Le gas nitreux peut donc tromper en indiquant comme reſpirable un air qui ne l'eſt nullement. M. Van-Trooſtwyk a préparé une eſpèce

d'air déphlogistiqué, dans lequel un animal vit neuf à neuf fois plus que dans l'air commun, & qui n'est nullement diminué par le gas nitreux. M. Ingen Houz pense, malgré cela, que l'on peut toujours juger par le gas nitreux de la bonté de l'air de l'atmosphere qui nous intéresse spécialement.

XXVII. La pureté de l'air varie autant que sa chaleur & sa pesanteur; l'eudiomètre, dont on doit la découverte à M. Priestley, est donc d'un usage aussi important que le thermomètre & le baromètre. L'air est susceptible de beaucoup d'altérations; il devient air fixe par la fermentation; air pur, par le travail des feuilles exposées à la lumière; air inflammable, par la putréfaction. Beaucoup de substances offrent en Chimie des changemens pareils. L'acide nitreux foible, combiné aux métaux, donne de l'air fixe; concentré avec les mêmes corps, il donne du gas nitreux; avec de l'alkali fixe,

il fournit de l'air pur & ſe charge entièrement en ce fluide. Il n'eſt donc pas plus étonnant que l'air varie ſans ceſſe, puiſque l'ombre, la chaleur, la lumière, ſont capables d'y produire des altérations ſenſibles.

XXVIII. Les animaux exhalent auſſi de la ſurface de leur peau un fluide aëriforme qu'on obtient par le même procédé que celui des feuilles. M. le Comte de Milly en a obtenu une demi pinte en trois heures; il l'a trouvé dans l'état d'air fixe; il éteignoit les bougies, troubloit l'eau de chaux, & ne rutiloit point avec l'air nitreux. M. Ingen-Houſz en a obtenu beaucoup moins qui n'étoit pas abſorbé par l'eau; il l'appelle air déphlogiſtiqué. Celui des jeunes perſonnes ne diffère pas de celui que donnent les adultes. Les premières bulles qu'on voit ſur la peau, plongée ſous l'eau, ſont l'air atmoſphérique; celles qui leur ſuccèdent ſont petites & ſortent des

pores cutanés ; c'eſt ce dernier air qu'il faut recueillir.

Après les vingt-huit ſections dans leſquelles ſont renfermées les réſultats les plus importans dont nous avons offert l'enſemble, M. Ingen-Houſz préſente, dans ſa concluſion, les avantages que la Phyſique & la Médecine peuvent retirer de ſes découvertes. Nous n'indiquerons ici que les choſes particulières qui ne ſont point compriſes dans les numéros précédens. M. Ingen-Houſz s'eſt aſſuré que l'air de la mer eſt plus pur que celui de la terre, & que c'eſt ſans doute la cauſe de la bonne ſanté & du grand appétit des marins. Il ne doute pas que l'air très pur ou

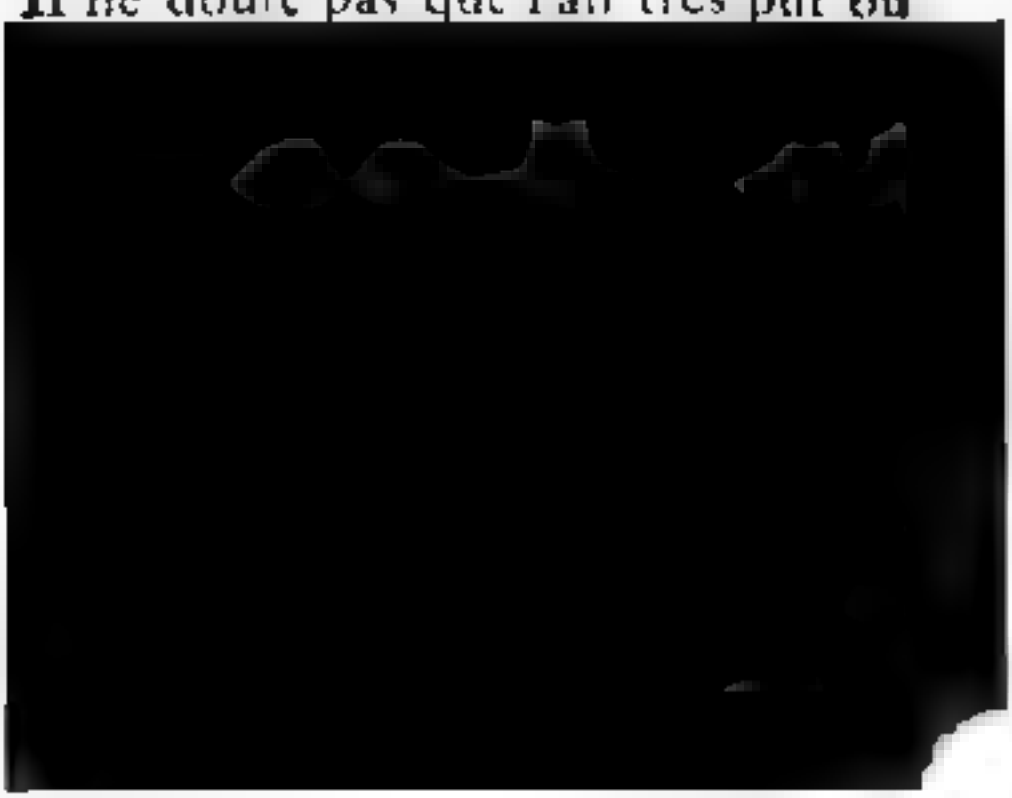

ter ſur l'eau de chaux, afin de le purifier de la petite quantité d'air fixe qu'il pourroit contenir.

La ſeconde Partie de l'Ouvrage de M. Ingen-Houſz offre le détail des expériences multipliées qu'il a faites, & qui l'ont conduit aux réſultats qu'il a donnés dans ſa première Partie. Elle contient vingt-une ſections : comme elles ne ſont que l'extrait des Journaux de l'Auteur, & qu'elles ne préſentent que les faits conſignés dans nos vingt-huit numéros, nous ne croyons pas devoir en faire une mention particulière.

On trouve dans la première ſection ou dans l'introduction de cette ſeconde Partie, la deſcription d'un inſtrument dont M. l'Abbé Fontana eſt l'auteur, & qu'il propoſe pour indiquer, d'une manière exacte, le degré de pureté de l'air à l'aide du gas nitreux. M. Ingen-Houſz s'eſt ſervi de ce nouvel eudiomètre pour connoître les différens airs qu'il a

obtenus dans ſes expériences, & il le publie d'après la permiſſion de M. l'Abbé Fontana. Cet inſtrument eſt formé de trois pièces : la première eſt un tube de verre de quatorze à vingt pouces de long, & d'un demi-pouce de diamètre, très-exactement calibré ; il eſt diviſé en eſpaces de trois pouces marqués par un trait de lime ſur le verre ; chacun de ces eſpaces eſt diviſé en cent parties ou degrés exprimés ſur une échelle de cuivre mobile qui gliſſe le long du tube : la ſeconde pièce eſt un autre petit tube qui contient juſte une des diviſions du grand, & qu'on appelle meſure ; cette meſure eſt fixée dans un chaton de cuivre garni d'une couliſſe qui ſert à ſéparer l'air qui y eſt contenu de celui qui ſe trouve au-delà, & à vuider ce dernier en renverſant la meſure : la troiſième pièce de l'eudiomètre de M. Fontana eſt un grand tube de cuivre plein d'eau, dans lequel on gliſſe le grand tube de verre qui s'y ſou-

tient à l'aide d'un reſſort fixé à l'anneau inférieur de l'échelle de cuivre adaptée à l'eudiomètre. Pour eſſayer un air avec cet inſtrument, on emplit la meſure de cet air ; on ferme la couliſſe ; on la retourne pour vuider l'air placé au-deſſous de cette couliſſe ; on tranſvaſe cette portion d'air dans le grand tube de verre ; on y fait paſſer de même une ſeconde meſure de cet air dont on veut connoître la pureté ; on y introduit une meſure d'air nitreux ; on agite le tube avant que les deux airs ſe touchent ; on les poſe dans le tube de cuivre pour les laiſſer repoſer. Lorſque l'eau eſt remontée dans ce tube, on le gliſſe dans ſon échelle de cuivre juſqu'à ce que la ligne de la colonne d'eau ſe trouve de niveau avec le zéro de l'échelle. On obſerve à quel nombre de cette échelle correſpond la ligne tracée ſur le tube de verre qui ſe trouve immédiatement au-deſſus de l'eau, & on note ce degré. On fait paſſer

de la même manière une ſeconde & une troiſième meſure d'air nitreux qui ſuffiſent ordinairement pour indiquer la pureté de l'air ordinaire, & on obſerve le nombre de l'échelle qui coincide avec la diviſion tracée ſur le tube de verre au-deſſus de la colonne d'eau. Lorſque toute l'opération eſt finie, on déduit le nombre des ſubdiviſions qu'occupe la colonne d'air reſtant dans le grand tube de verre, de toutes les ſubdiviſions qu'on y a miſes. Le réſultat donne exactement la quantité des deux airs détruits.

Cette méthode ingénieuſe de juger de la pureté de l'air par la réaction ſur le gas nitreux, a pluſieurs inconvéniens. L'Auteur indique, d'après M. l'Abbé Fontana, vingt différentes ſources d'erreurs qui peuvent faire varier le réſultat. Il avoue que l'inventeur de cette méthode a été pluſieurs années avant d'agir ſûrement avec ſon inſtrument, & d'obtenir des réſultats ſemblables

avec le même air traité à différentes repriſes. Nous ne pouvons entrer dans l'énoncé des ſources d'erreurs que M. Ingen-Houſz indique ; nous nous permettrons ſeulement une réflexion par laquelle nous terminerons cet Extrait. Ne peut-on pas croire, avec beaucoup de raiſon, qu'un inſtrument ſi difficile à conſtruire relativement au juſte calibre des tubes de verre, ſi délicat & ſi vétilleux à employer, & ſujet enfin à tant d'erreurs, eſt capable de tromper les Phyſiciens qui voudroient s'en ſervir, & d'empêcher que leurs expériences puiſſent jamais être comparées. Sans parler ici de l'incertitude du degré de bonté de l'air nitreux, qui n'eſt jamais le même & ſur lequel l'Auteur lui-même, forme pluſieurs doutes très-bien fondés, n'eſt-il pas démontré que ces travaux ſur les moyens de connoître la pureté de l'air, ne peuvent jamais qu'indiquer à quel point tel ou tel air eſt reſpirable. Or,

cette connoiſſance n'eſt que très-peu de choſe relativement à celles qu'il ſeroit néceſſaire d'acquérir ſur les caractères qui rendent l'air mal ſain ou contagieux dans les différentes maladies. Il n'eſt donc pas ſi important qu'on pourroit l'imaginer, de ſavoir, en général, s'il l'eſt ou s'il ne l'eſt pas; quoiqu'il en ſoit, on ne peut diſconvenir que la méthode de M. l'Abbé Fontana ne ſoit très-ingénieuſe, & qu'elle ne puiſſe ſurtout avancer l'hiſtoire des propriétés du gas très-ſingulier appellé *air nitreux*, par M. Prieſtley.

[*Extrait de M. Macquer.*]

HISTOIRE *de l'Académie Royale de Sciences.* **Année 1777. Avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année, tirés des Registres de cette Académie. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1780** *in* **4°. de 154 pages pour l'Histoire, & de 664 pages pour les Mémoires.**

SECOND EXTRAIT.

LA partie physique de ce volume, dont il nous reste à rendre compte, est si riche, que nous ne pouvons pas espérer d'en donner une juste idée à nos Lecteurs, nous sommes réduits à ne faire presque qu'une simple annonce des sujets des Mémoires.

Il y en a trois d'Anatomie; le premier, *sur les nerfs de la deuxième & troisième paire cervicale*, par M. Vicq-d'Azir : il contient des détails exactes qu'étendus. Ces recher-

chet anatomiques ſont, ſans contredit, les plus épineuſes, les plus fatiguantes, mais en même tems les plus eſſentielles, par la lumière qu'elles répandent ſur les cauſes très-cachées de pluſieurs maladies. Il faut être auſſi grand Médecin que profond Anatomiſte, pour faire de pareilles recherches avec ſuccès, & il n'y a que les hommes doués de ces rares qualités qui puiſſent en être les juſtes appréciateurs.

Le ſecond Mémoire qui a rapport à l'Anatomie, contient *les motifs qu'on a d'ouvrir les femmes mortes dans l'état de groſſeſſe pour ſauver la vie de l'enfant.* Ce Mémoire utile eſt

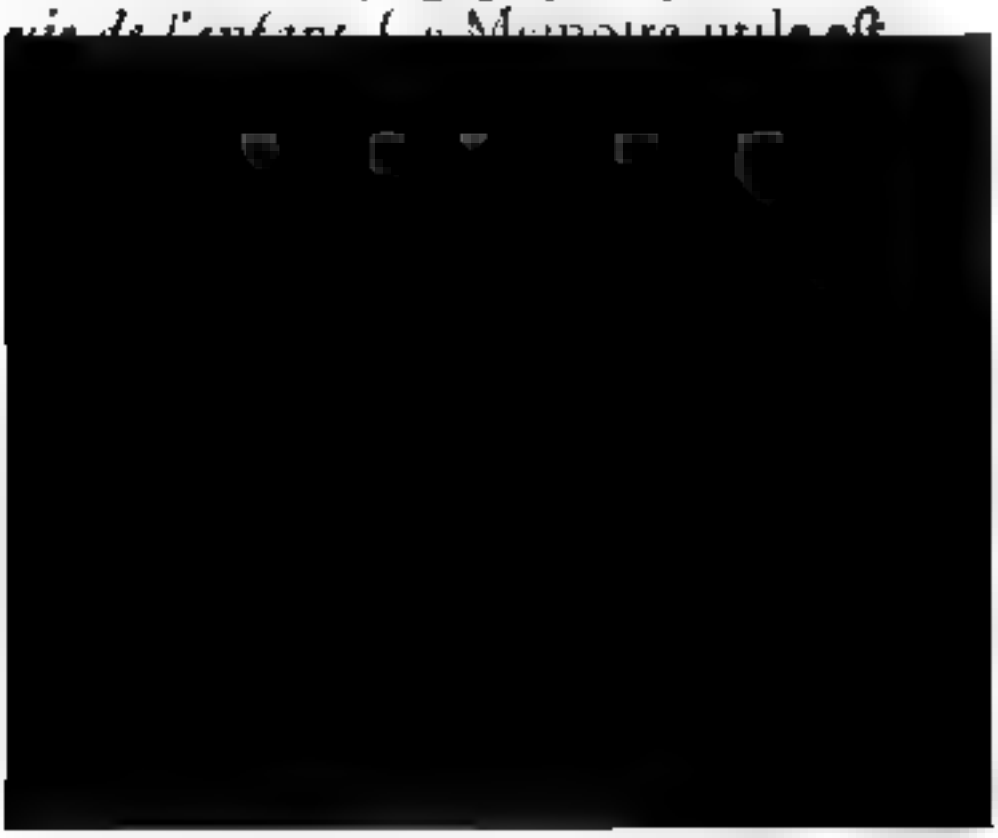

telles, mal-à-propos & d'après des apparences trompeuſes.

On peut rapporter à l'Hiſtoire-naturelle un troiſième Mémoire de M. *de Laſſone ſur les grès de Fontainebleau, contenant l'analyſe de ces pierres, & principalement celle des grès criſtalliſés.* Ce Mémoire prouve, de la manière la plus ſatisfaiſante, combien la Chimie peut répandre de lumière ſur la connoiſſance d'un nombre infini des productions de la nature.

Le Mémoire de M. Daubenton ſur l'*amélioration des bêtes à laine par le croiſement des races*, fait partie d'un grand travail entrepris & ſuivi avec aſſiduité par ce ſçavant Naturaliſte ſur les moyens de perfectionner nos laines; travail dans lequel, indépendamment de l'utilité qui ne peut manquer d'en réſulter pour nos Manufactures, on trouve des faits infiniment intéreſſans pour la Phyſiologie & l'économie animale.

Deux Mémoires de M. le Comte de Milly *ſur une ſubſtance aëriforme qui émane du corps humain, ſur la manière de la recueillir, & ſur le caractère de cette matière*, que l'Auteur nomme *gas animal*, & qu'il a reconnu être aſſez ſemblable à l'air qui a ſervi à la tranſpiration, c'eſt-à-dire un mêlange d'air commun & de gas acide crayeux.

Deux Mémoires de M. Fougeroux de Bondaroy ; le premier, *ſur des deſſeins trouvés ſur l'écorce & dans l'intérieur d'un gros hêtre*, qu'on débitoit en fente ; & le ſecond, *ſur des deſſeins trouvés dans des buches de chêne, ſciées tranſverſalement ; où ces deſſeins ſont concentriques.* Dans ces Mémoires, il y a des obſervations curieuſes & relatives à l'économie végétale.

Mais la partie phyſique, la plus riche du volume dont nous rendons compte, eſt celle de la Chimie proprement dite. On y trouve un cinquième Mémoire ſur le zinc, par M.

de Laſſone, ſuite d'un travail
ſçavant qu'il eſt étendu, ſur ce
mi-métal juſqu'à préſent très-im
faitement connu. Des travaux d
gente ſont les ſeuls qui puiſſent
ritablement avancer la ſcience
ſont de ces modèles que devro
imiter tous ceux qui ambiti
nent de ſe faire un nom dans
Chimie, mais qui malheureuſem
ne ſont ſuivis que par un fort
nombre d'eſtimables travailleurs
quels cette ſcience doit tous ſes p
grès.

Quatre Mémoires de M. Sage :
premier intitulé, *Expériences pr*
pres à faire connoître que ce qu'
nomme acide phoſphorique concre
retiré des os calcinés, à la mani
de M. Scheel, n'eſt point un aci
à cru : le ſecond, *Obſervations ſ*
le nitre que l'Auteur appelle à b
de terre abſorbante, retiré du ſalp
tre de Houſſage : le troiſième, *O*
ſervations ſur l'acide phoſphoriqu
obtenu par le DELIQUIUM

phoſphore, & ſur les ſels neutres qui réſultent de la combinaiſon de cet acide avec les alkalis; & le quatrième, *Obſervations ſur l'acide du ſucre.* Ces quatre Mémoires, qu'on ne taxera pas de prolixité, ont été faits avec diligence, ſur les découvertes récentes qui faiſoient le plus de ſenſation parmi les Chimiſtes; ce qui leur donne un air de ſaiſon & de mode qui en fait le piquant. Ils ont de plus le mérite de contenir la vérification des procédés publiés par les Auteurs des découvertes, & quelques idées qu'il eſt à ſouhaiter que M. Sage appuie par la ſuite ſur un nombre de faits propres à faire naître la conviction.

Deux Mémoires de M. Lavoiſier; l'un contenant *l'analyſe de quelques eaux rapportées d'Italie, par M. Caſſini le fils*; l'autre, *ſur la cendre qu'employent les Salpétriers de Paris.* Il réſulte de ces dernières recherches que cette cendre, étant leſſivée, ne contient plus ou preſque plus de l'al-

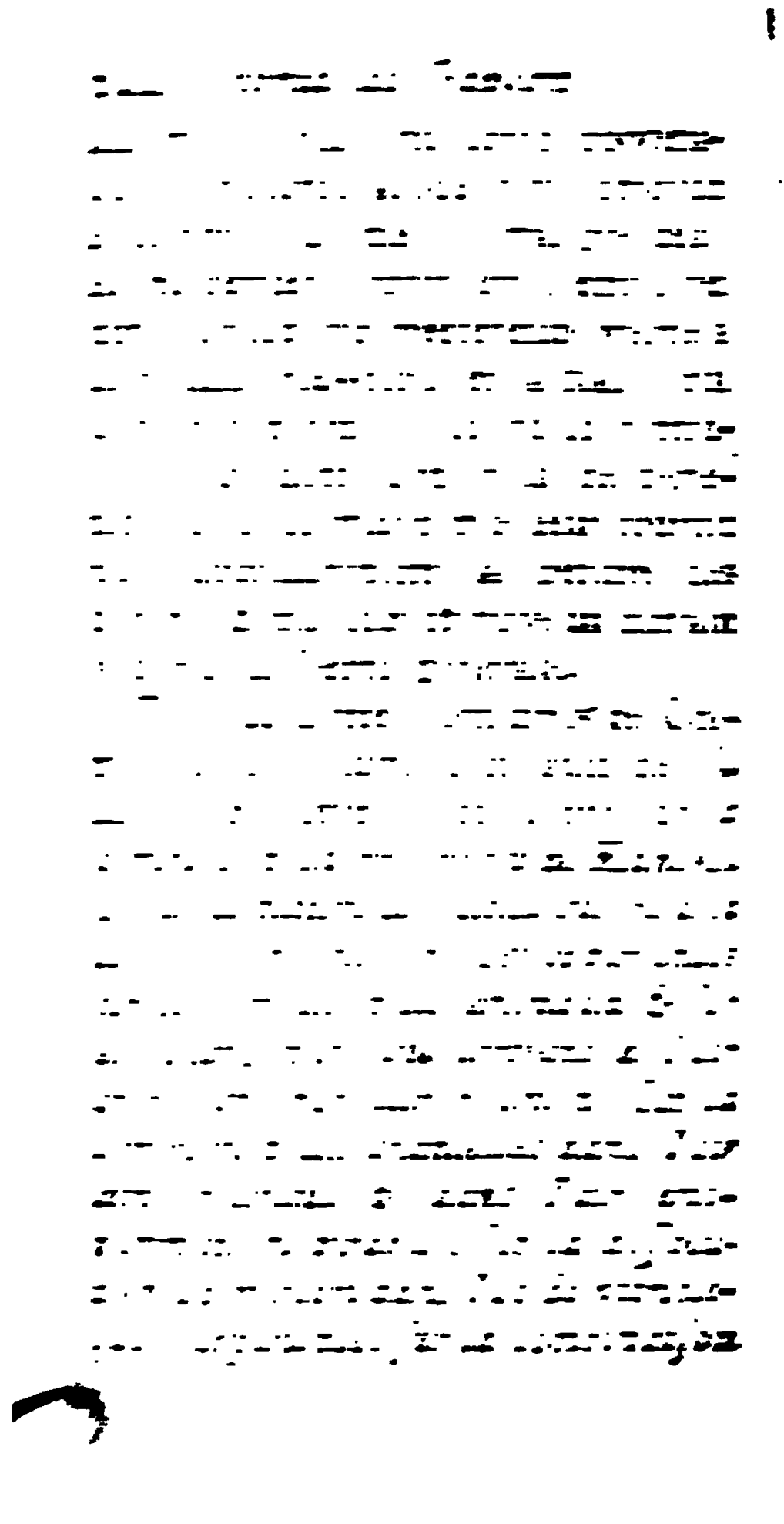

l'alun avec les matières charbon-
ses : sur *la vitriolisation des py-*
s martiales ; sur *la combinaison*
la matière du feu avec les fluides
porables, & sur la formation des
des élastiques aériformes : enfin,
r la combustion en général. Nous
ons réuni & indiqué de suite tous
s Mémoires trés-intéressans de M.
uoisier, parce que, quoiqu'ils
oissent par leurs titres rouler sur
s objets différens les uns des au-
es, ils tendent néanmoins tous à

objet la combinaiſon de la matiere du feu dans les compoſés.

Il nous faudroit un trop long discours pour donner ici une idée, même ſommaire, de cette théorie, parce qu'elle roule ſur les points cardinaux de toute la Chimie, & qu'elle ne peut être bien ſaiſie que dans les Ouvrages de l'Auteur & par des Chimiſtes très-profonds; mais ce que tout le monde entendra auſſi facilement & reconnoîtra avec autant de ſatisfaction que nous en liſant les Mémoires de M. Lavoiſier, c'eſt qu'en ſuivant uniquement la marche de l'expérience, lente, pénible mais la ſeule qui ſoit ſûre, cet eſtimable Phyſicien a évité juſqu'à la moindre apparence de l'enthouſiaſme de la précipitation & de beaucoup d'autres défauts plus graves qui ne ſont que trop ordinaires dans de pareilles circonſtances.

[*Extrait de M. Maquer.*]

***EXTRAIT** du Mémoire de M. l'Abbé Brotier, ſur les Jeux du Cirque, conſidérés dans les vues politiques des Romains, lu dans la Séance publique de l'Académie des Belles-Lettres, 24 Avril de cette année.*

CES Jeux, ſi célèbres chez les Romains, ont été une des baſes de leur politique, une des cauſes de leur gloire & de leur décadence. Rome y a fait éclater des prodiges de vîteſſe, de grandeur & de magnificence. C'eſt ce qu'on a cru devoir approfondir dans ce Mémoire.

Rome, malgré ſes ſuccès, tou-

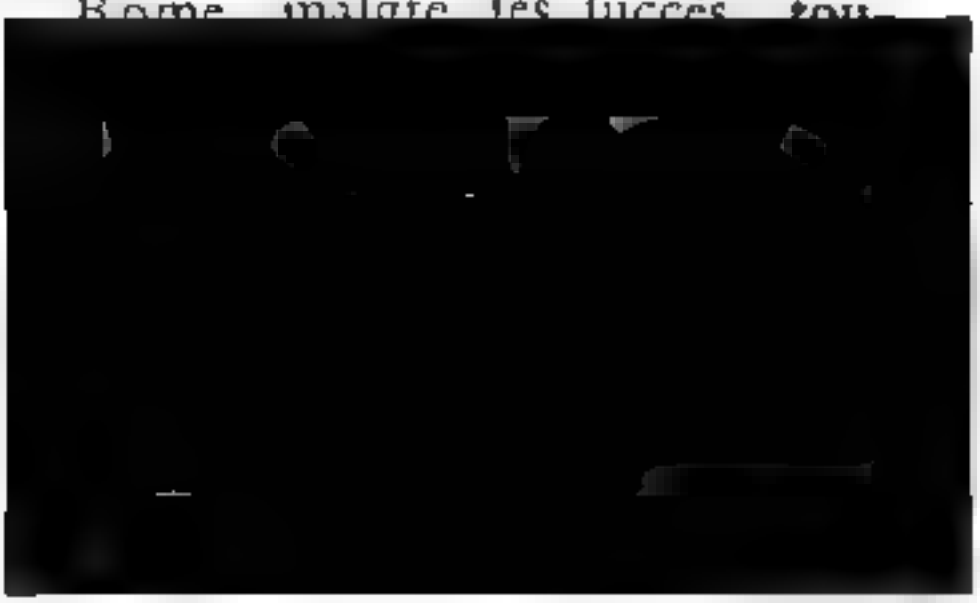

[illegible]

[illegible] pour ces [illegible] Il [illegible] [illegible] Avan- [illegible] aux [illegible] com- [illegible]

[illegible] sous les Rois, [illegible] République [illegible] pour [illegible] Dans [illegible] le [illegible] an- [illegible] aux Romains leur théatre & leur goût. C'est [illegible] que Sylla, que Pompée, que les grands Generaux [illegible] des Jeux magnifiques pour [illegible] leurs triomphes.

[illegible] César, le plus grand des Romains, sait en tirer le parti le plus avantageux. Il veut plaire au peuple [illegible] du Cirque une des merveilles de Rome. Il en prolonge l'espace, l'entoure de magnifiques bâtimens, & dispose des places pour deux cens cinquante mille spectateurs.

teurs. C'eſt-là qu'il préſide aux Jeux les plus ſuperbes & les plus capables de répandre dans le peuple l'ivreſſe de la joie. Envain on immole Céſar à une liberté républicaine qui n'exiſtoit plus. Il eſt toujours le premier des Empereurs ; & le Cirque maintient l'autorité de l'Empire. Octave, qu'il avoit adopté, & qui mérita le nom d'Auguſte, y fit célébrer les Jeux fondés par ſon père. Mécène lui montre la néceſſité de faire des Jeux du Cirque le ſpectacle propre de Rome.

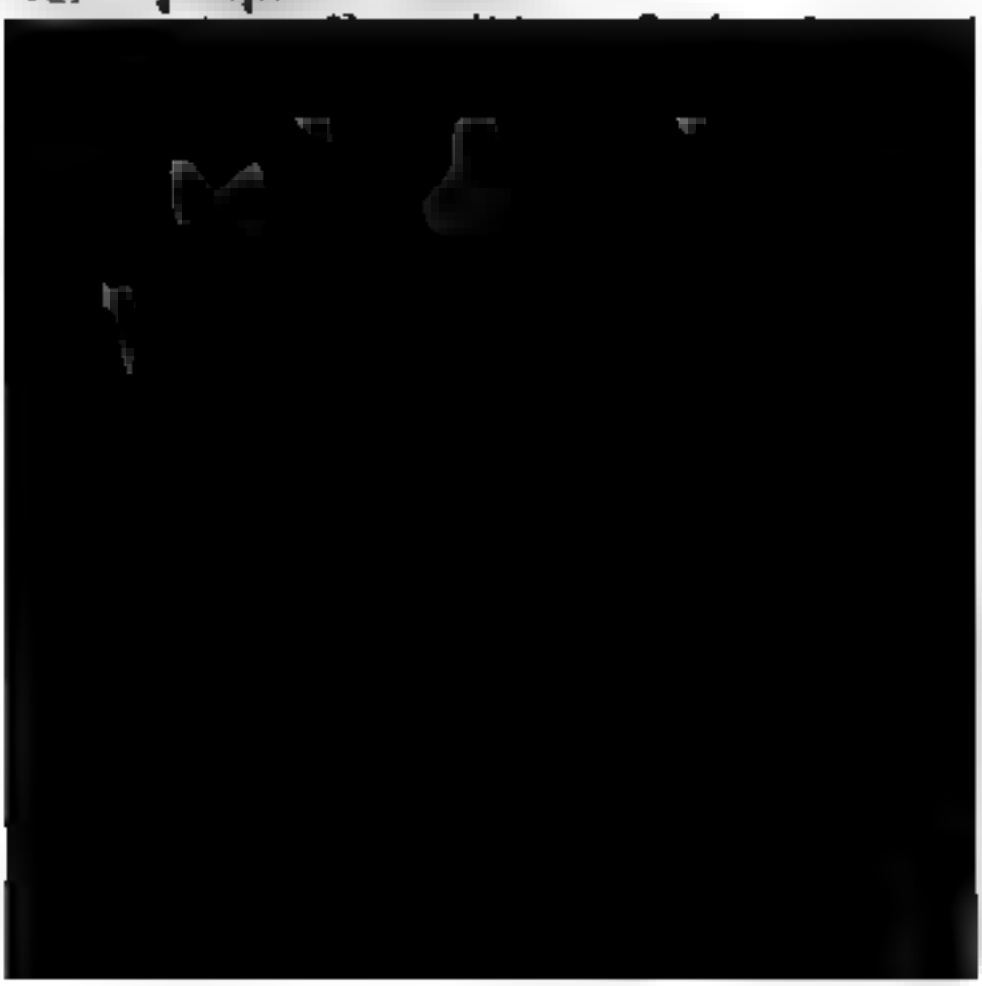

qui tranſportent de joie les Romains. Et quel ſpectacle plus fait pour émouvoir la ville la plus vive & la plus ſuſceptible de l'impreſſion des ſens ! Deux cens cinquante mille ſpectateurs s'animent, s'agitent, ſe paſſionnent comme s'ils conduiſoient deux cens cinquante mille chars. Les chevaux, les guides, enflammés par l'ardeur du ſpectacle, précipitent les courſes avec la rapidité de l'éclair. Dans les jours où il y avoit quarante-huit courſes, l'eſpace de deux cens quatre-vingt quatorze mille pas, environ quatre-vingt-huit lieues, eſt parcouru en douze heures tout au plus. Tels ont été les Jeux qui ont ſubjugué les Romains, qui ont fait que ce peuple impérieux, qui avoit donné autrefois le commandement, les faiſceaux, les légions, tout au monde, s'eſt contenu, & n'a plus demandé que du pain & les Jeux du Cirque. Le Romain ne connut plus de bonheur que de vivre dans Rome &

d'aſſiſter à ſes Jeux. Domitien y fait encore briller plus de magnificence & plus de vîteſſe.

Trajan en rehauſſe l'éclat par les embelliſſemens du Cirque, par un plus grand nombre de places qu'il donne aux ſpectateurs, & par une affabilité digne du meilleur des Princes. Il fait abattre la loge des Empereurs pour aſſiſter aux Jeux avec ſon peuple & au milieu de ſon peuple, pour partager ſa joie, & lui communiquer la ſienne.

Ce règne glorieux de Trajan fut le terme de la plus grande ſplendeur de l'Empire & de celle du Cirque. Les Jeux ſe dégradèrent ſur la fin du règne des Antonins. Ils ne furent plus le plaiſir national, le plaiſir propre de Rome. Les maximes politiques étoient oubliées, & la licence gagnoit de toutes parts. Les villes de provinces eurent leurs cirques, & des cirques auſſi licencieux. Les richeſſes avoient diſparu; & les objets de dépenſe ſe multiplioient.

On ne pouvoit pas donner les Jeux avec l'ancienne magnificence ; on en donnoit de singuliers & de bizarres.

Le Cirque reprit cependant de l'éclat sous Constantin ; & ce grand Prince pouvoit rappeller les beaux jours de Rome ; mais il précipita sa chûte en transportant le siége de l'Empire à Byfance, où il établit des Cirques nouveaux. La ruine de l'Empire d'Occident y entraînoit celle du Cirque. Nos Rois recueillirent les dépouilles & les plaisirs des Romains. Childebert I fit célébrer les Jeux du Cirque dans la ville d'Arles. Chilpéric I fit construire des Cirques à Paris & à Soissons. Mais ces Jeux ne furent point la base de la politique françoise. Il étoit réservé aux Vainqueurs des Romains de fonder des dominations où brille une politique plus éclairée, plus universelle & plus durable.

EXTRAIT du ſecond Mémoire de M. de Kéralio, lu dans la Séance publique de l'Académie des Belles-Lettres, 24 Avril, ſur la Connoiſſance que les Anciens ont eue des pays du Nord de l'Europe.

M. DE KÉRALIO avoit examiné dans le premier les découvertes de Pithéas : il recherche dans celui-ci quelles connoiſſances les Romains acquirent de ces découvertes, & quelles furent celles qu'ils y joignirent tant ſur la Géographie que ſur l'hiſtoire-naturelle des pays ſeptentrionaux : il y place les peuples qu'ils y ont connus, & préſente en deux cartes le parallèle des poſitions attribuées par les Anciens aux terres ſeptentrionales, & de celles que les Modernes y ont déterminées.

Son premier objet eſt la poſition de l'ancienne Thulé, que Pithéas mettoit au nombre des terres britanniques. « Cette dénomination,

» dit M. de K., indique dépendance
» ou proximité. Lorſqu'on nous
» parle aujourd'hui en général, d'une
» iſle britannique, on nous préſente
» l'idée d'une iſle voiſine de la Grande
» de Bretagne, & notre imagina-
» tion ne va point la chercher à
» cent-cinquante lieues, comme
» ont fait les Sçavans qui ont cru
» trouver Thulé dans l'Iſlande. »

M. de K. prouve enſuite que la meſure que Pithéas lui-même a donnée de ſes jours de navigation, & la diſtance qu'il aſſigne entre la Bretagne & Thulé, conduiſent préciſément à l'extrémité ſeptentrionale des iſles de Schetland; que Pithéas & tous les Anciens ont donné trop de latitude aux pays ſeptentrionaux, & qu'en y faiſant la correction néceſſaire on ramène préciſément leur Thulé aux iſles Schetlandiques. Il obſerve de plus que, puiſque, ſuivant Tacite, la flotte d'Agricola doublant la pointe nord de la Bretagne, *apperçut* Thulé; comme les

plus hautes montagnes ne peuvent être *apperçues* qu'à la distance de quarante lieues, la flotte romaine n'eut en vue ni les isles de Scroé à quatre vingt lieues, ni les montagnes de Norwege à cent-vingt-huit, ni l'Islande à cent quarante-sept, mais les isles Schetlandiques ou Thulé à dix ou douze lieues sur sa gauche. Il ajoute que tous les Anciens ont placé vers le nord une mer congelée, & qu'aucun d'eux n'a fait mention des montagnes de glace. » Auroient-ils pu, dit-il, aller en » Islande sans voir ce phénomène, » & le voir sans en parler ? Ne cher- » chons point leur Thulé en des » mers qui leur étoient inaccessi- » bles, tandis que tous leurs témoi- » gnages, toutes leurs mesures, » toutes leurs déterminations recti- » fiées d'après les nôtres, nous ramè- » nent à un seul & même point, aux » isles de Schetland, dont la plus con- » sidérable est nommée encore au-

» jourd'hui *Thyl-insela* ou isle de » Thulé. » .

M de K. expose ensuite le progrès des connoissances que les Romains acquirent des pays du nord de l'Europe; premièrement, par Pithéas vers l'an de Rome 420; ensuite par cette multitude d'Esclaves Cimbres & Teutons que Marius amena dans Rome. A ces légères notions; Pline, Tacite & Diodore en ajoutèrent de nouvelles; quelques noms de lieux & de peuples qu'ils nous ont transmis se retrouvent dans les noms modernes: ceux que les mêmes Auteurs donnent aux habitans de ces pays désignent tous leurs positions; & l'étymologie de ces noms répand quelque lumière sur l'ancienne géographie de cette contrée.

M. de K. parle ensuite des Hyperboréens. Il fait voir que les Anciens appelloient ainsi tous les peuples qu'ils découvroient successivement vers le nord, & qu'ils les ont

enfin transportés jusques sous le pôle.
« Ils disoient en même-tems que ces
» Hyperboréens envoyoient tous les
» ans des Vierges porter à Délos les
» prémices de leurs champs. Ainsi
» ces Vierges saintes auroient eu d'a-
» bord la mer glaciale à franchir ;
» ce que nos vaisseaux ont souvent
» tenté sans succès : elles auroient
» eu à parcourir du pôle à Délos
» plus de 1200 lieues en droiture,
» à traverser le pays des Femmes, des
» Sarmates, des Getes, des Thraces,

gétation a fait de grands progrès pendant ce mois Le premier, j'ai cueilli la première violette Le 2, j'ai entendu l'alouette, le pinſon, la grive, &c. Le 3, la vigne pleuroit. Le 6, on voyoit des papillons. Le 7, les abricotiers fleuriſſoient, les pêchers, le 12, les jacintes & le pas d'âne le 18, & les lilas ſe chargeoient de feuilles: on en voyoit auſſi ſur l'épine blanche & ſur le nerprun. Le 20, on entendoit le crapaud, on voyoit les chauves-ſouris. Le 21, les tilleuls, les maronniers, les roſiers, la charmille & l'érable montroient leurs feuilles. Le 22, les poiriers & les groſeillers à grappe fleuriſſoient & les pruniers le 24. La vigne étoit en bourre, & les primevers des jardins fleuriſſoient. Le 25, les guigniers & l'épine noir fleuriſſoient auſſi. Le 26, les bleds étoient beaux. On deſiroit de la pluie pour faire lever les *Mars*, on railloit la vigne.

Températures correſpondantes aux différens points lunaires. Le premier,

(*P. Q.*) couvert, brouillard; bruine. Le 4, (*lunistice boréal.*) Le 6, (4e. *jour avant la P. L.*) Le 10, (*P. L. & périgée*) beau, doux. Le 11, (*équin. descend.*) beau, froid. Le 14, (4e. *jour après la P. L.*) beau, doux. Le 16, (*D. Q.*) beau, froid. Le 17, (*lunist. austr.*) Le 21, (4e. *jour avant la N. L.*) beau, chaud. Le 24, (*apogée*) beau, froid. Le 25, (*N. L. & équin. ascend.*) beau, chaud; mais le lendemain, vent froid, nuages après douze jours de tems serein, éclairs, changement marqué. Le 29, (4e. *jour après la N. L.*) beau, vent froid.

Température de ce mois dans les années où les lunes tomboient les mêmes jours qu'en 1781. Quantité de pluie. En 1694, 4 $\frac{1}{5}$ lignes. En 1705, 7 $\frac{1}{6}$ lig. En 1724, 15 $\frac{1}{5}$ lig. En 1743, 16 lig. En 1762, température froide & rosée humide. *Plus grande chaleur*, 10 ° le 15. *Plus grand froid*, 3 ° de condensation,

les 1 & 2. *Chaleur moyenne*, 2, 8 d. *Plus grande élévation du baromètre*, 27 po. 8 ½ lig. les 17 & 23. *Moindre élévation*, 26 po. 4 lig. le 30. *Élévation moyenne*, 27 po. 4, 9 lig. Il a beaucoup baiſſé du 6 au 10 & du 29 au 31. *Jours de pluie*, 7. De *neige* & de *giboulées*, 10. De *vent*, 5. D'*aurore boréale*, 1 le 27.

En 1781, *vents dominans*, nord-eſt & nord. Ils ont été froids & piquans du 25 au 31, & aſſez forts le 28. *Plus grande chaleur*, 16, 0 d le 18, à 1 ½ h. *ſoir*, le vent ſud oueſt & le ciel ſerein. *Moindre chaleur*, 0, 4 d. le 29, à 5 ¼ h. *matin*, le vent nord-eſt & le ciel couvert. *Différence*, 15, 6 d. *Chaleur moyennne du mois* 6, 9 d.

Plus grande élévation du baromètre, 28 po. 3, 9 lig. les 24 *ſoir* & 25 *matin*, le vent nord-eſt & le ciel en partie ſerein. *Moindre élévation*, 27 po. 7, 4 lig. les 28 *ſoir* & 29 *matin*. Le vent nord-eſt & le ciel couvert. *Différente*, 8, 5 lig.

Elévation moyenne au *matin*, 28 po. 0, 8 lig.; à *midi* & au *soir*, 28 po. 0, 7 lig. *Marche du baromètre.* Le premier à 6 ½ h. *matin*, 28 po. 0, 10 lig. Du premier au 2, *monté* de 2, 1 lig. Du 2 au 5, *baissé* de 2, 5 lig. Du 5 au 6, *monté* de 3, 6 lig. Du 6 au 8, *baissé* de 3, 2 lig. Du 8 au 9, *monté* de 1, 2 lig. Du 9 au 11, *baisse* de 1, 2 lig. Du 11 au 15, *monté* de 2, 11 lig. Du 15 au 17, *baissé* de 3, 3 lig. Du 17 au 21, *monté* de 1, 11 lig. Du 21 au 22, *baissé* de 1, 0 lig. Du 22 au 25, *monté* de 3, 1 lig. Du 25 au 26, *baissé* de 5, 10 lig. Du 26 au 27, *monté* de 1, 1 lig. Du 27 au 29, *baissé* de 3, 8 lig. Du 29 au 31, *monté* de 2, 8 lig. Le 31, à 9 h. *soir*, 27 po. 10, 0 lig. Il a toujours été fort élevé, excepté à la fin du mois, & il n'a beaucoup varié en *descendant*, que les 25 & 26.

Plus grande élévation de l'hygromètre, 40, 7 ^{d} le 25, à 9 h. *soir*,

le vent eſt & le ciel ſerein. *Moindre élévation* 0, 0 le 2, à 6 ½ h. *matin*, les vents nord oueſt & ſud oueſt & le ciel couvert, avec brouillar épais. *Difference*, 40, 7. *Elévation moyenne*, 24, 4 ⁶.

Plus grande déclinaiſon de l'aiguille aimantée, 20° 0. *Moindre déclinaiſon*, 19° 55. *Difference*, 5'. *Déclinaiſon moyenne*, au *matin*, 19° 58' 15"; à *midi*, 19° 59' 34' au *ſoir*, 19° 59, 1". *Du jour*, 19°. 59' 6". Elle a preſque toujours été fixe, à 20ᵈ depuis le 9 du du mois juſqu'à la fin.

J'ai obſervé quatre petites *aurores boréales* tranquilles, les 14, 27, 28 & 29. La dernière, ſeule, avoit des jets lumineux; l'aiguille aimantée n'a point variée. La *lumière zodiacale* a paru tous les jours depuis le 12 juſqu'au 25, la lumière étoit foible, mais très-ſenſible, elle partoit de l'occident vrai & s'élevoit en fuſeau juſqu'aux pleïades, à 9 h. du *ſoir*.

Nous n'avons eu que deux jours de pluie, les 1 & 3; elle n'a fourni que 2 lig. d'eau, il y a eu de la gelée, le 27 & des éclairs, le 26 à 7 h. ſoir, époque du changement de vents; j'ai toujours obſervé que les éclairs, ou le tonnerre en Mars & en Avril, annonçoit du froid. Il eſt rare que la ſéchereſſe ſoit auſſi conſtante qu'elle l'a été depuis le 3 juſqu'au 31, ou plutôt depuis la crue atmoſphérique du 27 Février dernier. L'évaporation a été de 40 lig. Nous n'avons eu aucune matinées brumeuſes pendant ce mois.

Réſultat des trois mois d'hiver, vents dominans, ſud-oueſt & nord-eſt. *Plus grande chaleur*, 16, 0 d. *Plus grand froid*, 5, 5 d de condenſation. *Chaleur moyenne*, 4, 5 d. *Plus grande élévation du baromètre*, 28 po. 3, 9 lig. *Moindre élévation*, 26 po. 11, 10 lig. *Etat. moyennes au matin & au ſoir*, 27 po. 11, 0 lig., à *midi*, 27 po. 10, 11 lig. *Plus grande élévation de l'hygromè-*

re, 40, 7 ᶜ. *Moindre élévation*, 0, 8 ᵈ au-deſſous du terme de l'humidité extrême. *Elévation moyenne*, 16, 1 ᵈ *Plus grande déclinaiſon de l'aiguille aimantée*, 20 ° 0 lig. *Moindre déclinaiſon*, 19 ° 45′ *Déclinaiſon moyenne* au *matin*, 19 ° 56′ 23″; à *midi*, 19 ° 58′ 28″; au *ſoir*, 19 ° 56′ 42″. *Du jour*, 19 ° 57′ 11″. *Quantité de pluie*, 2 po. 10, 0. lig. *Evaporation*, 6 po. 2, 0 lig. *Différence*, 3 po. 4, 0 lig. *Nombre des jours. Beaux*, 35. *Couverts*, 40. De *nuages*, 15. De *vent*, 32. De *pluie*, 31. De *neige*, 8. De *grêle*, 2. De *brouillard*, 20. D'*aurore boréale*, 7. De *lumière zodiacale*, 14. De *paraſélénes*, 1. *Température*, froide & humide dabord, douce & ſèche enſuite. *Productions de la terre*, plus hâtives de 8 jours que l'année dernière; *maladies*, aucune; il eſt rare qu'il y ait ſi peu de malades en hiver.

Suite des Obſervations Météorologiques pour le mois d'Avril 1781.

Nous avons remarqué, en rendant compte des obſervations du mois précédent, que la température avoit été douce & très-ſèche juſqu'à l'époque de la nouvelle lune. Le froid ſe fit alors ſentir par un vent du nord piquant qui dura juſqu'au 2 Avril, jour de la première quadrature. Depuis ce jour juſqu'au 23, qui concouroit avec la nouvelle lune, l'air a été chaud & très-ſec; mais le 23 au ſoir, il s'eſt refroidi, le vent s'eſt mis au nord; il y eſt reſté conſtamment juſqu'à la fin du mois. Il eſt rare que l'on jouiſſe dans notre climat d'un printems auſſi beau, auſſi doux & auſſi ſec que celui où nous ſommes. La végétation eſt très-avancée; mais la ſéchereſſe l'arrête celle des foins & des grains *Mars*. Elle a auſſi favoriſé ſingulièrement la multiplication des vers & des chenilles

qui dévorent les arbres. Les blés d'hiver & la vigne s'en trouvent bien. Le premier, les fraisiers & les cerisiers entroient en fleur ; on vit les prumières hirondelles. Le 3, les pommiers fleurissoient & les figuiers se chargeoient de feuilles. Le 7, on entendoit les grenouilles ; & le 9, le rossignol Le 10, les lilas entroient en fleur aussi-bien que les tulippes, les pivoines femelles & les maronniers ; les noyers se chargoient de feuilles. On voyoit des hannetons ; il y en a eu fort peu Le 12, on servoit les premières asperges ; les pois de Sainte-Catherine entroient en fleur. On entendoit le coucou. Le 16, les châteigners se chargeoient de feuilles. Le 17, on voyoit des mouches de *S. Marc*. Le 18, les bourgeons des mûriers rouges s'ouvroient ; les narcisse blancs fleurissoient, & le 22 l'épine blanche & l'épine vinette. Le 24, on voyoit des épics de seigle ; les féves de marais fleurissoient. En général, les fruits

Température de ce mois dans les années où les lunes tomboient les mêmes jours qu'en 1781. Quantité de pluie. En 1694, 3 lig. En 1705, 23 lig. $\frac{1}{2}$. En 1724, 12 lig. En 1743, 12 $\frac{1}{2}$ lig. En 1761. Température sèche jusque vers la fin du mois. *Plus grande chaleur*, 22 ^{d} le 21. *Moindre chaleur*, 2 ^{d} les 1, 6 & 11. *Chaleur moyenne*, 11, 2 ^{d}.

Plus grande élévation du baromètre, 27 po. 10 lig. les 20, 24 & 25. *Moindre élévation*, 27 po. 1 lig. le premier. *Elévation moyenne*, 27 po. 6, 11 lig. *Jours de pluie*, 10. De *vent*, 3. De *brouillard*, 5. De *tonnerre*, 3. En 1781. *Vent dominant*, nord; il n'a jamais soufflé

Plus grande élevation du mercure, 28 po. 2, 5 lig. le 21, à 10 h. *mat.* le vent nord-oueſt & le ciel en partie couvert. *Moindre élevation*, 27 po. 3, 8 lig. le 5 toute la journée, le vent variable & le ciel couvert, avec brouillard, pluie d'orages, & éclairs le ſoir. *Différence*, 10, 9 lig. *Élévation moyenne*, au *mat.* 27 po. 9, 5 lig.; à *midi*, 27 po. 9, 6 lig.; au *ſoir*, 27 po. 9, 8 lig. Du *jour*, 27 po. 9, 6 lig. *Marche du baromètre.* Le premier, à 5 ½ h. *mat.* 27 po. 9, 10 lig. Du premier au 2, *baiſſé* de 2, 2 lig. Du 2 au 3, *monté* de 1, 0 lig. Du 3 au 5, *baiſſé* de 4, 0 lig. Du 5 au 7, *monté* de 4, 8 lig. Du 7 au 8, *baiſſé* de 0, 10 lig. Du 8 au 9, *monté* de 3, 5 lig. Du 9 au 11, *baiſſé* de 3, 7 lig. Du 11 au 13, *monté* de 3, 6 lig. Du 13 au 15, *baiſſé* de 2, 4 lig. Du 15 au 21, *monté* de 5, 8 lig. Du 21 au 24, *baiſſé* de 2, 2 lig. Du 24 au 26, *monté* de 2, 0 lig. Du 26 au 30, *baiſſé* de 5, 10 lig. Le 30,

monté de 1, 0 lig. Le 30, à 9 h. *ſoir*, 27 po. 9, 2 lig. Il n'a pas éprouvé de grandes variations, ſinon en *montant* les 6 & 8, & en *deſcendant* les 4, 11, 14 & 28.

Plus grande élévation de l'hygromètre, 40, 4 ^{d}, le 14, à 9 h. *ſoir*, le vent nord & le ciel ſerein *Moindre élévation*, 12, 1 ^{d}. le 8, à 5 $\frac{1}{2}$ h. *matin*, le vent ſud & le ciel couvert avec pluie la nuit. *Différence*, 28, 3 ^{d}. *Élévation moyenne*, 26, 4 d 5.

50′ après le crépuſcule & a duré toute la nuit. Elle s'étendoit depuis PO NO. juſqu'à l'E. NE. & ſes jets de lumière s'élevoient quelquefois juſqu'au zénith.

J'ai entendu le *tonnerre* de loin la nuit du 9 au 10, & dans la matinée du 10. L'orage venoit du ſud-oueſt & paſſoit au nord-oueſt. Il ſe fit encore entendre de près le 11 à 6½ h. matin. Il tomba une pluie d'orage abondante. Le 10, à 4 h. matin, l'air étoit auſſi chaud que dans le mois de Juillet à pareille heure.

Il eſt tombé de la *pluie* en petite quantité les 2, 5, 6, 8, 11, 20 & 24. Elle n'a fourni que 7, 7 lignes d'eau. L'*évaporation* a été de 60 lig. Le 6, à 8 h ſoir, j'ai obſervé un petit arc-en-ciel lunaire; il étoit parfaitement rond & teint de trois couleurs principales, le rouge, le vert & le jaune. Ce phénomène dura peu; il étoit occaſionné par un petit nuage blanc, au centre duquel la lune ſe trouvoit dans le moment où je l'obſervai.

ſ-rvai. Le 28, à 9 h. ſoir, on vit un beau *paraſelène* ou un grand cercle autour de la lune qui approchoit de ſa quadrature.

Nos enfans ont eu des coqueluches opiniâtres, dont aucun n'eſt mort. Il y avoit des fièvres épidémiques dans nos environs: notre pays en a été préſervé juſqu'à préſent.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

A ſexcentenary Table, &c. ou Table qui donne le réſultat de toutes les proportions où les termes n'excèdent pas 10 minutes ou 600 ſecondes, avec des préceptes & des exemples. Par Jean *Bernoulli*, Aſtronome du Roi de Pruſſe, publiée par ordre du Bureau des Longitudes.

A Londres, chez Richardson. 1779. 173 pages grand in-4°.

Cette Table sexagésimale, dont les Astronomes & les Marins peuvent faire un grand usage, & par laquelle on peut épargner beaucoup de tems, a été calculée par un habile Astronome, ou du moins sous ses yeux, & imprimée dans un grand & beau format au frais des Commissaires de la Longitude, qui, comme nous l'avons remarqué plusieurs fois, n'épargnent rien pour les choses qui sont de quelque utilité à la Marine.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE.

Ephemerides astronomicæ anni 1781, ad Meridianum Vindobonensem jussu Augustorum calculatæ a Maximiliano Hell, Astronomo Cæsareo Regio. Cum appendice observa-

tionum, &c. Viennæ. 1780. 270 pages d'Ephémérides & 126 pages d'Obſervations.

Ce Volume eſt le 25e des Ephémerides de M. l'Abbé Hell, que nous avons annoncées pluſieurs fois, non ſeulement comme un ſecours habituel pour les travaux des Aſtronomes, mais comme un Recueil précieux d'Obſervations recueillies de toutes les parties de l'Europe, où il y a des Obſervatoires. On trouve dans ce volume des hauteurs du ther-

édifice de l'Université de Bude, & il a pour Adjoints M. Sajnovics, qui avoit fait le voyage de Laponie avec M. Hell, & un troisième Astronome nommé M. Bruna. Suivent les Observations faites à Prague par M. Zeno, & celles de Manheim par M. Mayer sur les étoiles doubles & les petites étoiles qui accompagnent les belles étoiles; des Observations du P. Fixlmillner à Cremsmunster, de M. Taucher, à Tyrnaw, & de M. Bystrzycky, à Warsovie : celles d'Erlau, (Eger ou *Agria*) ville de Hongrie, ont été faites dans un nouvel Observatoire que M. l'Evêque d'Erlau, Esterhazy, a fait construire, & pour lequel il a déjà dépensé 750 mille francs; il a pour plus de 35 mille francs d'instrumens faits en Angleterre, entre autres un mural de huit pieds fait par Sisson. M. l'Abbé Madarassy, Archidiacre, qui s'étoit occupé pendant quatre ans à Vienne dans l'Observatoire de M. Hell, s'occupe à tirer parti d'un aussi

bel établiſſement ; on trouve dans ce volume ſes Obſervations météorologiques & aſtronomiques, la latitude de cet Obſervatoire, 47° 53′ 54″, & ſa longitude, 1 h. 12 54 à l'Orient de Paris. M. Hell finit cet Appendix par un Examen critique d'une nouvelle Carte de Hongrie, par M. Krieger, que l'on annonçoit mal-à-propos comme ayant été faite ſur des Obſervations aſtronomiques.

Le volume précédent des Ephémerides pour 1780, contenoit déjà des Obſervations faites dans le nouvel Obſervatoire d'Erlau, & il faiſoit eſpérer une deſcription de ce bel établiſſement & des inſtrumens dont pluſieurs ſont de l'invention de M. l'Abbé Hell.

ITALIE.

D'UPSAL.

Nova Acta Regiæ Societatis Scien-

de la terre à chaque jour, à chaque année, & du maximum de cette chaleur. Il examine un problême de Keill sur le renouvellement du sang par les alimens dans les corps des animaux, & fait voir qu'il revient à un problême, où l'argent étant donné d'avance on demande ce qui est dû au bout de l'an, en supposant qu'à chaque instant on diminue l'intérêt, ou que le créancier consente à faire, à chaque moment, la déduction d'une partie proportionnelle à l'intérêt annuel.

Le P. Fontana traite ensuite de quelques propriétés remarquables du mouvement vertical ascendant ou descendant, des axes d'équilibre, des courbes décrites par le centre de gravité, des corps dont on retranche quelques parties, & de la manière de trouver, par expérience, la résistance qu'un globe éprouve dans un fluide.

Les Mémoires de Géométrie pure ont pour objet la méthode des inter-

minées, l'infini logarithmique, & des queſtions de maximis & minimis, conſidérées dans des fonctions irrationelles & tranſcendantes, qui reviennent, dans certains cas, au calcul des variations imaginé par M. de la Grange.

Toutes ces recherches d'un des plus grands Géomètres d'Italie, annoncent la ſupériorité de l'Auteur & font honneur à l'Univerſité de Pavie, comme les découvertes phyſiques de ſon frère ont fait honneur à la Toſcane.

DE VENISE.

Conſiderazioni intorno all' Elettricità delle nubi, ed al modo di applicare i conduttori alle fabbriche e di preſervare dal fulmine i depoſiti della polvere di Pietro Turini, della Scuola Militar di Verona e tenente degl' Ingegneri. In Venezia. 1780. 68 pages *in*-4°.

SUISSE.

DE GENÈVE.

Mémoires de la Société établie à Genève pour l'encouragement des Arts & de l'Agriculture. Tome I. Partie II. 1780.

Ce volume contient les Pièces des Prix & les Obſervations des Membres de la Société, ſur les engrenages & les échappemens, ſur la manière de faire le laiton, de ſéparer l'or & l'argent des terres & des ſcories ; un Mémoire ſur les prairies ; l'état des naiſſances & des morts, & les Obſervations météorologiques de 1778. Cette nouvelle Académie devoit être formée depuis long-tems dans une République où il y a toujours eu beaucoup de Sçavans & d'Artiſtes diſtingués ; auſſi ſes Mémoires ſont-ils déjà fort intéreſſans. Elle propoſe pour le Prix de

l'année prochaine, des expériences ſur la potaſſe, comme préſervatif pour les beſtiaux qui paiſſent après la roſée & qui ſont ſujets à des coliques venteuſes.

FRANCE.

DE STRASBOURG

Tentamen Interpretationis novæ LXX Hebdomadum Danielis, Cap. IX. V. 27. 29 Præſide Joh. Mic. Lorentz.... Solemni eruditorum examini Submittunt ad D. 27 Mart. Joh. Godef. Durr.... Ad D. 29 Mart. Godef. Ludov. Haeberlin.. Ad D. 11 April. Gerhardus Henricus Ritter, in Univerſitate Argentor. 1781. *in* 4°.

Un des fondemens de cette nouvelle explication des ſemaines de Daniel, eſt que ce mot *ſemaine* ne ſignifie d'abord qu'un *an*, & enſuite une ſemaine d'années ou ſept ans. Envoici la ſubſtance. L'an du monde

3442, Daniel étant en prières, l'Ange Gabriel lui apparoît & lui dit : les ſoixante-dix *ans*, annoncés par Jérémie, ſont fixés & arrêtés par Dieu pour la punition des Juifs; ce tems écoulé, le temple de Jéruſalem, ſera rétabli de nouveau. Mais ces 70 ans ne ſont que l'image d'une autre période qui ſe terminera par un pardon bien plus éclatant, & par une expiation bien plus mémorable. Car Dieu a fixé auſſi 70 *ſemaines d'années*, ou ſept fois 70 ans, pour l'expiation de l'Univers entier par le ſacrifice du divin Sauveur. Sachez donc que ces 490 ans commencent à l'année ſeptième d'Artaxerce Premier, 3544 du monde, époque de l'Edit de ce Prince, pour le rétabliſſement de Jéruſalem, & finiſſent à la mort du Rédempteur, l'an du monde 4034. Mais après cet Edit d'Artaxerce, il doit y en avoir un autre bien plus important, émané de Dieu même, pour édifier par le Chriſt, une Jéruſalem céleſte, &

une nouvelle Cité des Saints. Celui-ci, dont le premier n'eſt que la figure, & que je viendrai annoncer moi-même, en déclarant qu'une Vierge concevra & enfantera, a pour époque l'an du monde 4000. De cette époque il faut compter 70 ans, dont ſept depuis l'avènement du Chriſt juſqu'au tems que la race d'Hérode perdra toute autorité ſur la Judée, ſigne que le Roi des Juifs ſi long-tems attendu, aura paru; 62 ans s'écouleront enſuite, pendant leſquels les fondemens de la Cité céleſte ſeront jettés. Après ces années révolues, le Chriſt Roi diſparoîtra; ce n'eſt pas que lui-même,

cier un grand nombre de Juifs, & de ratifier les promeſſes faites à leurs pères, & cela durant le cours de cette grande ſemaine (de 70 ans;) au milieu de laquelle, c'eſt-à-dire, l'an 35 de l'Incarnation; il rachetera au prix de ſon ſang tout l'Univers, & rendra inutiles & inefficaces les ſacrifices de l'ancienne Loi.

Tel eſt à-peu-près le précis & le plan de cette nouvelle explication; dont les différentes parties ſont expoſées & développées dans le corps de l'Ouvrage.

Diſſertatio inauguralis Medico-Chirurgica de Fiſtulam lacrimalem ſanandi Methodis, Auctore Joanne Georgio Schultze. 1780. *in* 8°. de 80 pages.

Diſſertatio inauguralis Medico-Chemica de Anathymiaſi Cinnabaris, Auctore Dioniſio Ponyrka. 1780. *in* 4°. de 40 pages.

Diſſertatio ſiſtens Helminthio-

chorti Historiam, Naturam atque Vires, Auctore Petro Josepho Schwendimann. 1780. *in* 8°. de 40 pages.

Specimen inaugurale de Viti cultura Richovillana, Auctore Frederico Guilielmo Faudel. 1780. *in* 4°. de 24 pages.

Dissertatio inaugularis Medica, de hemoragiâ uteri partum insequente, Auctore Friderico Bezold.

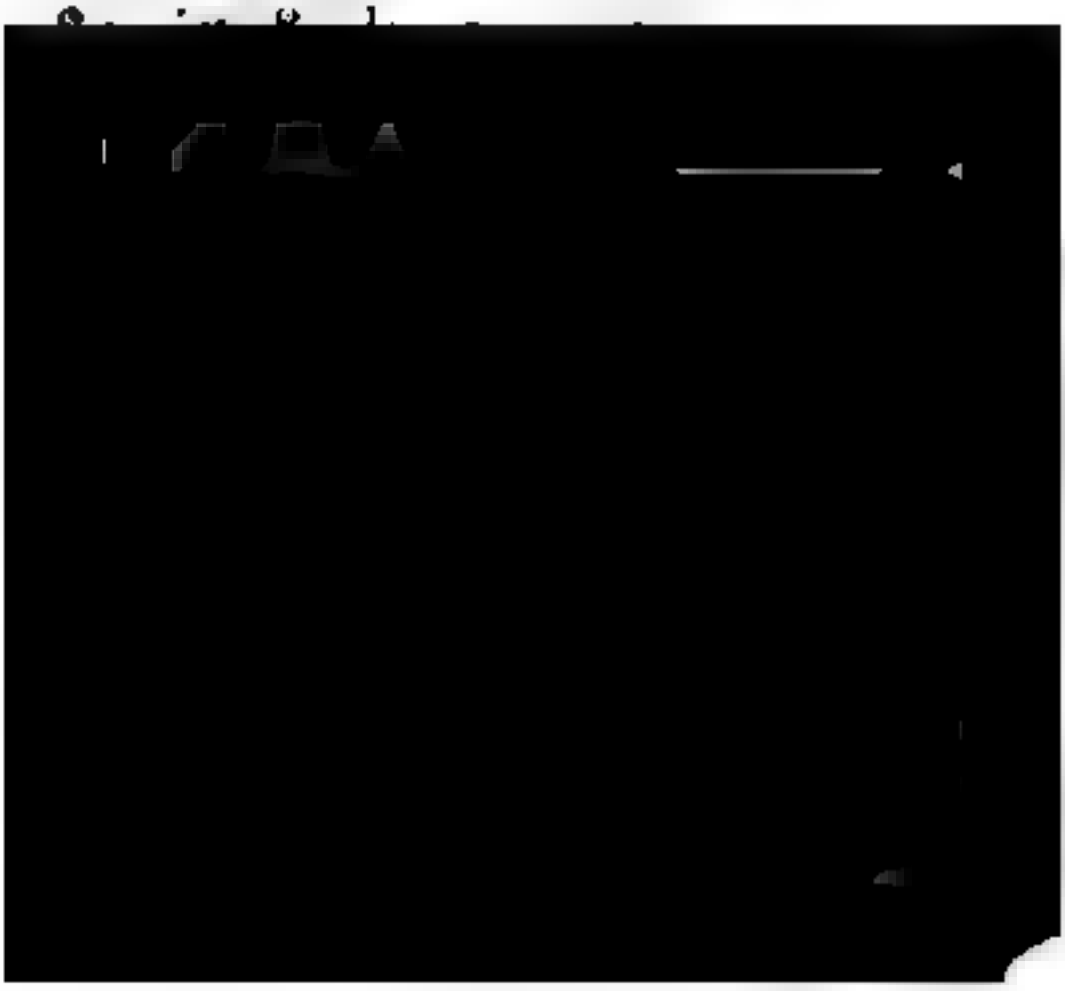

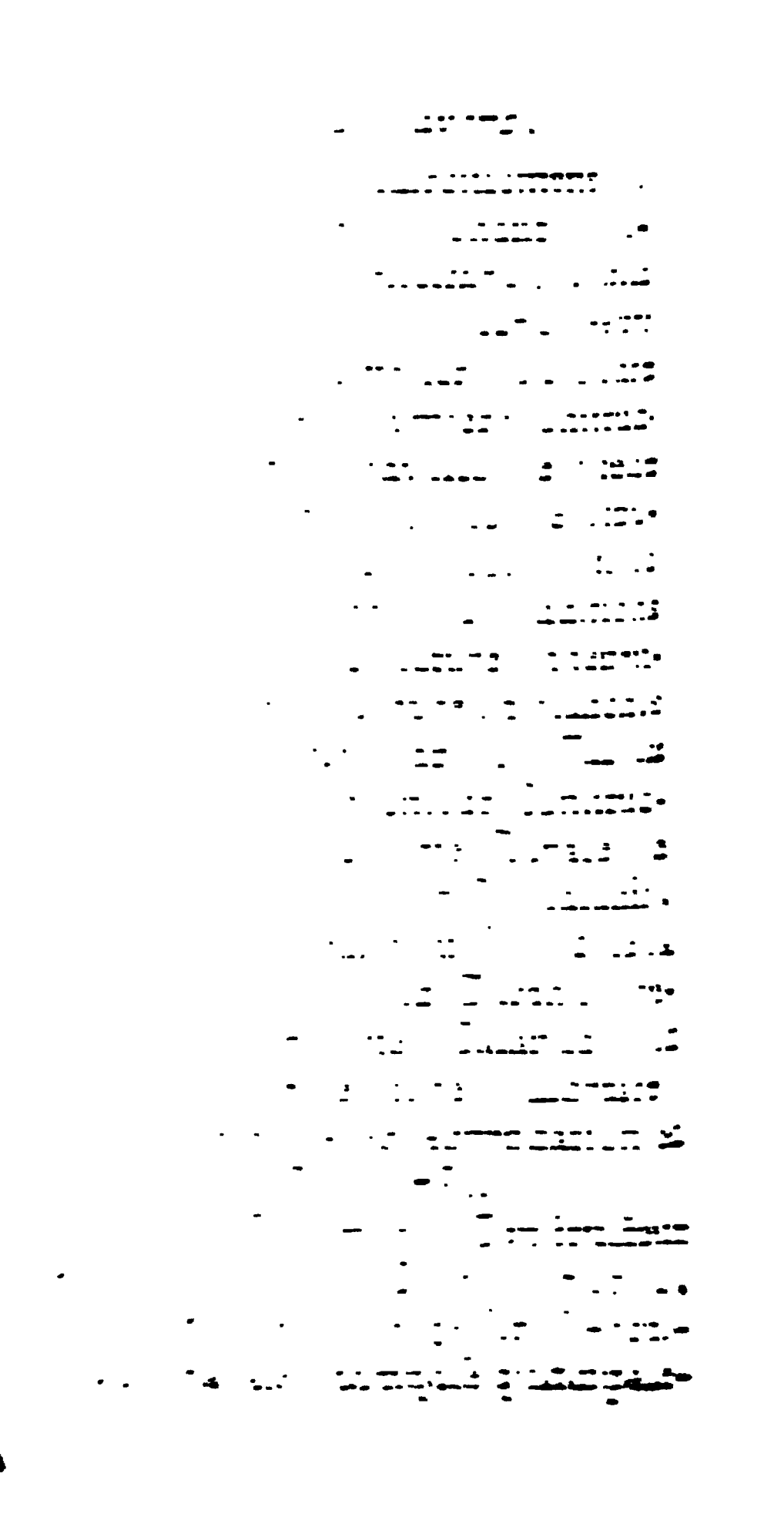

ment de pluſieurs grandes planches, ſous le titre de *Architectura navalis Mercatoria*; on voyoit, par ces figures, que l'Auteur étoit un homme très-inſtruit, & un véritable Ingénieur; il a publié enſuite, en 1775, un Traité de conſtruction en langue ſuédoiſe. M. Vial du Clairbois, qui eſt lui même un très habile Conſtructeur, a jugé que ce nouvel Ouvrage pourroit être utile. Il a formé le deſſein d'en faire la traduction, quoi que M. le Monnier en eût déjà entrepris la traduction, M. Vial a trouvé des facilités ſingulières pour ſon travail. M. de Lowenorn, Officier de la Marine danoiſe, ſervant dans notre armée, jeune homme plein d'eſprit & de connoiſſance, a eu la complaiſance d'employer les intervales que lui laiſſoit le ſervice de la Marine, à travailler avec M. Vial, pour rendre cette traduction exacte. A meſure qu'ils alloient en avant, M Vial reconnoiſſoit de plus en plus qu'ils ne perdoient pas leur

peine. Ce Traité eſt plein de choſes neuves dont quelques-unes ſont très-bien vues. D'autres ne préſentent que des apperçus. Mais ſi l'Auteur n'eſt pas toujours parvenu au but, au moins paroît-il être dans la bonne voie; il met les autres dans le cas de partir du point où il eſt arrivé par ſes propres forces; telle eſt par exemple la queſtion de la réſiſtance des fluides ſur les corps en mouvement. M. de Chapman, pour les choſes de Géométrie, fait un Auteur anglois, peu connu en France. Mais M. Vial a recherché les mêmes propoſitions dans le Cours de M. Bézout; il les a preſque toujours trouvées, & il y renvoie comme il l'a fait dans ſon *Eſſai ſur l'Arthitecture navale*; Ouvrage qui lui avoit déjà fait beaucoup d'honneur. Nous annoncerons bientôt *l'Art de la voiture des vaiſſeaux*, par M. *Romme*, qui ſera une ſuite des arts de l'Académie. Nous ſçavons auſſi que M. Vial de Clairbois travaille à un

Dictionnaire de Marine avec M. Blondeau, Professeur de Mathématiques à Brest, Auteur du Journal de Marine. Ce Dictionnaire fera partie de la nouvelle Encyclopédie méthodique: en 49 volumes grand in-4°. dont le Prospectus paroîtra incessamment.

DE ROUEN.

L'Académie établie à Rouen sous le titre de l'Immaculée Conception,

conſtance, en continuant de propoſer le ſujet intéreſſant & patriotique, ſuggéré par M. le Duc de Harcour, Gouverneur de cette Province, Prince actuel de l'Académie : *La réunion de la Normandie à la Couronne de France, ſous Philippe-Auguſte, & la conſtante fidélité de cette Province à ſes Rois comme à ſes Ducs.* Le ſujet pourra être traité en proſe françoiſe, ou en vers françois.

3°. Le Prix de poéſie françoiſe annoncés pour l'année prochaine, ſont une *Ode* & un *Poëme* d'environ 200 vers.

4°. Le Prix de Poéſie latine ſera décerné à un *Ode*.

Les ſujets de Poéſie ſont laiſſés au choix des Auteurs. On les exhorte à ne traiter que des matières intéreſſantes. Tel eſt, par exemple, le tribut ſi juſtement dû aux vertus & aux qualités héroïques de l'Auguſte Impératrice, dont la perte eſt ſpécialement ſenſible à la France. On

ſçait que toute compoſition ſatyrique ou tirée de la mythologie eſt toujours rejettée du concours. Les Ouvrages ſeront envoyés doubles & francs de port, au R. P. Prieur des Carmes, Tréſorier de l'Académie. Les Auteurs ſont priés d'écrire liſiblement & correctement chacune des deux copies, & de renfermer leur nom, avec une ſentence ou deviſe, dans un billet cacheté. Cette ſentence ſera répétée au bas de la pièce & ſur l'adreſſe du billet.

Lectiones theologicæ de Eccleſia Auctore uno è P. R. Rothomagi apud Ludov. le Boucher, Bibliopolam Paris, apud Durand Nepotem Bibliop. 1781. Cum Approb. & Priv. Regis. in 12.

Cet Ouvrage, dont l'Auteur eſt M. Baſton, Prêtre, eſt comme le ſuivant, dédié à M. le Cardinal de la Rochetoucault, Archevêque de Rouen. La matière eſt pareillement traitée ici clairement, ſans

verbiage, & avec précision. L'Auteur se montre attaché à la doctrine du Clergé de France; il en rapporte même la Déclaration de 1682, & l'Edit du Roi de la même année; après quoi il établit que le souverain Pontife n'est point infaillible; même lorsqu'il prononce *ex Cathedra*, termes sur le sens desquels les Ultramontains sont partagés en plusieurs opinions; que loin d'être supérieur aux conciles œcuméniques, il leur est soumis, ce qui même lui est glorieux; qu'il faut modérer l'exercice de son autorité, par celle des saints Canons, que ni lui, ni l'Eglise n'ont aucun pouvoir, soit direct soit indirect, sur le temporel des Rois, ni sur celui des particuliers. Il décide ensuite que l'Ecriture Sainte n'est point le Juge suprême des controverses qui peuvent s'élever sur la foi; mais l'Eglise, & pour éviter le fameux cercle vicieux, il dit que l'autorité de l'Eglise est prouvée par l'Ecriture *com-*

me authentique, & que l'Ecriture comme inspirée est prouvée par l'autorité de l'Eglise. Ecclesiæ auctoritas per Scripturam quatenùs authenticam; & Scriptura quatenus inspirata per auctoritatem Ecclesiæ probatur. Nullus prorsùs circulus: certissima est hæc solutio.

Lectiones Theologicæ de Matrimonio. Auctore uno è P. R. Rothomagi apud Ludov.c. Le Boucher, Bibliopolam. Parisiis, apud Durand Nepotem Bibliopolam. 1780. Cum Approb. & Privilegio Regis. in-12. 281 pages sans la dédicace & la table.

Cet Ouvrage sur le *Mariage*, est dédié par l'Auteur, M Baston, Prêtre, à son Eminence M. le Cardinal de la Rochefoucault, Archevêque de Rouen. La matière est ici traitée suivant la méthode scolastique, mais nettement & sans une foule de questions plus subtiles qu'intéressantes. Quand l'Auteur examine celle

qui regarde le *Miniſtre* de ce Sacrement, ſçavoir ſi c'eſt le Prêtre, ou les Conjoints, ou les uns & les autres à-la-fois, il ſe contente de rapporter les raiſons différentes, ſans embraſſer aucun parti. Il termine même cette diſcuſſion aſſez plaiſamment. C'eſt au lecteur, dit-il, ou à choiſir une de ces opinions, ou à les tenir toutes pour ſuſpectes, pourvu qu'il croie que la vérité s'y trouve logée ſecrètement : *Legentium eſt aut unam ſelegiſſe, aut omnes ſuſpicioſas habere; modo tamen crediderint veritatem apud eas* (*Sententias*) *latenter hoſpitari.*

DE DIJON.

Prix de l'Académie.

L'Académie propoſe pour le Sujet du Prix de 1782, de *déterminer avec plus de préciſion qu'on ne l'a fait juſqu'à préſent, le caractère des fièvres intermittentes, & d'indiquer, des ſignes non équivoques, les circonſtances*

circonſtances dans leſquels les fébrifuges peuvent être employés avec avantage & ſans danger pour les malades.

Cette Compagnie ayant été obligée de réſerver le Prix qu'elle avoit à diſtribuer cette année, & dont le Sujet étoit la *Théorie des Vents*, propoſe le même Sujet pour 1783 : le Prix ſera double, & on le partagera, ſi deux Mémoires paroiſſent y avoir un droit égal.

Comme l'Académie n'a point reçu de Mémoires au ſujet *des ſavons acides*, pour lequel elle avoit ouvert un nouveau Concours, cette Compagnie s'engage à donner ce Prix à celui qui, en quelque tems que ce ſoit, enverra une ſolution ſatisfaiſante de ce Problême.

On enverra les Mémoires francs de port, à M. Maret, Docteur en Médecine, Secrétaire perpétuel, qui les recevra pour les Prix ordinaires juſqu'au premier Avril incluſivement, & pour les extraordinaires juſqu'au premier Janvier des années

pour [illegible] des différens Prix [illegible].

DE LYON.

[illegible] par l'Edit des Hypothèques du mois de Juin 1771. Par M. [illegible], Avocat au Parlement, Docteur & premier Professeur de l'Université de Valence en Dauphiné. A Lyon, chez J. S. Grabit, Libraire, rue Mercière. 1780. Avec Approbation & Privilège du Roi. Un vol. [illegible] pages.

D'AUTERRE.

[illegible] au Mémoire sur le rang des Cathédrales, publié en 1780, [illegible] pages.

Dans le Mémoire publié en 1780, il s'agissoit du rang qu'occupent dans l'Église les Chapitres des Cathédrales. Ce Mémoire a été attaqué dans une Lettre dont l'Auteur prétend

que les Chanoines ne tiennent point à la Hiérarchie, priſe pour gouvernement, qu'à cet égard le rang de Curé eſt ſupérieur à celui de Chanoine, que les Curés ſuccèdent ſeuls à l'ancien Presbytère, & doivent être ſeuls le conſeil de l'Evêque. C'eſt par un abus, qui mérite d'être corrigé, à ſon avis, que les Chapitres ont été élevés au-deſſus des Curés. On le refute ici, en remontant au premier état des Egliſes, où l'on reconnoît que le gouvernement étoit exercé en commun ſous l'Evêque par le Presbytère, ſans diſtinction de ceux qu'on appelle aujourd'hui *Chanoines*, *Curés*. Cette diſtinction ne remonte, dit-on, qu'au 9e. ſiècle, l'inſtitution des Clergés réguliers ayant été faite au Concile d'Aix-la-Chapelle en 816. On répond qu'alors les Presbytères des Egliſes ne furent point créés, mais ſeulement réformés ſur le modèle de l'Antiquité; qu'après cette époque, des Paſteurs particuliers ayant

été établis au loin dans les bourgs & les villes de chaque Diocèſe, ils ne purent *ſe reporter à l'aſſiſtance perpétuelle qu'ils avoient dû juſques-là au gouvernement commun avec l'Evêque*; & qu'ainſi les Loix du Sacerdoce & de l'Empire, les Canons & les Edits fixèrent peu-à-peu les limites entre les deux Ordres, de manière que l'état de Curé devint incompatible avec celui de Chanoine, & l'état de Chanoine avec celui de Curé. Suivent les réponſes aux objections.

DE PARIS.

Prix de l'année 1783.

L'Académie des Sciences avoit propoſé pour ſujet du Prix de 1779, de donner *la Théorie des Machines ſimples, en ayant égard au frottement de leurs parties, & à la roideur des cordages*: Elle avoit exigé de plus: 1°. *Que les loix du frottement, & l'examen de*

l'effet réſultant de la roideur des cordages, fuſſent déterminés d'après des expériences nouvelles, & faites en grand : 2°. Que les expériences fuſſent applicables aux Machines uſitées dans la Marine, telles que la Poulie, le Cabeſtan, & le Plan incliné.

Quoi que l'Académie ait trouvé des recherches eſtimables dans trois des Pièces qui avoient concouru, cependant elle avoit jugé que les Auteurs ne s'étoient pas ſuffiſamment attachés à remplir d'une manière utile pour la pratique (ce qui eſt le but principal de la queſtion), les divers objets énoncés dans le Programme.

Elle a donc cru pouvoir exiger de nouvelles expériences ſur ce ſujet, & le propoſer de nouveau, avec un Prix double, pour l'année 1781.

L'Académie a adjugé le Prix double à la Pièce n°. 5, ayant pour deviſe : *La raiſon à tant de formes que nous ne ſçavons à laquelle nous prendre, l'expérience n'en a pas moins.*

L'Auteur de cette Pièce eſt M. Coulomb, Capitaine en premier au Corps Royal du Génie, & Correſpondant de l'Académie.

L'Académie a cru en même-tems devoir faire une mention honorable de trois Pièces qui lui ont paru renfermer, ſoit des expériences multipliées faites avec ſagacité & avec choix, ſoit une Théorie ſimple & préſentée avec clarté des machines en uſage dans la Marine, Théorie ou l'on a eu égard, comme le Programme l'exigeoit, à l'effet des frottemens & des cordages, ſoit enfin des vues ingénieuſes ſur la queſtion propoſée.

Ces trois Pièces avoient déjà été préſentées au premier concours, & les Auteurs y ont fait des changemens importans qui ont exigé beaucoup de travail.

Ces Pièces que nous allons nommer, ſuivant l'ordre de mérite que l'Académie a cru y reconnoître, ſont :

1°. La Pièce n°. 2, ayant pour devise :

Sunt aliquot quoque res, quare unam dicere causam
Non satis est.

2°. La Pièce n°. 3, ayant pour devise :

Experientiâ & ratione.

3°. La Pièce n°. 1, ayant pour devise :

Videndum
Quâ ratione fiant & quâ vi quæque gerantur.

L'Académie propose pour sujet du Prix de l'année 1783, *la Théorie des assurances maritimes.*

Le Prix, fondé par feu M. Rouillé de Meslai, Conseiller au Parlement, sera de 2000 liv. Les Pièces seront écrites en françois ou en latin, & adressées au Secrétaire de l'Académie; elles ne seront ad-

miſes au concours que juſqu'au premier de Septembre 1782. Les Auteurs n'y mettront pas leurs noms, mais ſeulement une deviſe, & ils y joindront un billet cacheté qui portera la même deviſe & renfermera leur nom. Le Prix ſera délivré par le Tréſorier de l'Académie, ſoit à l'Auteur même, ſoit à celui qui ſe préſentera, ou avec la procuration de l'Auteur, ou avec un récépiſſé du Secrétaire de l'Académie.

Principes de Morale, de Politique, & de Droit public, puiſés dans l'Hiſtoire de notre Monarchie; ou Diſcours ſur l'Hiſtoire de France, dédiés au Roi. Par M. *Moreau*, Hiſtoriographe de France. Onze volumes *in*-8°. Le 12e. eſt ſous preſſe. Prix, 3 liv. 12 ſ. chaque volume broché. A Paris, de l'Imprimerie Royale, & ſe trouvent chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1781.

Il paroît tous les ans deux volumes de cet Ouvrage, & il doit être composé de quarante Diſcours dont l'objet eſt indiqué, & la première eſquiſſe eſt tracée dans un volume que l'on trouve également chez Moutard, & qui doit être mis à la tête de la Collection que feu Monſeigneur le Dauphin deſtina lui-même à perfectionner l'éducation des Princes ſes Enfans.

Ce volume particulier, intitulé: *Leçons de Morale, d'Hiſtoire, & de Droit public, puiſées dans l'Hiſtoire de notre Monarchie: ou nouveau Plan d'étude de l'Hiſtoire de France, rédigé par les ordres & d'après les vûes de feu Monſeigneur le Dauphin, pour l'inſtruction des Princes ſes enfans*, a été imprimé à Verſailles en 1773, par ordre du feu Roi, & on y trouve jointe une Lettre importante à M. le Préſident Hénaut, ſur l'objet moral de l'étude de l'Hiſtoire.

Dans le Proſpectus qu'on vient

lier, on donne de tous ces
ars un Précis que nous tranſ-
is d'après l'Auteur.

: premier de tous les Diſcours
nés à l'inſtruction des Princes,
dit l'Auteur de ce Proſpectus,
tant plus précieux, que, com-
é du vivant de feu Monſeigneur
Dauphin & par ſon ordre, il eſt
tous les Ouvrages de M. Mo-
au, le ſeul qui ait été rélu & for-
ellement approuvé par ce grand
rince, dont il avoit rendu les vues
& rédigé le Plan.

La vérité féconde, dont les Diſ-
cours qu'il a publiés ne ſont que dé-
velopper les conſéquences, en les
appliquant à toutes les révolutions
que notre Monarchie a eſſuyées,
eſt que la Morale que Dieu a gra-
vée dans le cœur de l'homme,
& dont il a fait la règle eſſen-
tielle de toutes les ſociétés, eſt la
première des loix fondamentales de
tous les Etats; que toute Conſtitu-
tion politique, toute Légiſlation

civile, tout Droit public [illegible] & ne peuvent avoir d'autre base que cette éternelle justice, qui est également & la loi de ceux qui gouvernent, & celle de ceux qui sont gouvernés.

Il va plus loin, &, d'après les principes qu'il a parfaitement établis dans la Lettre à M. le Président Hénaut, dont a parlé plus haut, il prouve par les expériences que lui fournit l'Histoire, que cette Morale est non seulement la règle du genre humain, mais encore la cause du seul bonheur auquel il fut destiné sur la terre; & c'est en considérant sans cesse la Loi naturelle sous ces deux points de vue, qu'il démontre que les Rois & les Peuples ont toujours dû s'imputer à eux-mêmes les revers & les calamités qui les ont affligés; que dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, tout mal a sa cause dans un dérangement, & que Dieu, en promettant même les biens de cette vie à ceux qui ser

rucles à la Loi, il a pou
hommes une promeſſe va
ſoire.

Le Droit naturel eſt d
vant M. Moreau, la baſe
du Droit public de tous
La différence qui caractét
Conſtitution, n'eſt que dan
mais pour que le Droit
faits, il faut que ceux-ci ſ
ciliables avec la Morale;
freignent, ils ſont défor
me; ils ne peuvent jam
pour rien dans la Légiſlat
que de quelque Etat qu
Ainſi, la juſtice ſeule eſt l
Loi fondamentale des ſoc

dicatoire que l'on trouve à la tête des Leçons de Morale, qui forment le premier volume de la Collection que l'on annonce.

C'eſt conformément à ce principe, que M. Moreau, après avoir tracé le Plan d'Etude de l'Hiſtoire de France, compoſa l'Ouvrage qui a pour titre : *Les devoirs du Prince réduits au même principe*, ou *Diſcours ſur la Juſtice, dédié au Roi.* Cet Ouvrage, imprimé à Verſailles en

faſtes même de notre Monarchie. Il y fait connoître & les maximes fondamentales de toute Conſtitution politique en général, & les principes eſſentiels de toute Monarchie réglée, & les caractères particuliers de la Monarchie françoiſe. Ce Livre eſt une eſpèce de Code de Morale pour les Princes, & on n'y a omis aucun de leurs devoirs, ſoit généraux, ſoit particuliers.

L'édition de Verſailles eſt entièrement épuiſée, mais on va travailler à une réimpreſſion; & ce Livre qui tient la ſeconde place dans l'ordre chronologique des volumes publiés par M. Moreau, & peut être la première par l'importance de la matière, ſe trouvera ſous peu de mois également chez Moutard.

Les volumes qui l'ont ſuivi, & qui ſont actuellement au nombre de douze, doivent fournir, par les faits, la preuve complète des principes de l'Auteur. Il y prouve que ce ſont également les fautes & des

Rois & des Peuples qui ont, en différentes époques, & dégradé le pouvoir du Monarque, & énervé la liberté de ſes ſujets; que lorſque la raiſon & la juſtiee ont réglé les principes de l'Adminiſtration, les Rois ſont redevenus puiſſans, les Peuples ont recouvré leur liberté.

Mais cet Ouvrage ne préſente pas ſeulement un Cours de Morale, il offre encore aux lecteurs l'Hiſtoire de la Conſtitution & de la Légiſla-

premier volume. Elle eſt elle-même un Diſcours précieux, dans lequel l'Auteur, après avoir clairement indiqué ſon but, développe de la maniere la plus claire & ſon plan, & les importantes vérités dont il ſe propoſe de réunir les preuves. Cette Lettre qui a pour objet de fixer la différence de la Monarchie & du deſpotiſme, attaque également & par les mêmes armes, & l'arbitraire du pouvoir, & de la liberté.

Ce premier volume contient enſuite l'Hiſtoire de la décadence de l'Empire en Occident, celle de l'établiſſement des différentes Monarchies qui furent fondées ſur ſes ruines, & indique les vrais titres des premiers Rois françois, auſſi bien que les cauſes de leurs ſuccès.

Le ſecond, qui contient le 2e. & le 3e. Diſcours, fait connoître les dernières années du règne de Clovis & celui de ſes enfans. Il ſe termine au ſupplice de la Reine Brunehaut, & aux injuſtices de Clotaire II, qui

donnèrent un si prodigieux accroissement au pouvoir de la Magistrature.

Le troisième ne contient que la suite & la fin du troisième Discours ; mais il est l'un des plus importans de cet Ouvrage : il fait connoître à fond le berceau de notre Constitution françoise, l'état de la Nation à cette époque, les principes de son Droit public, les intérêts & les relations politiques de cette Monarchie, alors déjà si redoutable & si étendue, enfin les mœurs, la religion du sixième siècle.

Le quatrième tome est composé des 4e. & 5e. Discours, & conduit notre Histoire jusqu'à l'an 69,

[illegible]

bord comme Guerrier, Conquérant, & Politique, enſuite comme Légiſlateur & Adminiſtrateur de la plus vaſte Monarchie que l'on connût alors, enfin comme reſſuſcitant en Occident la dignité Impéririale, & ſe ſervant de cette dignité pour affermir ſa puiſſance, & réunir, par un lien connu & reſpecté de toutes les Nations, tous les Etats qu'il avoit ſçu ſoumettre.

Ces Diſcours, dit l'Auteur de ce Proſpectus, préſentent la baſe du Droit public de toute l'Europe; ils donnent une idée juſte, & préſentent un beau tableau de l'époque la plus brillante de toute la Monarchie françoiſe; mais le onzieme Diſ-

Le neuvième volume renferme, dans le 12e. Diſcours, l'Hiſtoire & les malheurs de Louis le Débonnaire, la cauſe des troubles qui, ſous ſon règne, agitèrent la France, & de l'affoibliſſement que l'on verra croître juſqu'au règne de ſes derniers deſcendans.

Le dixième & le onzième volume, dans quatre Diſcours, qui ſont, les 12e., 13e., 14e. & 15e., nous préſentent la Monarchie françoiſe ſous le Gouvernement des enfans de Louis le Débonnaire. Le 12e. Diſcours finit à la mort de l'Empereur Lothaire. Les trois ſuivans font connoître les funeſtes effets des injuſtices, des imprudences, des déſordres de toute eſpèce que ſe permirent les Princes qui partagèrent alors la Monarchie françoiſe, & qui la dénaturèrent tellement, qu'à la mort de Charles le Chauve elle n'étoit plus reconnoiſſable. On y prouve que ce Prince fut pour la deuxième Race, ce que Clotaire II avoit été

pour la première ; & c'eſt à ſa mort que l'Auteur fixe le commencement de cette anarchie féodale, pendant laquelle Hugues Capet fut placé ſur le trône.

On ne doit pas négliger, dans cette ſuite de volumes, les avertiſſemens qui ſe trouvent à la tête des premier, deuxième, dixième & onzième volumes : ils ſont, en effet, eux-mêmes des Diſcours inſtructifs, dans leſquels l'Auteur a ſoin de traiter des objet intéreſſans. On trouve dans celui du dixième volume des réflexions très-juſtes ſur les devoirs & les fonctions de l'Hiſtoriographe de France. Celui du onzième renferme un ordre raiſonné

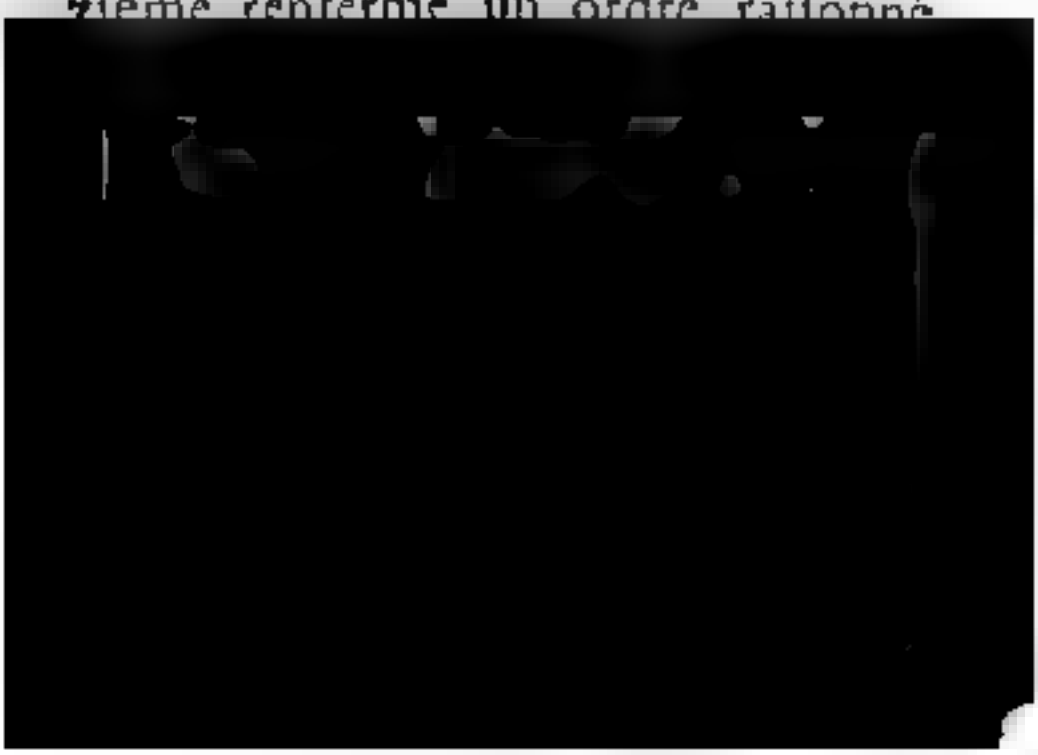

Bible, propre aux perſonnes qui, par état, deſirent entendre & expliquer les paſſages difficiles répandus dans les Livres ſaints, mais encore utile à ceux qui veulent s'inſtruire ſur l'Hiſtoire Sacrée, la Chronologie, la Géographie & la Phyſique ancienne. Ouvrage entièrement neuf, mis au jour pour ſervir de ſupplément aux deux éditions de la Sainte Bible, la première en 14 volumes *in*-4°. La ſeconde en 17 volumes *in*-4°. aujourd'hui appelée *Bible d'Avignon*. Par M. *L. E. R.*, Editeur des deux éditions de la Sainte Bible. Tome ſecond. A Paris, chez Ant. Boudet; A. M. Lottin l'aîné; à Avignon, chez Fr. Barthel Mezande. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-4°. de 804 pages.

Le laborieux & ſçavant M. Rondet, Auteur de cet Ouvrage, ayant été ſollicité d'y faire entrer des articles concernant les principaux points du dogme & de la morale, a eu

devoir ajouter au titre que porte le premier volume, ces mots *dogmatique & moral*. Et c'eſt en ſuivant ce plan qu'il avoit déjà inſéré dans le premier volume, les articles *Aumône*, *Avarice*, *Baptême*, &c. On a deſiré de plus, qu'il réſervât pour ce Dictionnaire les articles ſur les principaux points du dogme, qu'il fourniſſoit auparavant au *Journal Eccléſiaſtique*. Là ils étoient traités ſuccinctement, ici ils paroîtront dans l'étendue qui leur convient, comme on peut déjà le voir aux articles *Aſcenſion de J. C. Aumônes*, *Avarice*, *dernier avènement de J. C. Baptême*. On conçoit que ces additions doivent conduire au-delà des trois volumes annoncés d'après le premier plan : l'Auteur eſtime néanmoins que l'Ouvrage entier, avec ces augmentations, pourra être d'environ ſix volumes.

Dans tous les Dictionnaires la lettre *C* eſt la plus abondante ; elle n'eſt pas épuiſée dans ce ſecond vo-

[illegible] commencera par l'article [illegible]. D'ailleurs notre Cr[illegible] à trois lettres hébraïques, & [illegible] l'occasion d'observer en passant qu'il seroit à désirer [illegible] que le mot original fût écrit en caractères hébreux, pour éviter toute équivoque, & la peine de recourir au texte. Quelquefois aussi la même remarque peut s'appliquer à des termes grecs. Mais plus l'Auteur avancera dans son travail, plus il aura d'occasions de renvoyer aux articles précédens pour des textes déjà expliqués, de sorte que ce qui peut paroître une surcharge pour les premiers volumes sera une décharge pour les suivans.

La distance de Paris à Avignon, où l'Ouvrage s'imprime, a occasionné quelques fautes typographiques qu'on peut aisément corriger, comme à la pag. 5, col. 2, au lieu de *ce sens* il faut lire le *sens*; au milieu, *répandu*, au lieu de *répondu*; pag 6, col. 1, *Tanis*, au lieu de *Taris*,

ris, & col. 2 ; *aucun de ces textes* au lieu de *chacun de ces textes ; des probabilités*, au lieu de la *probalité* : pag. 7, col. 1, *Abenezra* au lieu de *Abmezra*, &c.

On peut continuer de ſouſcrire pour cet Ouvrage chez les principaux Libraires du Royaume, à raiſon de 9 liv. par volume ; & avoir, ſoit à Avignon, chez Merande, Imprimeur Libraire, ſoit à Paris, chez Lottin l'aîné, Imprimeur Libraire du Roi, la *Bible d'Avignon*,

Le ſecond volume du Voyage de M. le Gentil contient l'hiſtoire & la deſcription des Philipines, de Madagaſcar & de l'Iſle de France; on y trouve les obſervations aſtronomiques, celle de l'aiguile aimantée, les Journeaux de navigations & la deſcription des Pays que cet Académicien a parcourus. Il a ſurtout cherché à faire connoître l'importance de l'iſle Madagaſcar, où l'on peut réunir preſque toutes les productions de l'Inde & la plus grande partie de celles de la France, & qui eſt en même-tems un des poſtes les plus avantageuſement placés dans les mers de l'Inde, pour le commerce de ces mers.

L'Architecture, Poëme en trois Chants. Par M. *Muillier*, Architecte.

Docti rationem artis intelligunt, indocti-que voluptatem.

QUINTIL. Liv. IX. cap. 4.

A Paris, chez l'Auteur, rue de la

Grande-Truanderie, maiſon de M. Labbé Duménil, Apothicaire du Roi. 2780. Avec Approbation & Privilége du Roi. Brochure *in*-8°. 157 pages, & les Préliminaires 22.

Sermons de M. l'Abbé de Cambacérès, Prédicateur du Roi, Chanoine & Archidiacre de l'Egliſe de Montpellier. A Paris, chez J. G. Mérigot le jeune, Libraire, quai des Auguſtins, au coin de la rue Pavée. Avec Approbation & Privilége du Roi. 3 vol. *in*-12 d'environ 500 pag. chacun.

Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque. Lettre Q. *De la Lecture des Livres françois.* Quatrième ſuite de la cinquième Partie Romans du 16e. Sections 9e. & 10e. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame, & de Madame la Comteſſe d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Traité ſur la Poéſie & la Muſique des Hébreux, pour ſervir d'introduction aux Pſeaumes expliqués. Dédié au Roi, par M. l'Abbé *du Contant de la Molette*, Vicaire-Général de Vienne Avec Approbation & Privilége du Roi. Brochure de 251 pag.

Les Pſeaumes expliqués d'après l'hébreu, le chaldéen, le ſyriaque, l'arabe, l'éthiopien, l'arménien, le grec & le latin ; ou Confrontation raiſonnée & ſuivie de la Vulgate, avec les différens textes orientaux ou grecs, tant des Septante, que d'Aquila, de Symmaque & de Théodotion. Ouvrage dans lequel le véritable ſens de l'Auteur ſacré eſt fixé ou rétabli par la combinaiſon des Variantes avec le texte original. Dédié au Roi, par M. l'Abbé *du Contant de la Molette*, Vicaire-Général de Vienne. 1781.

Solis radios & excipunt & emittent.

A Paris, chez le même Mourard,

même adreſſe que l'Ouvrage précédent. 3 vol. *in*-12 d'environ 500 pages chacun.

Voici dans ce ſiècle, accuſé de frivolité, un Ouvrage qui, par ſon importance & par les connoiſſances qu'il ſuppoſe, eſt digne des ſiècles, où l'érudition, & l'érudition ſacrée, a été le plus en honneur.

Shakeſpeare, traduit de l'anglois. Dédié au Roi, par M. *le Tourneur*.

Homo ſum : humani nihil à me alienum puto.

TER.

Tomes IX, X & XI. A Paris, chez

Prof. publ. & ord. Sereniſſimi Principis Salm-Salmenſis Conſil. Aulic. Argentorati. Apud Socios Bibliopolos, Gay, Fratres. 1780. Cum Permiſſu Superiorum. Un volume *in*-12.

Nouvelle Topographie de la France, numéro dixième. Carte de la Région du nord oueſt. Diſcours ſur les objets les plus intéreſſans qui lui ſont propres, ou précis de la Deſcription générale du pays qu'elle contient.

Nous avons annoncé le nouveau plan de M. Robert de Heſſeln pour diviſer la France en neuf régions, chaque région en neuf contrées, &c. Il a d'abord publié la Carte générale ; il publie actuellement une des neuf régions qui contient la Bretagne & une partie de la Normandie. Cette Carte eſt très-bien gravée ; on y voit les côtes d'Angleterre, que les circonſtances de la guerre actuelle nous rendent plus intéreſſantes. Elle eſt accompagnée d'une explication en quatre pages *in-folio*,

où l'on voit ce qu'il y a de plus remarquable dans les provinces que cette Carte préſente, de leur état phyſique, politique & moral; c'eſt un abrégé de la Deſcription complète que M. Robert ſe propoſe de donner en détail avec ſes Cartes topographiques de la France.

Dictionnaire univerſel des Sciences morale, économique, politique & diplomatique, ou Bibliothèque de l'Homme d'Etat & du Citoyen, mis en ordre & publié par M. *Robinet*, Cenſeur Royal. A Paris, rue de la Harpe, à l'ancien Collége de Bayeux. Tome 17e. *in*-4°. 700 pages.

Ce volume, auſſi intéreſſant que les précédens, commence par le mot *Eau* & finit par *Enſaiſinement*. On y trouve des articles très-vaſtes ſur la Juriſdiction eccléſiaſtique & l'état de l'Egliſe en Italie, ſur la ſcience économique, ſur l'Ecoſſe, ſur la Reine Elizabeth, ſur les Enfans, & en particulier les Enfans-

Trouvés, pour leſquels il y a un nouveau projet dans cet Ouvrage. L'article *Éducation* a 200 pages, & contient un Traité complet ſur cet objet important pour l'humanité. Il a paru au commencement d'Avril, ainſi que le Tome XII qui avoit été retardé. On peut juger par la promptitude avec laquelle les volumes ſe ſuivent, de l'exactitude du ſçavant Auteur de cet Ouvrage à remplir ſes engagemens, & de l'immenſité des matériaux dont il avoit eu ſoin de ſe fournir en commençant cette vaſte entrepriſe.

Hiſtoire naturelle, chimique & médicinale des Corps des trois Règnes de la Nature, ou Abrégé des Œuvres chimiques de M. *Gaſpard Neumann*. Par feu M. *Roux*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Profeſſeur de Chimie aux Ecoles de Médecine, &c. Premiére Partie du Règne minéral. A Paris, chez Charles Guillaume Le-

clerc, Libraire, quai des Augustins, entre la rue Git-le-Cœur & la rue Pavée. 1781. *in* 4°. de 338 pages. Prix, 3 liv. en feuilles.

Nous rendrons compte de cet Ouvrage, qui n'est que le commencement d'un Traité très étendu & très-complet, que M. Roux avoit entrepris, & qu'une mort prématurée l'a empêché de continuer.

Description particulière de la France. Septieme Livraison, Département du Rhin. Franche-Comté. A Paris, chez Née & Masquelier, Graveurs, rue des Francs-Bourgeois, porte-S. Michel.

Les six Estampes qui forment cette livraison, contiennent des Vues de Besançon, de Salins & des Grottes d'Osselles, sur le bord du Doux à trois lieues de Besançon. Ces Grottes sont remarquables par des stalactites très-singulières, qui forment des portiques, des pyramides, &c. La description physique de ces singu-

[illegible] dans l'article où l'on parlera des Gouttes d'Arc & de la Lune, en traitant de l'histoire-naturelle de la Bourgogne dans le volume qui contient la description de cette province, & qui paroîtra incessamment.

On délivre aussi chez les mêmes Graveurs le second volume de la Description de la Suisse, in-4°. qui accompagne les Vues pittoresques de ce pays singulier.

Recherches chimiques sur l'Etain, faites & publiées par ordre du Gouvernement; ou Réponse à cette question : *Peut-on, sans aucun danger, employer les vaisseaux d'étain dans l'usage économique?* Par M. M. *Bayen*, Apothicaire-Major des Camps & Armées du Roi; & *Charlard*, Apothicaire de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, Prevôt [illegible] Collége de Pharmacie. A Paris, [illegible] l'Imprimerie de Ph. D. Pierres, [illegible]primeur ordinaire du Roi & de

la Police. 1782. vol. *in*-8°. de 286 pages.

Nous rendrons compte de cet Ouvrage fort important & fort bien fait.

L'Art des Accouchemens; par M. *Baudeloque*, Membre du Collége & Adjoint au Comité Perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie. A Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers, vis-à-vis l'Egliſe S. Côme. 1781. 2 vol. *in*-8°. Le premier de 610 pages, & les Préliminaires 56; le ſecond, de 422, avec figures. Prix, les deux volumes reliés, 12 liv.

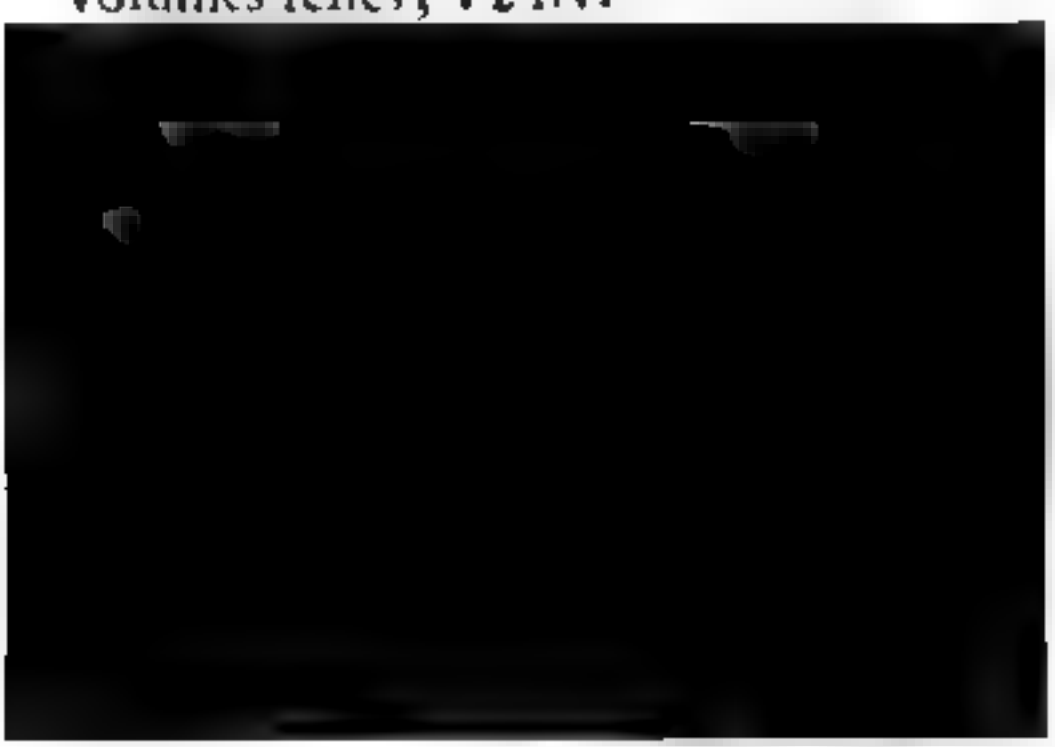

Traité des propriétés & uſages de la douce Amère, ou *Solanum ſcandens* dans le traitement de pluſieurs maladies, & ſurtout des maladies dartreuſes. Par M. *Carrère*, Profeſſeur Royal Emerite en Médecine, Médecin du Garde-Meuble de la Couronne, Cenſeur Royal, ancien Inſpecteur-Général des Eaux Minérales de la Province de Rouſſillon & du Comté de Foix, de la Société Royale des Sciences de Montpellier, de l'Académie Royale des Sciences de Toulouſe, de celle des Curieux de la Nature, de la Société Royale de Médecine. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur Libraire, rue S. Severin. 1781. *in* 8°. de 170 pages.

Eſſai ſur l'art de cultiver la Canne à ſucre, & d'en extraire le ſucre. Par M. *Cazeaux*, de la Société Royale de Londres. A Paris, chez Clouſier, rue S. Jacques. 1781. 512 pag. *in*-8°.

L'étendue de cet Ouvrage eſt

proportionnée à l'importance de l'objet, qui intéreſſe toutes les nations, & ſur lequel on n'avoit pas encore porté le coup-d'œil obſervateur qui caractériſe le Livre de M. de Cazeaux. On voit dans l'Avertiſſement qu'il ſe propoſe de travailler à l'analyſe du corps muqueux doux & ſucré, pour ſervir à la bonification des vins d'Europe, ſuivant les principes conſignés dans l'Œnalogie de M. Beguillet; ce qui augmentera beaucoup l'utilité du ſucre, déjà ſi précieux pour la vie.

L'Auteur donne un tableau de la pluie tombée à la Grenade pendant un an en 1773, & l'uſage qu'on peut faire de pareils tableaux qui devroient être faits par des établiſſemens publics, pour le bien de l'Agriculture; il fait voir qu'un pareil tableau devient exactement celui de la récolte pour ceux qui cultivent convenablement la canne à ſucre. Il établit un ſyſtême de culture fondé ſur la théorie & l'expérience.

Il prouve que toutes les cannes bien traitées doivent donner du ſucre à-peu-près égal; il explique les moyens de vérifier les cuites du ſucre & la différence entre les rafineries d'Europe & celles d'Amérique. Enfin toutes les parties de cet art y ſont approfondies avec autant d'exactitude que de ſagacité.

Deſcription générale & particulière de la France; Ouvrage enrichi d'Eſtampes, d'après les deſſins des plus célèbres Artiſtes; dédié au Roi. A Paris, de l'Imprimerie de Pierres, & ſe trouve chez Nyon l'aîné; Mérigot le jeune, & Eſprit. 1781. 216 pages, grand *in-folio*. Prix, 9 liv.

Nous avons annoncé les ſix premières livraiſons d'Eſtampes de ce grand Ouvrage, la ſeptième, qui a paru le 2 Mai, contient des vues de Beaune Auxerre, Mâcon, Autun, Avallon, & de l'Abbaye de la Ferté, avec une notice des Villes & des lieux qui ſont repréſentés dans ces les Eſtampes.

Le premier volume de texte qui a paru en même-tems, eſt le commencement d'une deſcription hiſtorique de toute la France, que les Editeurs ont entrepris de publier ſucceſſivement. La diſtribution des Provinces, en cinq grands départemens, le long des cinq grands fleuves de la France, permettoit de commencer par le département du Rhône, de la Saone & par conſéquent par la Province de Bourgogne, qui eſt la partie la plus ſeptentrionale. Ainſi Mr Béguillet commence par l'Hiſtoire des Bourguignons; il donne une notice de tous les Auteurs qui en ont parlé, une idée de l'ancienne Géographie de la Bourgogne, l'Hiſtoire des campagnes de Céſar dans ces Provinces: parvenue à Gondicaire, Fondateur du premier royaume de Bourgogne, en 407, de tous les Rois & de tous les Ducs juſqu'en 1477, époque de ſa réunion à la couronne de France.

Les recherches hiſtoriques ſur les loix, mœurs, coutumes & uſages des anciens Bourguignons qui occupent 60 pages contiennent des détails curieux, comme l'origine de la Mere-folle, connue ſous le nom d'Infanterie dijonnoiſe, l'origine des cheminées, des vitres, &c. On connoit la vaſte érudition de M. Bégaillet, Rédacteur de cette hiſtoire.

L'Hiſtoire générale de la Monarchie ſera compoſée de celles des cinq peuples dominateurs des Gaules qui ont élevé leur Empire ſur celui des Romains, les Bourguignons qui ſe ſont emparés des Provinces du Rhône, font le ſujet de ce volume; on trouve dans les ſuivans l'Hiſtoire des Viſigots & des Sarrazins, qui ont eu les pays arroſés par la Garonne; des Armoriques & des Bretons qui les habitoient le long de la Loire; des Francs & des Normands, Dominateurs de la

tine & des Allemands qui occupoient les bords du Rhin; tel eſt le plan de cette vaſte entrepriſe.

Jardins Anglo-Chinois; huitième Cahier en 29 planches contenant ceux de Kew, Munich, Erlangen, Brunoi, Meudon, &c. A Paris, chez le Rouge, rue des grands Auguſtins.

Avis ſur l'Ouvrage intitulé : Etat de la Nobleſſe, pour l'année 1782.

MONSIEUR,

Au commencement de chaque année, on donne au Public *l'Etat de la Nobleſſe*, contenant, 1°. l'Etat actuel de la Maiſon Royale de France: 2°. celui des Maiſons Souveraines de l'Europe: 3°. les Noms des Perſonnes nobles du Royaume & des Pays étrangers; leur état actuel, avec l'indication & renvoi aux Livres qui parlent de leur Généalogie;

leurs demeures, tant à Paris, que dans le reſte du Royaume & des Pays étrangers : 4°. Les changemens arrivés dans la Nobleſſe pendant le cours de l'année.

La dixième édition, pour 1781, ſe vend 3 liv. brochée, & 3 liv. 10 ſ. reliée, à Paris, chez *Onfroy* & *Lamy*, Libraires, quai des Auguſtins.

Ces Libraires, ſeuls propriétaires du fond de cet Ouvrage, ne voulant rien négliger pour le rendre auſſi intéreſſant & auſſi complet qu'il peut l'être, prient inſtamment la Nobleſſe de vouloir bien envoyer à eux ſeuls les Mémoires ſur l'état actuel de leurs Maiſons, leurs demeures, &c. Ils en feront uſage gratuitement & avec exactitude, pourvu qu'ils les reçoivent avant la fin d'Août 1781. Ceux qui voudront que le Blaſon de leurs Armes accompagne leurs noms dans le volume, ne paieront que 6 liv. pour les frais de la gravure. On enchérira la dixième édition de cet

Ouvrage, pour 1782, du Blaſon des anciennes Familles nobles, gravé en taille-douce, avec l'explication des termes & des anecdotes hiſtoriques ſur l'origine de leurs Armes & de leur Nobleſſe.

L'Ouvrage ſera terminé par des additions & corrections pour les volumes précédens, c'eſt pourquoi on ſupplie de faire remarquer les fautes qui auroient pu ſe gliſſer involontairement dans les articles qui les concernent.

Livres nouvellement acquis par Moutard, *Imprimeur-Libraire de la Reine, hôtel de Cluny, rue des Mathurins.*

Eſſai ſur les Labours. Par de *Turbilly. in*-8°. 3 ſ.

L'Art de cultiver les Peupliers d'Italie. Par M. *Pelée de Saint Maurice. in*-8°. 1 liv. 4 ſ.

Diſſertations ſur la Population & l'âge des Poiſſons. *in* 12. 12 ſ.

[illegible]

[illegible] sur la Conservation des [illegible]

[illegible]

[illegible] sur la Moralité des [illegible] dans les [illegible] par M. D[illegible]

[illegible]

[illegible] anglois. in-12. [illegible]

Le [illegible]

[illegible] la Connoissance des Auteurs, des [illegible] nouvelle édition. Rouen. 1750. 2 Parties en un volume *in-fol.* [illegible] relié en veau.

Le Dictionnaire de Physique. Par M. *Paulian.* Huitième édition,

Nîmes. 1781. 4 vol. *in*-8°. avec figures. Prix, 21 liv. relié en veau.

Livres nouveaux qui ſe trouvent chez Nyon l'aîné, *Libraire, rue du Jardinet.*

Mémoires ſecrets tirés des Archives des Souverains de l'Europe, traduits de l'Italien de Vittorio Siri. Par M. *Requier* 27 & 28e. Parties du règne de Louis XIII, ou 41 & 42e. Parties des règnes de Henri IV. & Louis XIII. Broch. 3 liv.

Hiſtoire univerſelle d'une Société de Gens de Lettres, traduit de l'Anglois, Amſterdam. Tome 42. *in*-4°. en feuilles. 12 liv.

Dictionnaire de Phyſique. Par Io P. *Paulian*. Nîmes, 1781. 4 vol. *in*-8°. 20 liv.

Cours d'Etude de l'Abbé de *Condillac*. Neuſchatel. 1780. 12 vol. *in*-8°. 48 liv.

Ecole du Jardin potager. Par de *Combles*. Nouvelle Edition aug-

mentée du Traité de la Culture des Pêchers, & à laquelle on a joint la manière de semer en toute saison. 1780. 2 vol. *in*-12 6 liv.

Méthode pour tracer facilement les Cadrans solaires, sur toutes surfaces planes, en situation quelconque, sans calculs ni embarras d'instrumens. Par M. de la *Prise*. Caen. 1781. *in*-8°. Broché, 5 liv.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal du mois de Juin 1781. *Sec. Vol.*

ΔΑΝΙΗΛ, *&c. Daniel juxta ſeptuaginta ex Tetraplis origenis nunc primum Editus, &c.* 1153

Hiſtoire univerſelle depuis le commencement du monde juſqu'à préſent. 1176

Traité des Droits appartenans aux Seigneurs ſur les biens poſſédés en rôture. Par M. Preudhomme 1190

Hiſtoire de l'Egliſe. Par M. Bérault-Bercaſtel. 1200

Le Lutrin, Poëme héroï-comique de Boileau-Deſpréaux. 1209

xpériences ſur les Végétaux. 1215.
Ingen-Houſz.
Hiſtoire de l'Académie Royale des
iences. 1238
Extrait du Mémoire de M. l'Abbé
Brotier, ſur les Jeux du Cirque. 1247
Extrait du ſecond Mémoire de M.
de Kéralio. 1253
Extrait des Obſervations Météo-
rologiques. 1258
Suite des Obſervations Météorolo-
giques. 1266
Nouvelles Littéraires. 1273
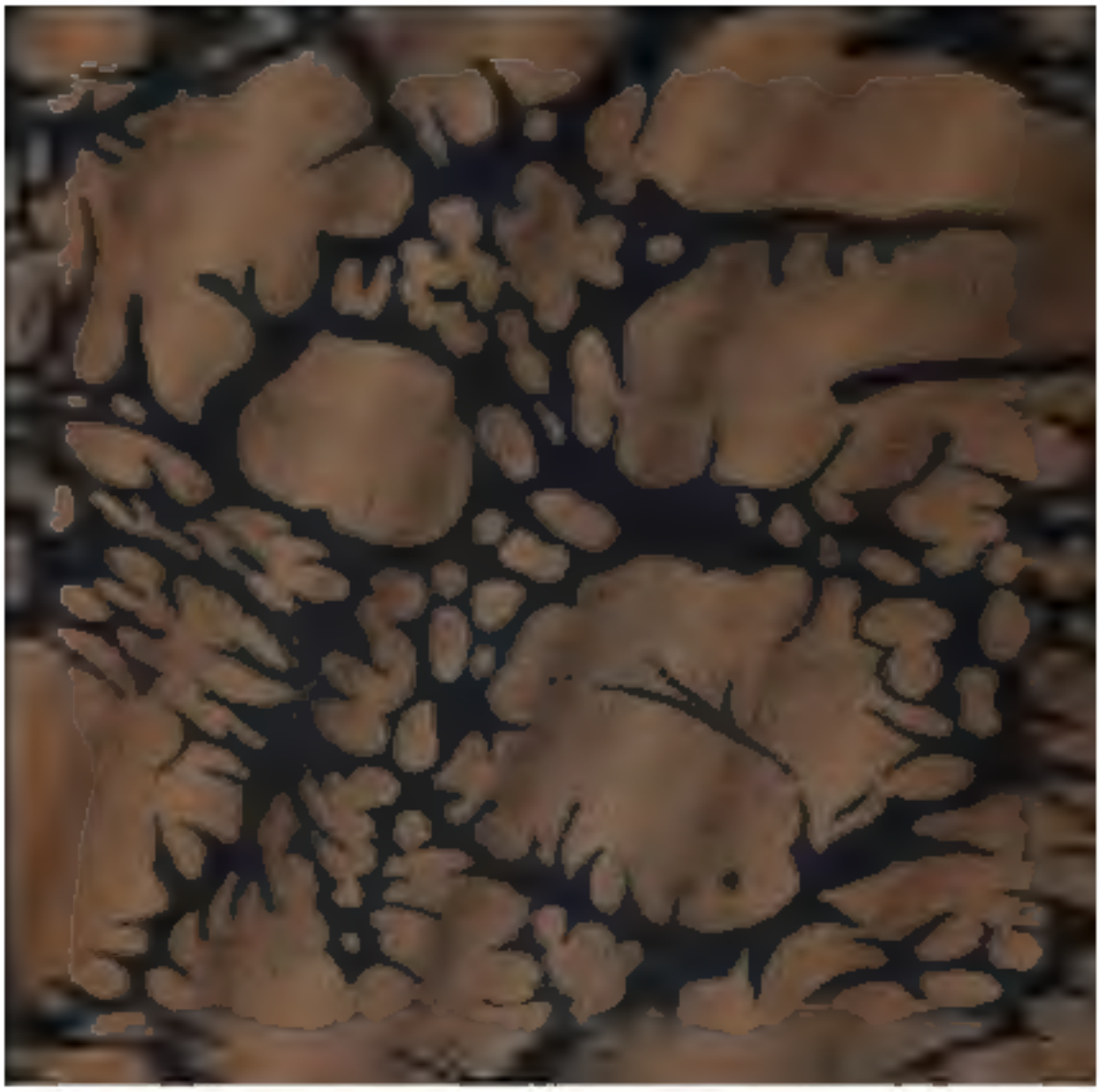
Fin de la Table